

Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

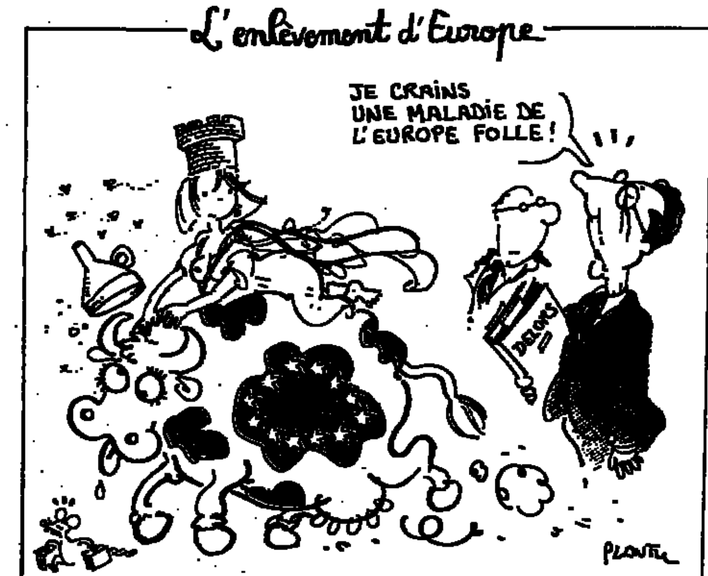
CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15912 – 7 F — DIMANCHE 24 - LUNDI 25 MARS 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Un entretien avec Jacques Delors

● Le volet politique de Maastricht n'est « ni cohérent ni efficace », nous déclare l'ancien président de la Commission de Bruxelles ● Il faut une forte coopération des politiques économiques des Etats ● Ceux qui parlent d'Europe sociale « rappellent l'Europe des cabris du général de Gaulle »

A QUELQUES JOURS du lancement, vendredi 29 mars, lors du sommet européen de Turin, des négociations entre les Quinze sur la révision du traité de Maastricht, Jacques Delors expose, dans un entretien au *Monde*, ce qu'il attend de ces discussions qui doivent faire entrer l'Union européenne dans une nouvelle phase de son histoire. Le président de la République Jacques Chirac doit, de son côté, s'exprimer de nouveau sur sa vision de la construction européenne avant le sommet de Turin.

L'ancien président de la Commission de Bruxelles insiste sur les insuffisances du volet politique du traité de Maastricht par rapport à son volet monétaire et souhaite qu'il y soit porté remède : *« J'ai toujours dit que le volet politique ne fonctionnerait pas, qu'il n'était ni cohérent ni efficace. »* M. Delors se prononce pour une très forte coopération des Etats en matière de politique économique, de préférence à la recherche à tout prix d'une *« politique européenne de l'emploi »* qui ne peut pas faire l'unanimité parmi les Quinze. Il estime que les Quinze ont déjà fait beaucoup en matière sociale et craint que de nouvelles propositions dans ce domaine soient dépourvues de substance ou irréalistes. *« Je trouve très légers tous ces gens qui parlent d'Europe sociale,* déclare-t-il. *Cela rappelle la formule du général de Gaulle sur l'Europe des cabris. »*



Pour M. Delors, les futures institutions européennes devraient permettre à une *« avant-garde »* de pays d'aller plus loin vers l'exercice en commun de la souveraineté dans les domaines de la monnaie, de la politique étrangère, de la défense notamment, sans en être empêchés par ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas les suivre. Il n'écarte pas l'idée qu'il faille ainsi définir deux Europe, avec des niveaux d'intégration différents, même si, reconnaît-il, une telle perspective risque de donner lieu à une *« crise »* entre les Quinze.

« Entre les deux scénarios, un scénario où la montagne accouchera d'une souris et un scénario de crise, franchement, je préfère le second. » Aussi M. Delors donne-t-il le conseil suivant à Jacques Chirac : « Soyez clair, soulevez le capot de la voiture et à partir d'une meilleure connaissance du moteur, foncez ! »

Lire page 2

Protestations après l'expulsion de 430 Africains d'une église parisienne

LES PROTESTATIONS se multiplient après l'expulsion, vendredi 22 mars à l'aube par les forces de police, des 430 Africains qui occupaient depuis quatre jours l'église Saint-Ambroise, dans le onzième arrondissement de Paris. Une rencontre, vendredi 22 mars dans la soirée, entre un conseiller du premier ministre et des porte-parole des familles africaines, qui étaient réfugiées samedi matin dans un gymnase, n'a pas permis de débloquer la situation. Placées en rétention administrative, 39 personnes sont menacées de reconduite à la frontière. La polémique grandit sur le rôle joué par l'archevêché de Paris dans cette expulsion. Vendredi matin, le ministère de l'intérieur affirmait être intervenu *« à la demande des autorités religieuses ». « Nous avons été acculés à le faire,* nous a déclaré Yves de Mallmann, vicaire épiscopal des migrants. *Nous ne le souhaitions pas. Aujourd'hui, nous n'avons pas envie de porter seuls le chapeau. »* Mgr Jacques Gaillot a, pour sa part, vivement protesté : *« On profane l'Eglise quand on expulse les étrangers. C'est sa fonction à travers les siècles, le droit d'asile. »*

Lire page 8 et notre éditorial page 11

TF 1 en quête de concession



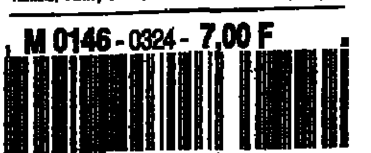
MARTIN BOUYGUES

LE RENOUVELLEMENT de l'autorisation d'émettre à TF 1, concédée au groupe de bâtiment et de travaux publics Bouygues en 1987, doit être examiné par le Conseil supérieur de l'audiovisuel mardi 26 mars. Contrairement à la désignation du président de Radio-France, cette décision ne semble pas provoquer de manœuvres particulières dans les allées du pouvoir. Aussi cette reconduction pourrait-elle être une simple formalité administrative, comme ce fut le cas il y a quelques semaines pour M 6.

L'automaticité de cette reconduction est toutefois contestée par l'association Changez la Une, dont les conseillers s'emploient à montrer que les sanctions dont la chaîne a fait l'objet de la part du CSA et les poursuites judiciaires à l'encontre des dirigeants du groupe Bouygues imposent au CSA de faire un appel à candidatures.

Lire page 21

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 220 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 350 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 2700 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON., 230 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1 Din; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Un nouveau printemps pour Sarajevo

SARAJEVO
de notre envoyé spécial

Des arbres pour Sarajevo. De vrais arbres, enfin. Alors que 40 000 troncs ont été coupés dans cette ville blessée pour permettre à la population de se chauffer durant les quatre années de guerre, une page se tourne. Grâce à de jeunes bénévoles, avec l'aide de communes françaises et de la logistique militaire, 700 arbres et 5 000 jeunes plants viennent d'arriver dans la capitale bosniaque à la disposition de l'entreprise Park, qui gérait avant le conflit les espaces verts de la ville. A l'origine de ce projet, l'association SAGE (Student against genocide), qui possède une bonne connaissance de la ville et de ses besoins.

Les conséquences écologiques de la dévastation de la ville et des collines environnantes par les obus et les tirs sont patentes. Anabela illustre parfaitement la volonté de militants écolos d'y remédier. Rien ne prédisposait cette jeune femme de famille galloise à venir passer plusieurs mois à Sarajevo. Mais des études d'économie lui ont fait rencontrer quelques amis bosniaques. Elle se débat depuis pour les aider. Les idées sont simples et leur mise en pratique tient de la technique du bout de ficelle.

Dans la banlieue de Sarajevo, à Sokolovici, l'association ne disposait encore, tout récemment, que des 300 marks (environ 1 000 francs) nécessaires à l'ouverture d'une ligne téléphonique. Le logement d'Anabela est gracieusement prêté depuis peu par la mairie du quartier, le vieil ordinateur est ressorti de sa cave parisienne et sa petite 205 affiche ses 200 000 kilomètres. Mais ils ont réussi à rassembler, en France, des arbres et arbustes mis à leur disposition par plusieurs collectivités locales. Leur acheminement a été organisé, via les affaires civiles françaises (composées de réservistes travaillant à la reconstruction) bluffées par le projet.

« C'est étonnant d'arriver à un tel résultat avec aussi peu de moyens », observe l'architecte Jean-François Daoulas, l'un des responsables des affaires civiles, qui rappelle en toute occasion que le mérite de cette opération leur revient en priorité. Lui-même n'est pas à court d'idées. Il vient de mettre en relation l'entreprise Park et le service Interflora. *« Avec le nombre de militaires et d'étrangers présents, disposés à envoyer des fleurs chez eux, ils peuvent se constituer rapidement une trésorerie sans investissements lourds »*, explique-t-il.

Aux premiers jours du printemps, et malgré les complications douanières provoquées pendant plusieurs jours par les autorités croates lors du passage du convoi, les premiers arbres ont été plantés dans Sarajevo. *« Une goutte d'eau assurément dans ce paysage de désolation,* assure Jean-François Daoulas, *mais surtout un symbole, et la consécration d'un travail laborieux dont le résultat dépassera largement les maigres moyens mis en œuvre ».* Ce n'est pas si courant, dans ce royaume des quatre roues motrices humanitaires...

Denis Hautin-Guiraut

Une Chine qui se trompe de siècle

TAÏPEH
de notre envoyé spécial

Formulée voici encore un an, l'idée que la Chine puisse à nouveau se lancer dans une aventure militaire hors des frontières qu'elle contrôle effectivement, semblait très improbable – surtout à l'encontre de Taïwan, île dont la classe d'affaires a investi quelque 150 milliards de francs sur le continent au cours des dix dernières années, permettant du même coup à la Chine de devenir une puissance commerciale à même de donner du fil économique à retordre aux Etats-Unis. L'idée pourtant a mûri.

Le credo de bien des capitales occidentales est clair : la succession de Deng Xiaoping étant réglée dans l'ensemble, rien d'extraordinaire ne viendrait entraver la transition vers une économie de marché qui, à terme, entraînerait une libéralisation politique. Cette vision commune se heurte pourtant à une nouvelle réalité. Voici soudain, patrouillant dans et autour du détroit de Formose, en réaction aux gesticulations chinoises, une armada déployée par les Etats-Unis, ostensiblement venue pour assurer Taïpeh du soutien de l'Amérique.

Geste gratuit ? Financièrement oui, ou presque. Le coût du déplacement de ces systèmes ne peut être pris en compte puisqu'ils sont de toute façon destinés à être opérationnels où qu'ils se trouvent. Politiquement, ce n'est pas tout à fait vrai. On n'avait pas vu, dans les eaux d'Extrême-Orient, un tel déploiement de technologie militaire américaine depuis longtemps. A proximité immédiate de la Chine, on ne l'avait pas vu depuis 1958, en pleine guerre froide. Cette démonstration survient, en outre, alors que les Asiatiques soupçonnent l'Amérique de vouloir se retirer du dispositif stratégique de leur continent.

Va-t-on vers un affrontement, presque un quart de siècle après l'historique voyage de Richard Nixon à Pékin, en 1972, alors que la guerre du Vietnam tirait à sa fin ? Un retour en arrière dans l'histoire de la Chine populaire permet au moins de poser la question.

En 1949, la République populaire est fondée sous l'égide de Mao Zedong. Le pouvoir, mal assuré, cherche à se positionner face à l'Amérique et à l'URSS. Trompé par Staline, qui lui a promis une assistance (couverture aérienne des opérations au sol), Mao se lance dans la guerre de Corée. Bilan : 1 million de morts chinois et, surtout, le verrouillage de la présence stratégique américaine au Japon. Le « continent rouge » perd l'espoir de récupérer Taïwan, désormais défendu par traité américain.

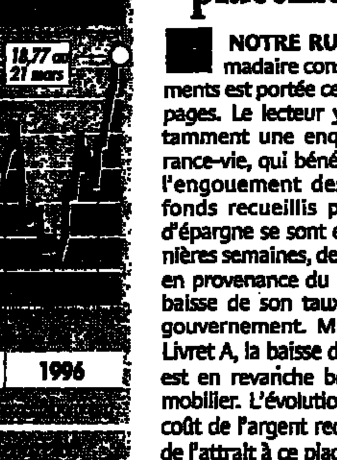
A la suite d'errements intérieurs (la contestation de 1956-1957, le Grand Bond en avant), Mao perd le pouvoir effectif de 1958 jusqu'au déclenchement de la révolution culturelle à la fin des années 60. Une nouvelle direction se met en place à Pékin sur fond de famine, sous la houlette de Liu Shaoqi, chef de l'Etat. La Chine, en 1962, fait la guerre à l'Inde pour consolider sa mainmise sur l'Himalaya.

Passe la révolution culturelle et ses poussées d'adrénaline frontalières (ainsi, sur l'Amour, en 1969). On attribue ces mini-crises d'exportations subversives à l'idéologie maoïste. Mao mort, Deng Xiaoping prend le pouvoir en 1978. L'un de ses premiers actes d'autorité est, début 1979, la guerre contre le Vietnam, coupable d'avoir envahi le Cambodge. Deng se taille là un franc succès auprès d'une Amérique vaincue en Indochine en 1975.

Trois transitions politiques intérieures, trois guerres. Le difficile passage du relais de Deng aux successeurs est-il moins propice à des dérapages ? Ce n'est pas sûr.

Francis Deron

Lire la suite page 11



Six pages « placements »

NOTRE RUBRIQUE hebdomadaire consacrée aux placements est portée cette semaine à six pages. Le lecteur y découvrira notamment une enquête sur l'assurance-vie, qui bénéficie toujours de l'engouement des Français. Les fonds recueillis par cette forme d'épargne se sont enrichis, ces dernières semaines, de larges transferts en provenance du Livret A après la baisse de son taux décidée par le gouvernement. Mauvaise pour le Livret A, la baisse des taux d'intérêt est en revanche bonne pour l'immobilier. L'évolution des prix et du coût de l'argent redonnent en effet de l'attrait à ce placement, même si le marché du logement reste atone.

Lire pages 15 à 20

■ Autopsies et « vaches folles »

Le résultat des autopsies des huit Britanniques victimes de la maladie de Creutzfeldt-Jakob inquiète les autorités sanitaires. Des éléments atypiques sont apparus. p. 28

■ Des coupes dans la francophonie

Les fonds consacrés à la francophonie vont être considérablement réduits. Plusieurs établissements français à l'étranger pourraient être fermés. p. 3

■ Paribas et la COB

Le président de Paribas demande à la Commission des opérations de Bourse (COB) de la discrétion dans l'affaire des Ciments français. p. 14

■ Portrait d'une « localière »

Journaliste passionnée de faits divers, Marinette d'Argenteuil y a consacré sa vie avant qu'une mort violente ne l'abandonne à cette rubrique. p. 10

■ Philippe de Villiers au « Grand Jury »

Député européen et président du conseil général de Vendée, le fondateur du « Mouvement pour la France » est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 24 mars à partir de 18 h 30.

● La télévision des anonymes



LE MOT CÉLÈBRE du peintre américain Andy Warhol – *« Un jour ou l'autre, chacun connaîtra son quart d'heure de gloire »* – est quasiment devenu réalité. Les anonymes ont fini par squatter la plupart des émissions de télévision. Comment sont-ils sélectionnés ? Dorothée Tromparent dévoile dans son enquête les recettes des producteurs qui veulent renvoyer aux téléspectateurs une image d'eux-mêmes sympathique.

Notre cahier spécial « Télévision, Radio, Multimédia » propose aussi, outre les programmes détaillés des chaînes de télévision et une sélection des programmes radio, une enquête sur l'arrivée d'Internet dans le paysage du monde du livre. On lira aussi notre rubrique « Une image, une enquête » et la chronique de Daniel Schneidermann.

Lire notre cahier « Télévision, Radio, Multimédia »

LE MONDE / DIMANCHE 24 - LUNDI 25 MARS 1996

SOMMET Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze se réuniront le 29 mars à Turin pour donner le coup d'envoi des négociations qui dicteront l'avenir de l'Union européenne. Ces négociations, prévues pour durer environ un an, déboucheront sur une révision du traité de Maastricht. Les quinze redéfiniront leurs ambitions, notamment en matière de politique étrangère et de défense commune. Ils réformeront les institutions de l'Union dans le sens d'une meilleure efficacité et pour les adapter à l'arrivée de nouveaux pays membres dans les années qui viennent. ● JACQUES DELORS, l'ancien président de la Commission européenne, a exposé au *Monde* sa vision des enjeux de ces négociations. Il estime notamment que tous les pays membres ne pourront ou ne voudront pas aller aussi loin dans l'intégration et juge que ce constat doit être posé d'emblée.

L'Union européenne veut se doter d'une véritable politique extérieure

Les Quinze engageront vendredi 29 mars des discussions qui doivent aboutir à une révision du traité de Maastricht. La conférence intergouvernementale de Turin prélude à des négociations qui dureront plus d'un an. M. Chirac doit préciser prochainement sa vision de l'Europe

UNE ÉTAPE importante va s'ouvrir pour l'Europe avec le lancement, vendredi 29 mars à Turin, de la Conférence intergouvernementale, la CIG, qui va préparer l'Union européenne à aborder le XXIe siècle. Formellement, c'est un Conseil européen qu'accueillera Turin : les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze inaugureront les travaux d'une conférence qui devrait durer au moins un an, sous la responsabilité des ministres.

Il s'agit de compléter le traité de Maastricht – notamment pour doter l'Union d'une véritable politique extérieure et de sécurité commune, la PESC – et de rendre les institutions européennes plus efficaces dans la perspective de l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale (les PECO, comme ont dit joliment dans le jargon bruxellois), aux Baltes, à Malte et à Chypre.

La Commission, le Parlement européen, la Grande-Bretagne, le Portugal, les pays du Benelux, l'Allemagne et la France conjointement, ont déjà fourni des contributions pour les travaux de la CIG. Ici et là, les partis, notamment en France le PS et le RPR, se sont également efforcés de définir l'Europe qu'ils appellent de leurs voeux. De son côté, Jacques Chirac veut, avant le lancement des négociations à Turin, aller un peu plus loin, pour dire notamment que l'Europe ne saurait se limiter aux questions institutionnelles ou monétaires et qu'elle doit avoir une dimension sociale.

Certaines propositions de la France pour la négociation ont déjà été exposées par le premier ministre, Alain Juppé, le 13 mars, devant l'Union des démocrates européens et lors du débat organisé sur l'Europe à l'Assemblée nationale. Dans ses exposés, le premier ministre avait notamment avancé l'idée d'une Europe à géométrie variable. La question de savoir si tous les pays de l'Union veulent ou peuvent aller aussi loin, au même rythme, vers plus d'intégration, risque de se poser à propos de la plupart des chapitres de la négociation. « *Ayons le courage de le dire,* avait déclaré le premier ministre, *l'Union de demain sera constituée de deux niveaux distincts : une union de droit commun comprenant les quinze membres actuels ainsi que ceux qui ont vocation à y accéder : au cœur de cette union, de ce premier cercle, un deuxième cercle plus restreint mais modulable, composé d'un petit nombre d'Etats autour de la France et de l'Allemagne, des nations à la fois prêtes et disposées à aller plus loin et plus vite que les autres sur des sujets tels que la monnaie et la défense.* »

Le RPR devait adopter samedi 23 mars son « *projet pour l'Europe* », un document qui souligne qu'« *un nouveau consensus fort s'est installé entre tous les gaullistes* », ce consensus étant supposé enterrer les polémiques qui avaient divisé le parti à propos du traité de Maastricht (*Le Monde* du 23 mars). « *Pour la France, l'objectif final* [de la construction européenne] *n'est pas la constitution d'un super-Etat* », est-il dit dans ce texte, qui insiste sur le rôle « *central* » de l'Etat-nation.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, l'ancien président de la Commission de Bruxelles, Jacques Delors, se montre sceptique quant à la possibilité pour l'Union d'aller beaucoup plus loin que ce qui a déjà été acquis en matière d'Europe sociale et estime que seule une vraie convergence des politiques économiques des Etats membres peut porter ses fruits dans le domaine de l'emploi.

Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne

« Ceux qui parlent d'Europe sociale me rappellent la formule du général de Gaulle sur l'Europe des cabris »

« En tant que président de la Commission européenne, vous avez accompagné toute la négociation du traité de Maastricht. Les enjeux de la nouvelle négociation qui va s'ouvrir le 29 mars entre les gouvernements européens vous semblent-ils aussi importants ?

– Cette conférence intergouvernementale avait été décidée pour faire face aux problèmes posés par les futurs élargissements de l'Union européenne, d'une ampleur qu'on n'a jamais connue puisqu'il s'agit de passer de quinze à vingt-sept pays, avec certains Etats qui ne sont sortis que depuis cinq ans de l'univers communiste. Ces élargissements soulèvent de nombreuses questions. Un défi économique : quand ces pays seront-ils en mesure de supporter l'âpre concurrence qui caractérise l'espace européen ? Un défi financier : quelles seront les politiques applicables à vingt-sept ou à trente et avec quel budget ? Enfin, le défi institutionnel : comment décidera-t-on à vingt-sept, comment la décision sera-t-elle préparée, comment sera-t-elle prise et exécutée ?

» D'autre part, même si on laisse de côté l'un des deux aspects du traité de Maastricht, l'Union économique et monétaire, comme allant son chemin, on doit se poser des questions sur l'autre volet de Maastricht : son volet politique, dont j'ai toujours dit qu'il ne fonctionnerait pas, qu'il n'était ni cohérent ni efficace.

– L'Europe « politique » dont parlent les uns et les autres ces temps-ci, qu'est-ce que c'est ?

– L'ambition de ceux qui ont préparé le traité de Maastricht était d'équilibrer la dimension économique, qui trouvait son parachèvement dans l'Union économique et monétaire, par une dimension politique, sous un triple aspect : la politique extérieure et de défense de l'Union, les questions liées à la sécurité interne et aux affaires judiciaires, et enfin la responsabilité démocratique. Ces trois aspects ont été insérés dans le traité de Maastricht d'une manière qui, je le répète, n'était pas satisfaisante ; mais enfin ils y étaient. Il s'agit donc de savoir comment mettre en œuvre des ambitions affichées dans le traité de Maastricht avec des objectifs plus réalistes et des processus qui fonctionnent.

– Ne pensez-vous pas que les opinions publiques attendent plutôt qu'on leur parle de leurs problèmes plus immédiats, de l'Europe sociale, d'une politique européenne de l'emploi ?

– Certains parlent de l'Europe sociale comme si rien ne s'était passé depuis quarante ans. On pourrait énumérer ce qui a été fait, depuis l'incitation au respect de l'égalité entre l'homme et la femme dans le traité de Rome jusqu'à la première convention collective européenne sur le congé parental, grâce au protocole social du traité de Maastricht, en passant par la relance du dialogue social ; les conditions de travail et les politiques structurelles d'aide aux régions, dont bénéficient 46 % du territoire français. Nous avons – ces dix dernières années – défendu et illustré le modèle européen de société.

» Quant à l'emploi, pour l'instant, il est avant tout de la responsabilité nationale. Il n'empêche que la stimulation apportée par l'objectif du Marché unique en 1992 a permis à l'Europe de connaître, de 1985 à 1992, une période de croissance exceptionnelle, avec la création nette de 9 millions d'emplois. Peut-on aller plus loin et parler de politique européenne de l'emploi ? Je ne le crois pas, tant est grande la diversité de situation. Tout ce qu'on peut souhaiter, c'est que, dans l'Union économique et monétaire, la coopération économique soit aussi développée que la politique monétaire. Que grâce à une stratégie coopérative de croissance entre les pays membres on apporte une valeur ajoutée aux politiques nationales et on développe une croissance plus créatrice d'emplois.

» Il suffit d'appliquer dans son esprit le traité de Maastricht, notamment l'article 103. Mais visiblement cela n'avance pas. C'est ainsi que le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi que j'avais fait adopter en 1993 n'a pratiquement pas été mis en œuvre. Il faut sans doute marteler ce point, répéter que face à la politique monétaire européenne il doit y avoir une coopération très forte entre les politiques macro-économiques des pays membres, ainsi que des actions communes telles que prévues par le Livre blanc (infrastructures, recherche, société de l'information...).

– Est-ce une simple question de volonté politique, ou bien faut-il créer de nouveaux instruments ?

– Il est toujours possible d'ajouter de nouveaux articles dans le traité, mais, vous savez, il fourmille déjà de dispositions jamais appliquées. J'ai proposé qu'un pacte de confiance soit conclu dès maintenant entre les pays qui ont vocation à adopter la monnaie unique. De façon à sortir de cette critique qui fait très mal à l'Europe : la monnaie ou l'emploi. Non, ce doit être la monnaie et l'emploi, dès maintenant. Mais, à part cela, que veut-on ajouter en matière de politique sociale de vraiment important, qui ne soit pas irréaliste ? Qui veut réellement une politique européenne de l'éducation ou de la sécurité sociale, au mépris de la subsidiarité et du respect des diversités nationales ? Je trouve très légers tous ces gens qui parlent d'Europe sociale ; cela rappelle la formule du général de Gaulle sur l'Europe des cabris.



JACQUES DELORS

– Même quand on recherche des convergences dans les politiques économiques, comme entre la France et l'Allemagne, il reste toujours des méfiances. Est-ce qu'on peut les surmonter ?

– Il ne suffit pas de se rencontrer, il faut encore se comprendre. Et à certains moments, si la France retrouve son rôle d'entraînement dans la construction européenne, parler avec fermeté aux Allemands. L'amitié n'empêche pas la rudesse des propos. Depuis trois ans, on mène en Allemagne une politique monétaire qui nous a conduits à souffrir d'une surévaluation de nos monnaies qui n'a fait qu'ajouter aux retombées négatives – d'ailleurs attendues – du boom provoqué par les quatre premières années de la réunification allemande.

– L'innovation en matière européenne passe aussi par un recadrage des institutions ?

– Si l'on fait abstraction des incidences de l'élargissement, les institutions européennes ont relativement bien fonctionné. Le triangle Conseil-Parlement-Commission a permis de réaliser le Marché unique et les politiques communes. Ce qui serait grave, c'est qu'en relançant des batailles du passé entre fédéralistes et confédéralistes, entre Union des peuples et Union des Etats, on en arrive à casser ce qui marche au lieu de l'adapter.

» J'ai employé l'expression de « *fédération des Etats nations* » ; Etats nations, parce que je n'ai jamais cru au dépérissement de la nation, qui reste pour moi vitale et doit entretenir un sentiment d'appartenance et de citoyenneté active ; et fédération, parce que c'est le seul système qui permet à chaque citoyen de comprendre qui fait quoi et à qui il doit s'en prendre.

– Lorsqu'il faut une décision forte, un arbitrage, que ce soit dans le débat économique, ou en politique étrangère comme par exemple à propos de la Yougoslavie, il manque beaucoup à l'Europe.

– La phrase qui est le moins loin de la vérité en ce qui concerne la tragédie yougoslave, c'est : « *Il n'y avait pas assez d'Europe.* » Mais, bien entendu, un bon système institutionnel n'aurait pas suffi, puisqu'il y avait des différences profondes d'analyse, de tempérament, de sentiment de proximité vis-à-vis de tel ou tel protagoniste. Il faut bâtir patiemment, acquérir la conviction que nous avons des intérêts communs et que l'Europe est menacée de marginalisation dans le monde de demain. Donc proposer, de manière pragmatique, des actions communes là où il y va de l'indépendance du rayonnement de l'Europe unie.

– Ne faut-il pas aussi une Europe plus flexible, c'est-à-dire des Europe de contours différents, selon les sujets ?

– La conférence intergouvernementale ne pourra fonctionner que si tout le monde est d'accord sur la règle du jeu. A savoir : les pays qui veulent aller très loin ne peuvent obliger un pays qui ne le veut pas à le faire. Mais, en revanche, ce pays ne peut pas non plus empêcher les autres d'aller plus loin. Il faut inscrire dans le traité ce qu'on appelle la « différenciation ». Il peut y avoir une avant-garde qui pousse à l'intégration dans certains domaines, mais elle doit être d'accord sur tout. Si demain on disait : il y a un tronc commun et puis des pays qui vont plus loin en matière de défense, d'autres en matière de politique étrangère ou en matière sociale, ce serait la fin du projet de l'Europe politique. En revanche, ce qui est possible, c'est d'avoir une avant-garde de pays qui considèrent que les défis de l'histoire sont tels qu'ils doivent exercer en commun la souveraineté dans les domaines clés comme le projet de développement social, la monnaie, la défense et des actions communes de politique étrangère, et puis d'autres pays qui *ne peuvent pas ou ne veulent pas* aller jusque-là.

» Si l'on n'arrive pas à faire accepter par tous cette idée de l'avant-garde, moi je préfère qu'il y ait deux Europe : une fédération d'Etats nations pour une Europe intégrée, qui reste ouverte à ceux qui voudront la rejoindre, et puis une grande Europe, placée sous le signe de la liberté de circulation des personnes et des biens, des services et des capitaux, des vertus de l'échange et de la coopération, et qui serait un espace de paix et de compréhension mutuelle entre les peuples.

– Cette possibilité d'éclatement en deux Europe est-elle acceptable au départ de la négociation ?

– Entre les deux scénarios, un scénario où la montagne accouchera d'une souris et un scénario de crise, franchement, je préfère le second. Evidemment, la tactique de certains pays que je n'ai pas besoin de nommer sera d'empêcher une discussion sur ces finalités, sur le « pourquoi nous combattons ».

– Si vous aviez quelque chose à conseiller à M. Chirac, ce serait donc « ayez des idées et foncez » ?

– Oui, soyez clair, soulevez le capot de la voiture pour voir comment *cela fonctionne. Et, à partir d'une* meilleure connaissance du moteur, foncez !

– Est-ce que l'avant-garde a besoin d'être personnalisée par quelqu'un, un président du conseil ou un M. Politique étrangère, « M. PESC » ?

– J'écarte absolument la formule du « M. PESC », car cela va à l'encontre du principe de cohérence. Chaque fois que vous multipliez les interlocuteurs, que vous parcellisez les compétences, vous obtenez l'inefficacité. Il n'y a que deux solutions possibles : ou bien le président de la Commission devient le président de fait de l'Union ; c'est la solution la plus logique ; j'attends les réactions. Ou bien le Conseil européen pourrait élire pour deux ans ou trois ans – au sein d'une troïka – un président de l'Union qui collaborerait étroitement avec un vice-président, incarné à tour de rôle par chacun des pays, et avec le président de la Commission. Quand Clinton ou Eltsine auraient à interroger l'Europe, ils sauraient à qui s'adresser.

– Que pensez-vous de la politique européenne de Jacques Chirac ?

– Les événements de ces dernières années ont montré que, malgré les fanfaronnades des uns et les réticences des autres, tous ceux qui veulent jouer un rôle dans notre pays ne peuvent pas apparaître comme des responsables politiques qui pourraient prendre le risque de casser la construction européenne. Je ne parlerai pas d'opportunisme *des uns ou des autres. Je parlerai* simplement du sentiment croissant, à mesure qu'on approche du pouvoir, de la nécessité de ne pas apparaître, aux yeux de l'histoire, comme celui qui aurait entraîné la France sur la voie de l'isolement et du déclin, faute de cette union des pays européens qui fait la force, autorise la puissance et la générosité. Ensuite, à chacun ses idées, et sa manière. »

Propos recueillis par Henri de Bresson et Claire Tréan

La monnaie unique n'est pas au programme

La conférence intergouvernementale qui s'ouvre à Turin le 29 mars ne doit pas aborder le thème de l'union monétaire. Le calendrier et les modalités du passage à la monnaie unique ont en effet été définis dans le traité de Maastricht, ratifié par tous les Etats membres et entré en vigueur au 1er janvier 1993. Ils ne sont pas remis en cause. Fin 1997 ou début 1998 devra être dressée la liste des pays qui satisfont aux critères fixés par le traité : endettement limité à 60 % du PIB et déficit budgétaire à 3 %, notamment. C'est au 1er janvier 1999 que, selon le traité, sera introduite la monnaie unique. Les pays concernés observeront alors des taux de change fixes, la Banque centrale européenne entrera en fonctions et certaines transactions financières (émission de bons du Trésor, opérations interbancaires) commenceront à se faire en euros.

Environ un an de pourparlers

La conférence intergouvernementale (CIG) est une négociation entre les gouvernements des quinze pays européens pour préciser le fonctionnement politique de leur Union. Celle-ci a été conçue en 1991, à Maastricht, où les douze pays qui composaient alors la Communauté économique européenne se sont entendus pour préciser dans un nouveau traité l'état de leur intégration et leurs ambitions. Le traité comprend trois « piliers » : le premier énonce les politiques à gérer en commun et les attributions des institutions chargées de les mettre en œuvre ; il prévoit d'ici à 1999 la création d'une monnaie commune. Les deux autres piliers concernent la coopération des gouvernements en matière de politique étrangère et défense, et en matière de sécurité intérieure. La CIG doit préciser ce que les quinze pays que compte aujourd'hui l'Union veulent faire dans ces deux domaines. Elle doit adapter les institutions afin que l'Union puisse fonctionner lorsqu'elle intégrera de nouveaux membres. Les négociations doivent durer un an.

Le processus de paix en Bosnie au menu des ministres

LA PRÉPARATION du sommet de Turin sur la révision du traité de Maastricht et la succession de l'administrateur européen de la ville bosniaque de Mostar après la démission de Hans Koschnik seront les principaux sujets qu'aborderont les ministres des affaires étrangères des Quinze, lundi 25 mars à Bruxelles. Le coordinateur du volet civil des accords de paix de Dayton, Carl Bildt, viendra, d'autre part, faire le point sur la situation en Bosnie en général et, en particulier, sur l'effort de reconstruction. La discussion traitera de la préparation de la conférence des donateurs prévue les 12 et 13 avril à Bruxelles.

Par ailleurs, seize mois après la publication de son premier acte d'accusation, le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie a inculpé, pour la première fois, des individus soupçonnés d'exactions contre des victimes serbes, *nous rapporte notre correspondant aux Pays-Bas, Alain Franco.* Les personnes mises en cause – trois d'origine musulmane bosniaque et un d'origine bosno-croate – sont accusées d'infractions graves aux conventions de Genève et de violations des lois et coutumes de guerre.

Les quatre inculpés dirigeaient ou pratiquaient des interrogatoires au camp de Celebici, en Bosnie centrale. Il s'agit de Zejnil Delalic, Zdravko Mucic, Hazim Delic, ainsi qu'Esad Landzo. Deux des accusés sont actuellement détenus en Autriche et en Allemagne. Zejnil Delalic, le commandant des forces bosniaques de la région, a été arrêté à Munich, le 18 mars 1996, et Zdravko Mucic a été interpellé le même jour à Vienne. « *Il est actuellement emprisonné dans la capitale autrichienne,* a précisé le porte-parole du TPI, Christian Chartier, en indiquant que « *les autorités sont en train d'adapter sa législation afin de pouvoir nous livrer des inculpés* ». Les deux autres inculpés, qui n'ont pas encore été arrêtés, se trouveraient dans la région de Konjic, sous administration bosniaque.

هكذا من الأصل

Les fonds consacrés à la francophonie vont être considérablement réduits

Plusieurs centres et établissements français à l'étranger pourraient être fermés

Trois mois après l'engagement pris par le président Jacques Chirac de ne plus réduire les fonds à l'action francophone, le ministère des finances a décidé d'amputer d'environ 800 millions de francs les budgets destinés à l'action culturelle et linguistique à l'étranger. Ces coupes affecteront les bourses de la francophonie et risquent d'entraîner la fermeture de plusieurs centres, instituts ou établissements français à l'étranger.

LA NOUVELLE a filtré des ministères des affaires étrangères et de la coopération en pleine « semaine de sensibilisation à la langue française » organisée par le *ministère de la culture* : le Quai d'Orsay et la Rue Monsieur doivent, à la demande du ministère des finances, « *geler avec perspective d'annulation* » 15 % de leurs crédits d'intervention pour 1996. Cette ponction sans précédent depuis 1958 dans le budget de l'action culturelle et linguistique française à l'étranger représente *grosso modo* pour chaque ministère concerné 350 à 400 millions de francs. Cette mesure était inattendue après la promesse de M. Chirac, au sommet de la francophonie à Cotonou, en 1995, de « *ne plus amputer les fonds de l'action francophone* ». « *Je m'y engage* », proclama le président devant les représentants de quarante-huit pays, précisant même que les quelque 180 millions de francs déjà prélevés à l'automne 1995 dans le même budget, alors à venir, seraient « *compensés* ». La coupe supplémentaire de 800 millions de francs entraînera notamment la non-attribution de nouvelles bourses à des centaines d'étudiants extérieurs sélectionnés. Actuellement, le Quai d'Orsay et la Rue Monsieur permettent à 23 000 étrangers d'être formés dans l'Hexagone. C'est l'une des « sources vives » de la francophonie. Alain Decaux, alors ministre chargé de ce secteur, avait fini par lasser Mitterrand lui-même en répétant que diminuer le nombre de bourses était « *suicidaire* ».

AMPUTATION

Margie Sudre, secrétaire d'Etat à la francophonie, a écrit, elle, l'an passé à son collègue des finances, Jean Arthuis, que « *le nombre de boursiers étrangers accueillis en France a baissé de 25 % entre 1992 et 1995. Une telle tendance maintenue, voire accentuée, ruinerait nos ambitions.* » Elle n'a pas été entendue non plus en février (*Le Monde* du 8 février), lorsqu'un « cafouillage » parlementaire fit qu'une autre promesse du chef de l'Etat à Cotonou, relative à l'introduction dans la Constitution d'une mention de l'attachement français à la francophonie, ne fut pas tenue. M. Chirac avait seulement dit « *ne pas être hostile* » à un tel amendement et avoir « *l'intention de le soumettre au Parlement* », mais l'attente de cette décision était si forte et si ancienne dans les cercles canadiens, africains, arabes que les propos présidentiels avaient produit l'effet d'une chose acquise. Le président sénégalais se serait écrié : « *Les Français nous rejoignent enfin en francophonie !* »

Ce dirigeant et d'autres, déçus lorsque la francophonie a été recalée devant les élus, vont l'être encore plus par cette spectaculaire amputation financière, même si des responsables français ne manqueront pas de leur préciser « *que les crédits institutionnels de la francophonie ne sont pas touchés* », c'est-à-dire la contribution de Paris aux rencontres et organismes multilatéraux. Cependant, c'est surtout à travers la coopération bilatérale que se diffuse le français *dans le monde, même si grandit le* rôle de l'Université des réseaux d'expression française et de TV5. Cette chaîne multifrancophone est également visée par les économies de Bercy, où l'on professe « *que la France dépense encore beaucoup trop pour sa diplomatie culturelle* » (environ 10 milliards de francs par an).

« BRICOLAGE » ET « PATRONAGE »

L'annonce de la suppression de 800 millions de francs a semé un véritable émoi parmi les fonctionnaires français chargés de la diffusion culturo-linguistique, plusieurs d'entre eux estimant que, si l'on ne revenait pas sur cette mesure, elle risquait d'entraîner très vite non seulement la suppression des nouvelles dotations estudiantines, mais encore dès 1997 – si, comme Bercy le laisse prévoir, les prochains budgets ne sont pas augmentés – la fermeture de plusieurs centres, instituts ou établissements français qui sont les bases fixes de notre présence extérieure. Les tournées et autres manifestations devront également être drastiquement réduites ainsi que les sessions linguistiques offertes aux futurs fonctionnaires non francisants de l'Union européenne.

Pour des raisons politiques et sociales évidentes, Paris ne veut pas que l'on touche pour le moment aux *postes culturels occupés* par des Français à l'étranger mais, à terme, ils seront fatalement concernés, sauf à réduire la coopération à la présence d'agents sans moyens dans des bâtiments non entretenus... Outre la mise en lumière crue du décalage entre le discours et l'action de la France, le *sacrifice réclamé par Bercy risque* de faire de plus en plus ressembler l'expression culturelle française extérieure à « *un mélange de bricolage et de patronage* », selon la formule de Dominique Gallet, ancien animateur de l'Union des gaullistes de progrès, qui vient de publier un ouvrage consacré à ce sujet (*Pour une ambition francophone : le désir et l'indifférence*, l'Harmattan, 165 p., 95 F). L'indifférence française au désir des francophones ?

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Le président brésilien remporte une coûteuse victoire devant le Parlement

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, est sorti vainqueur de la plus grave crise qui l'ait opposé au Congrès depuis son arrivée au pouvoir en janvier 1995. Son projet de réforme du régime des retraites publiques et privées a été approuvé, jeudi 21 mars, par 351 voix contre 139 à la Chambre des députés, nettement plus que les trois cinquièmes exigés, puisqu'il s'agissait d'une modification de la Constitution.

Le Sénat a d'autre part annulé la création d'une commission parlementaire d'enquête sur le système bancaire, qui était une machine de guerre contre le président puisqu'elle portait sur des faits intervenus depuis janvier 1995. Le renversement est donc complet par rapport au double vote du 6 mars qui avait rejeté la réforme des retraites et instauré cette commission d'enquête. Cette victoire a été coûteuse, à la fois pour les deniers publics et pour l'image du président. Tous les moyens ont été bons pour faire changer d'avis la cinquantaine de députés appartenant à la coalition gouvernementale qui avaient fait défection le 6 mars. La veille du scrutin, les parlementaires ont été invités par téléphone à faire connaître leurs désirs. Une route ici, un canal là, de meilleures conditions d'emprunt ailleurs ont été accordés sur-le-champ pour séduire les rebelles. Le plus gâté est incontestablement Paulo Maluf, maire de Sao Paulo. La dette de la ville, qui s'élève à 16,5 milliards de francs, a été prise en charge par le gouvernement fédéral. La Banque centrale a annoncé cette décision à peu près au moment où les députés du Parti progressiste brésilien (PPB, droite), la formation de M. Maluf, votaient en faveur du gouvernement. L'addition est probablement encore plus salée, puisque nombre de transactions resteront inconnues. Il faut y ajouter la promesse d'un ministère au PPB.

La réforme des retraites a été fortement édulcorée par rapport au plan initial de M. Cardoso. Son élément central demeure : les pensions seront dorénavant calculées non plus sur le nombre d'années de travail, mais sur la période pendant laquelle les cotisations ont été effectivement versées. Mais l'âge minimum de la retraite pour les fonctionnaires reste fixé à cinquante ans et n'est pas relevé à soixante ans, comme le prévoyait le projet. Et bien des privilèges acquis par les hauts fonctionnaires demeurent, en particulier la possibilité de cumuler plusieurs pensions. Les parlementaires conservent de leur côté leur droit à une pension complète après seulement huit années passées au Congrès.

Dominique Dhombres

Le premier ministre suédois a formé son gouvernement

Göran Persson poursuivra la politique d'assainissement des finances publiques

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

En présentant, vendredi 22 mars à Stockholm, son gouvernement minoritaire au Parlement, le nouveau premier ministre social-démocrate suédois, Göran Persson, a tenu à marquer qu'il était le « *patron* ». « *C'est mon équipe*, a-t-il souligné, *je l'ai choisie et c'est pour moi important.* » Alors que son prédécesseur, Ingvar Carlsson, donnait souvent l'impression de faire office de « médiateur » entre ses différents ministres pas toujours d'accord – « *dans ce métier*, disait-il en souriant avant de prendre sa retraite, *on passe les deux tiers de son temps à s'efforcer d'éviter des catastrophes...* » –, M. Persson semble vouloir concentrer le pouvoir autour de sa personne et d'un petit nombre d'hommes et de femmes de confiance. Le poste de vice-premier ministre est, par exemple, supprimé, de même que le portefeuille des affaires européennes. A l'avenir, celles-ci seront traitées par les ministères concernés tandis que la coordination et les grandes orientations stratégiques seront définies au cabinet du chef du gouvernement.

Lorsqu'un social-démocrate succède à un social-démocrate, les remaniements sont en Suède *généralement* mineurs. Göran Persson a quelque peu bouleversé ces habitudes en nommant sept nouveaux *ministres*, en en remerciant trois tandis que plusieurs autres changent d'affectation. Margareta Winberg, ministre de l'agriculture, qui avait voté « non » lors du référendum sur l'adhésion à l'Union européenne, passe ainsi au ministère de l'emploi. Ministre des finances dans le gouvernement sortant et maître d'oeuvre de la sévère politique d'austérité menée depuis dix-huit mois afin de réduire le déficit budgétaire, M. Persson a choisi pour le remplacer Erik Aasbrink. Ancien secrétaire d'Etat et ministre chargé de la fiscalité en 1990 et 1991, il est considéré comme un social-démocrate « réaliste » proche du courant « *libéral* » et *pro-européen* du parti. Si sa nomination a été bien accueillie par les marchés financiers, elle a été vue d'un mauvais oeil par l'aile gauche du PS, qui voit là un nouveau « *virage à droite* ».

« UN VRAI ROI-SOLEIL »

A l'adresse des sociaux-démocrates hostiles à l'austérité – baptisés « *traditionalistes* » –, Göran Persson a été on ne peut plus clair dans sa première déclaration gouvernementale : *l'assainissement* des finances publiques sera poursuivi et son ambition est de ramener le déficit budgétaire d'environ 7 % aujourd'hui à 3 % du produit national brut en 1997, de parvenir à l'équilibre l'année suivante, tout en continuant de combattre l'inflation, qui était en février, en rythme annuel, de 1,7 %. « *C'est la seule façon*, a-t-il dit, *de promouvoir l'emploi, et la lutte contre le chômage est la principale préoccupation de ce gouvernement.* » Sur ce point, le nouveau premier ministre a admis qu'il prenait quelques risques politiques en s'engageant à réduire de moitié le taux de chômage « ouvert » d'ici à l'an 2000.

Ce taux représente aujourd'hui près de 8 % de la population active tandis que 5 % sont en stage et recyclage, ou affectés à des travaux conjoncturels et temporaires. Comment atteindre ce but ? Hormis quelques vagues promesses aux petites et moyennes entreprises, l'annonce de la création de « *100 000 places de formation, dont 70 000 dans le cadre de l'éducation des adultes* » et une « *mobilisation générale* » du gouvernement, M. Persson n'a pas donné beaucoup plus de détails sur sa stratégie. Il a toutefois appelé les syndicats et le patronat à faire preuve d'un peu plus de responsabilité et de rigueur dans les conventions collectives afin que les salaires n'augmentent pas – comme cela a été le cas ces dernières années – plus rapidement en Suède qu'en Allemagne.

Le premier ministre a par ailleurs souhaité que les affaires européennes prennent dorénavant davantage de place dans le débat de politique intérieure local. La tâche n'est pas simple, car une majorité de Suédois regrettent toujours d'avoir dit « oui » à l'Union à l'automne 1994... Evoquant la prochaine conférence intergouvernementale qui doit réviser notamment le traité de Maastricht, M. Persson a rappelé que Stockholm était attaché à l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale et que son gouvernement allait également mettre l'accent sur trois questions primordiales à ses yeux : la réduction du chômage, la démocratisation des institutions et l'environnement.

Göran Persson peut être satisfait de son entrée en scène dans ses nouvelles fonctions de président du Parti social-démocrate et de chef du gouvernement. *L'autorité qu'il a* démontrée dans ses premières interventions – « *un vrai Roi-Soleil !* », ironisent ses détracteurs – a rassuré les marchés financiers : la couronne se redresse par rapport au deutschemark et les taux d'intérêt baissent. Quant aux sondages, ils indiquent une remontée spectaculaire des sociaux-démocrates : 37,5 % des intentions de vote ces derniers jours, selon l'institut Temo, contre 29 % au début de l'année. Mais l'« état de grâce » du premier ministre pourrait être de courte durée : la conjoncture économique fléchit, de nouvelles réductions des dépenses publiques seront sans doute annoncées le mois prochain et, si la « gauche » du parti – anti-austérité et eurosceptique –, est pour l'heure silencieuse, elle n'a sans doute pas baissé les bras.

Alain Debove

■ **Principaux membres du gouvernement : Affaires étrangères :** Lena Hjelm-Wallen ; **Finances :** Erik Aasbrink ; **Adjoint aux finances :** Thomas Ostros ; **Défense :** Thage G. Peterson ; **Agriculture :** Annika Aahnberg ; **Commerce :** Björn von Sydow ; **Intérieur :** Jörgen Andersson ; **Affaires sociales :** Margot Wallström ; **Industrie :** Anders Sundström ; **Emploi :** Margareta Winberg ; **Culture :** Marita Ulvskog ; **Environnement :** Anna Lindh.

Déclaration de fusion entre la Russie et la Biélorussie

MOSCOU. La Russie et la Biélorussie signeront le 2 avril un accord d'union, qui se traduira par la création d'un « *conseil supérieur* » réunissant les présidents et les premiers ministres des deux pays, a annoncé, samedi 23 mars à Moscou, le président biélorusse, Alexandre Loukachenko. Ce dernier, qui venait de rencontrer le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, a ajouté que le « conseil supérieur » sera doté d'un comité exécutif, qui aura, de fait, les fonctions de gouvernement. M. Loukachenko a précisé que les termes de cet accord avaient déjà été approuvés par Boris Eltsine, lors d'une rencontre de sept heures, vendredi au Kremlin, entre les deux présidents. – *(AFP.)*

Le président béninois limoge son beau-frère

COTONOU. Avant d'appeler « *au calme et à la sérénité* », le président Nicéphore Soglo, a limogé, vendredi 22 mars, le ministre de la défense, Désiré Vieyra, « numéro deux » du gouvernement, alors que des rumeurs de coup de force circulaient depuis plusieurs jours à Cotonou. Ces rumeurs ont trait à la défaite attendue de M. Soglo à l'élection présidentielle de lundi, qui, selon des résultats officieux, contestés par ses partisans, n'a obtenu que 46 % des voix contre 54 % au général Mathieu Kérékou. *Dans un communiqué, le gouvernement a annoncé que* M. Vieyra, beau-frère du chef de l'Etat et unique ministre d'Etat, était « *relevé de toutes ses fonctions* », de même que le chef d'état-major particulier de M. Soglo, le général Basile Dadélé. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **GUINÉE : un groupe de soldats a assassiné un officier supérieur,** vendredi 22 mars, à Conakry. La victime, le colonel Seny Bangoura, était un proche du président Lansana Conté, qui a échappé, le mois dernier, à *une tentative de putsch* (*Le Monde* du 27 février). Cet assassinat, qui a provoqué le déploiement de chars dans les rues de la capitale guinéenne, semble avoir été commis en représailles, après l'annonce, la veille, de l'inculpation, pour « *atteinte à la sûreté de l'Etat* », de huit officiers et sous-officiers impliqués dans le putsch manqué. – *(AFP, Reuter.)*

■ **TCHAD : Kassiré Delwa Koumakoye, ancien premier ministre,** a été condamné, vendredi 22 mars, à trois mois de prison ferme pour « *détention illégale d'armes de guerre* », par le tribunal correctionnel de N'Djamena. Jeudi, le procureur de la République avait requis cinq ans d'emprisonnement. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : dix personnes ont été tuées et une vingtaine d'autres ont été blessées,** mercredi 20 mars, lorsque l'autobus qui les transportait a été mitraillé par un groupe armé à Aflou, près de Laghouat, à 400 kilomètres au sud d'Alger. Selon le quotidien privé *El Watan*, du samedi 23 mars, l'autobus assurait la liaison entre Oran, la capitale de l'ouest algérien et Hassi-Messaoud, abritant la plus importante base pétrolière du pays. – *(AFP.)*

■ **Seddik Debaïli a été nommé,** vendredi 22 mars, pour un an, au poste de premier secrétaire national du Front des forces socialistes (FFS), à la suite d'un changement des statuts de ce parti, qui a tenu son deuxième congrès, la semaine dernière à Alger. – *(AFP.)*

■ **SOUDAN : le général Omar El Béchir** a remporté le scrutin présidentiel avec 73,2 % des voix, a-t-on annoncé, vendredi 22 mars, de source officielle. *Pour cette première élection depuis le coup d'Etat du général El* Béchir de juin 1989, quarante candidats étaient en liste. Les résultats des législatives, qui se sont déroulées simultanément, du 6 au 17 mars, seront connus ultérieurement. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : des élections législatives doivent se tenir,** dimanche 24 mars, dans quinze des dix-huit provinces du pays, les trois autres étant situées dans la partie du Kurdistan irakien qui échappe au contrôle du gouvernement. Pour pourvoir les 220 sièges réservés à ces quinze provinces – sur les 250 du Parlement –, 689 candidats sont en lice. Le scrutin est uninominal à un tour. – *(AFP.)*

■ **IRAN : le chef du pouvoir judiciaire,** l'ayatollah Mohamad Yazdi, a menacé, vendredi 22 mars l'Allemagne de poursuivre de « *hauts responsables* » occidentaux, *si Bonn maintenait le mandat d'arrêt lancé contre le* ministre iranien des renseignements pour instigation au terrorisme. – *(AFP.)*

■ **Le chef du commando palestinien** qui s'était emparé du paquebot italien *Achille-Lauro* en Méditerranée en 1985, et qui s'était évadé le 28 février d'une prison italienne, a été retrouvé et arrêté en Espagne, vendredi 22 mars, dans la région de Marbella (sud). L'Italie a annoncé qu'elle allait demander son extradition et les Etats-Unis se sont déclarés « *profondément heureux* » de son arrestation. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE-TIBET : une bombe a explosé,** lundi 18 mars, devant le quartier général du Parti communiste à Lhassa, a rapporté vendredi 22 mars, à Londres, l'agence Tibet Information Network, citant des « *sources non officielles* ». *Aucune information n'a filtré sur les dégâts ou l'existence de* possibles victimes. Selon l'agence, il s'agirait de la sixième bombe explosant dans la capitale tibétaine en neuf mois. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BOSNIE : l'ONU fait état d'au moins 3 000 morts, « peut-être 8 000 »,** lors des massacres perpétrés par les forces serbes bosniaques au moment de la prise de l'enclave de Srebrenica (est de la Bosnie) en juillet 1995, assure un rapport rendu public, vendredi 22 mars à Genève, écrit par Elisabeth Rehn, rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme, qui a effectué deux visites en Bosnie. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE : au lendemain de la signature d'un traité d'amitié entre la Grèce et l'Albanie,** la justice grecque a libéré sous condition, vendredi 22 mars, sept militants nationalistes impliqués dans l'attaque meurtrière *d'une caserne albanaise en avril 1994, qui avait été à l'origine d'une* crise d'un an entre Athènes et Tirana. Par ailleurs, le ministre des affaires étrangères a annoncé que la Grèce envisageait d'accorder un statut particulier aux 200 000 immigrés albanais installés en Grèce. – *(AFP.)*

■ **ROUMANIE : le parti du président Iliescu, le PDSR,** s'achemine vers une rupture avec son partenaire *gouvernemental ultranationaliste*, le Parti de l'union nationale de Roumanie (PUNR), qui détient quatre ministères. « *C'est le début de la fin de nos relations politiques* », a lancé, jeudi 21 mars, Adrian Nastase, président exécutif du PDSR. – *(Corresp.)*

■ **POLOGNE :** les travaux de modernisation de bâtiments devant accueillir un centre commercial près du camp de concentration d'Auschwitz ont été suspendus, a annoncé, vendredi 22 mars, le gouvernement polonais (*Le Monde* du 14 mars). – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton a signé,** vendredi 22 mars, une nouvelle loi de finances provisoire, la onzième en moins de six mois, qui permettra à l'Etat fédéral de continuer à fonctionner jusqu'au 29 mars. « *Cela ne peut pas continuer* », a affirmé M. Clinton. Il a demandé à l'opposition républicaine du Congrès de lui transmettre, d'ici au 29 mars, une loi de finances qui couvre le reste de l'année budgétaire en cours. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE : le président Ernesto Samper s'est déclaré prêt,** pour la première fois, vendredi 22 mars, à examiner son éventuel départ anticipé, « *mais seulement après avoir été jugé et reconnu innocent* ». M. Samper est sous le coup d'une enquête parlementaire sur son rôle dans le financement de sa campagne électorale par le cartel de la cocaïne de Cali. – *(AFP.)*

La Banque mondiale craint une grave pénurie d'eau au Proche-Orient

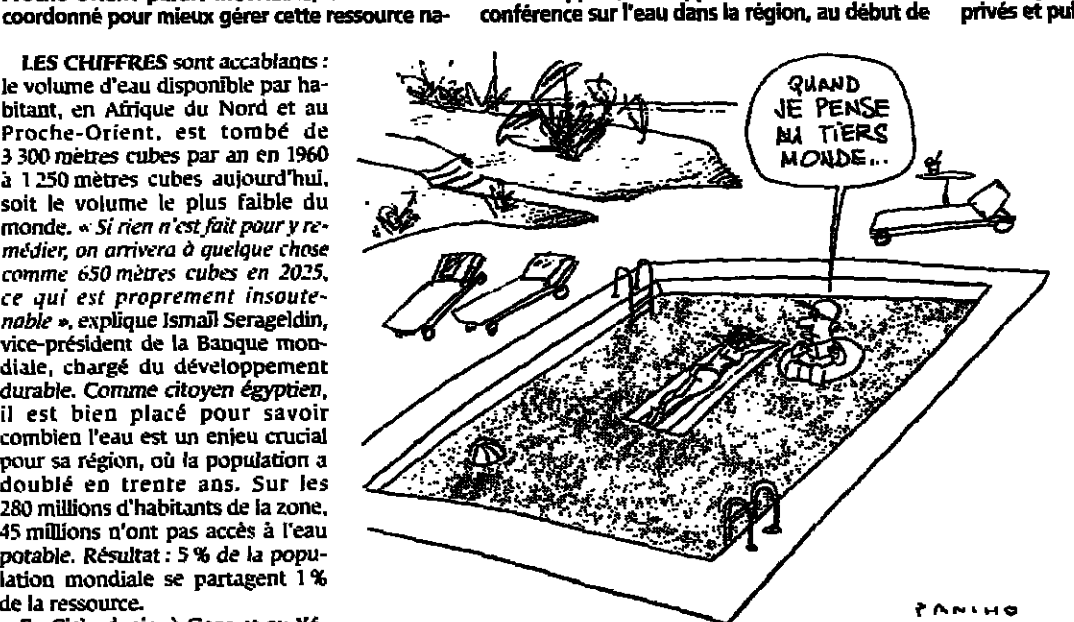
Le volume disponible par habitant est tombé, depuis 1960, de 3 300 à 1 250 mètres cubes par an

Une pénurie de l'eau en Afrique du Nord et au Proche-Orient paraît inévitable, si rien n'est coordonné pour mieux gérer cette ressource naturelle, estime la Banque mondiale. Dans un récent rapport, elle appelle à la réunion d'une conférence sur l'eau dans la région, au début de 1997, afin qu'une stratégie de partenariat soit mise en place par les gouvernements, les acteurs privés et publics et les donateurs.

LES CHIFFRES sont accablants : le volume d'eau disponible par habitant, en Afrique du Nord et au Proche-Orient, est tombé de 3 300 mètres cubes par an en 1960 à 1 250 mètres cubes aujourd'hui, soit le volume le plus faible du monde. « *Si rien n'est fait pour y remédier, on arrivera à quelque chose comme 650 mètres cubes en 2025, ce qui est proprement insoutenable* », explique Ismaïl Serageldin, vice-président de la Banque mondiale, chargé du développement durable. Comme citoyen égyptien, il est bien placé pour savoir combien l'eau est un enjeu crucial pour sa région, où la population a doublé en trente ans. Sur les 280 millions d'habitants de la zone, 45 millions n'ont pas accès à l'eau potable. Résultat : 5 % de la population mondiale se partagent 1 % de la ressource.

En Cisjordanie, à Gaza et au Yémen, la quantité d'eau disponible atteint tout juste 180 mètres cubes, ce qui, selon les normes internationales, ne peut même plus être qualifié de pénurie, mais représente une réelle disette. Et il ne faut pas s'étonner si ces régions prélèvent abusivement dans leurs eaux souterraines, au risque d'épuiser la nappe phréatique ou d'y faire pénétrer l'eau de mer.

En surface, la ressource est aussi victime de la pollution, car 80 millions d'habitants ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement. Le principal fleuve du Maroc, le Sébou, est devenu un égout pour les villes qu'il traverse. Le Sidi Salem, le plus grand réservoir de la Tunisie, est atteint par la pollution urbaine, industrielle et aussi agricole, tout comme en Algérie les plaines de la Mitidja et de Saïda. Quant au Nil, il est à la fois pollué par les rejets urbains et industriels et charrie de plus en plus de sel provenant du lessivage des sols irrigués.



L'IRRIGATION EN QUESTION

L'irrigation agricole, au Maghreb et au Proche-Orient, est à l'origine d'une grande déperdition d'eau. Car « *on y dépense beaucoup d'eau pour une faible production* », constate le rapport de la Banque mondiale, intitulé *From scarcity to security* (De la pénurie à la sécurité d'approvisionnement). Cette région consacre en effet 87 % de sa ressource à l'irrigation, alors que la moyenne mondiale se limite à 69 %. Encore si l'arrosage était efficace, mais ce n'est pas le cas : on évalue à 70 % la quantité d'eau qui est consommée – ou s'évapore – en pure perte.

Que faire pour remédier à cette situation ? La Banque mondiale propose d'abord de moderniser les systèmes d'irrigation en multipliant les serres et l'arrosage au goutte-à-goutte (par un réseau de tuyaux percés au niveau de chaque plant), et en bétonnant les canaux (pour éviter l'évaporation et les fuites). « *On peut doubler ainsi les rendements avec deux fois moins d'eau* », dit le rapport. Mieux : une réduction de 15 % du volume d'eau consacré à l'irrigation permettrait de doubler la quantité disponible pour les ménages et l'industrie. Il a même été calculé qu'une réduction de 10 %, au Maroc, fournirait assez d'eau pour tous les usages domestiques pendant une décennie...

Un bon moyen de rationaliser l'usage de la ressource est de traiter les eaux usées aux fins d'irrigation. Le coût du traitement – en moyenne de 2,40 F par mètre cube –, revient moins cher que la plupart des infrastructures pour l'amenée d'eau vierge. L'autre moyen, selon la Banque mondiale, consiste à faire payer l'eau à son prix, et donc à réduire les subventions qui encouragent le gaspillage. Ainsi, au Maroc, l'eau d'irrigation est cédée à 10 centimes le mètre cube, alors que l'eau potable est vendue entre 2,40 F et 6,50 F. De même, en Jordanie, l'eau d'irrigation est passée de 5 à 25 centimes le mètre cube, ce qui reste encore inférieur de moitié au coût d'entretien du réseau, alors que l'eau potable est livrée à 1,90 F, soit un tiers du prix de revient.

« *Pour la prochaine décennie, il faudra investir entre 5 milliards et 6 milliards de dollars par an dans la région pour éviter une crise de l'eau* », précise Ismaïl Serageldin. La poudrière du Proche-Orient se nourrit en effet de suffisamment de conflits pour ne pas en ajouter d'autres.

Roger Cans

Les Taïwanais élisent leur chef de l'Etat dans la sérénité

TAÏPEH
de notre envoyé spécial

Une nouvelle fois, Mme Kuo, enseignante, s'est vêtue d'un de ses ensembles de soie traditionnelle de chez Sophie Hong, célèbre styliste locale qui a fait ses classes à Paris et s'est rendue de l'autre côté du square, au bureau de vote installé dans une école privée. Une nouvelle fois, elle a apposé son sceau de pierre gravé à son nom sur le registre des votants avant de glisser dans l'urne le bulletin de son libre choix. Ce quartier de Taïpeh, comme aux précédents scrutins, était d'un calme absolu. « *Bonjour, ça va ?* », lui a simplement demandé, comme à l'accoutumée, l'aimable policier du commissariat local, de faction devant le bureau. Mme Kuo a à tel point intégré cette démarche à son univers mental qu'elle ne sait plus combien de fois elle a voté depuis 1991 – quatre, cinq ? Mais, cette fois, il ne s'agit plus d'élire des députés, conseillers municipaux ou le maire, mais le chef de l'Etat. La première démocratie chinoise authentique a reçu son baptême, samedi 23 mars 1996, à l'occasion de cette première élection présidentielle au suffrage universel.

Pour Pékin, c'est le début du « *chaos* ». Tous les grands journaux chinois ont publié samedi un commentaire diffusé par l'agence Chine nouvelle, intitulé « Une politique désastreuse pour la population de Taïwan ». A en croire ce texte, la politique de Lee Teng-hui a déjà plongé la population de Taïwan dans un « *abysse de désolation* ». Et si l'actuel chef de l'Etat était reconduit dans ses fonctions et devait « *continuer sur cette voie* », c'est cette fois « *l'abysse de la souffrance* » dont la population de l'île ferait l'expérience.

UN « TIANANMEN » RÉUSSI

Pourtant, il faudrait une imagination fertile pour déceler ici l'embryon d'un quelconque « chaos ». « *En presque dix ans* [depuis la levée de la loi martiale en 1987] *Taïwan a accompli ce que l'Europe a mis cent cinquante ans à réaliser. Sans les drames, les boucheries, les traumatismes* », résume un observateur étranger.

La joie de voir culminer ainsi un processus de démocratisation en douceur avait éclaté dans les rues de Taïpeh vendredi soir. Même chez les probables perdants. Les ultimes réunions publiques ont donné lieu à un carnaval de drapeaux, de stands, de tambours, de klaxons et trompettes, de discours enthousiastes dans les appareils de sono. Des indépendantistes manifestaient paisiblement à côté d'un rassemblement anti-indépendantiste du Nouveau Parti, soutenant Lin Yang-kang, le rival du président sortant, Lee Teng-hui. Toute cette agitation bon enfant faisait irrésistiblement penser à un « Tiananmen » réussi : nulle menace policière ou militaire, contrairement au drame pékinois de 1989, mais surtout nulle angoisse perceptible dans la foule. Simplement, une immense confiance en soi.

Francis Deron

La France va livrer la première de six frégates à Taïpeh

LA PREMIÈRE frégate lance-missiles commandée à la France par Taïwan lui sera livrée au début d'avril, soit volontairement après l'élection présidentielle du 23 mars à Taïpeh. Baptisé *Kang Ding*, ce bâtiment de 3 500 tonnes à pleine charge fait partie d'un contrat de plus de 14 milliards de francs portant sur six unités du même type.

Officiellement, ce contrat signé en septembre 1991, sous le nom de code « Bravo », n'existe pas, la France s'obstinant à maintenir secrète cette transaction, à la demande de son client. En principe, la frégate, une fois livrée au port de Kaohsiung, dans le sud de l'île, doit entrer en service, à la fin de mai, dans la marine taïwanaise. La sixième et dernière unité devrait l'être à la fin de 1998. Une option sur dix autres navires de la même classe reste en suspens. Les frégates taïwanaises sont dérivées de la frégate « furtive » (discrète) française *La Fayette*, qui vient seulement d'entrer en service dans la marine nationale.

Selon Michel Le Hébel, notre correspondant à Lorient, où sont conçues les frégates en question, la *Kang Ding* devrait avoir quitté son port de construction, d'ici au 9 avril. A son bord, un équipage français qui passera officiellement la main à l'île de la Réunion aux Taïwanais. A Lorient même, depuis plusieurs mois, une centaine de marins taïwanais sont à l'instruction.

La *Kang Ding* n'est pas armée, à l'exception de ses systèmes Crotale anti-aériens et de ses lance-leurres Dagaie de fabrication française. Pour le reste, elle le sera ultérieurement par les chantiers de Kaohsiung. Taïwan a principalement choisi d'armer ses frégates avec des matériels américains ou d'origine locale. Les Etats-Unis fournissent notamment des systèmes de défense très rapprochée qui sont des canons automatiques Phalanx, des missiles surface-air Sea Chaparral et des hélicoptères embarqués Seahawk. Taïwan installera ses propres missiles anti-navires Hsiung Feng 2, qui sont la version améliorée – 80 kilomètres de portée – du missile israélien Gabriel fabriqué sous licence à Taïpeh.

PAIEMENT COMPTANT

Ces bâtiments de haute mer sont capables, avec un équipage de quelque cent soixante hommes, de parcourir l'équivalent de 12 000 kilomètres à une vitesse de 15 noeuds, soit environ 27 kilomètres à l'heure. En essais, la deuxième frégate, baptisée *Si Ning*, pourrait être livrée avant la fin de l'été, et la troisième, dénommée *Kun Ming*, à la fin de cette année.

Taïwan et la France sont, d'autre part, engagés dans un important contrat, qui porte sur la fourniture de soixante avions de combat Mirage 2000-5 avec une commande de mille deux cents missiles air-air Mica de défense aérienne, et dont le montant est de l'ordre de 30 milliards de francs. Le premier exemplaire doit être livré, en juin 1997, à Taïpeh.

Sur les modalités de cette transaction conclue en novembre 1992, les deux pays maintiennent, là encore, le silence. On sait seulement que la pratique coutumière de Taïwan est, font observer les négociateurs français, de payer comptant ses achats d'armements et de ne demander aucune contribution financière à ses fournisseurs. Au contraire de la Chine, ajoutent les mêmes sources.

Pour ce qui concerne plus spécialement la vente des avions Mirage 2000-5, Taïwan s'est engagé à verser 70 % du montant global du contrat dès la première livraison et le restant au moment de la fourniture du vingtième exemplaire. Selon des experts du commerce des armes, ce mode de règlement est tout à fait inhabituel. Dans le cas présent, il a pour résultat d'assurer une trésorerie importante aux industriels, Dassault pour la cellule et Matra pour les missiles.

En échange, les Taïwanais ont imposé à la France des conditions jugées, par les mêmes sources, assez draconiennes ou pénalisantes, notamment le versement d'indemnités très importantes en cas d'un dédit, du côté français, et du non-respect partiel ou total de l'exécution du contrat.

Jacques Isnard

Les Européens veulent sauver le processus de paix

Après le sommet antiterroriste de Charm el Cheikh, les Américains continuent de montrer l'Iran du doigt

LES DIVERGENCES DE VUES risquent de se creuser entre Américains et Européens à l'occasion de la réunion, prévue les 28 et 29 mars à Washington, du comité de suivi du récent sommet des « *bâtisseurs de la paix* » de Charm el Cheikh. Les Etats-Unis veulent que cette réunion soit le prélude à une rencontre, en avril, des ministres des affaires étrangères des vingt-sept pays et des représentants des Nations unies et de la Commission européenne qui ont participé au sommet.

D'ores et déjà, resurgissent les clivages qui s'étaient dessinés lors de ce forum. Ils portent sur l'ordre du jour des rencontres de suivi du sommet, dont le vrai mérite, au-delà des bénéfices électoraux qu'ont pu en tirer les Etats-Unis et Israël, aura été d'avoir soutenu le processus de paix israélo-palestinien, très sérieusement ébranlé par la récente vague d'attentats-suicides en Israël.

Pour Washington, l'objectif est de créer des groupes de travail d'experts en matière de contre-terrorisme, alors que, pour l'Union européenne (UE), et singulièrement la France – comme le président Jacques Chirac l'avait dit en termes très clairs à la tribune du sommet –, le suivi de Charm el Cheikh suppose que l'on en prolonge les deux orientations, c'est-à-dire renforcer le processus de paix et lutter contre le terrorisme, sans verser pour cela dans des excès qui occulteraient le fond du problème.

Pour consolider le caractère irréversible du processus de paix, les Européens estiment qu'il faut réfléchir aux dispositions à prendre pour que les accords conclus soient bien respectés, que des mesures ne soient pas mises en oeuvre qui apparaîtraient comme un retour en arrière – tel un éventuel redéploiement de l'armée israélienne sur des positions qu'elle a évacuées en Cisjordanie ou un possible report de l'évacuation de la ville d'Hébron, ou surtout l'actuel bouclage des territoires palestiniens, qui s'apparente à un véritable blocus.

En d'autres termes, les Européens, et avec eux nombre de pays arabes qui ont participé au sommet, estiment que, tout en veillant très strictement à assurer la sécurité d'Israël, il faut éviter de prendre des mesures punitives envers les Palestiniens. A leurs yeux, il est aussi plus nécessaire que jamais que l'aide destinée aux Palestiniens arrive à destination, voire soit accélérée, car le développement économique des territoires demeure le meilleur moyen de lutter contre le terrorisme.

Si elle est indispensable, la coordination dans la lutte antiterroriste ne doit pas pour autant se faire de manière aveugle. Chacun est prié de balayer devant sa porte. Les Etats-Unis et Israël, à qui le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, vient d'emboîter le pas, ont désigné un grand Satan : l'Iran. Il est vrai que, selon des sources concordantes, Téhéran finance le Hezbollah libanais et le Djihad islamique palestinien. Il est tout aussi indiscutable que la rencontre à Damas – entre deux attentats-suicides en Israël – du vice-président iranien, Hassan Habibi, avec des représentants des organisations palestiniennes hostiles au processus de paix, dont le Hamas et le Djihad, et un commentaire anti-israélien de l'agence officielle IRNA ne contribuent pas à blanchir l'Iran. Comme la récente découverte, dans le port d'Anvers, à bord d'un bateau iranien, d'explosifs destinés à un Iranien vivant en Allemagne.

Les participants au sommet de Charm el Cheikh ne doivent toutefois pas se voiler la face quant aux flux financiers des organisations extrémistes islamistes. Profitant d'une législation qui octroie une totale liberté d'expression, aussi longtemps qu'un individu n'a pas été pris en flagrant délit d'action, les réseaux intégristes musulmans se développent aux Etats-Unis comme en Grande-Bretagne.

Les gouvernements arabes, tels l'Arabie saoudite et le Koweït, affirment avoir arrêté le financement des formations islamistes à travers le monde ; mais des ressortissants de ces pays – et d'autres – alimentent toujours les caisses de ces mouvements, en dons en principe destinés à des œuvres sociales, mais dont nul ne peut contrôler le véritable usage. Sans oublier que le fond du problème, pour ce qui concerne le terrorisme palestinien, est à trouver sur place, c'est-à-dire dans cet horizon quasi bouché sur lequel bute une jeunesse qui a désespéré de tout.

Les choses sont donc beaucoup trop complexes pour pouvoir être réduites à la démonisation de l'Iran ou pour exiger des seuls Etats du Proche-Orient et de l'Autorité palestinienne d'éradiquer le mal. Pour autant, les Européens n'entendent pas baisser la garde à l'égard de Téhéran. Conformément à la décision qui avait été prise par les ministres des affaires étrangères de l'UE, à la mi-mars, à Palerme, la troïka européenne devrait se rendre, les 2 et 3 avril, à Téhéran. Elle demandera notamment avec insistance au gouvernement iranien de condamner les attentats anti-israéliens et de prendre les mesures nécessaires contre le terrorisme.

Pour les pays de l'UE, le développement des territoires palestiniens reste le meilleur remède contre le terrorisme

Les Etats-Unis – non sans quelque hypocrisie, puisque, selon une source bien informée, ils continuent d'avoir des intérêts importants en Iran, en exportant des produits *via* l'émirat voisin de Dubaï et à travers certaines de leurs filiales, telle General Electric-Canada – font pression sur les Européens pour qu'ils suspendent leurs relations économiques avec Téhéran, arrêtent tout investissement et tout achat de pétrole et rappellent leurs ambassadeurs. Gardant la tête froide, l'UE prend le temps de la réflexion, accentuant davantage encore le caractère « *critique* » de son « *dialogue* » avec le régime iranien.

Néanmoins, la placidité unanime que les Européens opposaient, à propos de l'Iran, aux ires américaines et israéliennes a quelque peu été ébranlée après les attentats anti-israéliens. De tous les Européens, John Major, le premier ministre britannique, est le seul à avoir nommément accusé Téhéran, et le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, n'y est pas allé avec le dos de la cuiller dans une récente lettre qu'il a adressée à son homologue iranien, Ali Akbar Velayati.

Il est trop tôt pour en tirer des conclusions quant à l'attitude que les Européens pourraient adopter en définitive à l'égard de Téhéran, mais ils estiment qu'en tout état de cause le « *dialogue critique* » a donné quelques résultats : l'Iran s'est au moins engagé verbalement à ne pas appliquer la *fatwa* condamnant à mort l'écrivain Salman Rushdie, ni à faire assassiner ses éditeurs ou traducteurs. Il reste à obtenir une promesse écrite.

L'UE a aussi obtenu, outre l'acceptation par Téhéran d'une visite d'un représentant de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, un allègement de la pression sur la communauté bahaïe – que le pouvoir iranien ne tolère pas – et l'annulation pure et simple, pour incompétence du tribunal, de la condamnation à mort pour apostasie de l'un des membres de cette communauté, M. Zabiholla Mahrami. En marge du sommet de Charm el Cheikh, M. Chirac avait évoqué la possibilité que soient commuées les condamnations à mort de juifs iraniens. Il s'agit, a-t-on appris de source bien informée, de Yashar Sasson et des frères Nishook.

Mouna Naïm

هكذا من الاصل

FRANCE

EXTRÊME DROITE Un conducteur de la RATP, Michel Eberhardt, a annoncé vendredi 22 mars la création du syndicat FN-RATP, une émanation du Front national. Les membres du FN doivent cependant prendre en compte l'opposition manifestée par leur président aux grèves de l'automne 1995, alors qu'ils refusent eux-mêmes d'être assimilés à des *« privilégiés »*. ● LES AMIS DE JEAN-MARIE LE PEN pratiquent aussi l'entrisme dans les confédérations syndicales, essentiellement à FO ou à la CFTC. ● LE MAIRE FN DE TOULON Jean-Marie Le Chevallier éprouve lui aussi à traduire les promesses électorales de son parti dans la gestion de sa commune : le conseil municipal a voté vendredi une hausse des impôts locaux pour 1996 et prévoit une augmentation continue pour les prochaines années. En revanche, les subventions à certaines associations subissent une réduction drastique.

Le Front national tente d'élargir ses réseaux dans le monde du travail

Après la police, le FN crée un syndicat à la RATP. Et cherche aussi à infiltrer certaines confédérations. Mais il doit concilier le discours traditionnel d'extrême droite et les préoccupations de sa base. De même, à Toulon, le maire frontiste tourne le dos à plusieurs de ses promesses électorales

SANS ATTENDRE ni la publication au journal officiel ni l'agrément de la direction de la RATP, Michel Eberhardt, conducteur de RER sur la ligne A, a annoncé, vendredi 22 mars, la création du syndicat FN-RATP, une émanation du Front national.

« Un syndicalisme nouveau est en train de naître qui s'élève contre le classisme marxiste », s'est exclamé Frédéric Jamet, le secrétaire général du – tout nouveau également – syndicat FN de la police, qui avec Marc Daniel, le secrétaire national du parti chargé de Paris et de la petite couronne, accompagnait M. Eberhardt pour porter leur petit frère sur les fonts baptismaux, en l'occurrence la conférence de presse. C'est en tout cas dans les syndicats traditionnels que le FN-RATP a puisé une partie de ses recrues. Ainsi, Michel Eberhardt a lui-même été autrefois membre du Syndicat du livre CGT puis a brièvement milité au Syndicat autonome traction (SAT) lorsqu'il est entré à la RATP.

A l'en croire, le FN-RATP serait parvenu à débaucher *« des délégués CFDT »* ainsi que des militants d'autres syndicats. La plupart ont pris une part active au mouvement social et aux grèves de l'automne 1995. C'est aussi le cas de la totalité des membres du bureau présents à la conférence de presse : outre le secrétaire général, le trésorier, Emmanuel Robert, conseiller municipal FN de Rosny-sous-Bois, conducteur de métro sur la ligne 9, le trésorier adjoint, machiniste, Joseph Berteloot, et la personne chargée des relations avec la presse, chef de station de métro, Evelyne Meyre. Cet engagement ne leur paraissait pas, vendredi, incompatible avec les prises de position du président du FN Jean-Marie Le Pen, notamment contre la grève dans le service public ou pour la création d'un service minimum.

« Quand on se souvient des attaques de Juppé sur la Sécurité sociale, tout le monde devait se révolter sur ce coup-là », explique M. Eberhardt. Il trouve cependant des excuses à M. Le Pen qui, comme *« les personnes extérieures »* à la Régie, parle de service minimum. *« Mais en parler à l'intérieur serait irresponsable et incompétent car le service que l'on assure est déjà minimum. »* Après réflexion, le responsable du FN-RATP n'exclut pas de mener, à l'occasion, des *« grèves actives »*. *« A condition que la direction soit d'accord pour la gratuité, nous serions prêts à rouler en portant des brassards signalant que sous sommes en grève »*, dit-il en ajoutant : *« On verra bien alors qui cédera le premier. »* M. Eberhardt tient toutefois à souligner le fait que son syndicat *« est un syndicat FN, pas du FN »*. Reste qu'il envisage de défiler sous la banderole FN-RATP lors de la manifestation du Front national le 1er mai.

TROIS PRIORITÉS

Le syndicat, qui ne perd pas de temps, s'est fixé trois priorités : la *« défense des statuts »* à travers le maintien de la *« priorité aux Français »*, même face aux Européens ; celui de la *« priorité familiale »*, car, selon les dirigeants du syndicat d'extrême droite, *« les enfants d'agents bénéficiaient d'une priorité à l'embauche abandonnée aujourd'hui »* ; la *« défense des conditions de travail par le rétablissement de la sécurité pour les agents »*, avec notamment le maintien de la surveillance policière jusqu'à la fermeture des lignes du métro et la *« défense de la qualité du service »* avec *« l'humanisation des rails »*.

Les déclarations de M. Eberhardt sur les statuts de son syndicat mentionnant qu'il *« interdit inconditionnellement dans l'exercice de ses actions syndicales des prises de position politiques »* ne convainquent pas les syndicats déjà présents à la Régie. Certains ont fait part de leur inquiétude à la direction de voir s'installer le FN au sein de la Régie. La CFDT-RATP expliquait dès février dans un tract avoir demandé *« la non-reconnaissance par la direction de ce pseudo-syndicat »* et déclarait ne pas vouloir s'asseoir autour d'une table avec les représentants d'un parti qui *« véhicule des idéologies de haine, de racisme et d'exclusion »*. La CGT, arrivée en tête aux élections professionnelles, affirme elle aussi vouloir *« tout faire pour s'opposer à la reconnaissance du FN-RATP »*. Ses représentants ont envoyé à cet effet des courriers à la direction de la RATP et au ministère des transports ainsi qu'au premier ministre. Jeudi, la direction générale de la Régie faisait répondre aux journalistes qu'elle n'avait pas été saisie d'une demande officielle de la part du FN-RATP et que ses *« statuts s'opposent à la création de syndicats politisés »*.

Pour le FN et Philippe Olivier, son délégué général adjoint plus précisément chargé du développement, ce FN-RATP pourrait n'être que le premier d'une série d'autres syndicats de transports. Un projet devrait se concrétiser *« d'ici quelques semaines »* à Lyon, et le FN espère profiter du mécontentement à Marseille et des derniers troubles à Reims pour lancer ses propres structures. Selon M. Olivier, le FN, avec ses 15 % d'électeurs, est arrivé *« à un point de maturité »* qui amène certains à vouloir créer des syndicats frontistes. Le FN entend soutenir ces initiatives, comme il encourage la création ou le renforcement d'associations ou de cercles là où ses militants se satisfont des syndicats existants.

Ch. Ch.

COMMENTAIRE

CONTRADICTIONS

Désormais présent sur plusieurs fronts – gestion municipale, militantisme syndical... –, le Front national n'est pas à l'abri des contradictions. Ainsi les budgets municipaux sont-ils l'expression comptable et financière d'une politique. Celui de Toulon, la plus importante ville gérée par le FN, avait donc valeur de test. Or le maire, Jean-Marie Le Chevallier, propose une augmentation importante des impôts. Dur réveil pour un parti qui se vante d'être le fer de lance de la bataille pour la baisse de la fiscalité. Sévère rappel à la réalité pour Jean-Marie Le Pen qui, le 25 juin 1995, demandait aux trois maires FN *« d'être intransigeants sur la défense des intérêts des contribuables »*.

Le 30 octobre 1995, ces trois élus s'engageaient, dans un bel élan, à *« remettre en cause tous les marchés publics, tous les emprunts et toutes les cautions »*. Christian Goux (PS) a pu, à loisir, observer lors du conseil municipal toulonnais comment, sur ce sujet, l'équipe du maire chaussait, *« dans le plus grand secret, les bottes de [ses] prédécesseurs »*.

De même, en qualifiant le mouvement social de fin 1995 de *« révolte de privilégiés »*, M. Le Pen ne s'attendait certainement pas à ce que les premières déclarations des dirigeants de son nouveau syndicat, à la RATP, prennent la forme d'une défense du droit de grève : *« Si se lever à 2 heures du matin et travailler les jours fériés, c'est un privilège, alors, oui, nous sommes privilégiés »*, ont-ils lancé. Si ces prises de position se multiplient, elles vont contraindre M. Le Pen à un difficile exercice de funambulisme.

Christiane Chombeau

Les aléas de l'entrisme

EN L'ABSENCE de consignes nationales, les militants et adhérents du FN salariés se retrouvent dans les cinq confédérations syndicales. Un sondage « sortie des urnes » de l'institut CSA (réalisé le 23 avril 1995 auprès de 4 200 personnes et publié par *La Tribune-Desfossés* au terme du premier tour de l'élection présidentielle de 1995) indique que 7 % des sympathisants de la CGT disent avoir voté pour Jean-Marie Le Pen. Ce pourcentage est de 6 % à la CFDT, 5 % à la CFTC mais 16 % à FO – soit plus que le résultat électoral du président du FN (15,3 %) – et 24 % à la CGC. Malgré tout, une seule confédération semble avoir fait l'objet d'une tentative de noyautage : la CFTC.

Bien qu'elle s'en défende et que ses statuts interdisent à ses militants de détenir un mandat politique, la CFTC est apparue comme une cible privilégiée pour le courant catholique traditionaliste de Bernard Antony, député FN au Parlement européen. *« C'est surtout nous qu'ils ont infiltrés »*, reconnaît un dirigeant.

« PROBLÈMES VAROIS »

Pour avoir mis en avant leur appartenance au FN, plusieurs délégués CFTC de Giat Industries de Roanne (Loire) se sont vu retirer leurs mandats en 1995. La Confédération reconnaît que *« la question se pose dans le Var »*. Son secrétaire général, Jacques Voisin, a écrit le 22 février aux responsables de l'union départementale pour exiger qu'ils mettent un terme à *« la confusion entre les mandats politiques et syndicaux chez certains responsables »*.

Par ailleurs, la CFTC range au nombre des *« problèmes varois »* celui du dirigeant national de la fédération de l'agriculture, Charles Galtier, originaire du Var, connu pour ses idées proches de l'extrême droite et néanmoins secrétaire général de la fédération de 1976 à 1995 et aujourd'hui président.

Toujours dans le Var, le représentant FO au conseil d'administration de l'office public d'HLM de Toulon a été déchargé de ses fonctions en octobre 1995, après intervention de Marc Blondel, parce qu'il avait voté en faveur du candidat FN à la présidence de cet office. *« Il y a très peu de responsables de FO sympathisants du Front national, mais le doute plane toujours, à cause des réticences qu'a la confédération à condamner l'extrême droite et encore plus à citer le Front national »*, remarque un dirigeant, qui attribue cette situation à *« certains liens inavouables entre l'extrême droite et l'extrême gauche »*.

A la CGT et à la CFDT, quelques militants ont été repérés, mais ces cas restent marginaux. Ces deux syndicats affirment régulièrement vouloir mener un travail sur l'implantation de l'extrême droite dans les organisations, mais les tensions que cela risque de provoquer avec les autres confédérations semblent les dissuader. C'est pourquoi la CFDT tente de mener une réflexion sur *« le racisme en entreprise »*, mais dans une grande entreprise des Pyrénées-Orientales, par exemple, ce processus a été interrompu *« car il risquait de rompre un équilibre dans l'entreprise »* entre pieds-noirs et harkis.

La création de syndicats autonomes semble indiquer que la percée de l'extrême droite dans les syndicats confédérés n'est pas chose aisée. Malgré tout, les confédérations auraient tort de se réjouir : le sondage CSA indiquait que 24 % des ouvriers disaient avoir voté pour M. Le Pen, qui devançait tous les autres candidats dans cette catégorie.

Frédéric Lemaître

Les critères de représentativité

Pour être déclarée représentative, une organisation syndicale doit répondre à cinq critères :

● **Les effectifs** : un faible nombre d'adhérents *« peut être compensé par une activité et un dynamisme suffisants »*, explique le code du travail ;

● **Les cotisations** : *« n'est pas représentatif le syndicat dont la cotisation est insuffisante pour lui permettre d'avoir une action spécifique et indépendante »* ;

● **L'expérience et l'ancienneté.** A défaut d'expérience propre, le syndicat peut se prévaloir, notamment, de l'expérience de ses dirigeants. C'est ainsi qu'à la SNCF le syndicat SUD-Cheminots vient d'être déclaré représentatif à la gare Saint-Lazare ;

● **L'attitude patriotique** pendant l'Occupation ;

● **L'indépendance** : seule l'indépendance à l'égard de la direction est prise en compte. Un syndicat qui ne demande aucune cotisation ou dont les adhérents font tous partie d'un service du personnel ne sera pas jugé représentatif. Mais le code du travail reste muet sur l'indépendance à l'égard d'un parti politique.

Le conseil municipal de Toulon augmente les impôts

TOULON

de notre correspondant

La municipalité Front national élue en juin 1995 à Toulon a voté vendredi 22 mars son premier budget primitif, qualifié de budget de *« transition »* par le maire Jean-Marie Le Chevallier. Ce budget 1996, contrairement aux promesses de la campagne électorale, se traduit par la hausse des quatre taxes directes : de 20,50 % à 21,86 % pour la taxe d'habitation, tandis que la taxe professionnelle augmente de plus de deux points (27,99 % contre 26,54 %). Au total, les impôts augmenteront de 9,18 % cette année et de 5 % environ chaque année pendant les quatre prochaines années. Le FN a mis en avant la situation financière de la ville et le contexte économique difficile. L'opposition de droite a dénoncé cette augmentation, qui sera de plus de 30 % sur cinq ans.

« C'est un drame pour le porte-monnaie des Toulonnais », a notamment estimé le porte-parole de cette opposition, le conseiller municipal UDF Henri Couilliot. Ce qui est présenté comme un plan de redressement par M. Le Chevallier et sa majorité est accompagné d'économies drastiques en ce qui concerne les subventions accordées aux associations. La nouvelle équipe les a réduites de 8 673 000 francs. Des pans entiers de la vie associative toulonnaise se voient ainsi privés partiellement ou totalement d'aide financière. C'est le cas de nombreuses associations très liées à l'ancienne municipalité, dont la plupart avait un rôle social d'intégration aux plans tant de l'emploi que de l'insertion : l'association Tremplin est ainsi privée de 674 600 F, l'association des Français musulmans et leurs amis, de 24 000 F, le relais socioculturel Peiresc, de 150 000 F, le foyer de la jeunesse Entraide protestante, de 200 000 F, etc. Les clubs sportifs ne sont pas épargnés puisque le HTVB (Hyères-Toulon-Var Basket) passe de 1 000 000 F de subvention à 400 000 F. Les choix faits par la municipalité toulonnaise ne manqueront pas de susciter de nombreux commentaires. Ainsi, la Société des amis des chats se voit créditée de 40 000 F supplémentaires, tandis que le Secours populaire obtient en tout et pour tout 8 000 F. Parmi ceux qui voient leurs subventions s'évanouir totalement, le Centre communautaire israélite, le Centre municipal des consommateurs et le Théâtre de la danse et de l'image de Chateauvallon. Il est vrai que le TNDI n'avait pas déposé de demande d'aide financière. Le budget supplémentaire pourra néanmoins contribuer dans les mois à venir à rattraper certains « oublis ». De plus, certains adjoints ont eu la possibilité d'utiliser des lignes budgétaires réservées.

José Lenzini

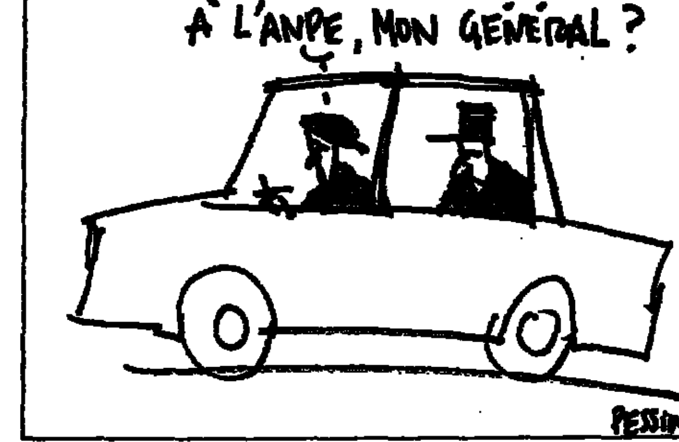
Les officiers et sous-officiers les plus gradés et les plus anciens seront incités à quitter l'uniforme

Charles Millon veut permettre un renouvellement régulier des cadres d'une armée professionnelle

La future armée professionnelle sera moins nombreuse que l'actuelle armée de conscription. Pourtant, le gouvernement ne veut pas, par une « loi de dégagement des cadres », contraindre au départ des officiers et des sous-officiers. Toutefois, pour conserver une « pyramide des âges » convenable de l'encadrement militaire, M. Millon prépare un « plan de reconversion » pour inciter certains de ses membres à quitter l'armée.

LES DÉPARTS ne seront pas obligatoires, mais le gouvernement va quand même inciter une partie de l'encadrement militaire à quitter les armées. Pour conserver *« une pyramide des âges convenable »*, c'est aux officiers et sous-officiers titulaires des grades les plus élevés de la hiérarchie et aux plus anciens qu'il va s'adresser en priorité. C'est ce que vient d'annoncer Charles Millon en faisant part au conseil supérieur de la fonction militaire – réuni récemment en session extraordinaire – des réflexions entreprises dans le cadre de la professionnalisation des armées. En effet, le ministre de la défense craint que l'armée, devenue professionnelle, ne soit menacée par *« un vieillissement préoccupant »* de ses cadres.

Durant les six années prochaines, selon des précisions données aux députés par M. Millon, il faut s'attendre au départ, chaque année, de quelque 2 500 militaires. Ce qui représente, au total, un peu moins de 2 000 officiers et environ 13 000 sous-officiers entre 1997 et 2002. *« Cela va nécessiter*, a indiqué le ministre de la défense aux membres du conseil supérieur de la fonction militaire, *un système de reconversion permanent qui, dans l'immédiat, s'adressera à ceux qui sont dans les grades les plus élevés et sont les plus anciens. Mais je serais incomplet si ne ne disais pas que cela concernera aussi les autres catégories. Il faudra alors voir comment les reclasser, soit dans des emplois civils du ministère de la défense, soit dans la fonction publique ou dans des activités privées. C'est tout l'objet d'un plan de reconversion. »*



« PÉCULE ATTRACTIF »

M. Millon a expliqué aussi que, d'une manière générale, *« bon nombre des personnels de la future armée professionnalisée effectueront des carrières courtes, inférieures à dix ans »*. Il convient donc de prévoir comment valoriser les carrières militaires et comment régulariser les flux d'entrée et de sortie, même si l'armée de terre, la plus touchée, la marine et l'armée de l'air sont loin de réduire leurs effectifs dans les mêmes conditions.

Le ministère de la défense et celui du budget doivent ouvrir, *« dans les semaines qui viennent »*, selon M. Millon, des négociations sur la définition des nouvelles mesures d'aide au départ des volontaires. Il s'agit de mettre au point *« un système de pécule qui soit attractif »* pour garantir *« un matelas »* à celui qui rentrera dans la vie civile.

De même, le ministère de la défense a lancé des études pour assurer *« un recrutement régulier »* de l'armée professionnelle, c'est-à-dire pour *« attirer et conserver du personnel de qualité, notamment des engagés auxquels il faut assurer des conditions de vie convenables et un régime juridique adapté »*. M. Millon a précisé aux membres du conseil supérieur de la fonction militaire que, dans ce but, il prévoit d'améliorer la rémunération des engagés, notamment *« en tout début de contrat »*.

Toutes les mesures financières et administratives envisagées doivent être détaillées, en principe, dans le projet de loi de programmation militaire 1997-2002, qui sera soumis au Parlement en juin.

Jacques Isnard

L'esprit de famille souffle à l'UDF

LE VŒU de François Léotard de faire de l'UDF *« une famille paisible »* ne manque pas d'ambition. A une semaine de l'élection du successeur de Valéry Giscard d'Estaing à la tête de l'UDF, la querelle des prétendants se nourrit de sombres règlements de comptes. L'ancien président de la République, qui devra attendre lundi pour faire connaître sa position, a vertement répliqué, vendredi 22 mars, à l'un de ses anciens ministres, Simone Veil, qui avait regretté l'absence de débat à l'UDF : *« Je lui rappelle que je l'ai nommée ministre de la santé comme premier poste de sa carrière politique et qu'avec l'aide de mon ami, le chancelier Helmut Schmidt, nous avons réusi à la faire élire comme premier président du Parlement européen. »*

Avec le même sens de l'à-propos, l'un de ses fidèles, Hervé de Charette, a précisé que *« jusqu'à une date récente,* [Mme Veil] *n'était même pas adhérente de l'UDF et s'en flattait »*. Coordonnateur des députés du Parti républicain, et favorable à la candidature d'Alain Madelin, Hervé Novelli a préféré relever le soutien, jugé *« pour le moins tardif »*, apporté par l'ancien président du CDS, Pierre Méhaignerie, à M. Léotard. Député et président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. Méhaignerie, il est vrai, se pose en « patron » de la Bretagne, où M. Madelin pourrait, un jour, ne plus se contenter de son fief de Redon. D'où, peut-être, cette phrase radicalement centriste : *« J'apporte mon soutien à François Léotard, tout en souhaitant vivement qu'Alain Madelin ait une place importante dans la vie de l'UDF. »* M. Méhaignerie a fait cette déclaration, vendredi à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), en présence des « deux François », MM. Léotard et Bayrou, le second en profitant pour préciser qu'il soutenait le premier *« pour gouverner ensemble l'UDF. »*

Après ces retrouvailles bretonnes, M. Léotard devait gagner Clermont-Ferrand, sans espoir d'y retrouver M. Giscard d'Estaing. Le président du conseil régional d'Auvergne devait, au même moment, présider à l'inauguration d'une école d'architecture.

Jean-Louis Saux

M. Juppé souhaite s'entretenir avec M. Séguin sur l'emploi

ALAIN JUPPÉ A RÉPONDU, vendredi 22 mars, aux propos tenus par Philippe Séguin en clôture du forum sur l'emploi à Epinal (*Le Monde* du samedi 23 mars). *« Comme le président de l'Assemblée nationale »*, le premier ministre estime qu'*« aucune piste ne devait être négligée »* dans la lutte contre le chômage *« et en particulier en ce qui concerne le chômage des jeunes »*. M. Juppé a ajouté qu'il *« avait pris connaissance avec intérêt des pistes de réflexion sur l'emploi présentées »* par M. Séguin et qu'il *« s'en entretiendrait volontiers avec lui »*.
Vendredi, M. Séguin avait déclaré avoir *« encore le regret de constater aujourd'hui »* que *« l'emploi n'est pas l'objectif premier de l'action publique »*. Réagissant au discours prononcé par le président de l'Assemblée nationale, Jean Gandois, président du CNPF l'a jugé *« excellent »*, tandis que Jacques Chérèque, ancien ministre de M. Rocard et ancien dirigeant de la CFDT, l'estimait *« quasiment présidentiel »*.

M. Toubon critique les détracteurs de la justice

LE GARDE DES SCEAUX a déclaré, vendredi 22 mars, lors d'un déplacement à Dijon qu'il ne céderait pas à la campagne des socialistes contre la condamnation d'Henri Emmanuelli, dans l'affaire Urba. *« Je ne céderai pas, jamais, sur mon ambition, ma volonté, mon action, en parole et en acte, pour garantir l'impartialité et l'indépendance de la justice et faire en sorte qu'elle soit égale pour tous, une justice de la République, sans privilège, sans vindicte ni sans indulgence, ni pour les uns ni pour les autres »*, a-t-il dit.

DÉPÊCHES

■ **GIGASTORAGE : Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens**, a accusé vendredi le garde des sceaux de se livrer à un *« maniement assez savant de la justice pour faire en sorte qu'elle avance à un rythme varié selon que les affaires intéressent des amis du gouvernement ou, au contraire, des gens qui sont considérés comme des adversaires »*. Il a estimé qu'il y avait *« quelque chose de commun entre l'incarcération de Christian Proust* [le président du Conseil général de Belfort mis en cause dans l'affaire Gigastorage] *et la condamnation à l'inégibilité pour deux ans d'Henri Emmanuelli »*. Dans les deux cas, a-t-il dit, il s'agit d'*« une contestation du suffrage universel par les institutions judiciaires »*.

■ **AFFAIRE EMMANUELLI : André Lajoinie, membre du secrétariat national du PCF**, a estimé, vendredi 22 mars que *« la privation de droits civiques pour Henri Emmanuelli apparaît inéquitable »*, tout en affirmant que *« les communistes se sont toujours prononcés pour la transparence dans le financement des partis politiques et contre toute forme d'amnistie »*. M. Lajoinie prend toutefois implicitement ses distances avec la pétition lancée par les socialistes contre la condamnation de leur ancien trésorier en soulignant que le PS y *« exprime son propre point de vue »*.

■ **JUSTICE : Antoine Trani, ancien maire RPR de Vélizy (Yvelines)** et actuel conseiller municipal (Divers droite) de la ville, a été condamné par le tribunal correctionnel de Versailles à un an de prison avec sursis, 100 000 francs d'amende et cinq ans d'inéligibilité et d'interdiction de toute fonction publique pour prise illégale d'intérêt. Il lui est reproché d'avoir profité de sa position de maire pour favoriser une société dont il était actionnaire et qui, par la vente d'un immeuble, avait fait une plus-value de 20 millions de francs hors taxes. – (Corresp.)

■ **MISE EN EXAMEN : François Baby, conseiller régional (RPR)** de Midi-Pyrénées a été mis en examen pour détournement de fonds publics, abus de confiance aggravé et faux en écritures publiques. Il lui est reproché d'avoir créé, dans la commune de Montbel (Ariège) dont il est le maire, un poste fictif et rémunéré, occupé par son épouse, qui a aussi été mise en examen. Les détournements sont évalués à 600 000 francs. M. Baby a été incarcéré à la maison d'arrêt de Foix (Ariège). – (Corresp.)

■ **CORSE : un attentat a été évité**, dans la nuit du 22 au 23 mars, devant la chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio, présidée par Gilbert Casanova, membre du Mouvement pour l'autodétermination (MPA). Deux hommes, qui détenaient dans une estafette stationnée des charges explosives couplées à des bouteilles de gaz, ont été interpellés et placés en garde à vue dans les locaux du SRPJ. D'autres membres du commando ont pris la fuite.

■ **SERVICE NATIONAL : le Sénat mènera les consultations** demandées par le gouvernement sur l'avenir du service national en organisant trois jours d'auditions du 16 au 18 avril. Ces travaux donneront lieu à un rapport d'information dont la publication interviendra au début du mois de mai.

■ **CHÔMAGE : le samedi 23 mars à Paris, place de la Bastille** est organisée une manifestation pour le pouvoir d'achat des chômeurs et des travailleurs précaires, à l'appel de plusieurs organisations de défense de droits des chômeurs (AC ! Agir ensemble contre le chômage, UNAC-ADEC, APEIS, MNCP), d'organisations syndicales (FSU, SUD-PTT, SNUI, les fédérations CFDT des transports et de l'équipement, de l'ANPE, des finances) et de plusieurs autres associations (CADAC, Fasti, SOS Racisme, Droits devant !).

■ **CFDT : l'union régionale CFDT de Provence-Alpes-Côte-d'Azur** a tenu son congrès confédéral, jeudi 21 et vendredi 22 mars à Avignon. Jean-Claude Apparicio a cédé la place à Jacqueline Giraud-Eyraud, 48 ans, secrétaire de l'Union départementale du Vaucluse, mais *« il s'agit d'un changement dans la continuité »*, précise la nouvelle responsable, car elle se situe, comme son prédécesseur, en opposition à la ligne confédérale suivie par Nicole Notat et la direction de la CFDT.

■ **SANTÉ : la conférence nationale de santé serait limitée à 60 membres**, selon un rapport du docteur Jacques Monnot, qui lui avait été demandé au début de décembre par le gouvernement, en préparation de la prochaine ordonnance sur la médecine libérale. L'AFP explique que ce texte propose que cette conférence comprenne 28 représentants de l'Etat, de la santé publique et des organismes de financement et 28 professionnels de santé. La conférence nationale de santé doit, *« examiner chaque année les priorités de santé publique afin d'éclairer le parlement »* chargé de fixer l'objectif d'évolution des dépenses de l'assurance-maladie.

■ **NAISSANCE :** le président Jacques Chirac a annoncé, vendredi 23 mars, *« qu'il était grand-père pour la première fois »*, sa fille Claude ayant accouché d'un garçon.

La paralysie est totale dans les transports marseillais

LE RÉSEAU DES TRANSPORTS EN COMMUN de Marseille est entièrement paralysé depuis samedi 23 mars et le restera *« pour raisons de sécurité »* jusqu'à la fin du week-end, a annoncé la Régie des Transports de Marseille (RTM). Selon elle, *« ne pouvant garantir la sécurité des voyageurs du fait d'un nombre insuffisant de rames mises en circulation, nous avons décidé de fermer la ligne 1 du métro durant tout le week-end »*. Du côté des grévistes, les sept organisations syndicales, qui ont appelé à la grève, ont décidé d'organiser une manifestation, lundi 25 mars, devant l'hôtel de ville. Vendredi, certains usagers excédés avaient créé des incidents devant trois stations.

RÉGIONS

Les impôts des Parisiens augmenteront de 6,9 % en 1996

LES EXERCICES budgétaires sont souvent des tests. Pour Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, la présentation du budget de 33,5 milliards de francs de la capitale pour 1996, qui sera débattu les 25 et 26 mars par le conseil municipal, est l'occasion d'imposer sa marque en affichant clairement ses priorités. Mais sa tâche n'est pas facilitée par la conjoncture économique. Là où Jacques Chirac a fait de la haute couture en offrant de nombreux équipements à sa ville, M. Tiberi est plutôt contraint au rapetassage. Une occasion que l'opposition de gauche ne manquera pas de saisir pour conforter la position acquise lors des dernières élections municipales.

Avec une baisse de 0,5 % du revenu de la taxe professionnelle et de 7,3 % des droits de mutation par rapport à 1995, M. Tiberi ne pouvait que jouer la rigueur pour parvenir à limiter la hausse des impôts à 6,9 % en 1996. Il s'est cependant efforcé de dégager cinq priorités. En tête, il place le logement et l'urbanisme, qui, avec 3,2 milliards, sont en progression de 3,8 %, et la solidarité, en augmentation de 4,4 %, avec 7,2 milliards. Viennent ensuite l'emploi (250 millions), la lutte contre la pollution atmosphérique (27 millions) et enfin les investissements de proximité, qui représentent 70 % des investissements. M. Tiberi souligne *« le niveau très favorable du prélèvement sur les ménages par comparaison avec les autres grandes villes françaises »* et le fait que *« Paris a décidé de privilégier les familles en diminuant la base d'imposition en fonction de la composition des foyers »*.

L'équipe municipale profite de cette discussion budgétaire pour répondre aux critiques sur le manque de transparence de la gestion de la ville. Un gros effort de présentation de ce budget a été fait et les services municipaux ont réalisé un *« rapport financier »* sur les comptes de la ville entre 1995 et 1996, sur le modèle de celui des entreprises cotées en Bourse. Enfin, les élus ont, pour la première fois, eu communication des comptes des sociétés d'économie mixte (SEM) qu'ils réclamaient depuis plusieurs années.

UNE DETTE BOUCHE-TROU

Ces efforts ne suffisent pas à l'opposition. Pour Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste au Conseil de Paris, qui s'applique, au fur et à mesure de ses interventions, à brosser de M. Tiberi le portrait d'un homme *« à la vision étriquée et notariale »*, ce budget est *« à la limite de la désinvolture politique »*. Sur la forme, les socialistes ont l'intention d'interpeller M. Tiberi sur la légalité de ce budget. Ils contestent deux points : le retard de diffusion du document intitulé « Etat récapitulatif de la dette, des garanties d'emprunts et des prêts » et le fait que la commission prévue par la loi pour discuter des états spéciaux des arrondissements ne s'est pas réunie.

Sur le fond, les socialistes font remarquer que, avec les 6,9 % de 1996, la fiscalité aura augmenté de 50 % en cinq ans et ils notent un alourdissement massif de la taxe sur les ordures ménagères. Surtout, ils partent en guerre contre l'endettement de la capitale. *« Il ne s'agit pas d'une dette pour financer l'activité économique mais pour boucher les trous, tel que le déficit des zones d'aménagement concerté. A la fin du siècle, l'endettement par habitant sera de 12 000 francs »*, prévoit M. Delanoë.

Georges Sarre, député et président du groupe du Mouvement des citoyens, propose une modification de la répartition des recettes provenant des quatre impôts locaux.

Selon M. Sarre, en abaissant le taux de taxe professionnelle et en rehaussant celui du foncier bâti, on pourrait *« utiliser la fiscalité locale comme moyen de développement non plus de l'immobilier mais de la consommation et des activités, c'est-à-dire de l'emploi et du dynamisme de notre capitale »*. Les communistes, eux, regrettent *« la dégradation quasi générale des services rendus par la ville à ses habitants »*.

Françoise Chirot

Les Baléares, la Corse et la Sardaigne font cause commune à Bruxelles

BRUXELLES
de notre envoyée spéciale

Les présidents des trois régions Baléares, Corse et Sardaigne ont ensemble plaidé leur cause, jeudi 21 mars, à Bruxelles, en présentant officiellement leur groupement des îles de la Méditerranée occidentale. *« Même générosité naturelle, même sens aigu de la famille, mêmes préoccupations identitaires (...), et peut-être aussi même méfiance à l'égard du marché et de ses lois... »*, comme l'a souligné Jean Baggioni (RPR), président du conseil exécutif de Corse et parlementaire européen.

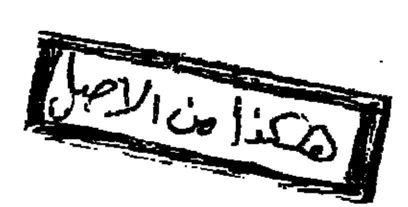
La situation étant naturellement favorable à un rapprochement des 2,6 millions d'insulaires, l'élu corse s'est presque étonné que l'accord signé à Palma-de-Majorque le 9 mai 1995 ne l'eût pas été plus tôt. La charte entre ces trois régions prévoit d'*« explorer conjointement tous les espaces de coopération possible »*.

« La politique méditerranéenne est le dossier européen qui me tient le plus à cœur », a confié M. Baggioni, reprenant les mêmes arguments que les élus de la façade atlantique pour dénoncer une Europe qui penche à l'Est. Pour éviter une *« dangereuse marginalisation »*, il est indispensable de se faire connaître à Bruxelles. Il y a même urgence à se rappeler au bon souvenir des responsables de l'Union à quelques jours de l'ouverture de la conférence intergouvernementale, le groupement souhaitant voir son insularité et ses handicaps spécifiques pris en compte.

Cela implique, aux yeux de ses élus, des facilités tarifaires pour les transports, des aides à l'économie locale, des mesures attractives pour les investisseurs. La Corse en bénéficie déjà en partie. En outre, comme la Sardaigne, l'île de Beauté reçoit déjà de la Commission une manne importante au titre des régions les plus en retard. Seulement, elle lorgne avec envie sur le statut particulier des territoires d'outre-mer.

C'est la Commission elle-même qui a incité les îles à travailler ensemble par-delà leurs frontières, a rappelé Frederico Palomba, président de la région de Sardaigne. Paradoxalement, ce rapprochement s'est traduit par un mot d'ordre clairement offensif : *« Ensemble face à l'Europe »*.

Martine Valo



DISPARITIONS

Claude Mauriac

L'obsession de témoigner sur la vie littéraire et politique durant plus d'un demi-siècle

L'ÉCRIVAIN Claude Mauriac, l'un des fils de François Mauriac, est mort à son domicile parisien, vendredi 22 mars, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Il a beaucoup dit qu'il ne voyait pas venir la mort. Il lui semblait que le temps tournoyait autour d'un noyau de conscience formé dans l'adolescence et demeuré hors d'atteinte. De fait, l'âge paraissait avoir épargné sa silhouette de jeune homme et laissé intacts en lui les élans, les pudeurs, les susceptibilités de la jeunesse.

C'était une chance et un supplice d'être né si bien. Une chance, parce qu'il y avait un intérêt constant et un bonheur rare à avoir pour père François Mauriac, en qui se conjuguaient les conforts de la bourgeoisie aisée de province et l'électricité d'une création hors série, sans parler des esprits exceptionnels qui se succédaient à la table familiale ou sur la terrasse de Malagar, et sur lesquels le fils saurait témoigner. C'était un supplice, aussi, car à moins d'y renoncer – au nom de quoi ? – la vocation littéraire, pour l'enfant d'un écrivain aussi immense, rouvre, à chaque ligne, un débat avec soi-même.

N'y avait-il pas de la témérité, voire du ridicule, à vouloir se faire un prénom après François, déjà célèbre et fêté lorsque Claude songe à écrire ? Ce défi œdipien courra tout au long des livres de Mauriac junior. Une autre blessure familiale s'y lira : la mort, adolescent, d'un cousin Gay-Lussac, à qui Claude vouera un culte inentamable et à qui il s'en voudra de survivre, comme son père aux amis fauchés par la Grande Guerre.

L'ÉCOLE DU NOUVEAU ROMAN

Dès ce drame, le jeune Claude prend l'habitude de noircir des agendas avec les moindres incidents de la vie quotidienne, ce qui nourrira ses premiers et ses derniers écrits. Ses débuts sont faits de rencontres avec les familiers du père, Gide, Cocteau, Jouhandeau. A la Libération, il devient le secrétaire particulier de de Gaulle, ce qui lui permettra de livrer des détails passionnants et savoureux sur le comportement quotidien du général à la fin de la guerre.

Les années 50 le voient faire plus qu'un détour par le nouveau roman. Claude Mauriac figure à juste titre sur la photographie légendaire des auteurs-fondateurs réunis par Jérôme Lindon devant le siège des Editions de Minuit, rue Bernard-Palissy. *Le Dîner en ville*, *L'Agrandissement* se plient à l'orthodoxie de la nouvelle école. Le sujet racontant est, en principe, évacué du récit. La psychologie est gommée au profit de descriptions minutieuses des choses, des comportements, des propos tenus.

La même ascèse se retrouve dans les tentatives théâtrales servies par Laurent Terzieff avec sa ferveur habituelle *(La Conversation)*. Dans les années 70, Claude Mauriac mène, en marge de sa création littéraire et de son activité journalistique (il a été longtemps critique de cinéma au *Figaro*, où il s'exprimait volontiers sous forme de dialogues), une vie de militant en faveur des réprouvés, des prisonniers, des émigrés, des sacrifiés des guerres coloniales. Sans renier ses origines gaullistes (il créa après guerre la revue *Liberté de l'esprit)*, il se retrouvait aux côtés de « gauchistes » ou d'anarchistes virulents tels que Michel Foucault, Maurice Clavel ou Jean Genet, multipliant les pétitions, tâtant du poste de police. Auprès des intellectuels de premier plan, il éprouvait de nouveau les complexes de modestie filiale qui avaient marqué ses premiers pas en littérature.

LE SUJET DE LA MÉMOIRE

Vint enfin la grande aventure du *Temps immobile*, dont les dix gros volumes ont paru entre les années 1970 et 1985. Reprenant ses centaines de carnets tenus depuis l'entre-deux-guerres, Claude Mauriac s'était appliqué à les livrer dans un savant désordre. Les coïncidences de dates, de personnages, de lieux, de thèmes ou de sensations se substituaient au défilement chronologique.

Imprégné d'Amiel et de Proust, à qui il était allié par sa femme, Marie-Claude Mante-Proust, Claude Mauriac assignait à ce montage titanesque et barassant une fonction qu'il espérait inédite : non pas retrouver le temps perdu à force de souvenirs reconstitués, mais attester que le sujet de la mémoire occupe une place fixe au centre de son passé tournoyant. Il n'allait pas être le seul des « nouveaux romanciers » à se tourner vers l'autobiographie à l'ancienne. Ce serait bientôt le cas de Robbe-Grillet, de Nathalie Sarraute, de Marguerite Duras.

Claude Mauriac, qui n'a cessé de ressentir douloureusement les doutes des autres et les siens propres sur ses écrits, supportait mal que l'on crût moyennement à l'innovation de ce classement du *Temps immobile* et à sa fécondité. Au moins ne peut-on nier la mine unique que constitue son témoignage presque quotidien sur la vie littéraire et politique durant plus d'un demi-siècle.

Pour qui l'a connu et a mérité son amitié, qu'il avait vétilleuse, il est difficile de ne pas indiquer l'importance qu'ont sans cesse revêtue, à ses yeux, un amour parfait, sa famille ascendante et descendante, la figure paternelle si embarrassante et constamment chérie, l'esprit de justice, enfin, servi avec une fougue juvénile, intraitable, de chrétien sans la foi. Dans les défilés où les intellectuels de bonne volonté des quarante dernières années ont cru sauver leur âme et l'essentiel, il manquerait quelqu'un si ne s'apercevait pas la silhouette de Claude Mauriac, dans son éternel loden vert, le regard perdu, brûlé par l'obsession de témoigner et de servir.

Bertrand Poirot-Delpech

★ **La quasi-totalité de l'œuvre de Claude Mauriac est publiée chez Grasset. Chez cet éditeur paraît dans quelques jours son dernier livre – pour ajouter à l'ensemble du *Temps accompli*, lui-même issu du *Temps immobile*, un ultime bouquet de souvenirs : *Travaillez quand vous avez encore la lumière.***

■ **WOLFGANG KOEPPEN**, écrivain, figure majeure de la littérature allemande, est mort, vendredi 15 mars, à Munich à l'âge de quatre-ving-neuf ans. Il était né le 23 juin 1906. Les prix prestigieux qu'avait reçus Wolfgang Koeppen durant les dernières décennies ne l'empêchaient pas de penser qu'il avait raté sa vie. De plus en plus, il se réfugiait dans le silence. Parfois, il parlait de poursuivre une autobiographie commencée avec son livre *Jugend*, paru en 1977 (*Jeunesse*, Hachette-POL, 1979). Sa première phase de grande productivité fut arrêtée net par le nazisme et, s'il ne pardonna jamais à ses contemporains de s'être rassemblés derrière Hitler, il choisit le repliement. Pourtant, dans les années 50, paraissent coup sur coup plusieurs romans à l'écriture sensuelle et précise, où Wolfgang Koeppen se livre à une attaque en règle contre la société allemande. Mais bientôt, l'abandon de la forme romanesque pour des récits de voyage montre que l'écrivain parvient à ce point de perplexité où l'écriture s'ensable devant la question : comment écrire encore des romans aujourd'hui ? Plusieurs livres de Wolfgang Koeppen ont été traduits en français : *Pigeons sur l'herbe* (Laffont, 1953) ; *La Mort à Rome* (Albin Michel, 1962) ; *Romanisches Café* (Ombres, 1992). *Le Monde*, dans son édition datée 30-31 août 1981, a publié un grand entretien avec l'écrivain.

■ **JORGE BORGES MACEDO**, historien portugais, est mort à Lisbonne, lundi 18 mars, à l'âge de soixante-quinze ans. Né le 3 mars 1921 dans la capitale portugaise, auteur de très nombreux ouvrages, principalement sur l'histoire économique et sociale des XVII[e] et XVIII[e] siècles, Jorge Borges Macedo était, depuis 1990, directeur des Archives nationales (Torre do Pombo). Militant de gauche, proche du Parti communiste, opposant résolu au régime salazariste, il s'était éloigné des thèses marxistes après la « révolution des œillets » en avril 1974. En 1992, une polémique éclata sur son autoritarisme et surtout sur sa gestion des archives : plusieurs historiens lui reprochaient d'empêcher la consultation des documents ayant trait à la PIDE, la police politique de Salazar.

■ **LEV ADOLFOVITCH OZEROV**, qui était le dernier survivant avec Avram Sutzkever des rédacteurs du *Livre noir* traduit chez Solin-Actes Sud (« Le Monde des livres » du 17 novembre 1995) est mort, dimanche 17 mars, à Moscou *« en récitant des prières en hébreu »*, a tenu à nous préciser sa fille. Il était né en 1914 à Kiev. On devait à Lev Adolfovitch Ozerov la première relation du massacre de Babi Yar, commis par les Allemands contre les juifs de Kiev, le 29 septembre 1941 ; ce récit ouvre le *Livre noir*. Poète, traducteur, critique, spécialiste de Boris Pasternak, correspondant d'un journal de l'armée pendant la guerre, Lev Adolfovitch Ozerov continuait à enseigner à l'Institut de littérature de Moscou. Lui-même poète, il avait aussi rédigé ses mémoires où il relatait ses rencontres avec les grands auteurs russes du XX[e] siècle – Akhmatova, Tsvetaeva, Babel, Grossman, Ehrenbourg... Le volume, publié par Alexandre Glezer, avait paru il y a quelques jours à Moscou.

■ **RÉ SOUPAULT**, écrivain, photographe et traductrice, est morte, mardi 12 mars, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Cette Allemande, née en Poméranie le 29 octobre 1901, avait étudié au Bauhaus de Weimar de 1921 à 1925, avant de s'installer en 1928 à Paris, où elle ouvrit un atelier de création de prêt-à-porter, « Ré-sport ». Elle avait travaillé avec Man Ray, Fernand Léger, André Kertesz. En 1937, elle épousait en secondes noces le poète et journaliste Philippe Soupault, qu'elle accompagne comme photographe dans ses reportages à travers le monde. C'est elle, qui dans les années 50 fera la première traduction en allemand des *Chants de Maldoror*, de Lautréamont, et qui fut l'introductrice, outre-Rhin, de Romain Rolland, André Breton, Philippe Soupault. L'œuvre photographique de Ré Soupault fit l'objet de publications en Allemagne et en France. Son exposition « Paris 1934-1938 » fut sélectionnée pour le Mois de la photo à Paris en 1994.

NOMINATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Jean-Claude Angué, professeur d'automatique, a été élu, jeudi 14 mars, président de l'université de Valenciennes, où il succède à Claude Tournier.

[Né le 23 septembre 1946 à Condé-sur-Noireau (Calvados), Jean-Claude Angué, ingénieur, a été nommé enseignant à l'université de Valenciennes en 1969. En 1973, il participe à la création du laboratoire d'automatique et de mécanique industrielle et humaine, unité associée du CNRS, dont il est le directeur depuis 1994. M. Angué a exercé par ailleurs des fonctions de vice-président recherche et de vice-président chargé de la formation continue au sein de l'université.]

RELIGION

Le Père Juan Edmundo Vecchi, argentin, a été élu, jeudi 21 mars, supérieur général de l'ordre des salésiens, fondé par Don Bosco. Il succède à Don Egidio Vigano, décédé en 1995.

[Né le 23 juin 1931 à Bahia Blanca (Argentine), Juan Edmundo Vecchi a prononcé ses vœux en 1947. Il fut ordonné prêtre en 1958 et devint conseiller régional de l'ordre pour l'Amérique latine. Depuis 1977, au siège romain de la congrégation salésienne, il était responsable de toutes les questions concernant la jeunesse et, depuis 1990, assistant du supérieur général.]

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– M. Carlos Ferrer, président du Comité économique et social des Communautés européennes,
Le président du groupe « Travailleurs » du Comité économique et social,
Les présidents des sections énergie, industrie et développement régional du Comité économique et social,
Les membres du bureau du Comité économique et social,
Les membres du Comité économique et social,
Le secrétaire général du Comité économique et social,
ont le très grand regret de faire part du décès de

M. Alphonse BERNARD,
secrétaire confédéral CGT-FO,
(Confédération générale du travail-Force ouvrière),
membre du groupe « Travailleurs » du Comité économique et social,

survenu le 18 mars 1996.

M[me] Eugène BOCQUET,
née Marcelle BOTIAUX,

veuve de

Eugène BOCQUET,
procureur général,

a rejoint le Seigneur, le 21 mars 1996.

Une messe sera célébrée le lundi 25 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe, place Bitche, Paris-19[e].

Une bénédiction sera donnée le mardi 26 mars, au cimetière de Saverdun (Ariège), à 17 heures.

16 *bis*, rue Archereau,
75019 Paris.

Achim D'AVIS

nous a quittés le 21 mars 1996.

Une cérémonie sera célébrée le mardi 26 mars, à 9 heures, en l'église Saint-Jean de Montmartre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Duperré,
75009 Paris.

– M. Claude Delpla et M[me],
née Denise Brugnière,
François, Isabelle et Jacques,
leurs enfants,
M. et M[me] Henri Darbas,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et M[me] Louis Carol
et leur famille,
M. Jacques Carol,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Louis DELPLA,
directeur honoraire de collège,
croix de guerre 1939-1940,
ancien prisonnier de guerre (1940-1945),
(Oflags 5 A et 10 B),

survenu le 9 mars 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

8, avenue de l'Europe,
09000 Foix.

– Rémy Deshayes,
Blandine et Jean-Pierre Compagnon,
Anne et François Chanveau,
Xavier et Nicole Deshayes,
Michaël Deshayes,
Frédéric et Martha Deshayes Kantzavelou,
Ses enfants,
Et tous ses petits-enfants,
Les familles Gaube, Ducoux, Chatel et Plasse,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre DESHAYES,

survenu le 21 mars 1996, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 26 mars, à 9 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris. L'inhumation dans le caveau de famille à Milhac (Lot), sera précédée d'une messe en l'église de Milhac, le mercredi 27 mars, à 9 heures.
14, rue Wilhem, 75016 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M[me] Julie Grondin,
son épouse,
Colette et Jean Angelini,
Christian et Rosine Grondin,
Odile et Jean-Marie Roux,
Annick et Dominique Bastard,
Maryvonne et Gérard Ternay,
ses enfants, gendres et belle-fille,
Dominique, Pascal, Jean-François, Thierry, Karine, Alain, Francesca, Philippe, Sandrine, Valérie, Christelle, Armelle, Alexandre, Stéphanie, Aurélie, Laeticia, Julien,
ses petits-enfants,
Ainsi que ses dix arrière-petits-enfants,
Et les familles Grondin, Gillet, Graff, Boursier, Raffalli,
Parents et amis,
ont l'immense chagrin d'annoncer le décès de leur aimé,

Roger GRONDIN,
ex-contrôleur des Douanes,

survenu le 14 mars 1996.

« Nous ressentons douloureusement le vide de ton absence. »

12, rue de la Visitation,
83300 Draguignan.

– Nadia Haddad,
son épouse,
Serge, Florence, Yasmine,
ses enfants,
Valentin, Axel, Marine,
ses petits-enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Tewfik HADDAD,
ingénieur CNAM,

survenu le 21 mars, à l'âge de soixante-sept ans.

Les obsèques auront lieu le 26 mars, à 15 h 30, au cimetière de Montmartre, porte principale.

– M. et M[me] Philippe Lemaître,
ses enfants,
M[lle] Catherine Lemaître,
M. Nicolas Lemaître,
ses petits-enfants,
M[lle] Angélique Sambou,
Marie-Thérèse Fernandes,
ont la tristesse de faire part du décès de

M[me] Jeane LEMAÎTRE,
née GIGON-BOUVIER,

survenu le 22 mars 1996, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, à Férolles-Attilly (Seine-et-Marne).

Les obsèques ont lieu le lundi 25 mars dans l'intimité, en l'église Notre-Dame de Nanteuil, à Montrichard (Loir-et-Cher). Une messe sera célébrée en sa mémoire, en l'église Saint-Charles de Monceau, Paris-17[e], le mercredi 27 mars, à 15 heures.

53, rue de Tocqueville,
75017 Paris.

– Marie-Claude,
sa femme,
Gérard, Nathalie et Gilles,
ses enfants,
Robert Dyer,
son gendre,
Olivia Mauriac, Claude, Michel et Gabriel Dyer,
ses petits-enfants,
Luce et Alain Le Ray,
sa sœur et son beau-frère,
Jean et Caroline Mauriac,
son frère et sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Claude MAURIAC,

survenu à son domicile, le 22 mars 1996, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 26 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, 19 *bis*, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4[e].

24, quai de Béthune,
75004 Paris.

(Lire ci-dessus.)

– M[lle] Françoise Mourgue-Molines,
M. et M[me] Pierre Mourgue-Molines,
M. et M[me] René Leenhardt,
L'amiral (cr) Yves Leenhardt,
ses enfants,
Ses dix-huit petits-enfants,
Ses vingt-trois arrière-petits-enfants,
Ses neveux, familles,
Daulte et Vuilleumier,
ont la tristesse de faire part du retour à Dieu de

M[me] Edouard MOURGUE-MOLINES,
née Stella CESAREA,

dans sa quatre-vingt-quinzième année, le 20 mars 1996.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Nul de nous ne vit pour lui-même.
Rom. XIV, 7n.

Je sais en qui j'ai cru.
2 Tim. I, 12.

145, impasse Voie-Romaine A 40,
34090 Montpellier.
10, rue Alfred-Roll,
75017 Paris.

– Marie-Claire et Robert Giorgi,
Odile Houcine,
Marc et Axelle Osouf,
Erik Osouf,
Anne-Marie Engwall,
ses enfants,
Sylvie et Aldo De Sando,
Nadia Houcine
et Jean-François Porchez,
Valérie, Nils et Flore Osouf,
Hélène Henaff,
ses petits-enfants,
Lucio et Ivano,
ses arrière-petits-fils,
Toute la famille et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean OSOUF,
sculpteur,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918
avec citations,

survenu le 19 mars 1996, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, à Nogent-sur-Marne.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Albert-Le-Grand, Paris-13[e], 122, rue de la Glacière, le lundi 25 mars, à 11 heures.

19, rue Bezout,
75014 Paris.

– Le président de l'université Paris-IV-Sorbonne,
Le corps enseignant,
Et l'ensemble de la communauté universitaire,
ont la tristesse de faire part du décès de leur éminent collègue,

le professeur
Daniel POIRION,
professeur honoraire à la Sorbonne,
professeur à l'université Yale,

survenu le 15 mars 1996.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau,
Et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 15 mars 1996 à Branford (Etats-Unis), de

M. Daniel POIRION
correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
professeur à l'université Yale,
professeur honoraire à la Sorbonne,
chevalier de la Légion d'honneur.

(Le Monde du 22 mars.)

– M[me] Carmen Sieper,
Ses enfants et petits-enfants,
Son frère,
Et leurs familles,
font part du décès brutal de

Michel SIEPER,
professeur agrégé de géographie,
docteur d'Etat,
directeur de l'UFR
des sciences de la Terre
et de l'aménagement régional
de l'université de Caen,
officier des Palmes académiques,

survenu le 20 mars 1996, à Ranville (Calvados).

Les obsèques auront lieu le lundi 25 mars, à 16 h 30, en l'église de Ranville, 20, rue du Stade, 14860 Ranville.

– Les personnels et étudiants du département de géographie et de l'UFR des sciences de la Terre et de l'aménagement régional, université de Caen,
ont la douleur de faire part du décès soudain de

Michel SIEPER,
professeur de géographie,
directeur de l'UFR
des sciences de la Terre
et de l'aménagement régional.

Obsèques lundi 25 mars 1996, à 16 h 30, à Ranville (Calvados).

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, disparaissait

Emile BEMBARON.

Nous pensons toujours à lui.

Communications diverses

– Le dernier conseil d'administration de l'**Association Jean Chièze** pour l'encouragement à la gravure sur bois, reconnue d'utilité publique, a maintenu la cotisation annuelle à 300 F. Celle-ci donne droit à une gravure originale numérotée et signée, port en sus 20 francs (Association Jean Chièze, 11, rue Berryer, 75008 Paris. CCP n° 16 473 58 M Paris. Permanence le jeudi à partir de 15 heures).

Thèses

– **Nadia-Khouri-Dagher** soutiendra sa thèse de doctorat en socio-économie du développement, **« Approvisionnement alimentaire et ordre social en Egypte dans les années 80. L'Etat, le peuple des villes, et la gestion du quotidien »**, à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, le mardi 26 mars, à 9 h 30. Directeur de thèse : M. Ignacy Sachs.

SOCIÉTÉ

LE MONDE / DIMANCHE 24 - LUNDI 25 MARS 1996

ASILE Une polémique sur la responsabilité de l'expulsion, vendredi matin, des 430 Africains sans papiers de l'église Saint-Ambroise à Paris se développe. Tandis que le ministère de l'intérieur a affirmé que l'opération avait eu lieu *« à la demande des autorités religieuses »*, l'archevêché de Paris assure ne pas avoir été prévenu. ● INTERPELLÉS pour *« rebellion »*, trente-neuf étrangers ont été placés en rétention administrative dans l'attente de leur reconduite à la frontière. ● DES RÉACTIONS hostiles ont accueilli l'intervention de la police. Mgr Gaillot estime qu'*« on profane l'Eglise quand on expulse les étrangers »* et le PS exprime *« son indignation »*. Le MRAP estime que les Africains *« ont été poussés à un tel acte de désespoir par les effets conjugués des lois sur l'immigration et des pratiques préfectorales » (lire aussi* *notre éditorial page 11).*

L'archevêché de Paris est mis en cause après l'expulsion d'Africains

L'Eglise justifie l'évacuation, vendredi 22 mars, de l'église Saint-Ambroise par des raisons d'hygiène et de sécurité. Mais les protestations se multiplient sur le fait que ce « lieu d'asile » traditionnel n'ait pas été respecté

LA GÊNE ET LA COLÈRE. Au lendemain de l'évacuation par les forces de police de 430 Africains sans papiers, hommes, femmes et enfants, de l'église Saint-Ambroise à Paris (11e arrondissement), aucun des protagonistes – Eglise, Etat, associations – ne tenait à assumer la responsabilité de cette opération. Une partie des Africains expulsés vendredi 22 mars à l'aube du lieu de culte où ils pensaient avoir trouvé refuge, se sont installés pendant quelques heures devant la mairie du 11e arrondissement. Le maire, Georges Sarre (MDC), affirmant qu'aucune salle n'était disponible, les responsables de Droits devant (proche de Droit au logement), SOS Racisme, Médecins du monde et la Ligue des droits de l'homme ont cherché un nouvel abri. Accompagnés de l'abbé Pierre et de Mgr Gaillot, les militants ont ainsi conduit quelque 150 rescapés de Saint-Ambroise, femmes et enfants surtout, vers le gymnase Japy qu'ils occupaient toujours dans la matinée de samedi.

Mais dès vendredi matin, une quarantaine de sans-papiers ont été conduits par la police dans un « centre d'accueil » qui jouxte le centre de rétention de la préfecture de Police, dans le bois de Vincennes. Surtout, trente-neuf Africains, dont trente-deux Maliens, interpellés pour *« rébellion »* lors de l'évacuation, ont été directement placés en rétention au centre de Vincennes et pourraient être reconduits à la frontière. Ces interpellations ont contribué à développer parmi les associations de soutien, des accusations mettant en cause la responsabilité de l'Eglise dans la « livraison » à la police de clandestins qui avaient cru trouver un sanctuaire dans l'église de Saint-Ambroise.

La polémique avait été ouverte vendredi matin lorsque le ministre de l'intérieur avait affirmé que l'expulsion avait été exécutée *« à la demande des autorités religieuses »*. Quelques heures plus tard, l'archevêché de Paris répondait par un communiqué gêné précisant que l'évacuation *« pouvait être évitée et frappe à nouveau les plus pauvres, des Africains vivant en France depuis plusieurs années et plongés dans l'illégalité »*. Les autorités catholiques justifient le recours à la force par l'imposibilité d'assurer des conditions sanitaines décentes à plus de 400 personnes dans une église pourvue d'un unique point d'eau et invoquent la responsabilité qui aurait été la leur en cas d'incident ou de sinistre.

Mais il ne fait aucun doute que l'intervention policière a été souhaitée par l'archevêché.

« Si cette décision d'évacuation a été prise, il nous a bien fallu l'autoriser, nous a déclaré Yves de Mallmann, vicaire épiscopal des migrants. *Mais nous avons été acculés à le faire. Nous ne le souhaitions pas. Aujourd'hui, nous n'avons pas envie de porter seuls le chapeau. Nous avons les mains propres. »* Le père de Mallmann met en cause *« la stratégie de durcissement »* choisie par les associations, *« dont les familles ont été victimes »*. Dès le premier jour de l'occupation de Saint-Ambroise, ce mouvement de *« sans papiers »* était apparu comme d'un type nouveau, mêlant les revendications des immigrés et les méthodes utilisées avec succès par le DAL dans le domaine du logement. Née parmi certaines associations villageoises maliennes implantés dans des foyers, notamment à Montreuil, l'initiative avait mis devant le fait accompli non seulement la paroisse Saint-Ambroise mais aussi les associations humanitaires appelées à la rescousse pour organiser une médiation avec les autorités.

Peu organisés, craignant d'être livrés à la police, les porte-parole des Africains avaient refusé, lundi soir, l'issue qui leur avait été proposée par l'archevêché et que soutenaient alors les associations : une grève de la faim d'une cinquantaine d'hommes dans un local paroissial de la rue de Romainville. Mais de fausses rumeurs faisant état d'un piège policier à cette adresse ont amené les Africains à s'installer à Saint-Ambroise.

De son côté, l'archevêché, tétanisé par les réactions hostiles des paroissiens lors de la grève de la faim de huit mois des déboutés du droit d'asile en 1991 à Saint-Joseph-des- Nations et par l'occupation de Notre-Dame par des militants kurdes finalement expulsés par les CRS, refusait de laisser se créer un nouveau précédent. Tout en affirmant sa *« solidarité face à une situatior qui pousse ces gens au désespoir »*, le représentant de Mgr Lustiger estimait *« inacceptable »*, lundi soir, que l'Eglise soit ainsi *« prise en otage »* : *« Ce n'est pas le rôle de l'Eglise. Elle ne serait plus crédible si elle acceptait n'importe quoi n'importe comment. »*

Au soir du lundi 18 mars, le curé de Saint-Ambroise, estimant qu'il n'était plus maître des lieux, a donc signé une lettre de réquisition des forces de l'ordre et leur a fourni les clés de toutes les issues de l'église. Le lendemain, le cardinal Lustiger confirmait cette démarche en reconnaissant l'impossibilité de célébrer le culte dans la paroisse Saint-Ambroise. Le Saint Sacrement était alors retiré de l'édifice et les offices célébrés dans un autre lieu.

Mercredi, Mgr Lustiger, accompagné de Fodé Sylla, président de SOS Racisme, se rendait sur place et rencontrait les Africains. *« Votre détresse me touche profondément. Il est normal que vous soyez venus vers la maison de Dieu pour trouver du secours car pour nous, vous êtes des frères et des sœurs »*, déclarait-il. Il promettait d'intercéder en leur faveur auprès du premier ministre qu'il rencontrait dans la soirée à l'occasion de la remise du rapport annuel sur le racisme de la Commission nationale des droits de l'homme.

L'intervention des CRS, un temps prévue pour l'aube du jeudi 21 mars, devait finalement être reportée : la journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, célébrée chaque 21 mars, n'a pas été jugée particulièrement propice à pareil déploiement de force contre des Africains dans une église, au cœur de Paris.

Philippe Bernard

> Le curé, estimant qu'il n'était plus maître des lieux, a signé une lettre de réquisition des forces de l'ordre et leur a fourni les clés. Le cardinal Lustiger a confirmé cette démarche

Trente-neuf procédures de reconduite à la frontière

Sur les quatre cent trente Africains en situation irrégulière expulsés vendredi matin de l'église Saint-Ambroise, trente-neuf font l'objet d'une procédure de reconduite à la fontière. Placés en rétention au centre du bois de Vincennes de la préfecture de police, ils devaient être présentés, samedi 23 mars, au juge délégué chargé de statuer sur leur maintien en rétention. Parmi eux, trente-deux sont maliens, deux mauritaniens, un sénégalais, trois syriens et un mexicain. Une délégation des Africains et des associations a été reçue, vendredi soir à l'hôtel Matignon, par un conseiller du premier ministre qui les a renvoyés sur les préfectures pour l'examen de leur situation. A l'issue de cette rencontre, les services de Matignon ont assuré dans un communiqué que *« les cas posés par chaque famille feraient l'objet d'un examen attentif »* mais que *« pour ceux en séjour irrégulier les dispositions prévues par la loi seront appliquées »*.

L'Eglise comme lieu d'asile, une tradition plus qu'une obligation

C'EST LE LUNDI 18 mars à 22 heures que le père Jean-Pierre Caveau, curé de la paroisse Saint-Ambroise de Paris, a déposé une requête auprès des autorités de police du XIe arrondissement. Sans omettre d'informer de cette démarche les porte-parole des familles africaines qui se sont réfugiées dans son église paroissiale. Le curé est l'affectataire légal d'une église qui est la propriété de la Ville de Paris. Tout en notant le *« cri de désespoir »* que représente cette occupation, il en souligne, dans sa requête, le *« caractère inadmissible »* et invoque *« des questions d'hygiène et de sécurité élémentaires »*.

En accord avec son évêque, le curé était tout à fait dans son droit de requérir l'ordre public dans l'église dont il est l'affectataire *« légal »* ou *« cultuel »*, comme dit la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). Mais comment concilier ce droit avec l'*« asile »* que revendique historiquement l'Église pour protéger de l'intervention des autorités séculières des personnes inquiétées pour leurs origines, leurs opinions ou leurs actions ?

Le droit d'asile dans les églises et autres lieux de culte relève plus d'une tradition que de dispositions légales spécifiques. Dans le droit de l'Église catholique, il est mentionné dans le code canonique de 1917, qui prévoit d'ailleurs que l'autorité ecclésiastique alerte la puissance publique en cas d'atteinte à l'exercice du culte et à la sécurité.

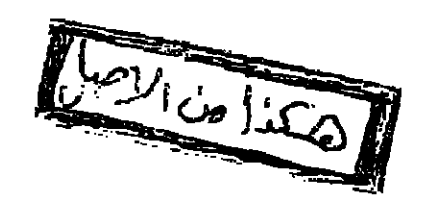
Mais, tenant compte de l'évolution des sociétés modernes – qui tolèrent de moins en moins d'exceptions au droit général, surtout en matière d'ordre public – l'article du code de droit canonique portant sur l'asile dans les lieux de culte ne figure plus dans le nouveau code publié par le Vatican en 1983. Les éventuels conflits soulevés sont donc laissés à l'appréciation des parties, c'est-à-dire, en France, à une négociation directe entre le curé affectataire de l'église, selon la loi, et la puissance publique.

Vestige d'un passé où la violence des sociétés devait s'arrêter à la porte des lieux de culte, considérés comme sacrés, le droit d'asile dans les églises ne repose donc plus aujourd'hui sur aucune base juridique, ni civile, ni ecclésiastique. C'est grâce au flou régnant sur cette notion qu'un Paul Touvier a pu se prévaloir si longtemps, après la guerre, de la protection d'églises et de monastères. Voilà pour le droit. En termes d'opinion publique, la situation est différente. L'idée que l'église, lieu sacré, doit rester (tout comme l'université) une sorte de « zone franche » est fortement ancrée dans les esprits. L'engagement du clergé et des Eglises dans toutes les luttes des dernières années pour la défense des droits des familles immigrées est suffisamment net pour qu'on ne puisse accuser de double jeu le clergé parisien. Une zone franche n'est pas pour autant une zone de non-droit. C'est ce qu'a voulu rappeler l'archevêché de Paris.

Henri Tincq

Saint-Nicolas occupée illégalement depuis 1977

Depuis le 27 février 1977, l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, est illégalement occupée par des catholiques traditionalistes. Plusieurs procédures judiciaires ont opposé ce fief intégriste à l'archevêché de Paris. La cour d'appel de Paris avait autorisé le curé de la paroisse à requérir la force publique pour expulser les occupants. Mais ni les autorités civiles ni la hiérarchie catholique n'ont osé déloger les militants de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Mgr Ducaud-Bourget, qui organisa l'occupation de Saint-Nicolas, avait déclaré : *« Nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »* Le 7 mars 1993, un commando emmené le curé de Saint-Nicolas, décidait cette fois d'occuper l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, dans le premier arrondissement de Paris. Au terme de violents incidents, une centaine de policiers faisaient évacuer les lieux le jour même.



Bernard Tapie nie toute « connivence » avec la SDBO au procès Testut

Devant le tribunal de Béthune, il fait défense commune avec l'ancienne filiale du Crédit lyonnais

Le tribunal de Béthune, devant lequel comparaît Bernard Tapie pour abus et recel d'abus de biens sociaux, s'est attardé, jeudi 21 et vendredi 22 mars, sur les relations entre la société de pesage Testut et l'ancienne filiale du Crédit lyonnais, la SDBO. M. Tapie et la SDBO, qui s'affrontent en d'autres lieux au sujet de leur contentieux financier, font défense commune devant le tribunal de Béthune.

BÉTHUNE
de notre envoyé spécial

Un court instant, le naturel revient. D'un geste large, Bernard Tapie invite les journalistes à le suivre. *« J'ai quelque chose à vous dire. »* Mais la mise au point de l'ancien patron de l'Olympique de Marseille n'a rien du spectacle de Valenciennes. S'il concède une exception à la règle qu'il s'est fixée depuis le début de l'audience – ni interview ni point presse –, l'ancien ministre ne veut ni caméra ni micro. Sobriété : telle est sa devise béthunoise.

PROCÈS

Après cinq jours de discussions âpres et techniques sur l'affaire Testut, Bernard Tapie veut mettre un terme aux chuchotements de fond de prétoire. Il se dit, il s'écrit qu'il existe une *« connivence »* entre la défense de M. Tapie et celle des avocats de la Société de banque occidentale (SDBO), une ancienne filiale du Crédit lyonnais aujourd'hui contrôlée par le Consortium de réalisation (CDR), qui regroupe les « canards boiteux » de la banque. On murmure, on susurre qu'une entente aurait été conclue entre les ennemis jurés, Bernard Tapie et le Crédit lyonnais, à la veille d'échéances judiciaires où s'étaleront à nouveau un contentieux financier qui porte sur des milliards de francs. *« Il n'y a pas de connivence »*, tranche l'ancien ministre. Tout juste une convergence d'actions entre Bernard Tapie, prévenu d'abus et de recel d'abus de biens sociaux, et Michel Gallot, l'ancien PDG de la SDBO, prévenu de complicité. *« Nous sommes dans le même bateau »*, d'où cette *« apparente communion d'esprit »*. Ensuite, *« nous reprendrons chacun nos billes, nos munitions et notre tempérament »*.

Seule vérité à émerger d'un dossier pour le moins complexe, le front commun de la défense est de fait une réalité depuis le début de la semaine. Jean Veil, l'un des avocats de Michel Gallot, l'a d'ailleurs expliqué, jeudi 21 mars : s'il est une enceinte où il ne faut pas s'attendre à des éclats entre la SDBO et Bernard Tapie, c'est bien celle de Béthune. Non qu'il faille voir là, selon lui, le fruit d'un accord entre les deux parties, mais simplement parce qu'à ses yeux il n'y a pas d'abus de biens sociaux dans le dossier Testut, donc pas de complicité pour son client.

Outre le procureur et Alain Géniteau, le petit actionnaire justicier à l'origine de l'affaire, une voix avait bien tenté de porter la contradiction dans le prétoire en s'en prenant à Bernard Tapie. Désigné tardivement par Testut pour se constituer partie civile, Mᵉ Michel Laval était venu pour démonter le système Tapie. Mais, après deux demi-journées, l'avocat s'est éclipsé sans mot dire, son départ alimentant les rumeurs de pressions.

C'était aussi démontrer que la position de Testut dans le dossier soumis aux magistrats béthunois reste délicate, voire ambiguë. Victime supposée, elle aurait subi un préjudice commis par ses anciens dirigeants avec la complicité du président de la SDBO de l'époque. Or, depuis octobre 1995, c'est la SDBO qui, au terme des joutes commerciales qu'elle a menées contre Bernard Tapie, a hérité pleinement de Testut, en devenant propriétaire des titres de la maison mère, Bernard Tapie Finance. On imagine sans mal que le nouvel actionnaire de la société de pesage n'ait pas envie qu'un contradicteur zélé continue de s'en prendre trop impétueusement, au nom de la société, au député des Bouches-du-Rhône et à son banquier.

Sachant se faire oublier, intervenant toujours en fin de séance pour assurer lui-même la synthèse, Bernard Tapie a finalement surfé, tout au long de la semaine, sur un dossier houleux. Muet, il a affirmé ne rien connaître de *« l'usine à gaz »* mise au point par son architecte financier, Elie Fellous, pour que Testut rachète son ancienne filiale Trayvou à l'une de ses sociétés « patrimoniales », puis pour que Testut la revende deux ans plus tard à une autre de ses sociétés « patrimoniales ». Selon l'accusation, cet *« aller-retour »* serait constitutif d'abus de biens sociaux. Disert, M. Fellous a soutenu, non sans arguments, qu'il y avait une *« logique industrielle »* au regroupement de Testut et Trayvou en 1990. Tout en abandonnant cette même logique pour justifier la scission de 1992.

OPÉRATION DE RENFLOUEMENT

Pour sa part, Michel Gallot, ancien PDG de la SDBO aujourd'hui retraité, a expliqué, vendredi 22 mars, comment un banquier, très « tradition du Lyonnais », maintes fois alerté par sa base sur la situation catastrophique de Testut et Trayvou, pouvait néanmoins, *« par sa vue d'ensemble »*, avoir *« une vision plus confortable »*, et donc finalement *« faire confiance à M. Tapie, compte tenu des garanties qu'il présentait »*. Il a raconté comment il s'était appuyé sur l'activité du groupe dans son ensemble et sur les cautions personnelles de Bernard Tapie engagées sur ses sociétés « patrimoniales » pour accorder crédits et découverts. Il appartiendra d'ailleurs au tribunal de dire si ces sociétés « patrimoniales » faisaient juridiquement partie du groupe.

Afin de relativiser la portée des opérations mises en cause, Bernard Tapie et la SDBO ont enfin fait valoir les sommes d'argent injectées, après la période des faits reprochés, pour renflouer le groupe Testut. Il emploie aujourd'hui 550 salariés, dont 240 sur le site de Béthune, et a vu son chiffre d'affaires augmenter de 6 % en 1995. Bernard Tapie a apporté 290 millions de francs – dont 140 contraints par la juridiction commerciale – et la SDBO vient de bâtir un plan de financement prévoyant l'injection de 87 autres millions. *« Les aurait-on apportés en d'autres circonstances ? »*, a simplement demandé le procureur. Autrement dit, s'il n'y avait pas eu de procédure judiciaire ?

Jean-Michel Dumay

Arrêt de la procédure contre le Père rwandais Munyeshyaka

DANS UN ARRÊT rendu vendredi 22 mars, la cour d'appel de Nîmes estime que le juge d'instruction de Privas (Ardèche) qui a mis en examen un prêtre rwandais soupçonné d'avoir participé au génocide dans son pays est *« incompétent »*. Selon la cour, le chef de génocide ne peut être retenu pour des faits s'étant déroulés au Rwanda et présumés commis par un Rwandais. Le 29 juillet 1995, le Père Munyeshyaka, qui exerçait depuis septembre 1994 les fonctions de diacre à la paroisse de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), avait été mis en examen pour *« génocide, tortures, mauvais traitements et actes inhumains et dégradants »*.

Avocat de plusieurs parties civiles, William Bourdon, qui estime que cet arrêt *« déshonore la France »*, souhaite que le parquet général de Nîmes se pourvoie *« dans l'intérêt de la loi »*. *« Cet arrêt*, note-t-il, *méconnaît totalement les dispositions du code de procédure pénale qui prévoient la compétence du juge français s'agissant de faits de torture et mauvais traitements, en application de la convention de New York du 10 décembre 1984. »*

DÉPÊCHES

■ **CAISSE DES DÉPÔTS : Philippe Michaud, le cadre de la Caisse des dépôts et consignations qui s'est donné la mort le 7 mars**, a demandé par testament que des cartons de documents lui appartenant soient transmis à la justice, et plus précisément au juge d'instruction Eva Joly, un magistrat du parquet de Paris spécialisé dans les affaires financières. Les documents comporteraient des extraits d'un rapport de la Cour des comptes, de nombreuses photocopies et des *« accusations graves »* dont la nature n'a pas été précisée. A la direction de l'information de la Caisse des dépôts et consignations, où l'on considère cette affaire comme un *« drame familial »*, on déclarait, vendredi 22 mars, *« tout ignorer du contenu de ces dossiers »*. Par ailleurs, la veuve de Philippe Michaud nous a précisé, vendredi, qu'au moment du décès de son mari la procédure de divorce en cours en était au stade de la conciliation. Philippe Michaud n'avait donc pas été privé de son autorité parentale, comme nous l'avons écrit sur la foi d'une dépêche d'agence (*Le Monde* du 22 mars).

■ **AVORTEMENT : le PS s'inquiète de la récente reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Jérôme-Lejeune**, créée par des opposants à l'avortement. *« On ne peut que s'interroger sur l'octroi du label d'utilité publique à une association dont l'objectif est de poursuivre l'œuvre d'un homme qui a combattu la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse »*, note le PS.

Pas de réforme sans hausse du budget, estiment les présidents d'université

SAINT-MALO
de notre envoyé spécial

Les présidents d'université ont défini les conditions de leur participation aux états généraux de l'enseignement supérieur à l'occasion du colloque annuel de leur conférence, les 21 et 22 mars à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Sans attendre que François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, leur présente la méthode de la consultation qui doit être conduite dans chacun de leurs établissements (*Le Monde* du 22 mars), ils ont précisé leur position sous la forme d'un appel à *« redéfinir le lien entre la nation et l'Université »*.

Les responsables des quelque quatre-vingt-dix établissements d'enseignement supérieur n'ont pas le choix. Reconnus comme instance *« légitime »* par le ministre, ils se trouvent investis d'une nouvelle responsabilité. De leur engagement dans l'organisation des états généraux dépendra en grande partie le succès de cette opération. C'est d'ailleurs le sens du message que leur a adressé vendredi Jacques Chirac, qui estime que la réforme de l'enseignement supérieur revêt pour lui *« une importance cruciale »*.

Les présidents ont déjà travaillé sur les principaux thèmes du questionnaire gouvernemental, qui sera adressé prochainement dans les établissements. En premier lieu, la conférence des présidents d'université (CPU) réaffirme la nécessité *« d'établir un contrat de confiance pour la jeunesse avec des objectifs ambitieux et des perspectives inscrites dans la durée »*, comme l'a précisé Jean-Marc Monteil, premier vice-président de la conférence. En clair, il demande au gouvernement *« une loi de programmation qui fixe les objectifs et les moyens de cette ambition »*.

Selon la CPU, il s'agit d'abord de *« faire sauter le bouchon idéologique de la sélection. [...] L'élévation du niveau de formation de la jeunesse est une aspiration qu'il serait irresponsable de décourager »*. Il n'est pas question non plus de remplacer la sélection par des formes tronquées d'orientation, qui doit être au contraire un élément fondamental de la lutte contre l'échec.

DIVERSIFIER LES RESSOURCES

Sur un certain nombre de points, la CPU n'hésite plus à sortir des idées convenues. La nécessité de revoir l'ensemble du système d'aide aux étudiants doit, selon elle, *« concilier l'impératif d'équité sociale avec l'apiration à l'autonomie des étudiants par rapport à leur famille »*. Soucieuse de favoriser la participation des étudiants à la vie des établissements, elle propose la reconnaissance et la valorisation des responsabilités exercées par les délégués.

Mais pour remplir l'ensemble des nouvelles missions assignées aux universités, la CPU souhaite que l'Etat s'engage financièrement. *« On ne fera pas de grande réforme à budget constant dans l'Université française »*, est-il affirmé. Tirant les leçons des longues grèves de l'automne, les présidents estiment qu'*« il faut passer d'une démarche de rattrapage à une démarche d'anticipation »*. La CPU se dit favorable à une diversification des ressources des établissements, dont une hausse *« modérée, progressive et sous conditions des droits d'inscription »*.

Michel Delberghe

HORIZONS

PORTRAIT

Marinette d'Argenteuil


D.R.

Journaliste, passionnée de « locale », elle a consacré sa vie aux faits divers. Elle se plongeait avec délice dans la chasse aux « chats perdus ». Jusqu'à ce que sa mort violente ne l'abandonne à cette rubrique du quotidien

AU temps où elles étaient journalistes, Christiane le disait souvent à Marinette. *« Toi, tu écris comme Victor Hugo. »* Dans l'esprit de Christiane Delalay, ce n'était pas tant le style de Marinette Revillon qui méritait l'Académie que l'intarissable plume dont elle était dotée. Qu'un fait divers lui tombe sous la main, un chien écrasé, *« un chat perdu »*, comme dit sa consœur, et Marinette plongeait avec délice dans une nouvelle enquête. Vite, il fallait que le fait divers soit élucidé, le chien écrasé disséqué. Quant au chat perdu, Marinette le recueillait souvent. La journaliste avait été infirmière pendant la guerre, elle ne s'était jamais mariée. On lui connut jusqu'à vingt-cinq chats, qu'elle conviait tous ensemble à dîner dans son deux pièces cuisine de la rue de l'Abbé-Ruellan, à Argenteuil. Comme elle ne faisait pas la cuisine, elle leur servait les boîtes de pâtée aimablement fournies par le Rotary-Club, dont les membres avaient pris en amitié cette journaliste qui ne manquait jamais une de leurs assemblées générales.

Depuis qu'elle avait pris sa retraite, à soixante-quinze ans passés, la compagnie des chats avait été ramenée à des effectifs plus raisonnables, du point de vue des voisins. Et au moment de sa mort, le 12 janvier, on ne lui en connaissait plus qu'un. Un petit chat modeste, qui n'était pas jeune mais n'avait jamais grandi. Elle l'avait recousu elle-même quand il avait été blessé. A-t-il été témoin de quelque chose ? Le petit chat n'a pas été retrouvé. Peut-être s'est-il enfui, horrifié.

Une fois chargée de l'enquête, Marinette, localière émérite, ne lésinait sur rien. S'il en était besoin, elle se levait à 2 heures du matin pour aller sur le terrain. Elle arrivait à vélo tout de suite après le car de police-secours. Elle connaissait tout le monde et tout le monde lui parlait. A force de la voir sillonner la banlieue dans la nuit, les policiers avaient pris l'habitude de la raccompagner avec le fourgon de service. Il leur arrivait même de passer la chercher à domicile avec le panier à salade, avant d'aller faire les constatations d'usage sur le corps de la victime ou sur la Mobylette volée. Elle en profitait pour les faire parler du beau temps et de l'incendie à la patte-d'oie d'Herblay.

C'était là son secret, sa méthode, l'enseignement qu'elle dispensait aux jeunes qui la voyaient, chaque année, couvrir la fête du patronage avec un plaisir renouvelé – au point, d'ailleurs, que quelques-uns en conçurent une vocation pour les métiers de l'information. D'un reportage, il faut toujours revenir avec au moins deux pistes d'enquête, ordonnait-elle aux stagiaires fascinés.

Aucun policier n'aurait osé mentir à Marinette. Sans les avoir tout à fait terrorisés, elle les avait, pour ainsi dire, domptés. Il faut dire que Marinette ne renonçait jamais. Tous les jours sans exception, elle passait au commissariat d'Argenteuil, *« voir s'il n'y avait pas un petit quelque chose »*, comme dit le préfet Robert Broussard. A l'époque, c'était en 1960, le célèbre commissaire n'était encore que commis aux écritures, chargé de la transmission du courrier et de l'entretien du poêle à charbon. Il n'est resté qu'un an à Argenteuil, mais il n'a jamais oublié Marinette. *« Elle faisait partie d'une race de journalistes qui a disparu. On n'aurait pas osé tricher avec elle. »* Le 19 janvier, il a assisté aux obsèques, bien qu'il fût attendu pour un comité interministériel à Paris. Il n'y avait pas loin de mille personnes à la basilique Saint-Denys, une foule importante pour le département, et de nombreuses personnalités, le maire, un député, aussi bien que de nombreux dignitaires policiers, gendarmes ou pompiers, choqués par la violence du drame du 12 janvier.

De peur de rater quelque chose, Marinette ne prenait jamais de vacances. Toute information qui lui était cachée à 9 heures du matin faisait l'objet d'un nouvel interrogatoire à midi, puis à 2 heures et ainsi de suite jusqu'à la reddition en rase campagne de l'interlocuteur. *« On imaginait mal la priver d'une information »*, indique le commandant Yannick Leflot. Au fil des années, Marinette avait établi ses quartiers au commissariat. En cas de coup dur, elle y dormait sur un lit de camp.

A l'époque, l'information était plus accessible. Les journalistes avaient encore le droit de consulter la *« main courante »* des policiers. La nuit, à la permanence du commissariat, les agents ouvraient les colis envoyés par la famille de province. La patrouille rentrait avec un homme ivre. Puis les localiers finissaient leur tournée à l'hôpital, dont le service d'urgences faisait le meilleur café. La ligne ferroviaire avait été étendue, il y avait souvent des accidents de train. Christiane Delalay partait faire des photos. La victime avait parfois *« le crâne découpé comme un œuf à la coque »*. Il y eut aussi l'affaire du léopard qui s'était évadé d'Ermont et fut traqué par les pompiers. C'était l'actualité de la banlieue, avant les cités. De temps en temps, les localiers recevaient un coup de fil de la rédaction de Paris. *« On n'a rien pour la départementale. »* Personne ne cherchait la gloire. *« On attrapait le bouquin du conseil général et on grattait 200 lignes sur le nouveau viaduc »*, dit un ancien.

La légende de Marinette avait fini par se transmettre comme une *« tradition orale »*, dit un inspecteur. Des années après sa retraite, elle venait encore déjeuner au mess du commissariat. Les policiers savaient que Marinette vivait au bord de la misère ; ils payaient son repas. A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, la vieille dame a fini dans le deux pièces qu'elle n'avait pas voulu quitter, au bord d'une impasse, même pas un sentier, une « sente » du vieil Argenteuil, dans l'arrière-cour d'un café. Par la vitre cassée, on aperçoit un vieux papier peint à fleurs pâles de chambre d'hôtel minable. Au mur, une nature morte et, sur le sol, des journaux empilés, non défaits, cruelle épitaphe à la journaliste décédée.

Quand Marinette avait fini son enquête, il en ressortait un article trop long, toujours manuscrit, et elle était très étonnée quand on le lui coupait. Elle allait le porter elle-même à Solex à la rédaction qui l'employait, *L'Avenir* ou *L'Echo du Val-d'Oise*. Elle était si petite, moins de 1,50 m, qu'on ne croyait d'abord voir qu'un casque, juché sur l'engin. Plus tard, la soixantaine passée, elle se mit en tête de passer le permis de conduire et d'acheter une voiture. Elle avait rejoint *Le Parisien*, elle gagnait mieux sa vie, et, après avoir travaillé pendant plus de vingt ans à la pige, sans être déclarée à temps complet, elle avait enfin obtenu la carte de presse. Elle eut le code tout de suite, soulignent ses amis. Pour la conduite, ce fut plus long. On se demande même si elle apprit jamais. Après divers accidents, le garagiste déclara hors d'état la Fiat 500, ce qui n'était pas vrai, mais, au soulagement général, Marinette cessa enfin de rouler.

DU côté vie privée, c'était le grand secret. Telle une châtelaine un peu distante, Marinette laissait planer le mystère sur sa naissance en Russie. Sa grand-mère avait été première couturière à la cour. Son père était intendant de la maison de campagne du tsar. Après 1917, elle avait dû fuir Ashkhabad avec ses parents, d'où l'anticommunisme qui l'anima toute sa vie et lui fit mener campagne contre la mairie PC d'Argenteuil.

Elle ne se maria jamais. *« J'ai été déçue »*, disait-elle. On ne sut jamais ni quand ni par qui, même si certains proches font remonter cette désillusion à l'époque où Marie-Madeleine Revillon, pas encore Marinette, était une jeune Parisienne des années 30 qui portait chapeau et bas de soie et fréquentait un antiquaire doté d'un titre de noblesse rocambolesque. Devenue argenteuillaise, on ne la vit plus qu'en tenues sobres et coiffée d'un petit chignon mal ficelé. Les quelques photos qui ont été retrouvées la montrent souvent en pantalon. Avec des bottes et un manteau marron. Avec Madame Monge et le bâtonnier. En 1977, elle fête sa retraite au *Parisien*. On entend les éloges derrière la pose du rédacteur en chef, monté sur l'estrade, mais Marinette a la mâchoire crispée. De son point de vue, c'était une retraite anticipée.

Journaliste obsessionnelle, Marinette fut incapable de décrocher. A soixante-seize ans, on la voyait encore prendre le train pour Pontoise. Elle allait porter sa chronique au journal *L'Echo-Le Régional*, le magazine créé en 1888 par l'horloger Victor Paquet, un industriel dreyfusard et fasciné par la modernité. *L'Echo* accompagna son temps. Il y eut la déchristianisation et la mode des pilleurs de tronc. Il s'enorgueillit aussi d'avoir publié ce qui est devenu un scoop planétaire, le compte rendu dans son numéro du 7 août 1890 de la mort de Van Gogh, à Auvers-sur-Oise. D'après le patron actuel du journal, Jean-François Dupâquier, une nouvelle pareille ne se rencontrerait plus dans ses colonnes. Maintenant, les journalistes sont priés de se satisfaire des quelques incidents que les porte-parole policiers veulent bien leur révéler. Dans le Val-d'Oise, le taux de criminalité n'est même pas publié. *« On cherche à cacher la délinquance ordinaire*, s'insurge-t-il. *A Argenteuil, les gens ne parlent que de cela et ils se demandent pourquoi ils sont les seuls à en parler. »*

L'âge avait fini par la rattraper, Marinette écrivait moins vite. Sa chronique arrivait en retard. Le directeur de *l'Echo* disait que ce n'était pas grave et qu'on reporterait. Puis, de retard en report, la chronique disparut et Marinette n'écrivit plus. Elle se mit à mener une vie de petit vieux, en banlieue. Son vieil ami, M. Olivier, allait lui acheter douze litres de lait, pour les chats. D'origine hongroise, Olivier Tursky a conservé trois cheveux seulement sur le crâne, mais il les a laissés libres de s'allonger. Il est encore tout tremblant de ce qui est arrivé et, au début, il restait tard le soir au café des Trois Marches, qui est ainsi nommé parce que le perron est ainsi vraiment fait. Il s'endormait presque sur les tables de peur de rentrer chez lui. On imagine qu'il a toujours dû être un peu amoureux de Marinette. Chaque année, il lui portait *« le lilas du printemps »*. Pour ne pas déranger, M. Olivier n'est pas allé au cimetière de Saint-Ouen, mais il ira plus tard, murmure-t-il, rien ne l'empêche de prendre le bus.

« Elle faisait partie d'une race de journalistes qui a disparu. On n'aurait pas osé tricher avec elle »

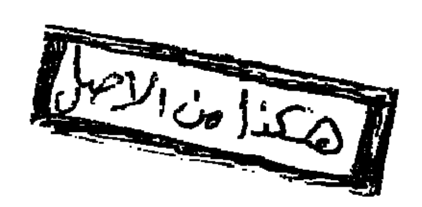
MARINETTE ne sortait plus. Le soir, elle s'endormait lumière allumée et porte non verrouillée, devant la télé. Du temps de l'ancien patron, il lui arrivait encore d'aller s'asseoir au café. Roger la traitait bien, il avait la mémoire de ce qu'elle avait été, de toutes les contraventions qu'elle avait fait annuler grâce à ses amis policiers. Des services rendus aux lecteurs, des interventions à la préfecture, des déplacements à Versailles pour aller solliciter le juge en faveur d'un enfant qui avait mal tourné.

Depuis un an, les Portugais qui avaient repris le café l'avaient probablement un peu méconsidérée. Pour eux, elle était ce qui s'appelle à cet âge *« une mémé »*. Une vieille femme dotée d'un caractère assez fermé et qui ne buvait que du thé. Le patron en commandait quelques sachets, juste à son effet. En d'autres temps, ç'aurait été une enquête pour Marinette, ce café fraîchement repeint en bleu et sa nouvelle clientèle bardée de montres en or, de tatouages et de téléphones mobiles, au milieu des habitués du quartier, les retraités, Ahmed, Bébert et M. Olivier. Mais Marinette n'avait plus l'œil aussi exercé.

Le soir du 12 janvier, il y avait une fête au café. Une quarantaine d'amis du patron étaient présents. Interrogés, ils ont été mis hors de cause par les policiers. Seul le patron s'est aperçu d'une présence suspecte dans la ruelle. Il n'a pas osé entrer chez Marinette, mais, après avoir consulté son frère, il a appelé les pompiers. La vieille dame vivait encore quand les secours sont arrivés. Elle était agenouillée comme si elle avait été torturée. Elle avait des côtes cassées, le visage entaillé et, autour d'elle, des poignées entières de cheveux blancs étaient éparpillées. A quelques centaines de mètres, les enquêteurs ont retrouvé son poste de télé, abandonné. Ils ont attribué le crime à un drogué en mal d'argent, promis de sévir, mais, deux mois après les faits, l'enquête n'avait toujours pas avancé malgré l'amitié qui avait toujours lié la journaliste aux policiers.

Transportée à l'hôpital d'Argenteuil, Marinette a finalement pris sa retraite à 2 heures du matin, vaincue par un destin assassin.

Corine Lesnes



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-60-30-10 Télex 261 311 F

Une Chine qui se trompe de siècle

Suite de la première page

Tout le parcours de la Chine contemporaine, à travers les méandres du communisme, est celui de l'intégration problématique du pays le plus peuplé du monde à la communauté moderne. L'idéologie de Lénine l'a menée sur une voie de garage. L'ouverture économique au capitalisme étranger a paru plus prometteuse. Mais les conséquences en sont telles à l'intérieur que des forces importantes manifestent une résistance : car cette évolution ne peut qu'aboutir à une remise en cause du pouvoir tel qu'il se conçoit – régnant sans partage, ni social ni géographique – sur l'ancien empire du Milieu.

Pékin ne tolère en effet aucune opposition intérieure, si modérée soit-elle. Le dissident Wei Jingsheng croyait pouvoir dialoguer avec le régime en mettant une sourdine à ses revendications démocratiques ; il est à nouveau en prison, comme les autres. Par ailleurs, en même temps que Pékin gesticule près de Taïwan, sa propagande vitupère le dalaï-lama et ses appuis étrangers, accusés de vouloir briser l'empire.

La communauté internationale ne conteste à Pékin ni sa domination sur son territoire national ni un rôle majeur en Extrême-Orient. Encore faudrait-il que le régime renonce à des méthodes d'intimidation qui heurtent les sensibilités – tant celles de ses voisins que des peuples minoritaires vivant à l'intérieur des frontières, distincts des Hans. D'autant que ces méthodes ne répondent à aucune menace, si ce n'est celle causée par les déséquilibres intérieurs. Quand des dizaines de millions de Chinois vivent avec un revenu familial inférieur à 60 dollars (300 francs) par an, subsides en nature compris, y a-t-il urgence à ruiner la prospère économie taïwanaise pour une question de souveraineté que le plus grand nombre, ici comme sur le continent, aurait préféré oublier pour un temps ? Ou bien serait-ce que Pékin est à ce point conscient qu'il ne parviendra pas à dominer la mutation du pays qu'il préfère détourner l'attention par un affrontement extérieur, afin de faire oublier les différences sociales qui se creusent à l'intérieur ?

Maîtres de l'arme nucléaire, les dirigeants de Pékin demeurent mentalement enracinés dans ce XIX[e] siècle où la souveraineté s'exprimait en arpents de territoire. Mentalité particulièrement inquiétante dans l'Asie d'aujourd'hui – un continent qui, toutes proportions gardées, se trouve dans une situation proche de l'Europe d'avant la première guerre mondiale : des taux de croissance importants, inégalement répartis à l'intérieur de nations dont les rapports sont mal définis, dépourvus d'agent modérateur, y alimentent les tensions au nom du nationalisme.

A cela s'ajoute, pour ce qui est de Pékin, l'obsession, dans le champ politique, du facteur culturel en tant qu'outil stratégique. Il n'y a pas si longtemps, le vaincu de la dernière guerre civile chinoise, Tchiang Kaï-shek (c'était en 1950, un an après le reflux sur Taïwan), écrivait, dans un livre de réflexion, que la Chine continentale a vocation à gouverner *« jusqu'aux bornes de sa culture »*. En d'autres termes, partout où une présence suffisamment nombreuse aura garanti une influence prédominante grâce aux ressources économiques fabuleuses de ce peuple.

Tout cela rend très inopportuns les tirs de missiles continentaux en direction de Taïwan, fussent-ils désarmés, à l'heure où un début de modernité chinoise se fait jour dans cette île. Ces agissements témoignent qu'un début de développement économique ne constitue pas à lui seul une garantie de savoir-vivre international.

Dans ce contexte, l'intervention symbolique américaine, avec deux porte-avions et 11 000 hommes à bord de leurs groupes navals, doit être prise pour un pis-aller destiné à pallier les carences qu'a laissées, dans la sécurité du secteur la *pax americana* qui y prévalait depuis 1945. Encore faudrait-il que les nations d'Asie s'organisent pour éviter des dérapages. Sans quoi, demain, bien d'autres contentieux territoriaux seraient réactivés.

Francis Deron

REVUE DE PRESSE

FRANKFURTER ALLGEMEINE ZEITUNG

■ Les gouvernements européens qui ont décidé de bloquer l'importation des bovins britanniques sont confrontés à des mouvements de psychologie de masse de grande envergure. Les sociétés européennes ont intériorisé l'idée qu'il allait de soi d'être approvisionné sans limites en denrées de toutes sortes. Aucun gouvernement ne peut ignorer cela. D'évidence les institutions et les procédures européennes n'ont pas grande valeur lorsqu'il s'agit de la plus élémentaire protection contre les dangers. (...) La maladie de la vache folle (...) révèle la facilité avec laquelle reviennent les réflexes de fermeture et de repli sur soi.

THE ECONOMIST

■ Il y a deux ans, M. Clinton avait placé ses espoirs dans la croyance que le développement économique de la Chine serait le prélude à l'émergence d'un régime plus libéral et plus humain. Aujourd'hui, cette théorie est battue en brèche. Le bellicisme chinois dans le détroit de Formose démontre qu'une Chine plus prospère peut être plus arrogante et menaçante, tout en demeurant dictatoriale.

RECTIFICATIFS

Hervé Gaymard

Le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, Hervé Gaymard, n'est pas membre de la Fondation Jérôme-Lejeune, comme indiqué dans nos éditions du 23 mars, mais de l'association Les Amis du professeur Jérôme-Lejeune, qui a présidé à la création de la fondation.

Françoise Hostalier

Dans l'un des articles de la série « Les ministres à "l'école Chirac" », consacré à Jean-Pierre Raffarin (*Le Monde* du 12 mars), nous avons écrit que Françoise Hostalier, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement scolaire, est conseiller municipal d'Erquinghem (Nord), alors qu'elle est conseiller municipal d'Armentières (Nord).

PRÉCISION

Banlieues bleues

Dans notre article sur le financement de Banlieues bleues, manifestation de jazz en Seine-Saint-Denis (*Le Monde* du 20 mars), la part de l'Etat a été omise. Elle est, pour cette treizième édition, de 19 % dans un budget de 9,5 millions de francs. La participation du conseil général de Seine-Saint-Denis s'établit à 25 %, celle des quatorze villes participantes à 26 %, les recettes propres devraient atteindre 15 % et le reste du financement provient du partenariat privé et des sociétés civiles.

Le Monde

ÉDITORIAL

L'expulsion de la honte

LES bons sentiments ont leur jour exceptionnel, les mauvais coups leurs jours ordinaires. Jeudi 21 mars, la France célébrait la Journée internationale contre le racisme. La veille de ce jour d'humanité, le plus connu de ses hommes d'Eglise, le cardinal Jean-Marie Lustiger, rendait visite aux familles africaines sans papiers qui occupaient depuis cinq jours l'église Saint-Ambroise, à Paris, et faisait part de *« leur détresse »*. Mais, vendredi 22 mars, à l'heure du laitier, des CRS pénétraient, matraque en mains, dans ce lieu de culte, et procédaient à une évacuation par la force, à l'instigation de l'épiscopat et sur réquisition du curé de la paroisse qui avait poussé l'obligeance jusqu'à leur remettre les clés de l'église.

Certes, ces quatre cent trente immigrés étaient en situation irrégulière. Certes, une bonne moitié d'entre eux ont pu ensuite disparaître dans la nature. Certes, seulement une trentaine se retrouvent aujourd'hui en instance d'expulsion dans un centre de rétention. Certes... Mais ils avaient choisi pour havre une église. En d'autres temps, le clergé se serait entremis auprès des pouvoirs publics et aurait cherché une issue conforme à l'engagement pris par Jean Paul II lors de la Journée internationale des migrants : *« L'Eglise est le lieu où les immigrés en situation irrégulière eux aussi sont reconnus et accueillis comme des frères. »*

La hiérarchie catholique a préféré l'expulsion et l'indifférence. Expulsion par la force publique que l'archevêché de Paris n'a jamais osé infliger aux intégristes qui occupent illégalement depuis 1977 une autre église parisienne, celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Indifférence que confirment ces mots du recteur de l'Institut catholique de Paris, Mgr Patrick Valdrini, dans un entretien à *La Croix* du 23 mars : *« On cherche moins la protection de l'Eglise que celle des caméras de télévision. »* Ou, pis, qui se passe de commentaire, quand le même homme d'Eglise, après avoir rappelé que le droit d'asile a disparu du droit canonique en 1983, cite néanmoins comme exemple d'une *« forte tradition d'accueil »* le cas de Paul Touvier, ce milicien de la collaboration qui put si longtemps échapper à la justice en trouvant protection et refuge dans des couvents.

Après tant d'autres, un nouveau symbole vient donc de tomber. S'acharnant à se protéger de cette *« misère du monde »* dont il est désormais convenu d'admettre qu'elle ne saurait l'accueillir, la France s'habitue à ne plus être elle-même, cette patrie des droits de l'homme qu'elle prétend incarner. Dans son rapport annuel, la Commission nationale consultative des droits de l'homme vient de souligner la *« banalisation des opinions xénophobes »*. *« Un retour dix ans en arrière »* de l'état du racisme en France, accompagné d'une *« considérable augmentation des actes racistes en 1995 »*, a commenté Patrick Gaubert, vice-président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), qui fut pourtant conseiller de Charles Pasqua.

Au début de ce siècle, après avoir mené bataille pour le capitaine Dreyfus, un homme aimait s'en prendre aux *« âmes habituées »* qui s'accommodent d'*« une seule injustice »* alors même qu'elle suffit à *« rompre le contrat social »*. Il s'appelait Charles Péguy. Et il était catholique.

AU COURRIER DU « MONDE »

D'autres lettres prolongent le débat en cours sur la réorganisation des armées : voici de nouveaux exemples de ces réactions. L'une d'entre elles n'est pas signée du nom entier de l'auteur, contrairement aux règles du courrier publié dans ces colonnes, mais c'est pour laisser s'exprimer l'avis intéressant d'un militaire tenu à l'obligation de réserve. Dans cet ensemble de correspondances, une place est laissée à l'évocation des problèmes disciplinaires dans les prisons et à l'expression de l'émotion provoquée par la mort de ce SDF brûlé vif dans une rue de Paris (*Le Monde* du 19 mars).



Le coup d'Etat permanent

On lit partout que la France a toujours ignoré le *pronunciamiento*. Dans sa forme ibérique, oui. Mais, quatre Républiques moururent quand même de la main de militaires. La première, en brumaire an VIII. La deuxième, le 2 décembre 1851. La troisième, en juillet 1940 et la quatrième au printemps de 1958. Et Boulanger aurait conquis l'Elysée en 1889 s'il n'avait préféré une femme au pouvoir. Et peut-être les putschistes d'Alger, en avril 1961, auraient réussi sans le contingent et ses transistors.

Un pouvoir militaire constitué par la professionnalisation n'aurait pas de légitimité constitutionnelle. Comment s'articulerait la relation entre le président, chef des armées, et les hautes autorités de ces armées de métier ? Le Parlement aurait-il un contrôle autre que formellement budgétaire sur les forces nationales se recrutant, s'organisant et se dotant d'une philosophie politique et sociale sans autres références que leurs traditions et leurs espoirs ? Dans un contexte aussi nouveau, l'article 16 ne deviendrait-il pas *« le coup d'Etat permanent »* dénoncé voilà près de quarante ans ?

Michel Baumont, Nice

La professionnalisation « passe bien »

Les réticences face à l'abandon de la conscription sont bien réelles, mais je crois pouvoir affirmer qu'elles sont le fait d'une minorité de cadres. Il s'agit souvent d'officiers supérieurs ou généraux qui voient, avec la réduction du format des armées, se réduire leurs perspectives de carrière. Les cadres ayant commandé des unités d'engagés sont surreprésentés parmi ces zélateurs du service national. A aller répétant, depuis des années, que la conscription était le garant de l'efficacité opérationnelle, certains ont fini par le croire.

Parmi les cadres de contact, ceux qui vivent au quotidien le service militaire, cette volonté affirmée de professionnalisation *« passe bien »*, même si elle suscite de légitimes inquiétudes quant à la déflation des effectifs. Les raisons en sont nombreuses : un président de la République, officier de réserve, qui s'intéresse aux questions de défense ; le gain d'efficacité apporté par la professionnalisation, et les perspectives accrues de participation à des missions extérieures ; l'abandon d'un service militaire *« de patronage »*, exigeant des cadres une action sociale de formation, d'intégration, à laquelle ils ne sont pas préparés. Toile de Pénélope que ces dix mois de service, toujours à recommencer quand on croit l'unité enfin prête. Avec des engagés, il sera peut-être, enfin, possible de travailler autrement qu'à court terme.

Capitaine X, Paris

La défense de la République

Lors du putsch du « quarteron » de généraux, à la fin de la guerre d'Algérie, je m'en souviens comme si c'était hier, Michel Debré apparaissait sur les écrans de télévision et lançait aux citoyens français un appel à la défense de la République contre les parachutistes prêts à investir Paris.

Les parachutistes ne sont pas venus, les généraux félons ont échoué dans leur entreprise. L'OAS a fait des centaines de morts, commis d'innombrables attentats, mais la République fut sauvée. Ce sauvetage, nous le devons au contingent, à ces régiments d'appelés et de rappelés ; sans eux, le putsch devenait *« el golpe »* de Franco.

Nous savons tous que le Front national « pénètre » le milieu militaire : Orange (la Légion)-Toulon (la marine), il serait dangereux de supprimer la conscription, de la remplacer par des « mercenaires » guidés par une hiérarchie dont le principal souci n'est pas forcément l'amour de la République. En conservant la conscription, il est possible, à la veille du XXI[e] siècle, de rendre le service national plus intelligent, plus utile à la nation en le débarrassant de l'état d'esprit digne du XIX[e] siècle.

Louis Giorgi, Magny-les-Villers, Côte-d'Or

La procédure disciplinaire en prison

La réforme annoncée de la procédure disciplinaire en prison (*Le Monde* du 15 février) est exemplaire. Elle révèle un mode de fonctionnement répétitif de l'administration pénitentiaire : en apparence un progrès, en pratique un piège prévisible.

Le prétoire est une juridiction d'exception. D'un côté le détenu, seul ; de l'autre surveillants et directeurs, à la fois juges et partie, liés par de multiples enjeux (...). *« Le détenu aura un délai d'au moins trois heures pour préparer sa défense »*, dit-on. On peut y lire en apparence une mesure humanitaire. En fait, cela ne peut qu'amener un résultat inverse de celui escompté. Les détenus les plus agités, ceux-là mêmes qui sont concernés par les procédures disciplinaires, sont le plus souvent incapables de penser leurs actes. (...) L'expérience permet de penser que ces trois heures seront interprétées comme une sanction et entraîneront une montée progressive de l'angoisse et de la colère. De telle sorte qu'à sa sortie, au moment de la comparution devant le prétoire, le détenu sera dans un état de tension extrême. Ne sachant que peu ou mal se contrôler, il ne pourra qu'avoir un comportement agressif, des propos outranciers qui desserviront sa cause. La preuve sera ainsi faite qu'il doit être puni, d'autant plus qu'à l'évidence il récidive en situation...

Il faut savoir ce qu'est alors le mitard. Certes, des progrès ont été faits depuis le temps du pain, de la soupe et de l'eau. Je peux personnellement témoigner de la sensibilité et de la générosité de certains surveillants affectés à ce quartier. Les mots ne sont pas trop forts, ils sont cependant bien dérisoires face aux murs et aux ordres venus d'en haut. Ainsi, il faut savoir qu'en avril 1995, à Fleury-Mérogis, on laissait encore des détenus entièrement nus en cellule sous prétexte qu'ils étaient considérés comme suicidaires par l'administration pénitentiaire. (...) Il est clair que le droit ne se fractionne pas. Le seul moyen de le garantir, dans le secret de la prison, serait d'introduire un tiers, extérieur et reconnu, entre les deux parties. Il ne s'agit pas là d'un avocat qui, de sa place, ne peut pas être ce tiers, mais de quelqu'un qui, par son indépendance, garantirait le droit de chacun (ne pourrait-il être le juge d'application des peines ?). En deçà de cette mesure, le prétoire ne sera jamais qu'un simulacre.

Dire aujourd'hui encore que *« les directeurs et les surveillants le supporteraient mal »* est peut-être un argument facile, trop vite avancé. Le dernier mouvement de grève, fin 1994, a montré un progrès dans la maturité des surveillants. Pour la première fois, leurs actions étaient tournées vers l'opinion publique, avec une dignité et une fantaisie qui leur ont attiré un courant de sympathie. Surtout, pour la première fois, ils ont concrétisé un souci de ne pas nuire aux détenus. Il faut prendre la mesure de cette rupture par rapport aux mouvement antérieurs. Ces positions ont été partagées par une forte proportion de surveillants, et l'on n'a pas assez dit que c'était tout à leur honneur. Bien sûr, les contradictions sont grandes, et l'unanimité est loin de se faire. Mais il n'est pas dit que les surveillants, forts de cette expérience et de leur maturité nouvelle, ne soient pas bientôt prêts à se départir de leurs positions les plus totalitaires et à comprendre qu'ils y gagneraient le respect.

Charles Benque, psychiatre des hôpitaux

Je ne connais pas cet homme

Pas plus que vous, nous ne connaissions cet homme. Il est mort lundi, brûlé. Il s'appelait Fabrice. On y a mis le feu, comme à un vulgaire tas de chiffons, dans une rue du 10[e] arrondissement de Paris. On l'a tué parce que c'était un homme sans défense, sans rien que son humanité nue. L'Homme en somme.

Nous ne connaissions pas cet homme, mais, depuis lundi, nous nous demandons si la France tout entière n'est pas devenue sans domicile fixe. Le domicile fixe de l'homme, c'est le respect qui abrite son humanité, la loi qui garantit ce respect, la justice qui fonde la loi. Ne laissons pas brûler notre demeure.

Nous aurions aimé – et nous sommes sans doute des millions à le sentir ainsi – voir, ce lundi soir, au journal télévisé de 20 heures, le président de la République prendre la parole, dire publiquement que la France a honte. Proposer à tous les habitants de notre pays une minute de silence, là, devant leur écran, lui aussi silencieux le temps d'une brève petite minute, simplement en mémoire de cet homme, en mémoire de l'Homme.

Est-ce trop tard ? Il n'est jamais trop tard pour dire non à la haine. Il n'est jamais trop tard pour dire oui à l'Homme

Alain Vidal, Colombes, et Marguerite Léna, Neuilly

Ils ont osé guérir

M. le professeur Kahn vitupère contre les homéopathes, dans *Le Monde* des 11-12 février. Et malgré cet anathème, dans le monde, des milliers de médecins de toutes tendances politiques ou religieuses, de toutes couleurs et de toutes langues, vont se rassembler en 1996. Pourquoi ? Pour fêter la parution, il y a deux cents ans d'un *Essai sur un nouveau principe pour découvrir les vertus curatives des substances médicinales*. Deux cents ans où, à force d'art, d'étude, d'observation, se basant sur cette découverte, ils ont amélioré et souvent guéri leurs malades d'une façon rapide, douce et durable. (...) Rendez-vous compte, ils ont osé guérir avec des médicaments prescrits selon la loi de similitude... Quel exemple fatal. 78 % des Français s'intéressent à cette méthode. Parmi eux, des gens qui pensent (et en plus, ils pensent !) que, peut-être, le Prozac, le Diantalvic, l'Augmentin (et d'autres...) pourraient être prescrits en dernier recours et non en première intention. Quel lobbying insupportable !

Geneviève Buxin, Domont (Val-d'Oise)

Mon boulanger, Internet et les surclassés...

En cherchant mon pain, mon boulanger m'a demandé s'il était nécessaire de se brancher sur Internet. A mon étonnement, il m'expliqua que son fils de treize ans lui avait parlé de « surclassés » et de « prolétaires », affirmant que, demain, seuls les « surclassés » seront dans le coup (ou les coups, il ne sait plus), et tous les autres seront prolétaires à la soupe populaire. Une élite intelligente l'aurait écrit dans un journal bien (*Le Monde* du 7 mars).

Ayant à peine un Minitel, je l'assurai que seule la qualité de son pain m'intéressait, et que je souhaitais la survie de sa boulangerie. Il m'indiqua que son fils, féru d'informatique, ne voulait rien savoir du fournil. Cela le désolait, car il pensait qu'il faudrait toujours des boulangers, alors que des « surclassés »... Je le rassurai encore en lui rappelant que son fils était encore jeune. Je n'osai lui citer le proverbe : *« Le malin vit de l'imbécile, l'imbécile de son travail »*, trouvant vraiment son pain trop bon. Nourrissant pour le corps et l'esprit.

Jean-Paul Meyer, Guebwiller (Haut-Rhin)

La gauche et la droite réunies au sommet

Il y a dix ans, pour la première fois depuis la naissance de la Vᵉ République, les Français envoyaient à l'Assemblée nationale une majorité hostile au chef de l'Etat. La cohabitation allait être une extraordinaire partie de tactique politique

LA question était aussi vieille que la Vᵉ République : que se passerait-il si les Français donnaient un jour à l'opposition au président de la République la majorité des sièges à l'Assemblée nationale ? Sous les Républiques précédentes, le problème ne se posait pas, le président ayant un rôle presque uniquement protocolaire, comparable à celui des souverains des monarchies constitutionnelles d'Europe. La Constitution adoptée par les Français en 1958 a fait du chef de l'Etat le véritable chef de l'exécutif, et cette position a été renforcée par la réforme de 1962, approuvée elle aussi par référendum, qui a confié aux citoyens – et non plus aux élus – le soin de choisir le président de la République.

Après la première élection présidentielle au suffrage universel, en décembre 1965, Charles de Gaulle, reconduit à la tête de l'Etat, avait dû affronter des élections législatives périlleuses en 1967. Il avait alors prévenu les Français que, s'ils ne donnaient pas la majorité aux partis soutenant son action, il s'estimerait désavoué et quitterait ses fonctions. Il s'en était fallu d'un siège que les partis d'opposition – communistes, gauche et centristes – ne l'emportent sur les gaullistes et sur leurs alliés giscardiens. Six ans plus tard, le successeur de De Gaulle, Georges Pompidou, était intervenu, lui aussi, à la télévision, pour mettre son mandat en jeu en demandant aux Français d'assurer la victoire des formations qui le soutenaient : gaullistes, giscardiens et une partie des centristes.

En 1978, Valéry Giscard d'Estaing, élu président de la République quatre ans auparavant, avait rompu avec la ligne de conduite de ses prédécesseurs. Face à la coalition socialiste, communiste et radicale de gauche, qui paraissait en mesure d'emporter la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, il avait mis en garde les électeurs : s'ils choisissaient la gauche, elle appliquerait son programme, et le chef de l'Etat n'aurait pas les moyens de s'y opposer. Autrement dit, M. Giscard d'Estaing ne donnerait pas sa démission, mais il excluait, aussi, d'empêcher la gauche de gouverner ou de la contraindre à des compromis.

Pour la première fois, un président de la Vᵉ République avait donc envisagé de demeurer à son poste avec une majorité parlementaire contraire à ses orientations. M. Giscard d'Estaing avait ainsi jeté les bases d'une « cohabitation », à laquelle il avait échappé lui-même en 1978. Huit ans plus tard, son vainqueur de 1981, François Mitterrand, se trouvait devant le même risque, et le débat renaissait : un président socialiste, qui avait dissous l'Assemblée nationale après son élection et obtenu des Français une majorité parlementaire soutenant son programme, pouvait-il rester en place si cette majorité était battue ? Inversement, la droite, remportant les élections législatives, devait-elle accepter de partager le pouvoir avec un chef de l'Etat qui avait fait campagne contre elle ?

Favori des électeurs de droite dans la perspective d'une élection présidentielle, Raymond Barre était hostile à un tel compromis. En toute orthodoxie gaullienne, l'ancien premier ministre assurait que le président de la République, désavoué par les Français, devrait quitter le pouvoir et que la nouvelle majorité parlementaire devrait refuser de constituer un gouvernement sous son égide. Jacques Chirac, qui avait besoin de temps et d'un séjour à Matignon pour asseoir son autorité sur la droite et gagner la confiance des électeurs, assurait qu'il était d'accord sur le principe, mais qu'il ne voyait pas comment la nouvelle majorité, dotée par les Français des moyens d'appliquer sa politique, pourrait se dérober à cette responsabilité en refusant de former le gouvernement.

> « Le premier qui dégaine est mort », résume-t-on dans l'entourage du premier ministre pour décrire la situation

« Court de six mois », selon son expression, pour gagner les élections législatives fixées au 16 mars 1986, en tirant profit du redressement opéré par le gouvernement de Laurent Fabius depuis juillet 1984, François Mitterrand espérait néanmoins mettre la droite en difficulté grâce à l'instauration du scrutin proportionnel, qui permettrait à l'extrême droite de rogner la majorité probable de la coalition RPR-UDF. A défaut, le président était décidé à jouer sur la division de la droite en désignant son chef naturel, M. Chirac, président du principal parti de la majorité, comme premier ministre. La campagne présidentielle de 1988 commençait ainsi dès le 20 mars 1986, jour de la nomination du maire de Paris au poste de premier ministre.

La période qui s'ouvre est celle d'une des plus extraordinaires parties de tactique politique que retiendront les annales. Le score du Parti socialiste et de ses alliés aux élections législatives (32 % des voix, deux cent quinze députés), augmenté de celui du Parti communiste (10 % des voix, trente-cinq députés), fournit au chef de l'Etat un appui pour contester à la droite RPR et UDF (42 % des voix, deux cent quatre-vingt-dix députés), harcelée par le Front national (10 % des voix, trente-cinq députés), le droit de faire ce qu'elle veut. Plus exactement, s'il respecte rigoureusement l'article 20 de la Constitution – « Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation » –, devenu la bible de M. Chirac, François Mitterrand entend user minutieusement des prérogatives que la même Constitution ou son usage réservent au chef de l'Etat. Il se prépare, en même temps, à mener bataille dans l'opinion publique au nom de l'équilibre voulu par les électeurs et du respect des institutions.

Des dispositions constitutionnelles jusqu'alors considérées comme formelles vont recevoir une interprétation littérale qui leur donne toute leur portée politique. Il en est ainsi, pour commencer, de la formation du gouvernement, nommé par le président de la République sur proposition du premier ministre. Après deux entretiens de François Mitterrand avec M. Chirac, les Français voient le secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Louis Bianco, énoncer solennellement, sur le perron de l'Elysée, devant les caméras de la télévision : « Le président de la République décrète : M. Jacques Chirac est nommé premier ministre », puis égrener la liste des ministres, précédée elle aussi du désormais rituel : « Le président de la République décrète… »

Les discussions entre le premier ministre et le chef de l'Etat ont été serrées et décisives, tant sur la composition du gouvernement que sur les conditions de son action. M. Chirac en retire la conviction que François Mitterrand est disposé à lui reconnaître le droit de légiférer par ordonnances, ce que la suite ne confirmera pas. De même, le régime des nominations dépendant du conseil des ministres est au moins esquissé, M. Chirac promettant d'agir dans ce domaine « avec le plus petit rouleau et le plus petit compresseur », selon ce qu'ont rapporté Jean-Marie Colombani et Jean-Yves Lhomeau dans *Le Mariage blanc* (éditions Grasset, 1987). Simultanément, une complicité se dessine entre les deux têtes de l'exécutif, les deux hommes s'accordant pour permuter les responsabilités du refus des portefeuilles de la défense et des affaires étrangères à deux poids lourds de la nouvelle majorité : il sera entendu que le président ne voulait pas de François Léotard rue Saint-Dominique et que M. Chirac s'opposait à la nomination de Jean Lecanuet au Quai d'Orsay, alors que la réalité était inverse.

Cependant, si M. Chirac paraît admettre, dans le choix des ministres, l'existence de ce que l'on avait pris l'habitude d'appeler le « domaine réservé » du président de la République, François Mitterrand préfère parler, lui, de « domaine partagé » –, il ne s'estime pas tenu de lui laisser la prééminence dans les affaires internationales et la défense. Il le démontre dès le mois de mai en décidant d'accompagner le chef de l'Etat au sommet des pays industrialisés, à Tokyo, où il apparaît, au second rang, dans une position inconfortable. Tout au long des deux années de la cohabitation, le premier ministre s'efforcera de réduire le territoire du président, jusqu'à défendre publiquement une conception opposée à la sienne au sujet de la composante terrestre de la force de dissuasion. Cette querelle, dite des « missiles à roulettes », se terminera à l'avantage de François Mitterrand, qui, « chef des armées » aux termes de la Constitution, obligera le gouvernement à respecter son point de vue dans la loi de programmation militaire 1987-1991.

La pression exercée par le premier ministre sur le président de la République culmine et trouve sa limite, en juillet 1986, avec le refus de François Mitterrand de signer les ordonnances rédigées par le gouvernement sur les privatisations. Le premier ministre évoque, dans un entretien téléphonique avec le président, la possibilité d'une « crise », mais il finit pas se convaincre qu'il n'y a nul intérêt. Après tout, comme l'a souligné François Mitterrand à la télévision, la voie parlementaire reste ouverte au gouvernement pour faire approuver son projet. La crise, c'est-à-dire la démission du gouvernement, pourrait déboucher sur la dissolution de l'Assemblée nationale et sur des élections, toujours au scrutin proportionnel, dont rien n'assure qu'elles donneraient encore la majorité au RPR et à l'UDF. M. Chirac choisit donc de plier. François Mitterrand refusera, de la même manière, de signer l'ordonnance sur le découpage électoral, après le rétablissement du scrutin majoritaire de circonscription, et celle sur le temps de travail.

La force du président de la République lui vient d'abord de la popularité de la cohabitation, plébiscitée par les Français selon les sondages. Expression du vieux rêve de « l'union nationale », toujours tenace dans l'imaginaire collectif, l'équilibre institutionnel imposé par François Mitterrand à la droite est massivement approuvé. « Le premier qui dégaine est mort », résume-t-on dans l'entourage du premier ministre pour décrire la situation créée par ce que le chef de l'Etat appelle la « coexistence institutionnelle ». Autrement dit, celui qui tentera de rompre l'équilibre à son avantage sera sanctionné par les électeurs.

Le second atout de François Mitterrand lui est fourni par la droite elle-même. L'application de son programme, avec des mesures telles que l'abolition de l'impôt sur les grandes fortunes, l'amnistie pour les capitaux enfuis à l'étranger, le rétablissement de l'anonymat des transactions sur l'or, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le non-remboursement de certaines catégories de médicaments, etc., est ressentie comme une régression par rapport à des acquis de la législature de gauche.

Le projet de loi sur les universités – dit « projet Devaquet », du nom du ministre délégué à l'enseignement supérieur – provoque, à la fin de 1986, des manifestations dont l'une est endeuillée par la mort d'un étudiant, Malik Oussékine, sous les coups d'une brigade de policiers motocyclistes. La grève de la SNCF, dont le gouvernement ne sait comment venir à bout, tandis que le chef de l'Etat exprime sa solidarité aux grévistes, achève une première année de cohabitation au terme de laquelle les jeux sont faits : si François Mitterrand est de nouveau candidat à l'élection présidentielle, prévue en avril 1988, il a de fortes chances de l'emporter.

Patrick Jarreau



PHOTO SIPA PRESS

Le président de la République tirait sa force de la popularité de la cohabitation

Deux années d'affrontement feutré

● **22 mars 1986** : le premier conseil des ministres du gouvernement formé par Jacques Chirac le 20 mars se réunit au palais de l'Elysée sous la présidence de François Mitterrand. Cette réunion a été précédée d'un « conseil de cabinet » à l'hôtel Matignon, procédure inédite depuis la IVᵉ République. Arrivés ensemble au palais présidentiel, les membres du gouvernement prennent place autour de la table du conseil, le premier ministre faisant face au chef de l'Etat. « Ce fut atroce », commentera François Mitterrand, qui refuse la traditionnelle « photo de famille » du gouvernement, autour du président sur le perron de l'Elysée.

● **28 avril** : Michel Aurillac, ministre de la coopération, annonce que de « graves malversations » ont été découvertes dans la gestion de Carrefour du développement, une association créée en 1983 sous l'autorité de son prédécesseur socialiste, Christian Nucci. A la fin de l'année, la presse révèle que le principal témoin de l'affaire, Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Nucci, réfugié au Brésil, a bénéficié d'un « vrai-faux » passeport fourni par la DST pour regagner la France et témoigner contre l'ancien ministre.

● **14 juillet** : François Mitterrand refuse de signer les ordonnances sur les privatisations, rédigées par le gouvernement en application d'une loi d'habilitation votée par le Parlement. Cette loi ayant été déférée par les députés socialistes au Conseil constitutionnel, celui-ci l'avait validée « sous de strictes réserves d'interprétation ». Lors de son habituel entretien télévisé, le jour de la fête nationale, le président expose le « cas de conscience » que lui posent les ordonnances gouvernementales, car il craint que certains des groupes privatisés, produisant des biens « nécessaires à l'indépendance nationale », ne se retrouvent « dans les mains d'étrangers ».

● **13 octobre** : le président de la République précise, à l'occasion d'un exercice militaire auquel il assiste à Caylus, dans le Tarn-et-Garonne, qu'il « engage », en tant que chef des armées, son autorité sur le projet de loi de programmation militaire et qu'il est hostile au projet de missile mobile défendu par M. Chirac pour remplacer les missiles nucléaires du plateau d'Albion. Le premier ministre renonce à son projet.

● **18 février 1987** : François Mitterrand exprime son désaccord avec la politique suivie par le gouvernement en Nouvelle-Calédonie. Ministre des départements et territoires d'outre-mer, Bernard Pons accuse le chef de l'Etat de « favoriser l'extrémisme et le jusqu'au-boutisme » des partisans de l'indépendance de l'archipel. Le 22 avril 1988, un commando indépendantiste prendra en otages des gendarmes à Ouvéa. Le 5 mai, entre les deux tours de l'élection présidentielle, M. Chirac décidera, avec l'accord du chef de l'Etat, de faire intervenir les troupes spéciales amenées à Ouvéa, opération qui fera vingt et un morts, dont dix-neuf indépendantistes canaques.

● **29 novembre** : Wahid Gordji, numéro deux de l'ambassade d'Iran à Paris, quitte les locaux de l'ambassade où il se réfugiait depuis le mois de juin, le juge d'instruction Gilles Boulouque ayant souhaité l'entendre à propos des attentats terroristes de l'année précédente à Paris. Après son interrogatoire par le magistrat, M. Gordji quitte la France à destination de Téhéran, où il est échangé contre le chargé d'affaires français, Paul Torri. L'affaire opposera François Mitterrand et M. Chirac lors de leur débat télévisé, le 28 avril 1988, avant le second tour de l'élection présidentielle, le président sortant affirmant que le premier ministre lui avait démontré la culpabilité de M. Gordji dans les attentats, avant de lui demander ensuite son accord pour laisser le diplomate iranien regagner Téhéran.

Le « rouleau-compresseur » des nominations

UNE CUILLÉRÉE pour les préfets, une cuillérée pour les recteurs, une cuillérée pour les ambassadeurs… Invariablement, chaque mercredi, Matignon administre à la haute fonction publique une potion médicamenteuse désagréable à ses adversaires politiques. A petites lampées, le conseil des ministres, sous l'œil désapprobateur de François Mitterrand, absorbe sa ration de fortifiant, bourrée de « vitamines chiraquiennes ». A petits pas – mais sans flâner –, l'« Etat-Chirac » s'épanouit, prend ses aises.

Aucun porte-drapeau du RPR n'a jamais eu la malheureuse initiative d'exiger, du haut d'une tribune : « Il faut couper des têtes », si ce n'est dans l'audiovisuel, secteur pousse-au-crime par excellence. Et pourtant, régulièrement, hebdomadairement, les « têtes » tombent et roulent, saluées seulement par des chuchotis. Les grands commis socialistes ou présumés de gauche glissent sous la trappe, sans éclats, tandis que se lèvent des escouades de hauts fonctionnaires acquis à la nouvelle majorité ou, mieux, au chiraquisme.

Les chiffres sont là, presque toujours éloquents. En deux temps, trois mouvements, la moitié des recteurs ont été remerciés. Sur les vingt-huit que compte la République, huit ont dû plier bagage en juillet 1986, cinq autres en novembre, et le dernier en février 1987. A ce rythme-là, et sans être grand arithméticien, l'ensemble des responsables de nos académies pourrait fort bien avoir été renouvelé d'ici à mars 1988.

Les ambassadeurs ont droit, à coup sûr, à plus d'égards – ou de privilèges. Si leurs postes sont considérés comme « à la discrétion du gouvernement », le gouvernement en dispose avec plus de modération, sachant qu'il n'est pas « convenable » de brusquer les diplomates. Sur les cent cinquante-trois postes d'ambassadeur de la République française, quarante-huit ont tout de même changé d'occupant depuis le 16 mars 1986, dans la plus grande sérénité.

Pour sa part, la Place Beauvau, versant Pasqua – contrairement à la gauche, qui opérait à coups de grandioses et funèbres « tableaux de chasse » –, a un faible pour la méthode des « petits paquets ». De manière anodine, un contingent de préfets valse chaque mois. Il n'empêche que, sur les cent seize postes territoriaux, soixante-sept ont changé de titulaire depuis le 16 mars 1986.

CONTRÔLE DES LEVIERS

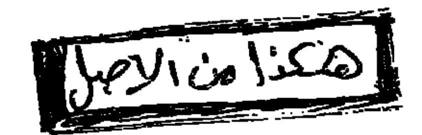
La valse lente des grands commis, dûment constatée depuis octobre 1986, prend des airs de smurf dès que l'on aborde la « caste » des directeurs d'administration centrale. Au nombre de cent soixante-huit, en mettant la trentaine de directeurs ou assimilés dépendant du ministère de la défense, quatre-vingt-un nouveaux directeurs ont été nommés depuis le 16 mars 1986, tenant solidement en main le char de l'Etat, et quelque dix délégués sur trente et un ont été également promus.

Dans un autre registre, l'étude de la liste des cent soixante-trois « emplois de direction dans les établissements publics, entreprises publiques et sociétés, auxquels il est pourvu en conseil des ministres » – décret du 6 août 1985 paru au *Journal officiel* du 7 août – est instructive. Là aussi, il aura fallu une toute petite année pour que l'hôtel Matignon propose et fasse entériner la nomination de quatre-vingt-cinq PDG, directeurs généraux et autres présidents de conseil d'administration. Banquiers et grands patrons proches de la nouvelle majorité sont venus, eux, rapidement occuper les bureaux des banquiers et grands patrons proches de l'actuelle opposition.

A mi-parcours de son bail de deux ans (1986-1988), la nouvelle majorité n'a donc pas lieu d'être mécontente d'elle. Son contrôle des leviers stratégiques de l'Etat est assuré. Il se renforce semaine après semaine. En préférant recourir à l'homéopathie plutôt qu'à un remède de cheval, Matignon n'a suscité que de bien maigres critiques : les têtes tombent, fort régulièrement, mais en silence.

Laurent Greilsamer
(Le Monde, 19 mars 1987.)





ÉCOLOGIE Le marché français de l'environnement, qui devait exploser, n'a pas tenu ses promesses. La consommation d'eau baisse, les tonnages de déchets stagnent. Les grands travaux d'amélioration sont au ralenti. ● LA CRISE et les affaires politico-judiciaires ont rendu les consommateurs plus vigilants : ils ne sont plus prêts à payer n'importe quel prix pour la sauvegarde de l'environnement. ● L'HEURE est aux économies. Les maires, les consommateurs et les entreprises surveillent leurs factures. ● LES GROUPES DU SECTEUR, qui s'étaient habitués à des croissances importantes des volumes et des prix, sont déstabilisés. Beaucoup voient désormais leur avenir à l'étranger. La Générale des eaux et la Lyonnaise espèrent promouvoir des services à valeur ajoutée. Les consommateurs, eux, risquent de leur demander surtout des prix plus bas.

Le marché de l'environnement n'offre pas le pactole espéré par les industriels

La consommation d'eau baisse, le tonnage des déchets stagne. Les consommateurs, plus vigilants, surveillent leurs factures. La Générale des eaux et la Lyonnaise voient leur rêve de croissance exponentielle s'évanouir

L'EUPHORIE s'est dissipée. Mois après mois, les nouvelles s'accumulent qui attestent d'un changement profond sur le marché de l'environnement. Contrairement aux espoirs, la consommation d'eau en France, proche de 150 à 200 litres par personne et par jour, baisse de 1 % par an. Le tonnage des déchets ménagers stagne autour de 400 kilogrammes par personne et par an. Celui des déchets industriels se calque sur le rythme peu allant de l'économie.

Pour les groupes spécialisés dans l'environnement, Générale des eaux et Lyonnaise des eaux en tête, c'est la fin d'une illusion. Beaucoup pensaient que le marché de l'environnement, soutenu par les exigences croissantes des consommateurs, les réglementations toujours renforcées et la sensibilité écologique, allait exploser : entre 1990 et l'an 2000, il devait plus que doubler pour dépasser allègrement les 200 milliards de francs, selon les prévisions. Aujourd'hui, il atteint à peine la moitié de cette somme. *« Les croissances à deux chiffres sont finies. Aujourd'hui, nous sommes soumis comme les autres secteurs à la conjoncture »*, reconnaît un responsable.

AFFAIRES

Sous l'effet de la crise et des affaires politico-judiciaires, l'environnement a été rappelé aux réalités économiques. Les consommateurs n'acceptent plus des augmentations des tarifs de l'eau de 10 à 11 % en moyenne par an, comme ce fut le cas au cours de ces cinq dernières années. Les élus locaux savent que le sujet est devenu politiquement sensible. Sans aller jusqu'à recréer des régies municipales, les maires veillent au renouvellement des concessions d'eau ou d'ordures ménagères. Les contrats sont épluchés, leur durée est écourtée, les investissements sont encadrés et les tarifs, fixés par les municipalités, très serrés.

Les consommateurs demandent aussi directement des comptes. Après les habitants de Saint-Etienne, mécontents des hausses intempestives à la suite de la privatisation de la distribution de l'eau de la ville, des associations de Guingamp et de Bourg-de-Péage (Drôme) ont porté plainte contre la Lyonnaise et la Générale pour leur avoir distribué de l'eau avec trop de nitrate. A chaque fois, les tribunaux leur ont donné raison. Les consommateurs, d'autre part, serrent les robinets. A Grenoble, la consommation d'eau aurait baissé d'environ 10 % depuis la hausse des prix. Les machines à laver consomment cinq fois moins d'eau qu'il y a dix ans. Les emballages ont des volumes réduits et font appel à des matériaux recyclables. Les nouvelles réglementations sur l'industrie commencent aussi à produire leurs effets : les dépenses liées à l'environnement sont devenues une ligne bien visible dans les comptes d'exploitation des entreprises. Celles-ci cherchent à faire des économies sur ce poste, comme sur tous les autres. A l'image du groupe agroalimentaire Sodial, beaucoup ont mis en place des systèmes internes pour récupérer les déchets, afin de les vendre ou de les réutiliser. D'autres, comme les papetiers, qui ont troqué l'oxygène contre le chlore pour blanchir leur papier, adoptent de plus en plus des procédés de production propres.

Même si tous les industriels sont loin d'avoir des comportements exemplaires, cette nouvelle tendance à l'égard des économies d'environnement pèse sur le secteur : à l'exception des entreprises de recyclage, les autres ne peuvent plus compter sur une augmentation à la fois des volumes et des prix qui leur assurait, hier, de si confortables résultats. Là aussi, l'heure est aux économies. Les folles surenchères auxquelles se livraient la Générale des eaux, la Lyonnaise, pour emporter une usine de traitement de déchets ou d'assainissement ne sont plus de mise. L'américain Waste Management, qui, il y a deux ans encore, était prêt à tout pour s'implanter sur le marché français, se contente désormais d'exploiter discrètement les quelques positions conquises dans les déchets.

LA VOIE DE L'INTERNATIONAL

Les fournisseurs d'équipements (fours, tubes, etc.), eux, font grise mine. Pont-à-Mousson, la filiale de Saint Gobain spécialisée dans les tuyaux en fonte, a vu ainsi son bénéfice réduit de 620 millions de francs en 1994 à 290 millions en 1995, en raison de la baisse d'activité sur le marché français. Le septième programme des agences de l'eau table sur un volume de l'ordre de 100 à 110 milliards de francs de travaux entre 1997 et 2001, notamment dans l'assainissement ; les industriels doutent de cette manne et craignent la rigueur.

Pour pallier ce risque, la plupart d'entre eux parient sur l'international, où les besoins sont encore immenses et, comme la Générale des eaux et la Lyonnaise, sur les services à valeur ajoutée : retraitements plus élaborés, prestations complémentaires, nouvelles technologies... Mais les consommateurs veulent surtout de meilleurs services au même tarif, voire moins chers.

Martine Orange

Grenoble conclut un nouveau contrat d'eau avec la Lyonnaise

GRENOBLE
de notre bureau régional

Après la condamnation pour corruption, par le tribunal correctionnel de Lyon, il y a quatre mois, de l'ancien maire RPR de Grenoble, Alain Carignon, et de deux dirigeants de la Lyonnaise des eaux, Jean-Jacques Prompsy et Louis Bera, le nouvel occupant de l'hôtel de ville, le socialiste Michel Destot, devait s'employer à renégocier le contrat de l'eau de sa ville. Mais la bataille pour la remunicipalisation de l'eau de Grenoble risquait d'être longue et coûteuse, pour cette cité déjà confrontée à de douloureux problèmes financiers. Quant à la Lyonnaise, dont le président, Jérome Monod, fut entendu comme témoin au procès de M. Carignon, et qui échappa, de très peu, à une mise en examen dans ce dossier, le « boulet grenoblois » nécessitait un traitement rapide.

La municipalité de gauche a ainsi préféré trouver un terrain d'entente avec la Lyonnaise, qui lui permette d'honorer ses deux principales promesses électorales du mois de juin 1995, *« le retour du pouvoir municipal sur l'eau »* et la baisse du prix du mètre cube.

TIMIDE BAISSE DU PRIX DU MÈTRE CUBE

Le nouveau contrat devrait être adopté par le conseil municipal, lundi 25 mars. Le prix du mètre cube d'eau sera ramené, à compter du 1er janvier 1996, de 13,59 francs à 12 francs, alors qu'il était de 4,85 francs en 1989. La ville, grâce à la création d'une société d'économie mixte (SEM), dans laquelle elle détiendra 51 % des actions contre 49 % à la Lyonnaise, entend redevenir le « patron » de son eau.

Mais la ville a dû consentir un certain nombre de contreparties. Pour, affirme un élu grenoblois, *« tenir compte des aléas du passé »*, la SEM prendra en charge le passif – 60 millions de francs – de l'ancien concessionnaire, la Cogese, filiale de la Lyonnaise. Cette dernière recevra 80 % des dividendes de la SEM, *« qui ne sont pas garantis »*, s'empresse toutefois de souligner Bernard Soulage, secrétaire général. L'ancien maire RPR de Grenoble juge *« stupéfiant »* ce projet d'accord qui *« ne change rien »*. Selon lui, la Lyonnaise *« conserve ses bénéfices et elle transfère à la SEM tous les risques »*. Ainsi, en cas de chute de la consommation d'eau, la ville s'est engagée à indemniser son fermier. M. Carignon prétend également que la SEM ne peut pas déléguer à la Lyonnaise l'exploitation technique du réseau d'eau de Grenoble sans avoir, au préalable, lancé un appel d'offres. Jean-Paul Giraud (PS), adjoint aux finances, répond que *« les usagers sont gagnants et les contribuables sont justement traités »*.

Claude Francillon

La Commission européenne ouvre une « procédure d'office » sur le transfert d'AOM à Orly Sud

MALGRÉ LE RETRAIT, vendredi 8 mars, de la plainte d'AOM contre Aéroports de Paris (ADP) et Air France, la Commission européenne estime qu'il convient de poursuivre l'instruction. AOM accusait ADP de favoriser Air France en exigeant le transfert de ses activités d'Orly Ouest, désormais dédié à Air France et sous-utilisé, à Orly Sud, en surcapacité.

Humbert Drabbe, directeur sur les questions d'entente et d'abus de position dominante à la direction de la concurrence (DG4), a écrit jeudi 21 mars au président d'AOM, Marc Rochet, pour lui signaler que la Commission ouvrait une *« procédure d'office »*, c'est-à-dire allait mener une enquête, de son propre chef, sans répondre à une plainte d'un tiers. Ce qui signifie que l'autorité bruxelloise a des doutes sur les motivations qui ont poussé AOM à retirer sa plainte. Ancienne filiale du Crédit lyonnais, la compagnie aérienne fait partie désormais du consortium de réalisation (CDR) de la banque nationale, chargé de la vente de ses actifs.

UN « ÉLÉMENT AGGRAVANT »

Dans sa lettre, M. Drabbe souligne que *« la différence de qualité entre les deux aérogares est accentuée par la différence des taux d'utilisation de chacune ; Orly Sud étant proche de la saturation, tandis qu'il existe une capacité non utilisée à Orly Ouest. Dans ce contexte, la décision d'ADP de regrouper l'ensemble des activités d'AOM sur l'aérogare d'Orly Sud et de laisser au groupe Air France l'usage exclusif de l'aérogare d'Orly Ouest peut apparaître, à première vue, comme une gestion discriminatoire des infrastructures aéroportuaires, en violation des normes de concurrence du traité de Rome »*, portant ainsi préjudice aux autres compagnies installées à Orly Sud.

Le fonctionnaire européen conclut : *« Les éléments actuels en possession de la Commission ne permettent pas d'exclure l'éventualité que la procédure débouche sur une décision formelle négative, constatant que le projet de distribution du trafic entre les aérogares d'Orly viole les dispositions du traité en matière de concurrence. Dans ce cas, le fait qu'ADP ait effectivement imposé cette redistribution (...) pourrait constituer un élément aggravant à cette violation éventuelle. »*

Cette enquête pourrait ne pas arranger les affaires d'Air France. Bruxelles doit, d'ici peu, lui accorder, ou lui refuser, l'octroi de la troisième et dernière tranche (5 milliards de francs) de la recapitalisation publique prévue de 20 milliards de francs. Dans sa décision du 24 juillet 1994, la Commission y mettait des conditions : *« Les travaux nécessaires au réaménagement des deux aérogares d'Orly, conduits par l'établissement ADP, ainsi qu'une éventuelle saturation de l'une ou l'autre de ces aérogares ne doivent pas perturber les conditions de concurrence au détriment des compagnies y opérant. »* Par ailleurs, Bruxelles pourrait s'inquiéter du fait qu'Air France ne tienne pas son objectif annoncé de 4 milliards de francs d'excédent brut d'exploitation pour l'exercice 1995-1996 qui se termine le 31 mars.

Les plaintes déposées à Bruxelles concernant le transport aérien français se multiplient. On en compte à ce jour cinq. L'une d'entre elles provient de l'ARC, une association qui regroupe les quatre-vingt-quinze compagnies aériennes qui opèrent sur Charles-de-Gaulle et Orly, dont Air France...

Virginie Malingre

Swissair doit encore réduire ses effectifs

BERNE
de notre correspondant

La compagnie aérienne helvétique Swissair n'en finit pas d'accélérer sa restructuration. Six mois à peine après une première charrette de 1 600 emplois, sa direction vient d'annoncer la suppression de 1 200 autres postes de travail d'ici à fin 1997. Le but affiché est à la fois d'améliorer la compétitivité du groupe et de réaliser quelque 500 millions de francs suisses (2,11 milliards de francs français) d'économies par an.

« Il en va de la survie de Swissair », a insisté le nouveau patron de la compagnie, Philippe Bruggisser, en présentant ces mesures cette semaine à l'issue d'une réunion de deux cents cadres du groupe à Montreux. L'objectif prioritaire de la compagnie est d'accroître sa compétitivité pour affronter une concurrence de plus en plus acharnée. *« Ces cinq dernières années*, expliquent les responsables de Swissair, *la productivité a bien augmenté de 33 %, mais, en raison de la guerre des tarifs, les prix ont baissé de 40 %. »* Pour renverser la tendance, ils se proposent de faire passer le taux d'occupation des sièges de 65 % à 70 % et d'abaisser simultanément de 11,2 centimes à 9 centimes le coût par siège/kilomètre.

« SITUATION SCHIZOPHRÈNE »

Les suppressions d'emplois annoncées depuis septembre représentent 7 % des 40 000 personnes travaillant pour Swissair à travers le monde. La direction de la compagnie a assuré que cette restructuration entraînerait *« aussi peu de licenciements que possible »* du fait des départs normaux et des retraites anticipées. Swissair entend aussi intéresser le personnel à ses bénéfices en en reversant une part à ses collaborateurs.

Ces garanties n'ont cependant pas suffi à rassurer les associations professionnelles. Ainsi, le syndicat suisse des services publics a dénoncé la *« situation schizophrène »* de Swissair, lui reprochant de supprimer des emplois tout en augmentant les heures supplémentaires.

Jean-Claude Buhrer

La restructuration de Rhône-Poulenc ne sera pas hexagonale

« UN TEL SCHÉMA ne correspond ni à la stratégie du RPR ni à celle de Rhône-Poulenc, son principal actionnaire, nos enjeux sont mondiaux et non pas hexagonaux », a déclaré vendredi 22 mars le directeur général de Rhône-Poulenc Rorer (RPR, pharmacie), Michel de Rosen, après les rumeurs de rapprochement de son groupe, avec Sanofi (Elf-Aquitaine), dans un entretien accordé, samedi 23 mars, au *Journal des finances*.
Rhône-Poulenc et Elf avaient auparavant démenti tout rapprochement. La BNP, considérée comme l'un des artisans du projet, qualifiait ces spéculations de *« totalement dénuées de fondements »*.

DÉPÊCHES

■ **DÉLIT D'INITIÉ : le Sénat a supprimé la référence au marché financier** dans la définition du délit d'initié. Cette modification apporte de l'eau au moulin de M. Pierre Bergé, soupçonné de délit d'initié, qui avait obtenu un non-lieu, dont le Parquet a fait appel en octobre 1995, au motif qu'il avait vendu ses actions non pas sur le marché, mais de gré à gré.

■ **LUFTHANSA : la compagnie aérienne a signé, vendredi 22 mars, à** Francfort un accord de coopération stratégique (*« code sharing »*) avec Air Canada. Lufthansa bénéficie déjà d'un accord de ce type avec United Airlines.

■ **ALITALIA : la compagnie aérienne italienne** investira 350 milliards de lires (environ 1,1 milliard de francs) en 1996 dans le renouvellement de sa flotte. *La compagnie italienne devrait annoncer des* pertes de 230 à 250 milliards de lires pour 1995. Un nouveau plan de restructuration est à l'étude et devrait être prêt fin avril.

■ ***PECHINEY : le PDG du groupe,*** *M. Jean Pierre Rodier*, a indiqué que, lors de la privatisation de son groupe, fin décembre 1995, plus de 30 % du capital avait été acquis par des investisseurs américains. Le deuxième actionnaire du groupe, après l'Etat, est un groupe américain, Templeton.

■ **GENERAL MOTORS : les ouvriers des deux usines en grève** du constructeur ont ratifié, vendredi 22 mars, avec 99 % des votes, l'accord conclu entre leurs représentants et la direction du premier groupe automobile mondial.

■ **AKAI : l'ensemble du personnel de production** de l'usine Akai Electric France de Honfleur (Calvados), qui emploie 484 personnes, a débrayé vendredi 22 mars, après l'annonce la veille d'un plan social prévoyant de 154 à 180 licenciements, selon le nombre de personnes qui auront accepté par ailleurs la baisse générale des salaires.

Quand le président de Paribas demandait à la COB de la discrétion dans l'affaire Ciments français

André Lévy-Lang expliquait en 1993 qu'évoquer le nom de sa compagnie serait « très défavorable »

André Lévy-Lang est intervenu en août 1993 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), Jean Saint-Geours, pour qu'elle préserve Paribas dans l'affaire Ciments français. Le gendarme de la bourse, dans son jugement rendu un peu *plus tard*, en septembre 1993, n'a sanctionné que Pierre Conso, président écarté de Ciments français.

LE JUGE EVA JOLY, en charge du dossier Ciments français-Paribas, a saisi une note interne rédigée par André Lévy-Lang, président du directoire de la Compagnie financière de Paribas. Cette note, qui relate un entretien de M. Lévy-Lang avec Jean Saint-Geours, alors président de la Commission des opérations de Bourse (COB), illustre les relations *surprenantes entre Paribas et le gen*darme de la bourse.

A l'origine de l'affaire, la cession *en avril 1992 par Paribas de sa filiale* à 55 % Ciments français à l'italien Italcementi. Entrés dans les murs, les Italiens découvrent que le président de Ciments français, Pierre Conso, a pris des engagements financiers occultes portant sur 2 milliards de francs, qui entraîneront une perte comptable de 735 millions de francs fin 1992. Pierre Conso a eu recours à des méthodes de financement douteuses pour acheter des cimenteries dans toute l'Europe. En octobre 1992, lorsque les faits sont découverts, M. Conso est révoqué tandis que Paribas consent à Italcementi un rabais de 500 millions de francs sur un prix de cession de 6 milliards. Pierre Conso est alors désigné seul responsable. Le scénario sauve la face de Paribas, même si toute la place se demande comment la banque de la rue d'Antin pouvait ne pas être au courant de telles pratiques. En menant son enquête, la COB se concentre sur le seul Pierre Conso et ne s'interroge guère sur le rôle de Paribas, *qui avait trois admi*nistrateurs au conseil de Ciments français. Seul Gilles Cosson, alors *membre du directoire de Paribas et* responsable de la participation Ciments français, a été auditionné.

Pierre Conso est entendu par la COB le 27 juillet 1993 et tente – sans succès – de faire plonger son ancien actionnaire avec lui : il demande une enquête sur des commissions perçues par Paribas, qui a organisé le financement de l'acquisition de cimenteries en Belgique et en Espagne.

Tandis que Pierre Conso attend le prononcé de sa sanction par la COB qui interviendra le 2 septembre 1993 – il écopera d'une amende de 400 000 francs confirmée en appel – M. Lévy-Lang rencontre le 26 août 1993 le président de la COB. Son but est d'obtenir que la COB ne cite pas Paribas à l'occasion de sa sanction contre Pierre Conso. Argument invoqué : Paribas est en procédure d'arbitrage contre Italcementi et veut être au dessus de tout soupçon pour ne pas indisposer les arbitres. M. Lévy-Lang insiste sur le fait que le simple fait d'accuser la banque d'un contrôle défaillant à l'égard de sa filiale mettrait Paribas *« en position très défavorable à l'égard des arbitres »*. *M. Lévy-Lang relate ensuite sa* conversation avec M. Saint-Geours dans un note interne à Paribas.

Le président de la COB semble, d'après la note, se rallier aux arguments de son interlocuteur. Conséquence ou coïncidence ? La sanction de la COB n'évoque pas le rôle de Paribas.

La démarche du patron de Paribas, restée jusqu'ici secrète, est normale de la part d'un président défendant les intérêts de son entreprise, explique-t-on chez Paribas. À l'époque la banque n'était pas officiellement en cause et était en conflit purement commercial avec Italcementi. Pour d'autre la démarche est considérée comme une pression anormale, déontologiquement condamnable, *sur la justice de la COB. D'autant* qu'elle intervient à un moment particulier : entre l'audition de M. Conso et le prononcé de la sentence. La note révèle que M. Lévy-Lang a de*mandé de ne donner* à M. Conso aucune circonstance atténuante en reportant une part de responsabilité sur la banque. *M. Conso* n'a plus eu l'occasion de se défendre. Interrogée sur la démarche de M. Lévy-Lang, la COB justifie sa sanction et souligne qu'elle a été confirmée par la cour d'appel de Paris en 1994.

Pourtant, la justice, saisie de l'affaire, va diverger de la COB. Le juge Eva Joly s'est intéressée à Paribas. Les membres de la compagnie, administrateurs de Ciments français (Gilles Cosson, Pierre Vernimmen, Jean Clamon), ont été mis en examen début 1994, avant d'être rejoints par M. Lévy-Lang fin 1995. Il a été établi que Paribas connaissait une partie au moins des engagements hors-bilan cachés aux actionnaires minoritaires du cimentier (*Le Monde* du 11 février 1995).

La lettre de M. Lévy-Lang pose le problème du comportement de la COB, dont les procédures sont peu claires et qui met rarement en cause les grandes institutions. *« Les démarches de M. Lévy-Lang, cela peut marcher avec la COB, mais pas avec Eva Joly »*, souligne un membre de la chancellerie.

Arnaud Leparmentier

« J'insiste sur... »

VOICI LA NOTE CONFIDENTIELLE interne d'André Lévy-Lang, en date du 26 août 1993, dans laquelle il relate son rendez-vous du même jour avec Jean Saint-Geours, président de la Commission des opérations de Bourse (COB).



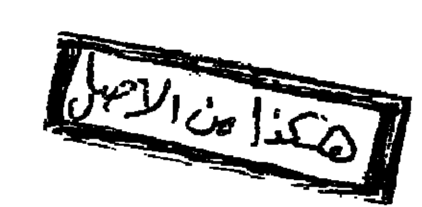
VERBATIM

« Je lui rappelle l'article paru dans le Nouvel Economiste *du 13 août (...) pour lui expliquer les enjeux indirects de l'affaire Conso.*

Je lui indique notamment l'importance, pour l'arbitrage qui est en cours, de l'appréciation que feront les arbitres de notre connaissance de l'entreprise et de notre rôle comme actionnaire. J'insiste sur le fait que même une « insuffisance de diligence » *de notre part, si elle était citée par la COB comme circonstance atténuante pour Pierre Conso, pourrait nous mettre en position très défavorable à l'égard des arbitres (...).*

Je lui signale aussi que Paribas n'était pas actionnaire principal avant l'été 1991 au moment de l'initiation des portages reprochés à Pierre Conso, mais minoritaire dans Poliet, elle même minoritaire dans Ciments français.

Après un échange de vues sur l'état du dossier, il décide de se placer sur le terrain juridique en considérant ma démarche comme officielle et comme provoquée par le fait nouveau que constituent les fuites dans la presse et qui a une incidence sur l'impact pour nous dans la formulation de la décision concernant Pierre Conso. Il m'informe qu'il en fera part à la commission ».



TRANSFERTS Après le petit traumatisme lié à la perte d'une partie les avantages fiscaux en septembre dernier (la fameuse déduction d'impôt de 1 000 francs à la souscription), l'assurance-vie retrouve de l'attrait aux yeux des épargnants français. La collecte des capitaux progresse même plus rapidement que prévu et a bénéficié de transferts en provenance du Livret A. ● LES RENDEMENTS offerts restent attrayants. Ils dépassaient encore 7 % l'an dernier et devraient se maintenir cette année à des niveaux assez proches de ce chiffre. ● LES CONTRATS exprimés, non pas en francs, mais en unités de comptes, essentiellement multi-supports sont en légère perte de vitesse. Ces contrats, dont le développement avait été très important au second trimestre, ont connu, au cours des deux derniers trimestres de 1995, des diminutions successives de 12 % et 2 %.

L'assurance-vie bénéficie toujours de l'engouement des Français

Ce produit de placement à long terme a bénéficié de transferts d'épargne en provenance du Livret A. Les contrats en unités de comptes sont en perte de vitesse après s'être mis en vedette tout au long de l'année 1995

TOUT VA TRÈS BIEN pour l'assurance-vie en ce début d'année 1996 : la collecte de capitaux progresse plus rapidement que prévu. Les pronostics portaient sur une augmentation de 5 % sur l'année entière, en net ralentissement sur celle de 8 % enregistrée en 1995 ; mais les souscriptions sur les deux premiers mois de 1996 s'effectuent à un rythme annuel d'au moins 8 %. La Caisse nationale de prévoyance, premier assureur-vie français avec près de 20 % du marché l'an dernier (84 milliards de francs de cotisations sur un total de 430 milliards de francs) se frotte les mains : l'augmentation de sa collecte sur janvier-février s'est effectuée à un rythme largement supérieur aux 11,8 % de 1995.

L'explication ? Un transfert de capitaux en provenance des caisses d'épargne de l'Ecureuil et de La Poste, qui ont subi une « décollecte » de 24 milliards de francs en février après l'abaissement du taux d'intérêt versé sur les dépôts du Livret A, ramené de 4,50 % à 3,50 %. Ces 24 milliards de francs ont été placés sur une série de produits concurrents. Les Sicav monétaires ont récupéré 19 milliards de francs le mois dernier, suivant les statistiques d'Europerformance, et repassent au-dessus de la barre des 1 000 milliards de francs. Les plans d'épargne-logement ont aussi reçu une part de la manne.

Quant à l'assurance-vie, après le traumatisme très modéré de la perte d'une partie des avantages fiscaux en septembre dernier (la fameuse déduction d'impôt de 1 000 francs à la souscription), elle recueille également des capitaux attirés par les rendements offerts, qui, l'an dernier, dépassaient encore 7 % et devraient se maintenir cette année à des niveaux assez proches de ce chiffre. Ajoutons que ces rendements se comparent favorablement à ceux des comptes à terme des banques, sur une durée de quatre ans tout au moins. Au bout de ces quatre ans, on le sait, un titulaire de contrat d'assurance-vie peut « sortir » ses capitaux au taux d'imposition normal sur les plus-values de 19,50 %, qui frappe également les comptes à terme mais avec un rendement supérieur, celui des obligations à dix ans.



Au-delà de cette « bouffée de printemps » qui n'aura peut-être pas de suite, provoquée moins par un apport d'épargne nouvelle que par ces transferts, et assez concentrée sur la Caisse nationale de prévoyance, grâce à ses liens avec les caisses d'épargne et à La Poste, on s'aperçoit que l'assurance-vie prend une allure de croisière après sa fantastique croissance ces dernières années. De 1984 à 1995, les souscriptions annuelles sont passées de 96 milliards à 430 milliards. Et le stock de capitaux gérés a été porté de 228 milliards à 2 200 milliards de francs à la fin de l'année dernière, bien plus que le dépôt sur le Livret A et sur ceux des Sicav (1 600 milliards de francs).

Allure de croisière, disons-nous, puisque de 23 % de progression en 1993, on est revenu à 21 % en 1994 et 8 % en 1995. Il est vrai, comme cela a déjà été relevé dans ces colonnes, que plus le stock est important, plus il est difficile de réaliser tous les ans des performances aussi époustouflantes, surtout quand les concurrents apparaissent. Cela a été le cas au premier semestre 1995, lorsque les comptes à terme des banques ont bénéficié de la réduction de leur taxation, ramenée de 38 % à 19,50 %, et sont devenus ainsi les rivaux actifs. En revanche, la suppression, à partir du 1er janvier 1996, de l'abattement fiscal de 8 000 francs – 16 000 francs sur les coupons des obligations – et l'alourdissement progressif de la taxation des plus-values sur cessions d'actions et d'obligations ont joué en faveur de l'assurance-vie.

TOUJOURS EN FLÈCHE

Après ce tour d'horizon, plusieurs remarques s'imposent. La première est la dépendance croissante ou persistante, du Trésor vis-à-vis de l'assurance-vie, déjà soulignée à plusieurs reprises dans ces colonnes. En 1995, sur 430,7 milliards de francs de versements bruts effectués par les souscripteurs, un nouveau record, il faut déduire 200 milliards de francs remboursés aux assurés parvenus en fin de contrat, mais plus de 200 milliards de francs ont été consacrés à des placements nouveaux par les gérants des compagnies d'assurance-vie, auxquels il faut ajouter 115 à 120 milliards de francs d'intérêts perçus sur les 2 200 milliards de francs détenus en portefeuille au titre des fameuses provisions mathématiques.

C'est donc un flux total d'environ 330 milliards de francs d'argent frais qui s'est déversé sur le marché, employé en obligations à bien plus de 90 %, essentiellement des emprunts d'État (OAT). Au total, on peut estimer que 75 % à 80 % de ces emprunts d'Etat sont financés par l'assurance-vie, véritable « poule aux œufs d'or » richement dotée d'avantages fiscaux (exonération d'impôts sur le revenu et de droits de succession), que le gouvernement hésite à réduire plus massivement : il y a visiblement renoncé à l'automne dernier.

Une deuxième remarque est que la part des réseaux bancaires dans la collecte de l'assurance-vie, par le truchement de leurs compagnies captives, ne cesse d'augmenter. En 1995, elle a atteint 66,77 % contre 62 % en 1994, en route vers les 70 %. En sens inverse, la part des compagnies d'assurance traditionnelles (UAP, AGF, GAN, AXA) ne cesse de diminuer, tombant l'an dernier en dessous de 25 %, à 23,70 %. La puissance de collecte des guichets n'est pas un vain mot, les établissements dépositaires des liquidités des particuliers se trouvant très bien placés pour les diriger vers leurs produits d'assurance-vie. Si on ajoute aux 19,5 % de part de marché de la Compagnie nationale de prévoyance, qui centralise, on le sait, la collecte des caisses d'épargne de l'Ecureuil et de La Poste plus le Trésor, les 12 % de Predica, la filiale spécialisée du Crédit agricole, on dépasse les 30 % du marché pour ces deux réseaux, les plus gros évidemment, ce qui est tout à fait considérable et révèle clairement que l'assurance-vie est un produit d'épargne avant tout.

Une troisième remarque porte sur les fameux contrats exprimés, non pas en francs, mais en unités de comptes, essentiellement multi-supports. Ces contrats, dont le développement avait été très important au second trimestre, ont connu, au cours des deux derniers trimestres de 1995, des diminutions successives de 12 % et 2 %, comme si les souscripteurs se méfiaient un peu de ces formules qui les obligent soit à se remettre entièrement entre les mains des gestionnaires pour les choix à exercer, soit à prendre eux-mêmes les décisions, ce qui peut poser problème.

François Renard

Les contrats vont être soumis au RDS

Les contrats d'assurance-vie vont être assujettis à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (RDS) à hauteur de 0,50 % de la plus-value annuelle, prélevée à la source chez les compagnies d'assurances, cela va de soi : on ne peut tout de même pas imposer des sommes que les souscripteurs ne reçoivent pas dans l'immédiat. Les contrats sont déjà soumis à la contribution sociale généralisée (CSG) qui s'applique aux plus-values totales cumulées seulement à la sortie, c'est-à-dire en fin de contrat, huit ans au minimum, en attendant de s'appliquer annuellement. Rappelons qu'en septembre, la déduction d'impôt de 1 000 francs à la souscription a été supprimée, sauf pour les contribuables qui paient moins de 7 000 francs d'impôts par an. En revanche, les avantages en matière d'exonération des droits de succession pour les sommes déposées avant l'âge de soixante-dix ans restent entiers.

Comment réduire ses impôts en 1997

Bien souvent, c'est à quelques semaines du 31 décembre que le contribuable part à la chasse aux réductions d'impôt avant qu'il ne soit trop tard. Chacun sait pourtant que les décisions prises dans la hâte s'avèrent rarement judicieuses.



FISCALITÉ

Mieux vaut donc prendre son temps en choisissant dès maintenant les stratégies qui permettront d'alléger l'impôt à payer en 1997.

1. Assurance-vie : les particuliers qui paient moins de 7 000 francs d'impôt sur le revenu ou qui détiennent un contrat d'assurance-vie à primes périodiques souscrit avant le 20 septembre 1995 continuent à pouvoir bénéficier de la réduction d'impôt. Cette réduction est égale à 25 % des versements plafonnés à 4 000 francs plus 1 000 francs par personne à charge.

2. Emploi d'un salarié à domicile : la réduction d'impôt est de 50 % des sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile. Les montants pris en compte pour le calcul de cette réduction sont plafonnés à 90 000 francs. L'impôt peut donc être réduit de 45 000 francs au maximum.

3. Acquisition de sa résidence principale à crédit : s'il s'agit d'un logement neuf, la réduction d'impôt annuelle est de 25 % des intérêts d'emprunt pendant cinq ans. Sur une année, elle peut atteindre au maximum 5 000 francs pour une personne seule et 10 000 francs pour un couple marié sans enfant. S'il s'agit d'un logement ancien, la réduction d'impôt reste de 25 % des intérêts mais elle est plafonnée à 3 750 francs par an. Dans les deux cas, ces réductions sont majorées lorsqu'il existe des enfants à charge.

4. Réalisation de travaux dans la résidence principale : pour les gros travaux et réparations, les sommes engagées ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 25 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 15 000 francs pour une personne seule et de 30 000 francs pour un couple marié. Ces montants sont majorés lorsqu'il existe des enfants à charge. Remarque : le plafond s'entend pour toutes les dépenses réglées entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les investisseurs pourront encore bénéficier en 1996 de la réduction d'impôt prévue pour l'achat d'un logement neuf locatif (au maximum 30 000 francs pour une personne seule et 60 000 francs pour un couple marié à répartir sur deux ans).

Autres solutions pour réduire la facture fiscale : souscrire au capital d'une PME ou faire un don aux œuvres ou aux partis politiques.

Laurent Edelmann

Logement étudiant : investissez de façon sélective

Le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter en France et leur nombre pourrait passer le cap des 2,5 millions d'ici à 2020. Forts de ce constat, de nombreux promoteurs se sont mis à construire des résidences universitaires afin de répondre à une demande locative qui devrait aller croissant.



IMMOBILIER

Ces résidences universitaires permettent aux investisseurs d'acquérir des studettes de 18 à 25 m² en profitant de mesures fiscales attrayantes. S'il loue durant six ans, l'acquéreur bénéficie en effet d'une réduction d'impôt égale à 10 % du coût de l'opération dans la limite de 300 000 francs pour un célibataire et de 600 000 francs pour un couple marié, voire davantage à condition de respecter un plafond de loyer. Reste qu'au-delà de ces avantages fiscaux, qui opèrent trop souvent comme un miroir aux alouettes, tout investisseur potentiel doit rester prudent.

Parce que la multiplication des résidences d'étudiants risque d'entraîner une offre supérieure à la demande locative.

A cet égard, les statistiques publiées périodiquement par l'Association pour le développement économique du logement étudiant (Adèle) constituent une source d'informations précieuse. Elles révèlent que, si la demande étudiante reste forte en région parisienne ou dans des villes comme Amiens, Compiègne, Grenoble, Dijon ou Strasbourg, le parc est, en revanche, déjà saturé dans des agglomérations comme Limoges, Lyon, Poitiers ou encore Montpellier. De façon générale, il est donc plus sûr de donner la préférence aux programmes commercialisés avec l'appui de mutuelles étudiantes, complicité de nature à garantir un taux de remplissage satisfaisant. Le second point à vérifier tient à la rentabilité effective que l'on peut atteindre d'un investissement de ce type. Selon les loyers pratiqués, il ressort que celle-ci se situe, en moyenne, autour de 6 % par an si le coût effectif des charges n'est pas trop élevé.

Arnaud de Fréminville

■ DONATIONS : le Sénat a adopté au cours de la nuit de mercredi à jeudi les propositions du gouvernement concernant l'allègement des droits de succession pour les donations anticipées de patrimoine, qui vise notamment à faciliter les transmissions d'entreprises. Les sénateurs se sont montrés favorables à une réduction plus importante des droits pour les donations anticipées de patrimoine à ses enfants (*« donation partage »*) et, s'il s'agit d'une entreprise, pour les donations aux enfants ou aux tiers. Les droits seront réduits de 35 % si le donateur a moins de 65 ans (contre une réduction de 25 % auparavant) et de 25 % si le donateur est âgé de 65 à 75 ans (contre une réduction de 15 % auparavant).

■ LOYERS : les loyers des logements privés à Paris sont descendus en moyenne au cours des premiers mois de 1996 sous les 90 francs au m², à 89,50 francs selon un chiffre provisoire publié mercredi par l'observatoire de la formation des loyers de la chambre Paris-Ile de France de la CNAB (Confédération nationale des administrateurs de biens). Pour l'ensemble de l'année 1995, le niveau moyen des loyers a été de 91,90 francs au m² à Paris, et de 73,60 francs pour le reste de la région parisienne.

Posséder sa résidence principale demeure un bon investissement

Le marché de l'immobilier de logement reste tétanisé par la crainte d'un nouveau recul des prix

En dépit de mesures fiscales favorables, les investisseurs ne se précipitent pas pour acheter des logements. Le nombre des ventes a diminué de 20 % en 1995 à Paris intra-muros, avec moins de 25 000 transactions. Pourtant, investir dans une résidence principale permet de constituer un patrimoine de sécurité appréciable et contraint les ménages à épargner. En outre, le revenu correspondant à la jouissance de son logement sans avoir à payer de loyer n'est pas fiscalisé.

EN DÉPIT de la baisse continue de l'immobilier français en général et parisien en particulier, l'accession à la propriété reste un investissement recommandé aux ménages. La rentabilité financière de l'immobilier n'est pas à coup sûr la meilleure, mais l'investissement dans une résidence principale offre un caractère de sécurité incomparable, qui peut compenser la faiblesse de la rentabilité de l'immobilier en période de faible inflation.

La possession de son logement, psychologiquement très rassurante, constitue une épargne de sécurité précieuse à l'heure où les retraites sont incertaines. Les remboursements d'emprunts forcent les ménages, parfois cigales, à se transformer en fourmis épargnantes. L'assurance-vie obligatoire, qui couvre en général le capital restant dû sur les emprunts en cas de décès ou d'invalidité du chef de famille, constitue une sécurité confortable. Enfin, le revenu correspondant à la jouissance de son logement sans avoir à payer son loyer n'est pas fiscalisé, contrairement aux revenus provenant d'autres placements financiers.

S'ajoutent les aides fiscales, comme les prêts à taux zéro, la déduction d'une partie des intérêts d'emprunts, qui ne compensent toutefois pas le montant certes réduit mais toujours prohibitif des droits de mutation, abusivement baptisés frais de notaire, qui atteignent environ 7,5 % du bien acheté, contre 10 % auparavant. En dépit de ces mesures fiscales favorables, les investisseurs ne se précipitent pas pour acheter, le nombre des ventes ayant diminué de 20 % en 1995, avec moins de 25 000 transactions à Paris intra-muros. Les incitations fiscales étant distribuées au compte-gouttes par le gouvernement, les particuliers ont l'impression – jusqu'à présent justifiée – que, plus ils attendront, moins ils paieront cher.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Surtout, les acheteurs restent tétanisés par l'idée d'une nouvelle chute des prix de l'immobilier. *« Lorsque vous achetez un appartement, la question essentielle n'est pas de savoir si vous allez payer 50 000 francs de droits de mutation au lieu de 75 000 mais d'être certain que le bien que vous achetez aujourd'hui 1,2 million de francs ne vaudra pas demain qu'un million »*, explique un notaire parisien.

Les prix du logement à Paris n'en finissent pas de s'enfoncer, après la courte embellie du premier semestre 1994. En 1995, le prix moyen de l'ancien, au mètre carré, à Paris et dans les départements de la petite couronne, a enregistré une baisse de 7,2 % par rapport à l'année précédente (*Le Monde* du 21 mars 1995). Selon la chambre des notaires, le prix moyen du mètre carré intra-muros s'établit désormais à 16 545 francs après avoir touché un plus haut à 22 162 francs au cours du troisième trimestre 1991. L'arrondissement le plus cher étant le 7e avec un prix au mètre carré de 24 282 francs, le moins cher étant le 19e avec un prix de 12 108 francs. *« Le niveau actuel des prix en francs constants de chaque arrondissement correspond pratiquement toujours à ceux de l'année 1988 »*, remarque la chambre des notaires, précisant que *« la bulle spéculative est donc bien dégonflée dans tous les arrondissements »*. Autopersuasion ou réalité, nul ne le sait vraiment.

Si en province la baisse de l'immobilier est beaucoup moins prononcée qu'à Paris, le risque est plus grand sur la liquidité de l'investissement. Une résidence principale en province est plus difficile à vendre. Il est donc indispensable de l'habiter durant de longues années pour que l'investissement soit rentable. Car la location d'un appartement que l'on a quitté reste un pari. En dépit d'avantages fiscaux, la loi, très favorable au locataire, toutours très difficile à expulser s'il est mauvais payeur. Les rendements de loyers sont cependant plus élevés en province, parfois supérieurs à 10 % : les perspectives de plus-values étant faibles, seuls les loyers donnent au logement sa valeur. Mais il faut être sûr de trouver un locataire.

Arnaud Leparmentier

Les mesures d'incitation à l'achat d'un logement se multiplient

Les taux des crédits sont orientés à la baisse

ALORS que le marché immobilier ne donne aucun signe de reprise, les mesures d'incitation à l'achat se multiplient. Le 5 mars, l'Assemblée nationale et, le 20 mars, le Sénat adoptaient en première lecture une série de dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF), dont certaines sont destinées à redonner une certaine vigueur à l'achat d'appartement ou de maison.

Au programme, l'exonération des plus values de cession de sicav dégagées entre le 1er janvier et le 31 décembre 1996 à la condition que le produit de la cession soit réinvesti avant deux mois dans l'achat immobilier ou dans des travaux de grosse réparation. Une possibilité d'autant plus intéressante qu'avec la baisse des taux la rentabilité des sicav monétaires diminue et que leur fiscalité vient d'être alourdie.

De la même manière, l'épargne salariale placée sur un plan d'épargne entreprise (PEE), ainsi que les fonds déposés sur un plan d'épargne populaire (PEP) pourraient être débloqués par anticipation s'ils sont utilisés pour améliorer le logement ou acquérir des biens d'équipement. Tout comme les sommes investies dans un plan d'épargne logement (PEL) dont la date d'ouverture est antérieure au 30 juin 1993. L'épargnant ne serait alors pas contraint de fermer son plan et conserverait les droits qui y sont attachés. Le gouvernement envisage par ailleurs de majorer en 1996 de 20 % les droits à prêt sur les PEL.

UN AUTRE VOLET FISCAL

Les DDOEF comportent un autre volet fiscal, qui pourrait s'appliquer jusqu'au 31 décembre 1998 : la possibilité d'amortir le logement, dès lors qu'il est neuf et destiné à être loué, au taux de 10 % par an pendant quatre ans, puis de 2 % pendant vingt ans. Ces amortissements viendraient en déduction des revenus fonciers bruts et permettraient de constituer un déficit foncier imputable sur le revenu global du ménage dans la limite de 100 000 francs. Les déficits fonciers pour l'ensemble des investissements locatifs pourraient être reportés sur les revenus fonciers des dix années suivantes, et non seulement sur ceux des cinq années suivantes comme c'est le cas actuellement. L'investisseur serait alors tenu de conserver et de louer son bien pendant neuf ans.

« Cette mesure est très intéressante puisqu'elle permet d'amortir 80 % du prix d'achat du logement », estime-t-on à l'ANIL (Association nationale pour l'information pour le logement). Aujourd'hui et jusqu'au 31 décembre 1997, l'investissement locatif neuf permet une réduction d'impôt correspondant à 10 % du prix de revient du bien, dans la limite de 300 000 francs pour un célibataire et de 600 000 francs pour un couple. Si le loyer accordé par le propriétaire ne dépasse pas un certain montant (813 francs le mètre carré en région Ile-de-France, 579 francs ailleurs) et si les ressources du locataire sont au-dessous d'un plafond (157 000 francs en Ile-de-France et 121 000 ailleurs pour un célibataire), la réduction d'impôt peut atteindre 15 % de l'investissement locatif, dans la limite de 400 000 francs pour un célibataire et de 800 000 francs pour un couple. Si les DDOEF sont adoptées, le propriétaire devra choisir, pour la période allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997, l'un des deux régimes.

L'ensemble de ces mesures devrait être d'autant plus efficace que le prix de l'immobilier ne finit pas de diminuer – à Paris, selon la chambre syndicale des notaires, le coût moyen du mètre carré a encore baissé de 7 % en 1995 pour atteindre 16 998 francs – et que les taux sont également orientés à la baisse. Le coût du crédit immobilier s'en trouve nettement réduit. Ainsi, les taux hors frais d'assurance des prêts à taux fixe accordés par la BNP à un investisseur immobilier s'échelonnaient, au 15 février 1996, entre 7,9 et 8,6 %, contre une fourchette de 8,25 à 10,10 % en 1995. De la même manière, ceux du Crédit lyonnais étaient compris entre 7,9 et 9 %, contre 8,25 et 9,60 % en 1995. Pour les prêts à taux variables, cette évolution est encore plus marquante. Généralement indexés sur les taux courts, ils sont d'autant plus intéressants que le potentiel de baisse des taux est élevé. Ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui.

Dernier élément incitatif, le prêt à taux zéro, lancé le 1er octobre 1995 pour remplacer les prêts d'accession à la propriété (PAP), dont le gouvernement attend qu'il crée une demande supplémentaire de 120 000 logements en 1996. Les chiffres des premiers mois confirment les espérances du ministère du logement. Le prêt à taux zéro concerne l'acquisition d'une résidence principale uniquement, neuve ou ancienne. Dans ce dernier cas, elle doit être construite depuis plus de vingt ans et nécessiter de gros travaux (d'un montant au moins égal à 20 % du coût total de l'opération). Mais les bénéficiaires du prêt à taux zéro perdent le bénéfice de la réduction sur les intérêts d'emprunt normalement accordée aux investisseurs immobiliers.

Un décret de loi devrait bientôt être publié pour instaurer un dispositif de « sécurisation » destiné à prendre le relais de l'emprunteur en cas de défaillance due au chômage. Un fonds de garantie, financé par le 1 % patronal, devrait être mis en place à cet effet. Aujourd'hui, seul le Crédit immobilier de France (CIF) propose une solution de secours de ce type. Si le chômage est persistant, le CIF s'engage en outre à acheter le logement à sa valeur d'acquisition ou du capital restant dû par l'emprunteur, dans la limite d'une fourchette comprise entre 350 000 et 900 000 francs. Un maintien dans les lieux est même possible sous certaines conditions.

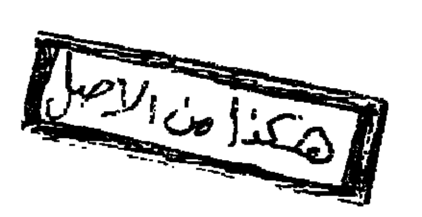
Ce dispositif de « sécurisation », s'il est généralisé, pourrait avoir une influence notable sur le comportement des acheteurs, le principal frein à l'achat restant de l'avis des spécialistes la peur de l'avenir et du chômage.

Virginie Malingre

Les avantages fiscaux existants

Une personne qui finance l'achat de sa résidence principale par un crédit immobilier (hormis le prêt à taux zéro) a droit à un certain nombre d'avantages fiscaux. Ainsi, pendant cinq ans un quart des intérêts d'emprunt sont déductibles du revenu imposable, dans la limite de 15 000 francs plus 2 000 francs par personne à charge s'il s'agit d'un logement ancien, et de 20 000 francs (40 000 pour un couple) majorés selon le nombre de personnes à charge (2 000 francs pour le premier enfant, 2 500 pour le deuxième, 3 000 à partir du troisième). Il existe également des possibilités de réduction d'impôt pour 25 % des dépenses de grosses réparations, d'amélioration, d'isolation thermique ou acoustique, de ravalement, ou encore de régulation de chauffage.

L'investissement locatif neuf ouvre droit à une réduction d'impôt de 10 % du prix de revient, dans la limite de 300 000 francs pour un célibataire et de 600 000 francs pour un couple. Les revenus fonciers sont dans ce cas déductibles à hauteur de 25 %. Ce pourcentage tombe à 13 % s'il s'agit d'un investissement locatif dans l'ancien. Enfin les primes d'assurance, les intérêts d'emprunts et certains travaux de réparation, dans les deux cas, sont imputables sur les revenus fonciers. *Le déficit foncier est plafonné à* 70 000 francs. Sauf cas particulier, il ne peut être déduit du revenu global mais des revenus fonciers des cinq années suivantes.



La descente aux enfers des SCPI se poursuit

La valeur des parts continue à se réduire et il devient de plus en plus difficile de les vendre

LES SOCIÉTÉS civiles de placement immobilier (SCPI), qui capitalisent environ quatre-vingts milliards de francs pour un peu plus de six cent mille porteurs de parts, poursuivent leur descente aux enfers, victimes de la crise de la pierre et du béton. On a pu et on peut toujours parler de cauchemar pour ces porteurs, pris dans un véritable piège puisque la revente de leurs parts, dont la valeur et le rendement ne cessent de baisser, est de plus en plus difficile sur un marché de gré à gré virtuellement bloqué, avec des délais pouvant atteindre deux ans. Et pourtant un investissement dans ces SCPI à l'heure actuelle pourrait se révéler éventuellement opportun, à plusieurs conditions toutefois.

L'état des lieux est indubitablement catastrophique. Au niveau des souscriptions la collecte brute qui, après un sommet à 13 milliards de francs en 1989 et 1990, avait déjà chuté de 40 % en 1994 pour revenir de 5,12 milliards à 3,2 milliards francs, diminue de moitié encore en 1995 tombant à 1,6 milliard francs. Après déduction de l'achat de 836 millions de francs de parts revendues par d'anciens porteurs, la collecte nette, réellement nouvelle, qui s'était contractée de 42 % en 1994, à 1,8 milliard de francs, s'est réduite à 666 millions de francs en 1995. Quant au marché secondaire de gré à gré où les parts existantes peuvent être cédées, c'est un vrai désastre. La valeur *« conseillée »* de ces parts a baissé en moyenne de 7,60 % en 1995, contre 4,52 % en 1994, ce qui, compte tenu d'un rendement annuel de 4,86 %, contre 5,17 % l'an dernier, aboutit, pour la première fois dans l'histoire des SCPI, à une rentabilité négative de près de 3 % en 1995, revenu compris.

Une possible occasion pour les investisseurs d'effectuer une rentrée prudente et indirecte dans la pierre

Encore cette valeur doit-elle, lors des reventes, être amputée de rabais s'échelonnant entre 10 % et 25 %, compte non tenu de 10 % de frais (taxe d'enregistrement et commission des intermédiaires). Circonstance aggravante, la masse des parts en attente de cession sur le marché secondaire se gonfle inexorablement à 2,5 milliards de francs fin 1995, soit 3,11 % de la capitalisation. Rapportée à une collecte brute de 1,6 milliard de francs, cette masse représente près de vingt mois d'achats « primaires », c'est-à-dire émanant de candidats à la détention de parts de SCPI avec une fourchette comprise entre quelques mois et vingt-cinq à vingt-sept mois.

Face à cette situation, les gérants de SCPI ont entrepris depuis deux ans de réviser en baisse les prix des parts. Ils y sont tenus certes par la loi du 4 janvier 1993, qui impose une expertise régulière des actifs immobiliers. Comme la valeur de ces derniers a fortement baissé, notamment pour les bureaux qui représentent 48 % du patrimoine des SCPI contre 9 % pour les logements et 35 % pour les locaux commerciaux et industriels moins maltraités, la révision des prix des parts est déchirante.

Après une première vague de dépréciation en 1994, une seconde vague a déferlé en 1995, avec une baisse moyenne de 7,89 %, cent vingt-trois SCPI sur deux cent quatre-vingt-quatre ayant effectué une dépréciation globale de 19 %, avec des pointes individuelles à 25 % voire 30 %. Ces ajustements ont eu pour objet également d'essayer de débloquer le marché secondaire qu'alimentent régulièrement les successions, les héritiers s'efforçant de liquider en priorité les parts figurant dans les patrimoines pour payer les droits.

Comme l'an dernier, 60 % de la collecte nette, soit 400 millions de francs, se sont portés sur les SCPI Méhaignerie et Quilès-Méhaignerie, qui offrent la possibilité de déductions fiscales à l'acquisition, les SCPI classiques ne recueillant que 20 %. Sept pourcent sont allés aux SCPI de murs de magasins, mieux traitées que les autres, puisque la dépréciation moyenne en 1995 de seize SCPI spécialisées dans cet investissement n'a été que de 1,87 % avec un rendement moyen de 6,31 % relativement élevé.

Descente aux enfers, avons-nous dit, la même que celle de l'immobilier en général mais peut-être une occasion pour les investisseurs d'effectuer une rentrée prudente et indirecte dans la pierre sans avoir les soucis de la gestion directe et dans une optique nécessairement de long terme. Car, il faut bien le dire, les fortes dépréciations constatées affectent essentiellement les acquisitions de parts faites au cours du boom immobilier des années 1987-1990. Celles opérées auparavant connaissent un meilleur sort. Les statistiques fournies par l'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF), le meilleur connaisseur du secteur, qui retracent l'évolution des taux internes de rentabilité (prix des parts plus revenu distribué chaque année) illustrent fort bien la situation. Si ce taux interne est négatif (– 1,67 %) sur trois ans, assez maigre sur cinq ans (+ 3 %), il se redresse à 6,15 % sur sept ans, atteint 9,87 % sur dix ans et se hisse à 11,69 % et 12,64 % sur quinze et vingt ans.

Guy Marty, président de l'Institut, qualifie les achats actuels de SCPI d'*« investissements d'opportunités »*. Effectivement, les baisses de prix des parts et surtout les importants rabais consentis sur les transactions de gré à gré permettent d'obtenir des rendements immédiats qui ne sont pas totalement ridicules par rapport à ceux des obligations par exemple. De plus, il est possible que la dépréciation des parts se ralentisse ou même s'arrête cette année pour certaines SCPI. Certes, le fléchissement des loyers à l'occasion des renouvellements de baux commerciaux se poursuit mais à un rythme moins rapide avec une amorce de stabilisation, les taux de remplissage marquant une tendance à remonter en 1995. En outre, les gestionnaires de SCPI mettent l'accent sur les travaux permettant aux immeubles détenus d'être plus compétitifs sur le marché locatif tandis qu'un mouvement de fusions de sociétés de gestion et de fusions tout court se développe pour obtenir un effet de taille suffisante.

Ajoutons qu'il devient indispensable d'améliorer le fonctionnement du marché secondaire de gré à gré, où tout se joue sur les décotes obtenues. La loi défend aux gérants de SCPI, qui s'efforcent de mettre en rapport acheteurs et vendeurs, de proposer des rabais sur les prix conseillés déterminés chaque année par les conseils d'administration, ce qui est aberrant. Le groupe Pelloux met en place, par exemple, une organisation susceptible de jouer le rôle d'intermédiaire, avec la possibilité de négociations de rabais. Enfin, la diminution des frais de transmission de ce genre de pierre-papier s'impose, les frais devenant plus importants que ceux supportés lors d'une acquisition directe. Ne parlons pas des sociétés foncières cotées en Bourse qui bénéficient de frais de transmission très bas et dont les titres sont aisément négociables au jour le jour. Fortement dépréciés l'an dernier, leurs titres ont accusé une remontée de 6 % à 10 % depuis le début de l'année et beaucoup y voient un moyen plus aléatoire, certes, mais plus pratique de s'intéresser à l'immobilier en ce moment.

François Renard

Le Livret A conserve l'essentiel de ses atouts

Il est victime d'une décollecte importante depuis plusieurs semaines qui a atteint 24 milliards de francs en février

En dépit d'une baisse de 4,50 % à 3,50 % de sa rémunération et de retraits importants, le Livret A conserve des atouts pour l'épargnant à commencer par sa simplicité et son éxonération de toute imposition. Même son rendement réduit reste compétitif par rapport à celui des sicav monétaires et autres comptes à terme proposés par les banques. L'utilisation du Livret a aussi bénéficié de l'apparition de systèmes automatiques de gestion des excédents de trésorerie. Une famille peut en ouvrir plusieurs, ce qui permet avec 2 enfants de placer jusqu'à 400 000 francs. Les seuls vrais concurrents du Livret A sont le Livret d'épargne populaire et le tout nouveau Livret jeune.

A EN CROIRE les Caisses d'épargne, le premier réseau collecteur du Livret A, les Français vont continuer à ponctionner leurs Livrets d'au moins une vingtaine de milliards de francs mensuellement au cours des prochains mois après avoir déjà retiré 24 milliards de francs en février. Le mouvement de retrait pourrait même s'accélérer à l'occasion de la mise sur le marché, en avril, du Livret Jeune, qui rapportera 4,75 % non imposables.

Et pourtant, le Livret A, son alter ego du Crédit mutuel, le Livret bleu et le Codevi n'ont pas perdu, loin de là tous leurs atouts après la baisse de 4,50 % à 3,50 % de leur rémunération depuis le 1er mars. Ils demeurent sans équivalent pour gérer une trésorerie courante. Le Livret reste un modèle de simplicité dont le fonctionnement est connu par tout les Français. Il s'agit d'un placement à court terme, liquide, bénéficiant d'une éxonération fiscale totale et d'un plafonnement à 100 000 francs pour les Livrets et 30 000 francs pour le Codevi. Contrairement à ce que certains imaginent, sa rémunération même à 3,5 % n'est pas pénalisante, notamment face aux sicav monétaires. Sur les douze derniers mois, le rendement moyen des sicav monétaires ressort à près de 6 %. Une performance en trompe-l'œil qui tient compte des taux élevés en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1995. Mais depuis la baisse a été sensible.

UN MEILLEUR RENDEMENT

Aujourd'hui, les sicav monétaires offrent en moyenne une performance annuelle avant impôts de l'ordre de 4 % et après impôts (19,9 %) de 3,3 %. Soit moins que le taux du livret qui est défiscalisé. Les sicav monétaires ont en outre l'inconvénient-pour certaines d'entre elles- de faire payer des frais d'entrée. Même par rapport aux comptes à terme, le produit bancaire à court terme qui a fait fureur en 1994 et en 1995, l'avantage reste au Livret. Les rendements après impôt des comptes à terme à un mois, trois mois et six mois n'atteignent pas les 3,5 %. Le Livret bénéficie d'un avantage décisif : c'est l'un des tout dernier paradis fiscaux. Les intérêts acquis échappent même au nouveau RDS (remboursement de la dette sociale) de 0,50 % alors que la plupart des autres supports d'épargne sont taxés.

L'utilisation du Livret a aussi grandement bénéficié ces dernières années de l'apparition de systèmes automatiques de gestion des excédents de trésorerie. Le principe de fonctionnement de ces services est le suivant : le client décide du solde moyen qu'il souhaite conserver sur son compte courant, en début de mois par exemple, si le compte fait apparaître un excédent, tout ou partie de l'argent en surplus est transféré automatiquement sur un Livret A. Seul inconvénient, il faut avoir obligatoirement un compte dans les Caisses d'épargne ou à La Poste, seuls habilités à distribuer le Livret A.

Si le plafond des Livrets reste fixé à 100 000 francs, il est assez facile de contourner cette limite en en ouvrant plusieurs et en le combinant avec le Codévi. Un couple avec deux enfants peut détenir jusqu'à quatre livrets différents et y placer un total de 400 000 francs. Ce capital rapportera 14 000 francs d'intérêts par an.

On peut ajouter à ces Livrets, le Livret d'épargne populaire (LEP) et le tout nouveau Livret jeune. Il s'agit en fait des seuls véritables concurrents du Livret A. Le Livret jeune est rémunéré à 4,75 % net d'impôts et plafonné à 10 000 francs. Il est accessible aux 12-25 ans. Le Livret d'épargne populaire (LEP) voit son taux ramené de 5,5 % à 4,75 %, mais son accès est élargi aux ménages qui paient moins de 4 000 francs d'impôts sur le revenu par an. Avant, il était accessible aux ménages qui ne payaient pas plus de 1 860 francs d'impôts par an. Le LEP reste plafonné à 40 000 francs.

E. L.

Nicolas d'Halluin, responsable à New York de la vente des actions françaises pour le CCF

« Les investisseurs américains se focalisent maintenant sur l'Europe »

La Bourse de Paris bénéficie encore modestement d'un regain d'intérêt des investisseurs *américains pour les entreprises françaises.* Pour Nicolas d'Halluin, l'image des valeurs françaises s'améliore outre-Atlantique, et les flux de capitaux devraient s'accélérer pour le plus grand bénéfice des *actionnaires français. Les investisseurs* américains privilégient aujourd'hui les valeurs moyennes à forte croissance.

« Comment les investisseurs américains perçoivent-ils le marché français des actions ?

– *Il* faut d'abord rappeler que 6 milliards de dollars se sont investis sur les fonds d'actions internationaux aux Etats-Unis au mois de janvier. Cela résulte d'une confiance moindre des investisseurs américains dans la performance de l'indice *Dow Jones : ils* ne croient pas que l'on reverra les 30 % de progression affichés à la fin de l'année 1995. Les investisseurs américains se focalisent maintenant sur l'Europe, où ils sélectionnent les meilleures sociétés *dans* chaque *secteur. La France fait* partie de ce « package » européen, et des actions de grande qualité comme Carrefour, AXA ou Cetelem sont incontournables. Les investisseurs américains apprécient les efforts de baisse des taux d'intérêt – *même si le niveau des taux* d'intérêt réels reste excessif – et les réductions des déficits sociaux et budgétaires, mais le problème majeur reste un manque énorme de visibilité sur la politique économique du gouvernement Juppé et *sur le réel impact des mesures* mises en place.

» Les piètres performances des entreprises françaises en 1995, dont les profits se sont révélés inférieurs aux attentes, sont aujourd'hui également un frein. Les Américains, qui s'étaient largement détournés de la Bourse de Paris en 1995, devraient cependant se montrer beaucoup mieux disposés à l'égard de la France. L'abandon graduel des participations croisées des sociétés françaises, l'apparition *future* de fonds de pension, les mouvements de restructuration et de concentration de certains grands groupes et la baisse des taux d'intérêt sont des éléments positifs pour les Américains. Cela étant, on ne verra un *vrai flux vers la Bourse de Paris que* le jour où la visibilité politique sera plus grande.

– Le choix des gérants de portefeuilles américains se porte-t-il toujours sur les grandes valeurs de l'indice CAC 40, ou bien *ont-ils tendance à s'intéresser* aux valeurs moyennes à plus forte croissance ?

– Depuis le 1er janvier, l'indice SBF 120 a eu une performance supérieure de 3 % à celle de l'indice CAC 40. L'intérêt s'est clairement *porté sur les petites et moyennes* capitalisations. Le problème des investisseurs américains est la liquidité des titres de second rang. Cependant, ils sont surinvestis en grandes valeurs et recherchent aujourd'hui, comme tout le monde, des *valeurs un peu moins connues*, avec de forts potentiels de croissance. En ce sens, Sidel a été le parfait exemple en 1995. Pour que les investisseurs américains investissent sur de petites capitalisations, il faut quatre éléments : une *visibilité sur la stratégie* du management sur l'international, une capitalisation boursières d'au moins 200 millions de dollars (1 milliard de francs), une bonne liquidité du titre et un produit-phare ou numéro un dans son secteur.

» *D'une manière générale*, il est vrai que les plus fortes transactions des intervenants américains s'effectuent sur les valeurs de l'indice vedette, mais ils restent très sensibles à des taux de croissance et à une rentabilité supérieurs au *marché, à condition* que le titre soit liquide.

– Quelles stratégie recommandez-vous aux actionnaires américains ?

– La stratégie recommandée est simple : il faut se concentrer pour *l'instant* sur les belles valeurs de qualité privilégiant la visibilité sur les taux de croissance, sur la stratégie, sur l'expansion internationale. Les sociétés qui se restructurent se recentrent *sur leur métiers de base* et qui sont, bien sûr, profitables. Si *l'on regarde* la performance de l'indice CAC 40 sur les trois dernières années, elle est pratiquement étale. En revanche, si l'on prend un panier de belles valeurs, on arrive à une croissance comprise entre 15 % et 25 % par an.

» Pour toutes ces raisons, il est difficile d'avoir une approche sectorielle ; c'est pourquoi les gérants d'outre-Atlantique ont plutôt tendance à privilégier le *stockpicking* (choix sélectif d'actions).

» Cela étant, dans le cadre d'une *croissance faible du PIB, de l'ordre* de 1,5 %, et un contexte de baisse des taux, ils ont privilégié les défensives, qui offrent une bonne visibilité, et les financières de qualité, qui ont bénéficié *depuis le* début de l'année de la baisse des taux.

– Comment faites-vous pour leur vendre des actions françaises ?

– Comme ils sont éloignés du marché, *ils attachent* une *importance* particulière à la recherche. Ils apprécient les rencontres avec les analystes – de préférence en tête à tête – et, surtout, avec le management des entreprises. Il faut très régulièrement leur téléphoner *et leur faire connaître des entreprises.*

– Un accès de faiblesse à Wall Street pourrait-il avoir de graves conséquences sur la Bourse de Paris ?

– Il est vrai que la Bourse de Paris *semble être indexée exclusivement* sur les accès de faiblesse de Wall Street, pas sur les bonnes nouvelles. Le dernier recul a été très révélateur à cet égard : Wall Street a entraîné la Bourse de Paris dans sa chute, et cette dernière a continué à perdre du terrain alors que *la* Bourse de New York se reprenait. Un net repli de Wall Street pourrait pourtant avoir des conséquences bénéfiques pour l'ensemble des places européennes : les grands fonds d'investissement sont très mobiles et n'hésiteront pas à effectuer une réallocations de leurs *actifs sur le Vieux Continent.* »

Propos recueillis par François Bostnavaron

L'or a connu une brusque flambée spéculative

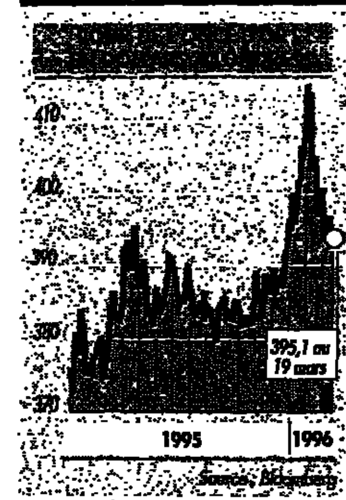
APRÈS DEUX ANS ET DEMI de torpeur, l'once d'or (31,1 grammes) s'est ressaisie, franchissant la barre des 400 dollars le 22 janvier, une première depuis août 1993. Pendant plus d'un mois, les cours resteront au-dessus de ce niveau et culmineront *le 5 février* à 414,8 dollars. Aux premiers jours de mars, le métal jaune repassait sous ce niveau, malgré quelques tentatives. Il s'échangeait le 21 mars sous les 395 dollars.

Ce regain n'est pas lié à la perspective d'un conflit politique ou à une reprise de l'inflation, deux *motifs traditionnels de flambée* des cours. Il provient avant tout d'un déséquilibre entre la production et la consommation.

La spéculation s'est déclenchée suite à la publication d'une étude *du Gold Fields Mineral Services* révélant que la demande physique d'or à travers le monde a atteint en 1995 son plus haut niveau historique, avec 3 550 tonnes, dépassant de 692 tonnes l'offre minière. Ce déficit, qui représente 31 % de l'extraction *minière*, est *le double* de l'année précédente.

Aux yeux des experts, si le déséquilibre n'est pas suffisant pour justifier une hausse des cours, il a permis à l'or d'atteindre un nouveau palier. Les spécialistes de la Banque Bruxelles Lambert estiment que *« les cours de l'once pourraient évoluer au cours de l'année 1996 dans une fourchette comprise entre 395 dollars et 430-440 dollars l'once, à comparer à 375-395 dollars l'année dernière ».* A plus long terme, *« une poursuite des cours de l'or paraît probable, même en l'absence d'une reprise de l'inflation ».*

La crainte de la hausse des prix ne semble plus profiter au métal jaune avec la même ampleur qu'auparavant, les investisseurs lui *préférant la gamme de produits financiers* sophistiqués qui s'est développée en l'espace d'une décennie. Ainsi, le 9 mars, le marché de l'or a faiblement réagi à la publication de chiffres excellents mais inattendus sur l'emploi aux Etats-Unis. La création de 705 000 emplois, soit le double du chiffre attendu, a *provoqué une chute* des marchés, les opérateurs voyant dans ces statistiques le signal de la fin probable de la baisse des taux d'intérêt. Le spectre de la surchauffe économique et de l'inflation ont alors provoqué un chute de 3 % de l'indice Dow Jones à Wall Street. L'or, valeur refuge idéale dans ce cas-là, ne s'appréciait que de 0,5 % (1,80 dollar) à 398,20 dollars, avant de reperdre le lundi suivant la quasi-totalité de ce gain.



Après une flambée spéculative, les cours de l'or ont reflué assez nettement.

La crainte d'un conflit ne semble pas non plus profiter à l'or. Le 18 *mars, alors que Pékin se lançait* dans des maneuvres militaires au large de Taïwan, les cours du métal jaune se dépréciait à Londres et à New-York. *« Les cours devraient s'envoler si la situation se dégrade vraiment »*, soulignait un investisseur, *tandis qu'un autre déclarait* à l'agence Bloomberg : *« Si tout cela n'est pas terminé dans une ou deux semaines, vous pourriez assister à une demande de l'or en provenance du Japon. »*

Jusqu'à présent, la faiblesse des *réactions contraste* avec l'importance que le métal jaune représente dans la région. Taïwan consomme plus d'or que n'importe quel pays européen. Avec 160 tonnes en 1995, il se classe, selon le World Gold Council, au quatrième rang mondial derrière le Japon, la Chine et l'Arabie saoudite.

En fait, le *marché* de l'or se banalise. Les investisseurs considèrent de plus en plus le métal jaune comme une matière première comme une autre.

Dominique Gallois

Les sicav connaissent des fortunes diverses

Celles qui sont investies en actions affichent les meilleures performances, alors que les sicav monétaires voient leur rendement se réduire

SUIVANT fidèlement l'évolution des *actifs financiers dans* lesquels elles sont investies, les différentes catégories de sicav ont connu des fortunes diverses depuis le début de l'année. La meilleure performance a été réalisée par les sicav actions, devant les sicav obliga*taires et les sicav monétaires*. Selon les calculs établis par la société d'informations financières Fininfo, la première a affiché un gain de 8,71 % sur les deux premiers mois de l'année, la seconde 1,23 % et la troisième 0,74 %. Cette hiérarchie *apparaît conforme* à la logique financière qui veut que la rémunération d'un placement soit proportionnelle au risque encouru.

Dans cette perspective, les actions des sociétés doivent offrir un rendement supérieur aux obligations *qui présentent* la sécurité de verser régulièrement un coupon alors que la distribution de dividendes est aléatoire. Quant aux titres de créances à court terme, qui constituent l'essentiel des portefeuilles des sicav monétaires (ou de trésorerie), *ils peuvent se permettre* de fournir une rémunération inférieure dans la mesure où ils ne présentent pratiquement pas de risques de plus – ou moins – values en capital.

Aussi logique soit-elle, il y avait bien longtemps que cette hiérarchie avait été respectée. Au début *des années 90*, les *sicav court* terme avaient ainsi régulièrement dégagé des performances supérieures aux autres catégories. L'année dernière encore, elles avaient gagné 6,02 %, contre 1,05 % pour les sicav investies en actions françaises.

Mais l'environnement écono*mique en Europe, marqué par un* ralentissement de l'activité et par l'absence de tensions inflationnistes, a mis fin à cette anomalie qui voulait qu'un placement à court terme soit mieux rémunéré qu'un investissement à long terme. *Il s'est en effet traduit par un as*souplissement important des politiques monétaires en France et en Allemagne. Outre-Rhin, la Bundesbank a abaissé à trois reprises ses taux directeurs au cours de l'année 1995. En France, le mouvement de *baisse des taux d'intérêt à court* terme, longtemps contrarié par les attaques contre le franc *qui ont* obligé l'institut d'émission à maintenir en place un dispositif de crise, est enclenché depuis la fin du mois d'octobre. Depuis cette date, les taux d'intérêt à trois mois sont passés de 7,5 % à 4,15 %, leur plus *bas niveau depuis un quart* de siècle. Dans l'histoire monétaire de la France, jamais une décrue n'avait été aussi rapide. Elle a mis à mal la rentabilité des sicav de trésorerie. Désormais, ces dernières présentent une performance, en rythme annuel, de 4,29 %. Compte tenu de leur fiscalité, elles ne font guère *mieux que le livret* A de la Caisse d'épargne (3,5 % net d'impôt). L'avenir s'annonce-t-il meilleur ? Les économistes ne le croient pas. Ils estiment que les taux d'intérêt à court terme devraient rester bas au cours des pro*chains mois afin de ne pas* pénaliser la reprise en cours de l'économie.

Ces perspectives peu réjouissantes n'enlèvent toutefois pas tout attrait aux sicav monétaires. Leur encours a d'ailleurs progressé *de 9,6 % au cours des deux* premiers mois de l'année pour s'établir à 962 milliards de francs. Compte tenu d'une inflation ramenée à 2 %, elles continuent à dégager un rendement réel supérieur à 2 %, un niveau faible en termes absolus, mais qui est loin d'être négligeable au vu de la sécurité qu'elles offrent. Ce dernier aspect prend toute sa valeur dans l'environnement financier actuel particulièrement tourmenté.

C'est ainsi que les sicav obligataires, qui après une année 1994 catastrophique (– 6,09 %), avaient dégagé une *performance exceptionnelle* en 1995 (+ 12,42 %), affichent un comportement très décevant depuis le début du mois de janvier. Les marchés obligataires internationaux ont été victimes d'une remontée brutale et inattendue des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis. Si ce mouvement a une origine mystérieuse – certains experts évoquent un éventuel retour de l'inflation aux Etats-Unis –, il n'en est pas moins *spectaculaire* : *outre-Atlantique*, le rendement de l'emprunt à trente ans de référence est remonté de 5,95 % à 6,73 %, ce qui correspond à une dépréciation de près de 9 % de la valeur des titres.

En raison de la mondialisation des marchés *de capitaux, ce mouvement* s'est transmis aux marchés obligataires européens, malgré le décalage conjoncturel qui existe entre les deux continents (rebond de l'activité aux Etats-Unis, ralentissement en Europe). Le taux de l'obligation assimilable du Trésor français à dix ans est passé de 6,25 % à la mi-janvier à 6,72 % à la mi-mars.

Si ce rythme est maintenu au cours des prochains mois, les résultats des sicav actions promettent d'être mirifiques en fin d'année

En comparaison, les marchés d'actions se sont beaucoup mieux comportés, ce qui permet aux sicav de cette catégorie de faire la course en tête. *Wall Street a continué* sur sa lancée de 1995, gagnant près de 11 %. Les places boursières européennes ne se sont pas tenues à l'écart. Francfort a gagné 10,29 % et Paris 4,55 %. Si ce rythme est maintenu au cours des prochains mois, les résultats des sicav actions promettent d'être mirifiques en fin d'année. En équivalent annuel, ils s'élèvent aujourd'hui à plus de 50 %.

On reste toutefois loin des résultats obtenus par le compartiment des sicav or et matières premières, qui ont enregistré au cours des *mois de janvier et de février* une performance de 17,57 % (soit 102,04 % en rythme annuel). Elles ont tiré pleinement profit de la hausse des cours du métal jaune, mais aussi de celle des prix pétroliers et agricoles (blé, maïs, soja). L'indice du Commodity Research Bureau (CRB), qui mesure l'évolu*tion globale des matières* premières, a récemment atteint son plus haut niveau depuis sept ans.

Les spécialistes mettent toutefois en garde contre le danger qu'il y aurait à tirer des leçons hâtives de l'évolution observée au cours des premiers mois de l'année, par exemple en vendant ses parts de *sicav obliataires pour acquérir* des sicav or. Ils rappellent que le choix d'une catégorie de sicav *doit s'effectuer* dans une perspective à moyen terme (durée supérieure à trois ans) et en fonction de critères bien définis : préférence pour la performance ou au contraire pour la sécurité.

La même *remarque* vaut pour le choix d'une sicav à l'intérieur d'une catégorie. A la fin du mois de février, 303 sicav monétaires étaient recensées, 355 sicav obligataires et 265 sicav actions. Comment dès lors s'y retrouver ? Il faut bien *sûr prêter une grande* attention à la solidité et à la réputation de l'établissement gestionnaire. *Il* convient également de ne pas suivre trop aveuglément les recommandations du conseiller clientèle qui, immanquablement, *vantera* les mérites des sicav gérées par sa banque. Enfin, ni les rendements obtenus *sur plusieurs mois* ni même ceux réalisés sur une année ne sont suffisants pour guider une décision. La qualité d'une gestion se juge à l'aune des performances dégagées sur plusieurs années. En particulier, une étude comparée minutieuse de la régularité des résultats s'impose avant toute acquisition de parts de sicav.

Pierre-Antoine Delhommais

هكذا من الأصل

La pharmacie profite des rumeurs

EN L'ABSENCE de mouvements spectaculaires sur les marchés obligataires, les résultats des entreprises et les rumeurs ont fait la tendance cette semaine à la Bourse de Paris. Cette dernière termine la semaine sur un gain hebdomadaire de 1,24 %, l'indice CAC s'inscrivant à la cote 1 974,35.

VALEURS

La dernière séance de la semaine restera la plus remarquable avec un volume de transactions hors du commun – 9,84 milliards de francs – résultant à la fois d'applications en rafale et surtout d'échanges nourris provoqués par la dernière rumeur de la semaine : l'imminence du mariage entre Elf Aquitaine et Rhône-Poulenc.

Depuis l'annonce, au début du mois de mars, de la fusion géante entre les suisses Ciba-Geigy et Sandoz, les spéculations se multiplient de ce côté des Alpes autour d'un possible mariage entre le chimiste et le pétrolier. Ces informations, parues dans la livraison hebdomadaire de la *Vie française*, ont provoqué vendredi une flambée de hausse sur certains des titres concernés. Ainsi, selon le schéma, Rhône-Poulenc-Rorer et Sanofi fusionnerait *via* l'acquisition par Elf Aquitaine de Rhône-Poulenc. Et en dépit des démentis apportés par les acteurs préssentis, Rhône-Poulenc n'a cessé de s'apprécier tout au long de la séance pour terminer sur un gain de 3,7 % à 130,70 francs dans un volume considérable de 6,5 millions de titres représentant 850 millions de francs. Sur la semaine, l'action du groupe chimique a terminé en hausse de 5,4 %. Très logiquement, Elf Aquitaine a cédé terrain. L'action du pétrolier a perdu au cours de la dernière séance 1,3 % à 349,30 francs, affichant tout de même un gain de 10 centimes sur son cours du vendredi 15 mars. Sa filiale à 51 %, Sanofi, termine la semaine à 369 francs, son plus haut cours de l'année. Rhône-Poulenc-Rorer a pour sa part fini à 324 francs, gagnant 3,8 % pour la seule séance de vendredi.

LVMH ET RENAULT

Les pharmaceutiques ont suivi : Synthélabo, dont les rumeurs sur une probable cession du troisième groupe pharmaceutique français par l'Oréal, sa maison mère, sont récurrentes depuis au moins deux ans, a gagné 0,51 % sur la semaine à 392 francs, dont 4 % au cours de cette dernière séance. L'Oréal, pour sa part, a gagné 3,58 % à 1 418 francs, dont 0,7 % vendredi. Reste que le coût croissant des investissements dans la recherche pharmaceutique rend plus que probables les concentrations dans ce secteur.

Au cours de cette même séance, la société de Bourse de la Banque Bruxelles Lambert France a reconnu avoir effectué une série d'applications sur plusieurs valeurs de la cote représentant au total quelque 4 milliards de francs. Ces opérations, qui ont constitué la moitié des échanges, ont notamment porté sur 550 000 Générale des Eaux à 491,30 francs, sur 750 000 BNP à 192,50 francs, 692 000 Total à 339,50 francs, 281 000 LVMH à 1 227 francs. Interrogé par Reuter, BBL Intermédiation s'est refusée à tout commentaire, se contentant de dire que *« le même type d'opérations avait été réalisé il y a un an et trois mois »*.

Du côté des financières, l'UAP termine la semaine à 104,80 francs, son plus bas niveau annuel. Son recul hebdomadaire est de 5,7 %, et le titre affiche un recul de 31,05 % sur son cours d'offre publique de vente (152 francs). Bonne semaine pour LVMH, qui termine la période en hausse de 8,91 % à 1 235 francs. Le groupe de luxe et de spiritueux a annoncé une hausse de 10,4 % de son bénéfice net hors exceptionnels malgré un environnement difficile, notamment en matière de taux de change. En revanche, Renault, dont les résultats ont déçu les analystes, finit la semaine sur un repli de 2,03 % à 140,10 francs. Les analystes de Leven estiment que l'*« exercice 1995 de Renault est un exercice à oublier au plus vite »*. Pour Leven, Renault paraît condamné a dégager en 1996 une profitabilité peu satisfaisante. La société de Bourse considère que l'action offre trop peu de visibilité pour prendre le risque de s'y intéresser avant la deuxième tranche de privatisation.

François Bostnavaron

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE

	22-03-96	Diff.
Bongrain	2600	[illegible]
Danone	758	[illegible]
Eridania Beghin	832	[illegible]
Fromageries Bel	5100	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1228	[illegible]
Pernod-Ricard	308,10	[illegible]
Remy Cointreau	146,10	[illegible]
Saint-Louis	1419	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ASSURANCES

	22-03-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	137,40	[illegible]
Axa	311,30	[illegible]
GAN	142	[illegible]
SCOR SA	188,90	[illegible]
UAP	104,30	[illegible]
Union Assur.Fdal	576	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

BATIMENT ET MATÉRIAUX

	22-03-96	Diff.
Bouygues	468	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	248,10	[illegible]
Colas	905	[illegible]
Eiffage	752	[illegible]
Eurotunnel	5,60	[illegible]
GTM-Entrepose	335,10	[illegible]
Imetal	713	[illegible]
Jean Lefebvre	320	[illegible]
Lafarge	333,40	[illegible]
Poliet	519	[illegible]
Saint-Gobain	634	[illegible]
SGE	129	[illegible]
	—	[illegible]

CHIMIE

	22-03-96	Diff.
Air Liquide	864	[illegible]
Gascogne (B)	479	-4,20
Michelin	230,10	-2,91
Plastic-Omn.(Ly)	415	[illegible]
Rhone Poulenc A	131,50	+5,45
Roussel Uclaf	1080	[illegible]
Sanofi	366,50	[illegible]
Synthelabo	391,90	[illegible]
	—	

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE

	22-03-96	Diff.
BIC	540	-0,73
Chargeurs	1280	[illegible]
Christian Dior	640	[illegible]
Clarins	595	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	262	[illegible]
Essilor Intl	1250	[illegible]
Groupe Andre S.A.	485	[illegible]
L'Oreal	1405	[illegible]
Moulinex	91,70	[illegible]
Salomon (Ly)	3150	[illegible]
S.E.B.	747	[illegible]
Skis Rossignol	1715	[illegible]
Sommer-Allibert	1575	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1041	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES

	22-03-96	Diff.
Bancaire (Cie)	499,60	[illegible]
B.N.P.	192,60	[illegible]
C.C.F.	236,80	[illegible]
Cetelem	972	[illegible]
Comptoir Entrep.1	14,50	[illegible]
CPR	419	[illegible]
Cred.Fon.France	77,10	[illegible]
Credit Local Fce	394	[illegible]
Credit Lyonnais CI	216,70	-4,11
Credit National	379,50	[illegible]
Societe Gale A	553	[illegible]
UFB Locabail	476	[illegible]
UIC	81	[illegible]
Via Banque	202	[illegible]
Sovac	—	[illegible]

DISTRIBUTION

	22-03-96	Diff.
Carrefour	3462	[illegible]
Casino Guichard	174,40	[illegible]
Castorama DI (Li)	860	-2,71
Comptoir Moder.	1791	-4,22
Damart	4270	[illegible]
Docks France	875	[illegible]
Galeries Lafayette	1671	+4,76
Guilbert	683	-1,58
Guyenne Gascogne	1666	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1146	[illegible]
Primagaz	491	[illegible]
Promodes	1248	[illegible]
Rexel	1110	[illegible]
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE

	22-03-96	Diff.
Alcatel Alsthom	420,40	-2,61
Alcatel Cable	385,50	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	230	[illegible]
Intertechnique 1	550	-1,78
Labinal	730	+0,55
Legrand	865	-0,34
Matra-Hachette	120	-2,43
Radiotechnique	517	+4,84
Sagem SA	3200	+9,56
Schneider SA	216,20	-4,29
Thomson-CSF	115,70	-0,25
	—	
	—	

IMMOBILIER ET FONCIER

	22-03-96	Diff.
G.F.C.	397	+1,27
Rue Imperiale(Ly)	4200	-0,02
Sefimeg	357	-2,39
Simco	464	+0,21
UIF	428	-2,28
Lucia	—	—
Olipar	1,13	-15,67
Silic	745	-0,66
Sogeparc (Fin)	706	+0,14
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE

	22-03-96	Diff.
Bollore Techno.	546	-0,72
Cerus Europ.Reun	83	-5,78
CGIP	1205	-1,79
Eurafrance	1863	-0,48
Gaz et Eaux	2030	-0,73
Lagardere (MMB)	121,70	-4,92
Marine Wendel	406	-4,24
Navigation Mixte	800	—
Nord-Est	142,10	-0,97
Paribas	288	+1,65
Suez	185,30	-3,64
Worms & Cie	266	-3,27
Parfinance	209	+0,48
Montaignes P.Gest.	600	+0,84
	—	—

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE

	22-03-96	Diff.
Bertrand Faure	163	-1,99
Carnaudmetalbox	208	-0,23
Dassault-Aviation	463	-4,55
De Dietrich	253,50	+1,48
Eramet	360,20	+1,17
Fives-Lille	474	-2,36
Legris indust.	250,50	+6,59
Metaleurop	52	+5,69
Pechiney CIP	238	+3,03
Pechiney Intl	105,40	+1,15
Peugeot	754	-1,95
Renault	141,60	-3,01
Strafor Facom	336,50	-2,88
Valeo	251	-5,46
Vallourec	225,20	-4,17

MINES D'OR, DIAMANT

	22-03-96	Diff.
Anglo American #	316,40	-0,41
Buffelsfontein #	21,70	-5,65
De Beers #	158,20	+0,76
Driefontein #	78,80	+1,67
Gencor Limited #	18,50	+0,54
Harmony Gold #	66,50	+0,75
Randfontein #	42,55	-3,29
Saint-Helena #	37,60	-3,58
Western Deep #	234	-2,54
	—	—

PÉTROLE

	22-03-96	Diff.
Elf Aquitaine	347	-0,94
Esso	605	-1,30
Geophysique	296	-1,33
Total	337,30	+4,62
BP France	129,50	—
Erap-Elf CPet.	306	-2,54
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI

	22-03-96	Diff.
Bail Investis.	852	-1,38
Interbail	257	-0,38
Klepierre	645	+2,38
Locindus	864	+1,64
Selectibanque	106,20	-0,74
Unibail	520	-1,32
Genefim	136	-0,72
Immobail	121,10	+21,10
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES

	22-03-96	Diff.
Accor	726	+2,54
BIS	466	-0,85
Canal +	1177	+9,59
Cap Gemini Sogeti	167,20	-0,94
CEP Communication	466	+0,86
Club Mediterranee	456,50	-6,64
Eaux (Gle des)	487,10	-2,58
Ecco	1066	+1,04
Euro Disney	13,80	-2,12
Filipacchi Medias	920	-4,78
Havas	416,10	+4,28
Lyonnaise Eaux	452,10	-1,07
Publicis	367	+1,66
S.I.T.A	1020	+0,19
Sligos	452	-2,16
Sodexho	1882	+5,90
Technip	422,10	-4,71
Scac Delmas(SVD)	—	—
Dauphin OTA	286	+6,66
OGF Omn Gest.Fin.	—	—
TF1-1	522	+0,57
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ

	22-03-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,49	-0,16
EDF-GDF 3%	7735	+0,16
CNB TMO 82-97 (S)	101,40	-0,19
CNB Parib.97TMO(S)	—	+0,03
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,05
CNI TMO 1/82-97(S)	101,40	-0,19

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 15 mars

ACTIONS FRANCE
Performance moyenne sur 1 an : 16 %, sur 5 ans : 29,70 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
INVESCO ACTIONS FRANCAISES	INVESCO	1	[illegible]	3	[illegible]	168,22
ETOILE SM	CDT NORD	2	[illegible]	—	[illegible]	3698,34
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C)	PARIBAS	3	[illegible]	—	[illegible]	1792,94
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	PARIBAS	4	[illegible]	—	[illegible]	1790,40
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	5	[illegible]	—	[illegible]	639,54
PARFRANCE (C)	PARIBAS	6	[illegible]	10	[illegible]	812,27
PARFRANCE (D)	PARIBAS	7	[illegible]	11	[illegible]	793,54
AGF INVEST	AGF	8	[illegible]	2	[illegible]	164,52
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	9	[illegible]	57	[illegible]	17453,96
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	10	[illegible]	38	[illegible]	353,17
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	11	[illegible]	39	[illegible]	332,04
SLIVAFRANCE	CL	12	[illegible]	8	[illegible]	859,78
FRANCE GAN	GAN	13	[illegible]	1	[illegible]	14605,56
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D)	CCBP	14	[illegible]	16	[illegible]	1334,56
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C)	CCBP	15	[illegible]	17	[illegible]	1405,59
UNION FRANCE	CIC BUE	16	[illegible]	—	[illegible]	1293,97
MDM FRANCE	MDMASSUR	17	[illegible]	4	[illegible]	171,43
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	18	[illegible]	—	[illegible]	1535,94
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (C)	AXA	19	[illegible]	—	[illegible]	120,29
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D)	AXA	19	[illegible]	—	[illegible]	120,29
MARIANNE	BGP	21	[illegible]	13	[illegible]	366,12
FRANCE CROISSANCE	CDC GEST	22	[illegible]	—	[illegible]	948,32
MERCURE ACTIONS FRANCE	CCR	23	[illegible]	—	[illegible]	1211,52
FRANCE AVENIR	BRED	24	[illegible]	12	[illegible]	142,78
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	25	[illegible]	28	[illegible]	1254,23
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	26	[illegible]	29	[illegible]	1295,87
SICAV 5000	CL	27	[illegible]	9	[illegible]	530,69
FRANCIC REGIONS	CIC PARI	28	[illegible]	14	[illegible]	1574,61
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	29	[illegible]	30	[illegible]	1183,31
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	30	[illegible]	31	[illegible]	1072,08
SG FRANCE OPPORTUNITES (D)	SG	31	[illegible]	—	[illegible]	1517,58
SG FRANCE OPPORTUNITES (C)	SG	32	[illegible]	—	[illegible]	1573,70
OBJECTIF DYNAMIQUE	LAZARD	33	[illegible]	7	[illegible]	17449,43
OPTIMAVALOR	CDT NORD	34	[illegible]	18	[illegible]	279,89
NATIO OPPORTUNITES	BNP	35	[illegible]	—	[illegible]	155,14
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	36	[illegible]	55	[illegible]	873,98
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	37	[illegible]	54	[illegible]	774,60
NATIO VALEURS	BNP	38	[illegible]	19	[illegible]	982,62
FRANCIC	CIC PARI	39	[illegible]	33	[illegible]	519,10
UNI-REGIONS	CNCA	40	[illegible]	49	[illegible]	1530,33
PLACEMENT A	SMC	41	[illegible]	42	[illegible]	1627,38
PLACEMENTS INSTITUTIONNELS	NSM	84	[illegible]	70	[illegible]	34161,05
FIMA-INDICE PREMIERE	FIMAGEST	85	[illegible]	63	[illegible]	13925,24
AXA VALEURS	AXA	86	[illegible]	15	[illegible]	150,17
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C)	BFCE	87	[illegible]	—	[illegible]	1138,74
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D)	BFCE	88	[illegible]	—	[illegible]	1103,95
ACTIP INDICE 40	BIP	89	[illegible]	56	[illegible]	13827,98
AXA EPARGNE FRANCE	AXA	90	[illegible]	32	[illegible]	785,29
NATIO PERSPECTIVES	BNP	91	[illegible]	—	[illegible]	1176,23
ING FRANCE	CPRGESTI	92	[illegible]	—	[illegible]	854,60
ELANCIEL	SOGEPOST	93	[illegible]	—	[illegible]	121,63
FICAC 40	CDC GEST	94	[illegible]	59	[illegible]	10550,83
NATIO FRANCE INDEX	BNP	95	[illegible]	—	[illegible]	1028,93
ATHENA INVESTISSEMENT	ATHENA B	96	[illegible]	—	[illegible]	298,75
CARDIVAL	CARDIF	97	[illegible]	41	[illegible]	360,69
OFIMACTION	OFIVALMO	98	[illegible]	43	[illegible]	12019,55
PLENITUDE	SOGEPOST	99	[illegible]	34	[illegible]	148,76
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	100	[illegible]	—	[illegible]	1160,37
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	101	[illegible]	—	[illegible]	1145,35
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	102	[illegible]	—	[illegible]	9477,05
ETOILE INDEX FRANCE	CDT NORD	103	[illegible]	—	[illegible]	2449,80
FRANCE 40	CORTAL	104	[illegible]	—	[illegible]	190,43
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	105	[illegible]	—	[illegible]	1209,15
ATOUT FUTUR (D)	CNCA	106	[illegible]	5	[illegible]	527,63
ATOUT FUTUR (C)	CNCA	107	[illegible]	6	[illegible]	553,13
CM EPARGNE INDUSTRIE (D)	CDT MUTU	108	[illegible]	71	[illegible]	90,96
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTU	109	[illegible]	72	[illegible]	93,91
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	110	[illegible]	—	[illegible]	262,45
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	111	[illegible]	—	[illegible]	267,47
MOBI-CROISSANCE	CPRGESTI	112	[illegible]	—	[illegible]	10662,31
REGECROISSANCE	FIMAGEST	113	[illegible]	—	[illegible]	13619,15
PYRAMIDES OPPORTUNITES (C)	VERNES	114	[illegible]	45	[illegible]	770,77
PYRAMIDES OPPORTUNITES (D)	VERNES	115	[illegible]	44	[illegible]	729,58
COLBERT FRANCE	NATWEST	116	[illegible]	—	[illegible]	73,84
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	117	[illegible]	67	[illegible]	399,67
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	118	[illegible]	66	[illegible]	391,79

ACTIONS EUROPE
Performance moyenne sur 1 an : 18,12 %, sur 5 ans : 29,25 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
RENAISSANCE EUROPE	COMGEST	1	33,95	1	72,11	1657,32
EUROPE MID-CAP	PARIBAS	2	33,67	—	—	1131,42
AXA EUROPE ACTIONS	AXA	3	29,33	2	54,86	252,46
HAUSSMANN EUROPE	WORMS	4	28,38	4	41,24	3500,74
MDM EUROPE	MDMASSUR	5	24,14	3	47,83	159,76
EURO-GAN	GAN	6	24,10	5	40,27	8927,35
EURASUD	CDC GEST	7	23,14	23	20,33	1193,23
INDOSUEZ EUROPE (C)	INDOSUEZ	8	22,77	15	30,66	111,46
INDOSUEZ EUROPE (D)	INDOSUEZ	9	22,73	16	30,68	108,36
ATLAS ALLEMAGNE (C)	ATLAS	33	[illegible]	—	—	13804,98
VALCOMEX ACTIONS EUROPE	BFCE	34	12,28	19	28,24	1098,63
NORDEN	VERNES	35	11,98	—	—	5313
SELECTION EURAVENIR	CCF	36	10,97	—	—	1212,21
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	37	8,90	22	20,48	111663,64
SANPAOLO MEDITERRANEA	SANPAOLO	38	8,55	26	15,14	1233,87
LAFFITTE EUROPE	BARCLAYS	39	8,41	28	11,37	271,90
JUPITER	BGP	40	8,32	29	4,95	1397,39
MOBI-EUROPE	CPRGESTI	41	6,65	—	—	1279,39

ACTIONS AMÉRIQUE
Performance moyenne sur 1 an : 27,95 %, sur 5 ans : 49,08 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
ETOILE INDEX USA	CDT NORD	1	38,42	—	—	3821,48
QUANTAMERICA	PARIBAS	2	37,85	5	52,35	287,42
PHENIX USA	PHENIX	3	36,23	3	[illegible]	5918,17
INVESTILION AMERIQUE 1	CL	4	34,78	6	50,87	465,22
LAFFITTE AMERIQUE	BARCLAYS	5	33,78	10	30,78	269,20
UNION AMERIQUE	CIC BUE	13	21,09	12	27,48	1438,79
INDOSUEZ AMERIQUE	INDOSUEZ	14	20,91	11	29,28	334,75
ELAN USA	ROTHSCHI	15	18,40	7	45,09	1682,94
SELECTION AMERIQUE	CCF	16	17	8	37,20	136,37
CIC AMERIQUE LATINE	BG CIC	17	16,53	—	—	835,03

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE
Performance moyenne sur 1 an : 4,86 %, sur 5 ans : 14,29 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
STATE STREET ACTIVE ASIE	STATE ST	1	24,37	—	—	1535,45
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	2	23,95	2	72,90	302,83
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	3	23,95	3	72,44	281,03
EURO-ORIENT	CIC BUE	4	22,29	1	77,76	1561,02
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	5	[illegible]	—	—	110
PARTNER TIGRE	LA MONDI	6	17,97	4	68,74	18130,77
PLACEMENTS CHINE	NSM	7	14,21	—	—	890,80
ASIE 2000	CF ROTHS	8	13,22	—	—	667,81
SOGEPACIFIC	SG	9	10,72	—	—	978,08
AURORE	BGP	33	-2,71	18	34,71	398,84
SOLEIL LEVANT	ROTHSCHI	34	-2,66	19	33,08	960,87
INDOSUEZ UNIJAPON	INDOSUEZ	35	-3,08	12	-5,84	1097,56
LAFFITTE TOKYO	BARCLAYS	36	-3,71	17	31,66	231,88
ATLAS TIGRE II (C)	ATLAS	37	-4,46	—	—	864,75
ATLAS TIGRE II (D)	ATLAS	37	-4,46	—	—	864,75
ASIE INNOVATIONS	IB JAPAN	39	-4,95	—	—	971,61
ATLAS CHINE	ATLAS	40	-5,24	—	—	7947,45
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	41	-15,10	—	—	1783,14

AUTRES SICAV INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 17,15 %, sur 5 ans : 20,79 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang		Rang		Valeur liquid.
SELECTION SANTE	CCF	1	[illegible]	—	—	1985,79
CLUB SANTE INTERNATIONALE	BFSC	2	[illegible]	—	—	150013,87
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SG	3	26,72	—	—	1136,55
SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SG	3	26,72	—	—	1136,55
AGF ACTIONS	AGF	5	23,76	21	19,23	1028,20
ATOUT EMERGENT	CNCA	6	22,43	—	—	899,56
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	7	20,80	1	58,79	741,24
UNIVERS-ACTIONS	CNCA	8	20,53	4	41,04	174,71
SFI-CNP ASSUR	CDC GEST	9	20,45	5	41,02	792,69
NATIO EPARGNE CROISSANCE	BNP	10	20,28	13	32,15	2186,97
STATE STREET EMERGING MARKETS	STATE ST	11	19,63	—	—	1474,12
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	12	19,40	12	36,72	731,63
SELECTION INNOVATION	CCF	13	18,93	23	14,83	1758,56
MDM VALEURS	MDMASSUR	14	18,86	7	38,03	397,68
EXTENTIEL	SG	39	12,38	—	—	1181,11
MAGELLAN	COMGEST	40	11,48	37	-14,17	21565,68
ATHENA ACTIONS	ATHENA B	41	10,55	—	—	1438,22
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	42	10,38	—	—	2767,51
PRIVINTER	BIMP	43	10,16	26	7,47	335,90
ECOFIMONDIAL	ECOFI FI	44	10,15	27	6,97	1036,67
AXA CROISSANCE	AXA	45	9,10	28	6,79	936,26
ORBIVAL	CARDIF	46	9,09	33	2,28	1339,65
SI EST	AXA	47	8,48	31	4,88	1186,05
AXA INVESTISSEMENTS	AXA	48	8,26	29	6,55	108,22
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	49	5,75	36	-9,77	92,95
AXA NPI	AXA	50	3,59	19	20,21	116,37
ATLAS INDE	ATLAS	51	-1,65	34	-3,75	8237,58

Les actions américaines en vedette

en pourcentage

30, 25, 20, 15, 10, 5, 0, -5

mars, avril, mai, juin, juil., août, sept., oct., nov., déc., janv., fév., mars

1995 96

SICAV ACTIONS AMÉRIQUE
SICAV ACTIONS FRANÇAISES
SICAV ACTIONS ASIE
INDICE DES BOURSES MONDIALES DE MORGAN STANLEY

Source : Fininfo

Les sicav investies en actions américaines ont profité de l'envolée de Wall Street pour afficher des progressions spectaculaires.

Les Sicav actions épargnées

L'ENVIRONNEMENT financier et économique devenant plus incertain avec la remontée des taux à long terme et une soudaine accélération de la croissance, surtout aux Etats-Unis, le comportement des marchés d'actions a été heurté au cours des dernières semaines. C'est Wall Street qui a encore donné le ton en chutant lourdement vendredi 8 mars avant de finir par se reprendre et même de battre un nouveau record lundi 18 mars.

Du coup, les Sicav investies en actions n'ont pas trop souffert de ces soubresauts et continuent à afficher des performances appréciables, les meilleures même de toutes les catégories de Sicav, à l'exception toutefois de celles dédiées à l'or et au matières premières.

La hausse moyenne de la valeur des parts ressort depuis un an à 14,5 % pour les Sicav investies en actions françaises, à près de 20 % pour celles investies en actions européennes, à plus de 30 % pour celles investies en actions américaines et à 17 % pour les Sicav investies en actions internationales. Seules les Sicav qui se consacrent aux marchés asiatiques affichent des performances en retrait, victimes notamment des contre-performances de Tokyo avec une faible progression au cours des douze derniers mois de moins de 8 % en moyenne.

Du côté des Sicav orientées vers les actions françaises, les différences de performances entre les premières et les dernières sont à nouveau assez fortes. Invesco Actions françaises d'Invesco, Etoile Second marché du Crédit du Nord ou Paribas France émergence de Paribas ont enregistré depuis un an des gains supérieurs à 30 %. Dans le même temps, Actigest de BBL France gagne à peine plus de 3 % et Colbert France de la Natwest 7 %.

Pour les Sicav investies en actions américaines, la palme revient à Etoile Index USA du Crédit du Nord qui comme son nom l'indique est une Sicav indicielle et qui affiche depuis douze mois une hausse de plus de 38 %. Quantamerica de Paribas n'est pas loin avec un gain supérieur à 37 %. En revanche, CIC Amérique latine du CIC gagne 16 %, mais les marchés d'Amérique latine ont réalisé des performances bien plus faibles que Wall Street. Du côté des Sicav internationales, celles qui se consacrent à des secteurs en vogue comme la santé et la pharmacie enregistrent des hausses spectaculaires à l'image de Sélection santé internationale du CCF (+ 88 %). Atlas Inde de la banque Atlas (– 1,6 %) et AXA NPI d'Axa (+ 3 %) souffrent en revanche des contre-performances de leurs marchés de prédilection.

E. L.

L'incertitude monétaire grandit en Allemagne

L'annonce d'une progression de l'agrégat de monnaie M3 au mois de février pourrait compromettre une nouvelle baisse des taux de la Bundesbank. La Banque de France a laissé inchangés, jeudi 21 mars, ses deux taux directeurs

L'agrégat de monnaie M3 a progressé de 12,6 % *au mois de février en Allemagne, un* rythme nettement supérieur aux prévisions des économistes et à l'objectif que s'est fixé la Bundesbank pour 1996. Cette statistique semble de nature à retarder, voire empêcher, *une baisse des taux directeurs outre-Rhin.* Malgré la récession dans laquelle l'économie allemande est entrée, la Bundesbank ne les a plus réduits depuis le 14 décembre dernier. Elle cherche aujourd'hui à regagner la confiance des investisseurs internationaux qui ont massivement vendu, au cours des dernières semaines, des emprunts d'Etat allemands. La Banque de France marque elle aussi une pause. Elle a laissé inchangés, jeudi 21 mars, ses deux taux directeurs. Le dollar a poursuivi son ascension, cette semaine, atteignant son plus haut niveau depuis six semaines face à la devise japonaise.

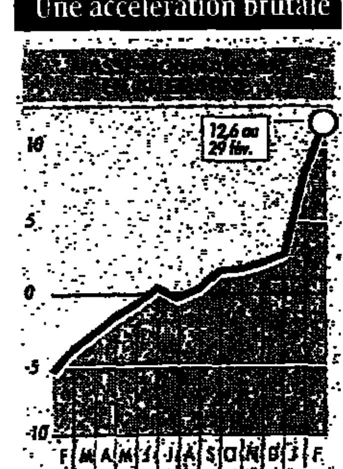
C'EST EN DONNANT l'impression de ne jamais se laisser dépasser par les événements et de conserver *une complète maîtrise* de la situation, même dans les moments les plus difficiles – par exemple lors de la réunification allemande – que la Bundesbank a forgé sa réputation sur les marchés financiers. Mais depuis deux mois, la banque centrale allemande semble hésiter et elle inspire du même coup moins confiance aux investisseurs. Sa politique se retrouve prise entre deux forces contradictoires : d'un côté, une dégradation de la situation économique outre-Rhin, qui milite pour un assouplissement, et, de l'autre, l'accélération de la croissance de la masse monétaire qui irait dans le sens d'un durcissement.



TAUX ET DEVISES

Au mois de février, l'agrégat de monnaie M3 a progressé de 12,6 % en rythme annualisé (8,4 % en janvier) alors que la Bundesbank s'est fixé comme objectif, pour l'année 1996, de le faire évoluer dans un corridor compris entre 4 % et 7 %. Depuis 1974, la Bundesbank a officiellement retenu cet indicateur pour déterminer son action. Elle considère que l'évolution de M3, qui comprend les pièces de monnaie et les billets en circulation, les dépôts à vue, les comptes à terme et certains livrets d'épargne, influe de manière directe et prévisible sur son objectif final que constitue la stabilité des prix. A ses yeux, une progression trop rapide de la quantité de monnaie en circulation dans le circuit économique représente un risque grave de tensions inflationnistes à moyen terme.

Une accélération brutale



L'envol de M3 place la Bundesbank dans une position inconfortable.

Elément d'inquiétude supplémentaire, l'envol de M3 ne traduit pas seulement les distorsions de calculs, traditionnelles en début d'année, liées au changement de la période de référence ou encore de simples mouvements de portefeuilles (transferts de placements à long terme vers le court terme). Il reflète une nette accélération des crédits bancaires au secteur privé, susceptible en théorie de stopper net le mouvement de baisse des taux directeurs de la Bundesbank.

Mais la banque centrale allemande est également sensible à la situation économique catastrophique outre-Rhin. Tous les représentants des banques régionales au sein de son conseil ne peuvent être que très préoccupés par la détérioration du marché de l'emploi. L'économie allemande est en récession (le produit intérieur brut devrait avoir reculé deux trimestres consécutifs) et, selon l'institut de conjoncture IFO, le climat des affaires continue à se dégrader (l'indice qui le mesure a reculé à 91,8 points en février après 92,6 points en janvier).

D'où l'apparent désarroi de la Bundesbank, reflété par les déclarations contradictoires des membres de son conseil. Pour Otmar Issing comme Klaus Dieter Kühbacher, une marge de baisse des taux subsiste outre-Rhin malgré les chiffres de M3. Pour Hans Juergen Krupp, au contraire, *« plusieurs arguments vont à l'encontre d'une baisse des taux »*. D'où également les avis divergents des économistes. Ceux de la Dresdner Bank excluent tout nouveau geste de la Bundesbank, alors que Alexander Juchems, de l'insitut IFO, continue à l'anticiper.

La seule certitude est que la Bundesbank cherchera avant tout, par ses prochaines décisions, à restaurer la confiance des investisseurs internationaux pour les valeurs allemandes. Le niveau des taux d'intérêt à long terme en constitue une bonne mesure. En deux mois, le rendement de l'emprunt d'Etat (Bund) à dix ans est remonté de 5,80 % à 6,50 %, une très *mauvaise nouvelle pour l'économie* allemande, principalement financée à long terme. Les gestionnaires étrangers, notamment américains, ont *massivement vendu les Bunds qu'ils* avaient acquis en 1995 (70 milliards de marks, soit 250 milliards de francs).

COUSSIN DE SÉCURITÉ

Le marché obligataire allemand ne s'est pas seulement déprécié en *termes absolus, mais* aussi relatifs. L'écart de taux à long terme entre la France et l'Allemagne est revenu cette semaine à 0,15 %, son plus faible *niveau depuis deux ans, avant* de remonter vendredi à 0,24 %. Moins internationalisée que son homologue allemande (20 % contre 40 %), la *dette publique* française se *trouve* moins exposée aux mouvements d'humeur des investisseurs étrangers. De fait, les grands gérants anglo-*saxons ne semblent toujours* pas décidés à revenir sur le marché des obligations assimilables du Trésor (OAT). Mais ces dernières continuent à bé*néficier du flux continu d'achats* émanant des compagnies d'assurance-vie françaises. Dans ces conditions, les prévisions d'écart de rendement *entre la France et l'Allemagne* deviennent difficiles, les marchés d'emprunts d'Etat des deux pays n'étant plus régis par les mêmes règles : mou*vements de capitaux internationaux* pour les Bunds, français pour les OAT.

Malgré l'évolution favorable des taux d'intérêt à *long terme français*, la Banque de France a choisi, jeudi 21 mars, de ne pas abaisser ses taux directeurs. Elle a laissé inchangés, respectivement à 3,80 % et 5,50 %, le niveau de ses appels d'offres et celui de ses prises en pension. En raison du statu quo monétaire outre-Rhin, l'institut d'émission français doit désormais agir seul. Il semble pour l'instant hésiter à se lancer dans l'aventure consistant à réduire l'écart de 0,5 % qui sépare aujourd'hui le REPO allemand de l'appel d'offres français et à priver ainsi le franc de ce coussin de sécurité.

Pierre-Antoine Delhommais

Le dollar en position d'attente

Le dollar a atteint, vendredi 22 mars, son plus haut niveau depuis six semaines face à la monnaie japonaise. Il est monté jusqu'à 107,19 yens (1,4825 mark et 5,0860 francs). Les opérateurs anticipent une hausse du billet vert après la clôture de l'année fiscale japonaise, le 31 mars, qui marquera la fin du rapatriement, par les exportateurs nippons, de leurs avoirs détenus à l'étranger. Au cours des derniers mois, ces derniers ont converti en yens d'importantes quantités de dollars, ce qui a exercé une pression à la baisse sur la monnaie américaine.

Le dollar profitait également de l'incertitude du résultat d' élections, présidentielle à Taïwan et régionale en Allemagne, organisées durant le week-end. Outre-Rhin, une déroute du Parti libéral (FDP), partenaire de la coalition au pouvoir, pourrait fragiliser le gouvernement de Helmut Kohl et peser sur le deutschemark. Enfin, le rebond de l'activité aux Etats-Unis devrait inciter la Réserve fédérale, dont le conseil se réunit mardi 26 et mercredi 27 mars, à ne pas abaisser ses taux directeurs, un statu-quo monétaire favorable au dollar.

Marché international des capitaux : tendance à la spécialisation

LE MARCHÉ international des capitaux est actuellement très cloisonné. Une sorte de spécialisation tend à simposer selon les monnaies. Le franc, par exemple, sert surtout à libeller des emprunts de longue durée pour le compte de débiteurs étrangers de très bonne qualité qui conviennent aux compagnies d'assurances françaises, soucieuses de diversifier la composition de leur portefeuille de titres. Le dollar ou le deutschemark accueillent de préférence des emprunts courts dont les souscripteurs sont des personnes privées, que les incertitudes de la conjoncture économique rendent particulièrement prudentes et qui hésitent à s'engager à longue échéance.

Pour que la situation évolue, beaucoup dépend des investisseurs institutionnels japonais. Ceux-ci avaient été très actifs jusqu'à la fin du mois de janvier. Ils se sont récemment retirés du marché et ne reprendront pas leurs achats d'obligations étrangères avant d'avoir défini les grandes lignes de leur politique de placement pour la nouvelle année fiscale qui, chez eux, commence en avril.

Quoi qu'il en soit de la décision des investisseurs japonais, elle ne concernera que les principales monnaies. Les compartiments moins importants ne peuvent guère compter sur leur appui pour sortir de la spécialisation qui menace leur développement. Le cas de la lire italienne est intéressant à cet égard. Ce marché est depuis plus d'un an très ouvert aux emprunteurs d'Amérique latine, qui sont de plus en plus nombreux à chercher à y lever des fonds. Comme le crédit de ces débiteurs est discuté, ils offrent des rendements très élevés qui sont actuellement de l'ordre de 13 % pour des durées de deux ans. De telles rémunérations allèchent les investisseurs *jusqu'à* leur faire parfois oublier les risques liés à des placements de ce genre. Le volume des nouvelles opérations d'Amérique latine a fortement augmenté ces derniers mois. *Il* représente près d'un cinquième du total des emprunts internationaux contractés en lires depuis le début de l'année.

Soucieux de la réputation du marché italien, les intermédiaires financiers ont décidé de limiter le nombre et le volume de ces transactions. Celles qui sont offertes en souscriptions publiques ne pourront pas dépasser les 500 milliards de lires, et il n'y en aura plus que deux par mois. Les candidats devront également satisfaire à certains critères de qualité. Il leur faudra être notés par une institution internationale spécialisée. Le minimum requis est « B », ce qui, dans l'échelle de ces juges du crédit, est toutefois assez faible.

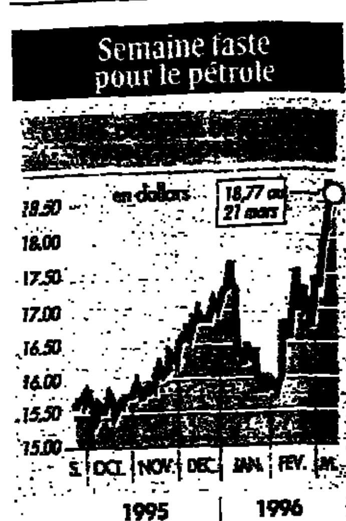
L'accès du marché de la lire leur étant rendu plus difficile, certains de ces emprunteurs cherchent maintenant à se tourner vers d'autres compartiments, plus grands, où leur présence sera moins envahissante, comme ceux du deutschemark qu'ils pratiquent depuis longtemps, du franc suisse, du florin néerlandais ou du schilling autrichien. Leurs opérations ont d'ailleurs de bonnes chances d'être favorablement accueillies car le rendement qu'*il leur faut proposer aux* investisseurs est proportionnellement plus élevé qu'en lires italiennes. Cela tient au fait que le niveau de l'intérêt associé à ces devises est, *d'une façon générale, bien plus faible qu'en* lires, alors que la prime qu'ils doivent acquitter est du même ordre. C'est ainsi que l'Argentine a réussi, ces derniers jours, à lever des fonds en *deutschemarks pour dix ans, une* durée exceptionnellement longue pour le marché allemand. Ses obligations sont assorties d'un coupon annuel de 11,25 % et, au prix *initial auquel elles étaient proposées,* le rendement s'élevait à 11,34 %. Les obligations du gouvernement allemand rapportaient alors moins de 6,6 %.

Le compartiment français, pour sa part, continue d'être réfractaire aux emprunts sud-américains. La dernière tentative date de la fin de 1994. Elle a laissé un souvenir cuisant. L'Argentine avait eu la malchance de se présenter sur le marché du franc au moment même où éclatait la crise financière du Mexique, et les investisseurs français, échaudés, n'acceptent guère depuis que les meilleures signatures du monde ou, à défaut, celles d'entreprises qui jouissent d'une grande notoriété. Leur soif de qualité leur coûte, à vrai dire, assez cher et souvent ils se contentent de rendements proportionnellement moins élevés que ne le feraient des investisseurs d'autres pays.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Semaine faste pour le pétrole



Portés par un hiver rigoureux, les cours du pétrole ont atteint leur plus haut niveau depuis un an.

A NEW-YORK, comme à Londres, les cours du brut ont poursuivi leur progression, portés par l'échec des négociations entre l'Irak et l'ONU d'une part, le 18 mars, et la faiblesse inattendue des réserves américaines de fuel et de pétrole, révélée le 20 mars par les statistiques hebdomadaires de l'Institut américain du pétrole. Le mouvement de hausse précédem*ment soutenu par un hiver* rigoureux en Europe et aux Etats-Unis a permis au cours du pétrole Brent qualité de référence de la mer du Nord, coté à Londres, de remonter à 19 dollars le 22 mars, un niveau méconnu depuis mai 1995 lors de l'embargo décrété par les Etats-Unis sur l'Iran. A New York, le baril de brut de référence aux Etats-Unis (*« light sweet crude »*) échéance mai s'échangeait à 21,42 dollars.

Le report au 8 avril des discussions « pétrole contre nourriture » a visiblement soulagé les investisseurs, qui s'habituent *difficilement à un retour progressif* de Bagdad sur le marché international. Depuis cinq ans et demi, cette hypothèque pèse sur les mar*chés, car, avant l'embargo, le pays* de Saddam Hussein était le deuxième exportateur d'huile de l'OPEP (Organisation des pays ex*portateurs de pétrole) avec 3 mil*lions de barils par jour. Les négociations porteraient sur des livraisons estimées à environ *700 000 barils/jour.*

Pour éviter que ce retour n'entraîne une chute des prix, les douze membres de l'OPEP devront restreindre *leur production globale* (25,8 millions de barils/jour) s'ils veulent éviter une telle déconvenue. Le CGES (Centre for global energy studies) vient de prédire une chute sévère des prix au second semestre 1996, si rien n'est fait. Même si les santions contre l'Irak ne sont pas levées, le groupe de recherche londonien, fondé et présidé par l'ancien ministre saoudien du pétrole Cheikh Ahmed Yamani, prévoit une chute des prix (du panier des sept bruts de l'OPEP) au quatrième trimestre à 13,5 dollars le baril.

Dominique Gallois

Les Bourses européennes se ressaisissent
New York et Tokyo poursuivent sur leur lancée

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 2,53%	↗ + 0,93%	↗ + 1,24%	↗ + 1,65%	↗ + 1,86%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LES PLACES européennes ont, *dans leur ensemble, repris de la* hauteur au cours de la semaine écoulée, après la vague baissière qui avait touché le Vieux Continent *huit jours auparavant.* La Bourse de New York a poursuivi sur sa lancée, tout comme celle de Tokyo qui a également terminé la période *dans le vert.*

En Europe, la plus belle progression a été affichée par la Bourse de Francfort. Grâce à l'envol des bé*néfices 1995 des grands groupes* chimiques et un marché obligataire plus calme, la Bourse francfortoise a repris des couleurs, dépassant le *seuil de résistance des 2 500 points.* L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé à 2 504,02 points, soit une avance de 1,86 % par rapport à la clôture du vendredi 15 mars. Les valeurs chimiques ont animé le marché, tout comme à la Bourse de Paris. Les bons bénéfices et la hausse des dividendes en 1995 annoncés par les poids lourds de la chimie allemande Hoechst, Bayer et BASF, ont poussé l'indice DAX vers le haut, et les spéculations sur *de nouvelles fusions dans le sec*teur pharmaceutique ont amplifié le mouvement. Le mariage récent des groupes pharmaceutiques *suisses Ciba et Sandoz avait* relancé des rumeurs sur une opération similaire en Allemagne (notamment le rachat de Schering par un *des trois géants). Dans son rapport* hebdomadaire, la Commerzbank voit un potentiel de hausse à 2 600 points, voire 2 700 points, dans les *prochaines semaines. L'impulsion* devrait venir des investisseurs étrangers, qui jugent que les actions allemandes ont une marge *d'appréciation plus grande que* celles d'autres places internationales.

Vient ensuite la Bourse de Londres, qui en cinq séances a, à quelques points près, repris tout le terrain cédé huit jours plus tôt. L'indice FT 100, qui avait perdu 65,5 points la semaine dernière, a repris 60 points au cours de la période écoulée pour terminer à 3 705 points, soit une progression de 1,65 %. Comme à son habitude, *la Bourse londonienne doit* l'essentiel de sa reprise à la remontée de Wall Street mais la suit désormais avec prudence, craignant de voir se reproduire les brusques retournements de tendance de ces dernières semaines.

DES SIGNES CONTRADICTOIRES

Sur le plan domestique, le déficit public en février a été un peu plus faible que prévu par les analystes, à *2,95 milliards de livres, mais cela* ne devrait pas permettre au gouvernement d'atteindre son objectif de le limiter à 29 milliards de livres pour l'année fiscale qui se termine à la fin mars. Les chiffres de l'inflation, quant à eux, ont donné des signes contradictoires. L'indice général a reculé à 2,7 %, son plus bas niveau depuis novembre 1994, mais l'indice excluant les prêts immobiliers que retient le gouvernement pour la conduite de sa politique monétaire a augmenté à 2,9 %. Dans l'ensemble, toutefois, les opérateurs estiment qu'une nouvelle baisse de taux d'intérêt en Grande-Bretagne cette année reste tout à fait possible.

De ce côté de la Manche, la semaine a été particulièrement tonique à la Bourse de Paris. Comme en Allemagne, des spéculations sur des restructurations dans le secteur de la pharmacie ont animé la cote en fin de semaine. L'indice CAC 40 a terminé vendredi à 1 974,35 points, soit une progression hebdomadaire de 1,24 %. *Cette dernière séance était* également la dernière du terme boursier de mars. Celui-ci se solde par un bilan positif de 1,08 %, les valeurs françaises affichant désormais depuis le début de l'année un gain de 5,47 %, la Bourse de Londres ne gagnant sur la même période que 0,48 % et celle de Francfort, 11,47 %. Si au cours de cette semaine, les opérateurs ont concentré leur attention sur les résultats des entreprises, il y a fort à parier que la semaine prochaine leur attention se portera outre-Atlantique. Si la Réserve fédérale (Fed) américaine ne baisse pas ses taux le *26 mars* – ce qui paraît probable –, certains opérateurs n'excluent pas de nouvelles tensions sur la Bourse de Paris.

La Bourse de New York a progressé au cours de la semaine passée et a même battu un nouveau record. Mais l'essentiel de la tendance a été donné par la séance de lundi, jour où l'indice a gagné près de 100 points, les autres séances ayant été baissières ou stables. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 5 636,64 points, en hausse de 51,67 points, soit une avance de 0,93 %. Les experts ont attribué l'envolée de lundi à des opérations techniques après l'expiration trimestrielle vendredi dernier d'options et de contrats à terme liés aux indices boursiers (*« journée des trois sorcières »*), ainsi qu'à des habillages de portefeuilles avant la fin du trimestre. Par ailleurs, un volume record de liquidités continue également à affluer dans les fonds d'investissements. Mais les déboires de Philip Morris, accusé de manipuler les niveaux de nicotine, et l'annonce par Digital Equipment que ses résultats pour le trimestre en cours seraient inférieurs aux prévisions, ont fait pression sur le marché.

La Bourse de Tokyo a terminé en hausse vendredi par rapport au vendredi précédent après une semaine dominée par l'achat de contrats à terme, mais le volume des transactions est resté limité dans la crainte de voir les discussions parlementaires sur le budget aboutir à une impasse. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes s'est replié vendredi après cinq séances consécutives de hausse pour finir la semaine à 20 700,92 points en progression de 510,07 points (2,53 %) sur la semaine précédente. Un courtier de Kokusai Securities estimait vendredi que le marché n'avait pas l'énergie nécessaire pour atteindre *« prochainement »* la barre des 21 000 points...

F. Bn.



AUJOURD'HUI

COMMUNICATION

TÉLÉVISION Le Conseil supérieur de l'audiovisuel doit examiner mardi 26 mars le renouvellement de l'autorisaton d'émettre de TF 1, qui a été concédée au groupe Bouygues pour dix ans en 1987. ● L'AFFAIRE ne semble être qu'une simple formalité administrative, comme l'avait été le renouvellement de la concession de M 6 à la Lyonnaise des eaux et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). ● L'AUTOMATICITÉ de ce renouvellement est toutefois contestée par l'association Changez la Une, en raison des sanctions dont la chaîne a fait l'objet de la part du CSA et des poursuites judiciaires à l'encontre des dirigeants du groupe Bouygues. ● POUR FINANCER son développement dans le radiotéléphone, le groupe du BTP pourrait de toute façon être amené à ouvrir le capital de la première chaîne.

Le renouvellement de la concession de TF 1 sera examiné le 26 mars

Les nombreuses infractions commises par la première chaîne au cours des neuf dernières années sont-elles suffisamment « graves » pour justifier un appel à candidatures ? C'est ce que s'emploie à démontrer l'association Changez la Une

LE FONDS DE COMMERCE de la première chaîne – régie publicitaire, achat et vente de programmes, autorité sur la composition de la grille, nomination des dirigeants, moyens techniques... – a bel et bien été privatisé en 1987, mais la collectivité nationale est restée propriétaire du réseau hertzien. Dix ans après une première autorisation d'émettre, puis cinq ans après un renouvellement, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a ainsi, aux termes de la loi de privatisation, un droit de regard sur le (bon) usage qui aura été fait de cette concession.

Mardi 26 mars, les neuf membres du CSA se poseront donc la question de reconduire, hors appel à candidatures, l'autorisation d'émettre du groupe Bouygues. Curieusement, cette question centrale concernant une chaîne reçue par toute la population française et regardée régulièrement par 40 % des foyers semble être traitée comme une simple formalité administrative.

« La question TF 1 est à la fin de l'ordre du jour de mardi », fait remarquer un membre du CSA. *« Nous ne savons pas ce que pensent les autres personnes du conseil, il n'y a pas eu de réunion préparatoire »*, indique un autre. Tout laisse donc à penser que le président Hervé Bourges souhaite reconduire TF 1, comme la Lyonnaise des eaux et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) l'ont été sur M 6 : sans réelle discussion (*Le Monde* du 7 mars). *« Le temps de se baisser pour ramasser un stylo et M 6 a été reconduit, on n'a rien vu »*, fait remarquer un membre du CSA.

Un éventuel débat, mardi prochain, au sein du CSA tournerait autour d'une idée simple, mais juridiquement complexe : les sanctions et astreintes financières qui ont frappé TF 1 au cours des neuf dernières années justifient-elles, *« en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation [d'émettre] ne soit pas reconduite hors appel aux candidatures »* ? Cette notion de *« gravité »* est à la fois centrale et difficile à apprécier. La jurisprudence manque.

CONDAMNATIONS

Des condamnations ont été infligées à certains dirigeants du groupe, alors que l'antorisation d'émettre a été accordée au groupe Bouygues. Faut-il imputer la faute d'un salarié à l'actionnaire ? La loi ne dit pas clairement non plus si la *« gravité »* des agissements de la chaîne doit être appréciée en tenant compte des condamnations pénales qui ont frappé TF 1 indépendamment de l'action du CSA.

Ainsi, le CSA n'a pas réagi à l'émission « Osons », dans laquelle Patrick Sébastien chante *Casser du Noir* en parodiant Patrick Bruel (*Casser la voix*), mais le tribunal correctionnel a condamné Patrick Le Lay, PDG de TF 1, et Patrick Sébastien à 30 000 francs d'amende pour incitation à la haine raciale. Ce jugement doit-il être pris en compte ? Et qu'en est-il des condamnations et mises en examen en série prononcées contre les dirigeants du groupe Bouygues, pour divers motifs allant de la prévarication à l'abus de position dominante ou à l'infraction à la loi sur le financement des partis politiques ? Doivent-elles être incluses dans le débat TF 1, alors qu'elles ne concernent pas la chaîne, mais le titulaire de l'autorisation d'émettre ?

Quelles que soient les réponses qu'apportera le CSA à ces questions, elles seront soumises à l'examen du Conseil d'Etat. Par Bouygues, s'il était privé de son réseau. Par Changez la Une, si le groupe de bâtiment et de travaux publics (BTP) était reconduit hors appel à candidatures.

Les conseillers de cette association, M[e] Arnaud Montebourg et Jean-François Boutet, fils de Jacques Boutet, ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, ont adressé au CSA un mémoire très étayé au plan juridique, expliquant qu'il serait contraire à l'esprit du législateur – eu égard aux débats parlementaires qui avaient entouré le vote de la loi sur la communication du 1[er] février 1994 – de reconduire le groupe Bouygues sans appel à candidatures. Dans un deuxième mémoire, ils montrent que tout renouvellement hors appel à candidatures porterait gravement *« atteinte à la crédibilité de l'autorité de régulation »*. Dans l'un et l'autre dossier, les infractions commises par la chaîne et les sanctions dont la direction de la chaîne a fait l'objet sont mises en perspective.

À L'ÉLYSÉE ET À MATIGNON

Curieusement, ce dossier TF 1 provoque surtout la prudence du côté des politiques. A part une brève réflexion publique de Frédérique Bredin, député de Seine-Maritime, le Parti socialiste est muet. Même silence du côté de la majorité. Quant aux professionnels de l'image, ils ne souhaitent guère ouvrir la discussion.

À l'Elysée et à Matignon, où l'on avait été très actifs au moment des nominations à la présidence de Radio-France et à l'AFP, une prudente neutralité semble être observée sur le dossier TF 1. *« Pas de coups de fil particuliers »*, affirment plusieurs membres du CSA. Jusqu'à Hervé Bourges, son président, qui a affirmé à l'AFP *« n'avoir eu aucun contact avec le premier ministre depuis plusieurs mois »*. *« Il me semble qu'un appel à candidatures ne déplairait pas fondamentalement à l'Elysée. Mais ils ne veulent surtout pas être impliqués là-dedans »*, analyse un membre du CSA.

De nombreuses rumeurs ont toutefois couru, ces dernières semaines, sur d'amicales pressions que le pouvoir aurait exercées sur la famille Bouygues, dans le but de conditionner le renouvellement automatique de l'autorisation d'émettre à une ouverture du capital de TF 1 à des groupes industriels ou financiers politiquement proches de Jacques Chirac. Les noms de Jean-Claude Decaux, patron du groupe du même nom, et de François Pinault, président du groupe Pinault-Printemps, ont été fréquemment cités. Les groupes Lagardère ou Chargeurs ont également été avancés, au titre de l'intérêt naturel qu'ils portent à la télévision. *« Aucun d'eux n'a jamais fait de démarche en direction du CSA »*, affirme un membre du conseil. De telles rumeurs sont en tout cas vigoureusement démenties par les proches de la direction de TF 1.

Pressions politiques ou non, une ouverture du capital de TF 1 est-elle à exclure pour autant ? Rien n'est moins sûr. Nombre d'éléments objectifs permettent de penser que le groupe Bouygues va avoir besoin de financer ses investissements, notamment dans le radio-téléphone, par appel à des capitaux extérieurs. En tout cas, si l'autorisation d'émettre de Bouygues était renouvelée, il faudrait au groupe de BTP repasser devant le CSA pour obtenir l'autorisation d'ouvrir le capital de TF 1 à un tiers non autorisé officiellement. Mais l'exercice sera moins complexe, car il existe une jurisprudence sur la question, notamment dans le secteur de la radio.

Yves Mamou

TF 1 et la justice

● **25 janvier 1990** : la cour d'appel de Lyon condamne TF 1 pour avoir manqué à sa mission *« de servir l'intérêt général, en assurant l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information »*.
● **3 juillet 1992** : le tribunal de grande instance de Quimper condamne TF 1, pour infraction à la loi relative à la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme, à payer au Comité national contre le tabagisme une astreinte de 10 000 francs par plan-séquence.
● **11 mars 1993** : la cour d'appel de Versailles juge TF 1 coupable de concurrence déloyale à l'égard d'Antenne 2, inventeur de « La Nuit des héros », et la condamne à verser 55 millions de francs de dommages et intérêts.
● **8 juin 1994** : le tribunal de grande instance de Paris condamne TF 1 pour manquement d'objectivité dans la présentation d'une information sur la commune de Suze-la-Rousse.
● **18 janvier 1995** : le tribunal de grande instance de Nanterre relève, au sujet de l'émission « Les Marches de la gloire », que *« la société TF 1 ne peut s'abriter derrière les nécessités de la légitime information du public pour justifier la diffusion sans accord de l'intéressé »*.
● **7 novembre 1995** : Patrick Le Lay est placé en garde à vue dans une affaire de commission à la Française des jeux.
● **12 mars 1996** : le tribunal de grande instance de Paris condamne Patrick Le Lay, président de TF 1, et Patrick Sébastien à verser une amende de 30 000 francs pour provocation à la haine raciale.

Le patinage, du prime time au différé

LA CRÉDIBILITÉ du patinage artistique français aura été sérieusement entamée cette saison. Surya Bonaly et Philippe Candeloro, déjà décevants aux derniers Championnats d'Europe à Sofia, en janvier, vivent à Toronto le Championnat du monde le plus catastrophique de leur carrière. Le danseur sur glace Pascal Lavanchy se sent bien seul alors que Sophie Moniotte, sa partenaire, attend la consolidation d'une cheville blessée en octobre 1995. Qui l'eût cru à l'été 1994, après le bronze olympique de Philippe Candeloro à Lillehammer, puis sa médaille d'argent aux Championnats du monde de Chiba et celles de Surya Bonaly et Moniotte-Lavanchy ? Sûrement pas TF 1, qui décidait alors d'investir sur cette discipline tant prisée par « la ménagère de moins de cinquante ans » en signant avec la Fédération française des sports de glace un contrat d'exclusivité pour la coquette somme de 15 millions de francs par an jusqu'aux J. O. de Nagano (Japon) en 1998.

« Lorsque TF 1 a signé avec la fédération, explique Anne-Sophie de Kristoffy, productrice déléguée et commentatrice du patinage pour la chaîne privée, *des contrats individuels, destinés à améliorer le quotidien des chefs de file des différentes disciplines du patinage artistique, ont été rédigés. Tout le monde y trouvait son compte : TF 1 qui, en libérant certains patineurs de leurs soucis matériels et des sollicitations extérieures, pensait les rendre plus performants à l'anteme et les patineurs qui tiraient un profit légitime de leur fonction d'acteurs dans nos émissions. »*

REMISE EN QUESTION

Aujourd'hui, l'intérêt d'un tel partenariat direct avec les patineurs paraît moins évident aux responsables de TF 1 : Surya Bonaly refuse régulièrement des interviews à la chaîne et Philippe Candeloro a tenu des propos ambigus sur son contrat. Ces maladresses ajoutées au manque de résultats, ainsi qu'un Audimat insuffisant à Sofia, n'inciteront sûrement pas Jean-Claude Dassier, directeur des opérations sur TF 1, à plaider pour le patinage en direct en première partie de soirée. De plus, pourquoi continuer à aider les patineurs dans la mesure où TF 1 ne souffre d'aucune concurrence ? Ses caméras sont, en effet, devenues incontournables depuis la signature cette année d'un contrat avec l'International Skating Union (ISU), la fédération internationale, qui lui donne les droits exclusifs de diffusion des championnats d'Europe et du monde sur le territoire français jusqu'en 1999.

« Nous attendons la fin des Championnats du monde pour établir le bilan, dit Anne-Sophie de Kristoffy. *Les audiences souffrent évidemment du manque de résultats des Français, mais cela ne devrait pas remettre en cause les partenariats que TF 1 a établis. En revanche, il nous faudra nous remettre en question. Nous ne pouvons pas décemment servir trois premières parties de soirée de patinage d'affilée. »* Programmer la danse sur glace semble plus sûr à la productrice, *« car il existe moins de risques de chute que dans les épreuves individuelles »*.

« Il faudrait sans doute aussi, ajoute-t-elle, *proposer des produits plus finis, au rythme plus rapide, avec des résumés, des images insolites, des sujets magazines. Ce genre de « produits » télévisés réalise de meilleures audiences que certaines retransmissions en direct, nous l'avons vérifié sur des épreuves du Grand Prix le dimanche en fin d'après-midi. Un léger différé peut parfois permettre une couverture plus rythmée de l'événement. »*

P. Jo.

SPORTS

Les Russes Gritschuk-Platov ont conservé leur titre de champions du monde de danse sur glace

Cette discipline est soumise à un système de lobbying qui en fait une école de patience

EDMONTON
de notre envoyée spéciale

Avec ses trois épreuves (imposées, originale et libre) réparties sur quatre jours, ses habits de lumière et son règlement inféodé à la danse de salon, la danse sur glace traîne une image de spectacle de variétés. Elle s'apparente d'autant moins à un sport que les mystères de sa notation semblent impénétrables. Certes, Oksana Gritschuk et Evgeny Platov, intouchables, ont remporté sans contestation possible leur troisième titre mondial, vendredi 22 mars à Edmonton. Mais la plus infime promotion dans les profondeurs du classement de cette discipline exige une patience infinie, une soumission à la limite du supportable pour un athlète.

Alexandre Piton, frais émoulu de Sup de Co Paris, s'est associé il y a deux ans à sa jeune sœur Barbara sur la glace. Ils forment le troisième couple dans la hiérarchie française de la danse sur glace après Marina Anissina-Gwendal Peizerat (4[e]) et Sophie Moniotte-Pascal Lavanchy (forfaits). Cette position de substitut est bien inconfortable au milieu des luttes d'influence et du système de lobbying qui régit la discipline. *« Peu importe la quantité de travail que nous fournissons et nos progrès*, explique Alexandre. *Lorsqu'on entre sur la glace pour la première épreuve, on sait que, quoi qu'il arrive, les juges placeront trois couples russes dans les dix premiers. Curieusement, les tirages au sort ne désignent jamais de juges français. Or, une fois qu'ils ont rendu justice au meilleur couple d'un pays, les juges étrangers s'appliquent à pénaliser les autres couples de ce pays pour permettre aux leurs de gagner des places. »* Les juges seraient-ils donc partisans en danse sur glace ? *« Bien sûr*, commente Alexandre Piton. *D'ailleurs ils nous disent clairement qu'on a du potentiel, que nous sommes jeunes et que notre tour viendra. »*

Gritschuk et Platov ont dû patienter comme tout le monde. Seul le passage chez les professionnels de leurs compatriotes Marina Klimova-Serguei Ponomarenko et Maia Usova-Alexandre Zhulin a permis au couple russe – champion olympique à Lillehammer et d'Europe à Sofia fin janvier – de prendre ses aises au sommet de la hiérarchie mondiale. Très rarement sanctionnée par la chute, la danse sur glace est surtout une affaire d'appréciation et d'impression dont les éléments fondamentaux sont la maîtrise des carres, des retournements et des placements, l'allure plastique, la créativité, l'expressivité et la synchronisation du couple.

Dans tous ces domaines, Gritschuk et Platov excellent. *« Ce sont les meilleurs*, estime un entraîneur français, *en matière de vélocité et de dextérité. Ils exécutent des pas d'une difficulté inouïe à très grande vitesse, ce qui suppose une fantastique habileté motrice et un travail de réglage colossal. »* Les champions du monde s'appuient également sur la solide réputation de l'école russe. L'interprétation gestuelle peaufinée par les grandes prêtresses russes de la danse sur glace, Natalia Linichuk et Natalia Dubova, qui trustent avec leurs élèves tous les podiums internationaux depuis une décennie, reste la plus appréciée des juges.

MANQUE D'IMAGINATION

Les Canadiens Shae Lynn Bourne et Victor Kraatz, qui devancent les Français Anissina-Peizerat pour la médaille de bronze, l'ont bien compris. Ils se sont associés cette saison avec Natalia Dubova. *« La réputation du coach est primordiale*, remarque Alexandre Piton. *Travailler avec un inconnu vous pénalise d'entrée, mais il ne faut pas céder sur tout, alors nous préférons faire quelques stages à l'étranger plutôt que de nous séparer de notre entraîneur, Catherine Glaise, qui a d'énormes qualités. »* M[mes] Linichuk et Dubova, installées aux Etats-Unis, ne dirigent pas moins d'un quart des compétiteurs des championnats du monde de danse sur glace d'Edmonton (les trois couples russes en lice, un de Taïwan et un d'Ukraine pour la première, un arménien, un japonais, un khazak et un canadien pour la seconde).

Elles mettent la masse de leurs résultats sur le compte du manque d'imagination et de personnalité qui mine la danse sur glace aujourd'hui. Et sur l'étroitesse d'esprit des juges. *« Dans leur tête, un couple russe est une valeur tellement sûre qu'ils trouvent presque suspects les autres bons compétiteurs et tendent à les sous-noter*, dit Natalia Dubova. *Il faut leur laisser le temps d'évoluer et aux danseurs celui de comprendre qu'ils doivent être plus novateurs et plus naturels ou meilleurs acteurs. »*

Patricia Jolly

Surya Bonaly en chute

Après qu'elle eut concédé son titre européen à Sofia en janvier, on sentait Surya Bonaly vulnérable. La championne de France, qui semble s'essouffler de plus en plus sur le circuit amateur, a été écrasée par ses principales rivales lors du programme technique des championnats du monde, vendredi 22 mars. Comme chaque fois en compétition cette saison, Surya n'a pu réaliser un programme sans faute. Une lourde chute sur le triple lutz l'a reléguée à la 7[e] place du classement provisoire.

La patineuse a perdu ainsi tout espoir raisonnable de podium. Après la quatrième place de Marina Anissina et Gwendal Peizerat en danse sur glace, la France devrait revenir sans médaille des Championnats du monde pour la première fois depuis 1992.

RÉSULTATS

FOOTBALL
Championnat de France D 2
33[e] journée (match avancé)
Caen-Sochaux 1-0

PATINAGE ARTISTIQUE
Championnats du monde
Danse
Classement final : 1. O. Grishuk-E. Platov (Rus), 2,0 pts ; 2. A. Krylova-O. Ovsiannikov (Rus), 4,0 ; 3. S-L. Bourne-V. Kraatz (Can), 6,0 ; 4. M. Anissina-G. Peizerat (Fra), 8,0 ; 5. I. Romanova-I. Yaroshenko (Ukr), 10,0

■ **FOOTBALL : le tirage au sort des demi-finales des Coupes d'Europe a été plutôt favorable aux clubs français**, vendredi 22 mars à Lausanne. En Coupe de l'UEFA (2 et 16 avril), les Girondins de Bordeaux rencontreront le Slavia Prague ; en Coupe des coupes, Paris SG sera opposé au club espagnol du Deportivo La Corogne (4 et 18 avril). Ils auront en outre l'avantage non négligeable de jouer le match retour à domicile, tout comme Nantes contre la Juventus Turin en Ligue des champions (3 et 17 avril).

■ **La liquidation judiciaire de l'Union sportive Valenciennes-Anzin**, prononcée par le tribunal de Valenciennes en janvier, a été annulée, jeudi 21 mars, par la cour d'appel de Douai (Nord). *« Le tribunal n'a pas trouvé de raisons majeures pour refuser le plan de cession proposé par le club »*, a déclaré le président de la cour d'appel. Ce plan prévoit la reprise des activités du club professionnel par une nouvelle structure, appelée VA-FC, qui passera sous le statut amateur.

■ **CYCLISME : Laurent Jalabert a dû renoncer à Milan-San Remo**, qui devait se courir samedi 23 mars, en raison d'une douleur persistante au genou après sa chute dans Paris-Nice, le 15 mars. Le numéro un mondial était le favori de cette épreuve, qu'il avait gagnée en 1995.

Architectes et designers aux carrefours des villes d'Europe

De grands créateurs internationaux signent désormais le mobilier urbain de Jean-Claude Decaux

ADOPTÉ par plus d'un millier de villes d'Europe, avec un pied posé aux Etats-Unis (San Francisco), le mobilier urbain de Jean-Claude Decaux s'exporte bien. A Madrid : le Mupi – cet affichage pour l'information municipale –, signé Martin Szekely, et la colonne Morris revue par Norman Foster ; à Dresde, la même colonne Morris accueillant aussi une cabine téléphonique, dessinée par Herma Petrick ; à Cologne, sur la place du Nouveau Marché (Neumarkt), les six Abribus de Jean-Michel Wilmotte ; à Prague, une autre colonne imaginée par les architectes praguois Nepras et Spacek sera posée avant cet été. On le voit, les artistes ne sont pas en reste pour conforter le succès de cette société française qui réalise hors frontières 40 % de son chiffre d'affaires.

« *Il y a une dizaine d'années,* explique François Mouly, responsable du design, *Jean-Claude Decaux a décidé de solliciter des architectes et des designers pour dessiner du mobilier urbain. Non plus des pièces isolées, mais des collections. Au lieu de se diluer dans des séries d'objets disparates, l'identité de la ville se décline dans un ensemble et dans la nature des objets. Ce faisant, Jean-Claude Decaux a pressenti qu'il y avait, de la part des villes et de leurs élus, un souci d'identité qu'une réalisation d'architecte est à même de traduire. Norman Foster et Philippe Starck ont été les deux premiers créateurs avec lesquels nous avons étroitement collaboré.* » Jean-Michel Wilmotte, Porsche Design, Martin Szekely puis Christophe Pillet : le catalogue de l'aménageur urbain peut proposer aujourd'hui six collections contemporaines de mobilier.

Des installations importantes dans les grandes métropoles étrangères, ou des chantiers particuliers dans certaines cités françaises, portent ainsi la griffe de ces prestigieuses signatures dont aucune ville n'a toutefois les moyens de s'offrir l'exclusivité. « *En France, soit nous avons demandé à l'un de ces architectes de travailler sur un projet précis, soit un maire a choisi l'architecte avec lequel nous avons collaboré.* » A Metz, pour l'aménagement de la place du Général-de-Gaulle, la société a ainsi sollicité l'intervention de Starck (pour l'éclairage mobile), de Foster et de Szekely. Mais, à Paris, c'est le maire qui a tenu, dans le cadre de la rénovation complète de l'avenue des Champs-Elysées, à avoir une ligne de mobilier dessinée par Jean-Michel Wilmotte ; c'est lui encore qui a décidé de remplacer la moitié des mille huit cents Abribus parisiens par ceux dont la silhouette sortait de l'agence de Foster, architecte anglais connu notamment pour un étonnant gratte-ciel à Hongkong.

PRÉSENCE STRATÉGIQUE

A l'étranger, c'est en remportant des concours organisés par les villes que la société Jean-Claude Decaux s'est assuré une présence aux carrefours stratégiques des métropoles. « *A Prague, la ville a demandé à Nepras et Spacek, les vainqueurs du concours, de se mettre en rapport avec notre société, bénéficiaire d'une concession, en association avec une société allemande. Pour Copenhague, Jean-Claude Decaux a pris contact avec l'architecte danois Knud Holscher et lui a demandé de dessiner une collection de mobilier destinée à la capitale du Danemark qui a été retenue. Quant à Madrid, il s'est agi d'un concours à double détente : d'une part on y a implanté les premiers mobiliers issus de la collection signée Martin Szekely ; d'autre part, on a répondu, toujours avec ce grand créateur, aux demandes spécifiques de la ville qui réclamait aussi des récupérateurs de verre et de piles usagées.* »

Ainsi, les cent vingt produits Decaux, répartis en onze familles, ont parfois dû s'adapter aux préoccupations environnementales des élus : « *Leur souci est d'apporter davantage de services tout en les regroupant, afin de ne pas encombrer indéfiniment l'espace public* », résume François Mouly. « *Nous savons aujourd'hui intégrer des sanitaires publics à entretien automatique, des cabines téléphoniques, des journaux électroniques, ou des blocs pour la récupération du verre, le tout dans un seul Abribus.* » Et l'on n'hésite pas à ajouter un kiosque à journaux dans une colonne (à San Francisco), un récupérateur de piles usagées (à Madrid) ou une cabine téléphonique (à Metz) dans les « Mupis ».

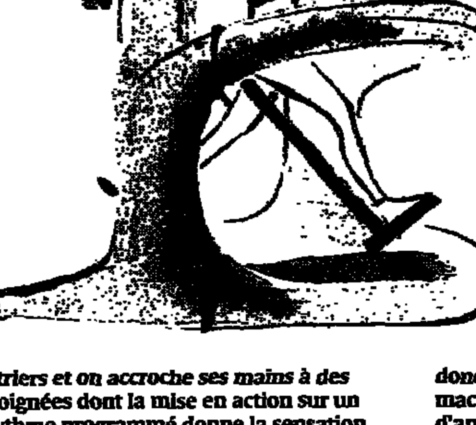
Autant de contraintes qui pèsent sur le cahier des charges remis à l'architecte : « *Sur celles qu'impose l'usage du mobilier urbain, nous avons un cahier des charges très précis qui prend en compte tout ce que nous connaissons de son exploitation. Compte tenu de l'importance des investissements que nous engageons, nos conventions avec les villes ont une durée moyenne de quinze ans : il faut donc que les pièces résistent. S'y ajoutent les demandes spécifiques des élus : des récupérateurs de verre à Madrid, des sanitaires accessibles aux handicapés à San Francisco, etc. Sans oublier les contraintes propres à la ville : les conditions climatiques, à Copenhague, ou l'exceptionnel patrimoine architectural de Prague, véritable joyau du XVIIIe siècle qui doit être préservé. Ensuite, l'architecte est libre, sur la configuration du mobilier et sur le choix des matériaux.* » Plutôt nobles et durables, comme la fonte, le polycarbonate, l'aluminium – ou le bois, pour les bancs publics.

Au moment de traduire l'esquisse du designer en prototype, entre en scène le bureau d'études parisien de Jean-Claude Decaux, soit une centaine d'ingénieurs (sur un effectif total de trois mille neuf cents personnes), dessinateurs, projeteurs et autres collaborateurs capables de réaliser ces véritables « couteaux suisses » du mobilier urbain, dont la fabrication est sous-traitée ensuite à des entreprises, toutes françaises.

Les dernières étapes de vérification sont franchies avec la pose des premiers de série ; le mobilier peut alors affronter le regard de la cité et de ses habitants : « *Comme il est dans la rue, il faut qu'il plaise à tout monde, et ça, c'est un challenge formidable. Nous disposons d'une sorte de radio-trottoir permanent, avec un retour quotidien. Encore une fois, on est devant tout le monde, on est en public. Decaux est pratiquement devenu un service public. Et quand les gens ne sont pas contents d'un service public, ils le disent !* »

Véronique Balizet

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE



Pour nager debout

Dans le film de Stanley Kubrick, *2001, l'Odyssée de l'espace*, un seul membre de l'équipage échappe à la folie meurtrière d'un ordinateur de bord mégalomane, le spationaute qui court à l'intérieur d'une grande roue, version adaptée à l'homme de la roue qu'on met dans les cages à hamsters. Les designers de l'équipementier sportif américain Reebok ont-ils eu des réminiscences de cette œuvre qui a paru sur les écrans en 1968, bien avant les années jogging et fitness ?

Toujours est-il que la machine de remise en forme qu'ils ont conçue l'an dernier et qui risque d'être le clou du Salon mondial du body fitness, qui a lieu au Bourget jusqu'au 24 mars, est digne d'un film de science-fiction, heureux mélange d'un soupçon d'informatique, de beaucoup de mécanique et d'une esthétique « starckienne ». On met ses pieds sur des étriers et on accroche ses mains à des poignées dont la mise en action sur un rythme programmé donne la sensation d'une progression de plus en plus difficile. Le but de cet objet futuriste est de remettre en condition physique aussi bien un sédentaire endurci qu'un champion aguerri en évitant les traumatismes articulaires ou musculaires qu'un tel exercice implique souvent. Pour y parvenir, tout en contrôlant le rythme cardiaque, il faut réduire au minimum les chocs ou les frottements auxquels on est inéluctablement confronté sur les tapis roulants ou les vélos fixes qui font partie de la panoplie obligée des salles de musculation. Les ingénieurs texans qui se sont attelés au problème l'ont résolu grâce à une combinaison savante d'axes et de vérins hydrauliques, qui, mis en action sous le contrôle d'un petit ordinateur, donnent la sensation de marcher au-dessus du sol. *Sky Walker* est donc un nom qui va comme un gant à une machine qui veut reléguer au rang d'antiquité tout l'appareillage de cardio-training, *climbers*, *steppers* et autres *spinnings*, c'est-à-dire les machines simulant l'escalade, la montée d'escalier ou la randonnée. Ses adeptes affirment qu'on y trouve le bénéfice d'une sorte de nage verticale. Et si la sensation de fatigue est une juste mesure de l'effort produit, il semble qu'elle apparaît au bout d'une trentaine de minutes d'exercice.

Une centaine de clubs s'enorgueillissent de posséder un tel instrument de torture aux Etats-Unis. En France, la première machine a été installée aux Thermes marins de Monaco à la mi-mars. La deuxième sera livrée lundi 25 mars au club Vit'Halles, que dirige l'ancien champion de lutte Christophe Andanson au Forum des Halles. Le directeur commercial de la société Life France, qui distribue le *Sky Walker* dans l'Hexagone, pense qu'une cinquantaine d'unités seront mises en place d'ici à la fin 1996. Il faut dire que, si la machine n'est pas plus encombrante que deux vélos fixes (185 cm de long, 137 cm de large et 185 cm de haut), elle coûte 59 000 F. C'est le prix de cent paires de chaussures de jogging.

Alain Giraudo

★ **Sky Walker, par Reebok-Sport Specific. Distribué par Life France, 19, rue Jean-Frerand 06800 Cagnes-sur-Mer. Tél. : 92-02-10-00. Prix : 59 000 F.**

LIEU

Napoléon de retour à Fontainebleau

VISITÉ sans discontinuer par l'Histoire depuis saint Louis, il manquait tout de même au château de Fontainebleau, cette « *maison des siècles* » selon Napoléon Ier, une entrée. Une salle d'accueil qui puisse faire percevoir la richesse de l'endroit. C'est fait. On la doit à Sylvain Dubuisson, architecte et designer, lauréat d'un concours organisé par la direction des musées de France en 1993, dont la réalisation s'achève actuellement.

Confrontés au succès, les monuments ont eu à imaginer des services dont ils avaient pensé longtemps pouvoir se passer. On vendait des billets au guichet, et l'édifice parlait de lui-même. Aujourd'hui, on ne compte plus sur la passivité éblouie du visiteur, on devance sa curiosité, on cherche à l'intriguer. Concerts, ateliers, cycles de visites thématiques, le musée est devenu une entreprise culturelle.

A Fontainebleau, un fléchage va être mis en place vers l'espace double de la salle d'accueil, accessible aussi depuis le parc, qui offrira l'information générale et présentera une grande maquette (due à Etienne Follenfant), en vue cavalière, qui donne la mesure de cet ensemble architectural complexe. Matériaux bruts comme l'acier oxydé, teintes sombres du bois de wengé, austérité retenue de l'intervention de Dubuisson : un styliste notable de la fin du XXe siècle appose ainsi sa marque à la suite de ce qui est aussi un grand musée des arts décoratifs français.

Couronnant vingt ans de recherches et de travaux, un événement vient de relancer l'intérêt de ces lieux d'exception : l'inauguration le vendredi 22 mars des appartements de l'empereur, après la restauration à l'identique des tentures, sièges et tapisseries. Exercice de style de tout ce que le haut artisanat français peut accomplir de plus précieux et de plus précis. Napoléon Ier avait tenu à s'insérer dans la « *vraie demeure des rois* » et à y laisser sa griffe. Au-delà du faste appuyé d'un décor d'autorité, apparaît très visible le mode de vie et de gouvernement d'un homme qui ne s'éloignait jamais longtemps de la politique ni du champ de bataille.

Vingt années de restaurations très fines et très coûteuses, réalisées aux couleurs et selon les méthodes anciennes. Ainsi, la République aura su conserver aux grandes commandes de l'Etat un rôle d'intérêt général pour l'entretien des savoir-faire qui font la renommée des soyeux lyonnais ou des ateliers d'ébénistes, de passementiers, de bronziers et de doreurs parisiens. Pourquoi un tel effort ? Tout se passe comme si la compréhension de ces styles ne pouvait se priver de la vivacité et de la franchise des soieries, damas cramoisi, taffetas rouge ponceau, gourgouran orange, ni de ce vert Empire – retrouvé dans les plis à l'abri de la lumière – plus authentique que celui auquel nous ont habitués des approximations successives.

Voici des couleurs claironnantes comme des charges de cavalerie, des sièges plongés dans un bain d'or, couleur de victoire, tout un mobilier d'apparat pensé pour recevoir des lettres de créance ou pour donner des ordres qui contraste avec le confort rude et les manières directes de l'ancien élève de Brienne. Mais le souci pratique persiste. Si l'on est intrigué par la salle de bains reconstituée aujourd'hui dans la simplicité de son décor d'origine – mais avec déjà l'eau chaude courante au robinet de bronze –, on apprendra que le bain était l'un des rituels observés par celui qui se levait pour travailler en pleine nuit et aimait se délasser ainsi avant de céder quelques heures à un deuxième sommeil.

Michèle Champenois

★ **Musée national du château de Fontainebleau, tél. : 60-71-50-70. Ouvert tous les jours sauf le mardi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures (journée continue à partir de juin). Plein tarif : 32 F, tarif réduit, 20 F. Gratuit jusqu'à 18 ans.**



هكذا من الأصل

Un dimanche ensoleillé mais un lundi pluvieux

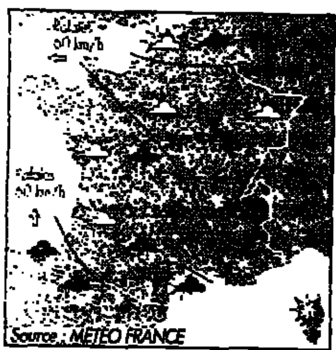
DIMANCHE MATIN, de la Bretagne à la Basse-Normandie jusqu'à l'Aquitaine, les nuages élevés laisseront une impression agréable. Dans le golfe du Lion, les nuages bas seront nombreux. Dans le Nord - Pas-de- Calais, les nuages bas seront encore abondants et masqueront le soleil une bonne partie de la matinée. Ailleurs, le temps sera bien ensoleillé. Les quelques brumes ou brouillards présents en début de matinée dans la vallée de la Saône et en Alsace se dissiperont rapidement.

L'après-midi, les nuages deviendront de plus en plus nombreux sur les côtes atlantiques avec des ondées. De la Bretagne à l'Aquitaine, les nuages seront plus nombreux. Dans les Pyrénées, quelques ondées se produiront en fin de journée. En Languedoc-Roussillon, le ciel sera très nuageux. Dans le reste du pays, le soleil brillera largement toute l'après-midi.

Les températures minimales iront de 6 à 8 degrés au nord et 9 à 12 degrés au sud. Les températures maximales avoisineront 18 à 21 degrés au nord et 22 à 24 degrés au sud.

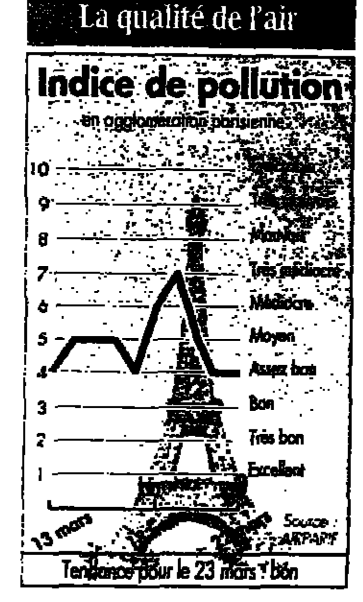
Lundi matin, il pleuvra de la Bretagne au Centre, jusqu'au Massif Central et au Sud-Est. Il neigera dans les Alpes au-dessus de 2 000 mètres. Les éclaircies reviendront en Aquitaine et dans la région Midi-Pyrénées. Dans les régions situées au nord de la Loire et au Nord-Est, le ciel sera voilé avec une impression encore agréable. L'après-midi, les pluies gagneront vers le nord, de la Normandie à la Bourgogne. Ces pluies deviendront faibles en général. Du Nord - Pas-de-Calais à l'Alsace-Lorraine, le ciel restera voilé avec un peu de soleil. De l'Ile-de-France au Jura les nuages seront nombreux. Les températures seront en baisse, mais encore douces l'après-midi avec 15 à 18 degrés au nord et 19 à 22 degrés au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 24 mars vers 12h00

La qualité de l'air

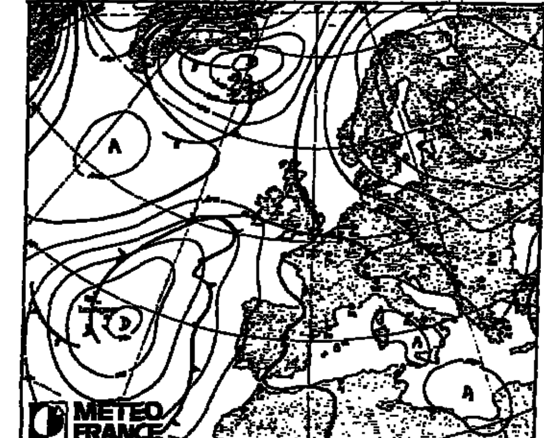




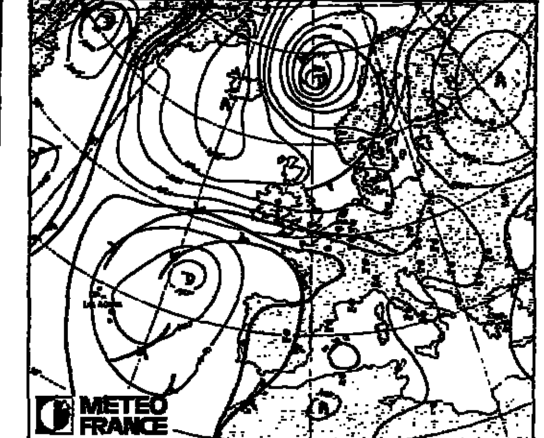


TEMPÉRATURES du 22 mars maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	16/8
BIARRITZ	22/11
BORDEAUX	24/9
BOURGES	19/5
BREST	12/9
CAEN	14/10
CHERBOURG	12/10
CLERMONT-F.	21/7
DIJON	11/2
FORT-DE-FR.	29/21
GRENOBLE	16/3
LILLE	11/8
LIMOGES	22/5
LYON	17/4
MARSEILLE	18/8
NANCY	13/7
NANTES	19/7
NICE	16/12
PARIS	11/9
PAU	24/9
PERPIGNAN	17/10
POINTE-À-PIT.	29/19
RENNES	16/11
ST-DENIS-RÉUNION	30/24
ST-ÉTIENNE	19/5
STRASBOURG	14/8
TOULOUSE	22/8
TOURS	20/7
ÉTRANGER	
ALGER	20/8
AMSTERDAM	9/4
ATHÈNES	11/4
BANGKOK	38/28
BARCELONE	17/4
BELGRADE	12/2
BERLIN	8/1
BOMBAY	33/25
BRASILIA	27/21
BRUXELLES	12/7
BUCAREST	7/1
BUDAPEST	8/4
BUENOS AIRES	23/14
CARACAS	25/20
CHICAGO	5/-4
COPENHAGUE	1/-2
DAKAR	26/19
DJAKARTA	31/25
DUBAI	27/20
DUBLIN	7/5
FRANCFORT	11/7
GENÈVE	11/3
HANOÏ	23/20
HELSINKI	-3/-13
HONGKONG	22/17
ISTANBUL	7/4
JÉRUSALEM	24/12
KIEV	3/-7
KINSHASA	33/23
LE CAIRE	20/11
LIMA	27/20
LISBONNE	22/14
LONDRES	10/7
LOS ANGELES	16/14
LUXEMBOURG	10/6
MADRID	22/11
MARRAKECH	24/13
MEXICO	25/10
MILAN	19/9
MONTRÉAL	1/-2
MOSCOU	6/-8
MUNICH	11/4
NAIROBI	27/15
NEW DELHI	27/23
NEW YORK	5/2
PALMA DE M.	19/4
PÉKIN	5/-1
PRAGUE	6/1
PRETORIA	24/15
RABAT	21/14
RIO DE JAN.	27/21
ROME	17/4
SAN FRANC.	12/11
SANTIAGO	31/13
SÉVILLE	25/10
ST-PÉTERS.	7/-8
STOCKHOLM	-1/-6
SYDNEY	22/15
TENERIFE	23/14
TOKYO	17/8
TUNIS	23/10
VARSOVIE	2/-1
VENISE	13/9
VIENNE	4/3



Situation le 23 mars, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 25 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Lettre de Manille

APRÈS avoir été brutalisé et dépouillé par l'occupation, massacré au cours des hostilités qui ont abouti à sa libération en 1945, il ne reste plus aujourd'hui au pacifique peuple philippin, oriental décadent mais non encore occidentalisé, que son sol, des fragments épars de son économie, un cadre administratif et la promesse de l'aide des Etats-Unis.

En avril l'électorat (masculin et féminin de plus de vingt et un ans) aura à remplacer les quatre-vingt-dix-huit membres de la Chambre des représentants, seize sénateurs sur vingt-quatre, et à élire le président et le vice-président de la République.

En fait, la bataille se déroule entre deux hommes et leur clientèle. On est pour Osmena, président sortant, ou pour Roxas, l'actuel président du Sénat. Les « plates-formes » électorales des candidats sont sensiblement identiques : elles énumèrent les réformes indispensables et promettent des remèdes adéquats. Mais aucune ne s'attarde aux modalités, ou au prix, ou à la date des réformes.

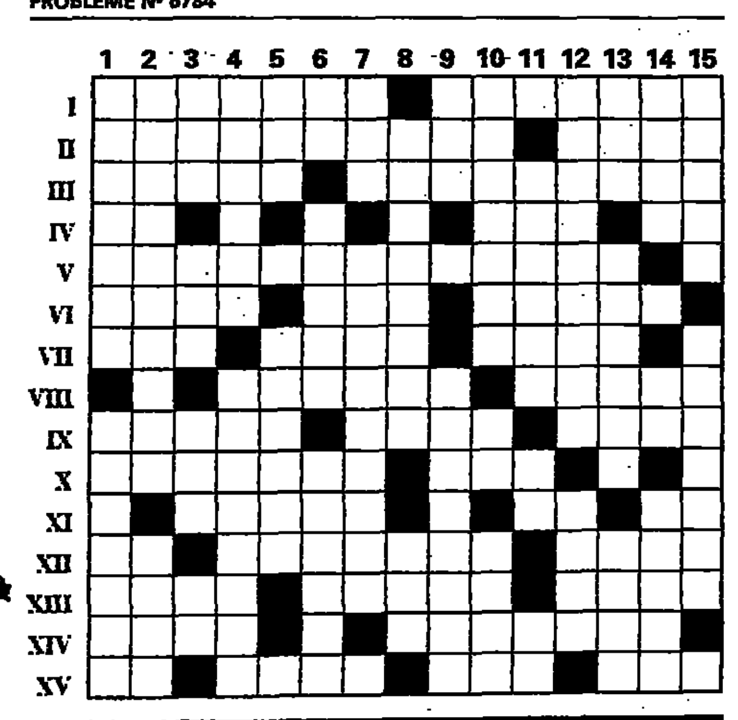
Et pour cause, la reconstruction dépendant de l'aide américaine, dont les candidats ne sont pas les maîtres et sans laquelle – indépendant ou non – l'archipel est condamné à un retour au patriarcat agraire. Bien entendu, les candidats se gardent d'aborder cette question brûlante.

En revanche, les adversaires de Sergio Osmena, homme d'Etat pondéré et d'expérience vilipendent son administration : le président, trop vieux, est à leurs yeux un conservateur et un incapable. Quant aux ennemis de Manuel Roxas, personnage dynamique, qui pendant l'Occupation fut tour à tour chef de guérillas et ministre dans le cabinet Laurel, ils le condamnent comme aspirant à la dictature, l'accusant de collaboration et de démagogie.

R.-V. Gilles
(24-25 mars 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6784



HORIZONTALEMENT

I. Une plante dont on tire de l'eau. Peut être court quand on tourne. – II. Où l'on trouve beaucoup de fleurs. Ne laissa pas indifférent. – III. Pleines, peuvent être une preuve d'innocence. On peut y mettre ce qui sort des cruches. – IV. Un obstacle. Dans les affaires étrangères. Utile pour faire des projets. – V. En faisant des répétitions. – VI. Retour de ballade. Bouche à feu. Provoqua une crise dans l'Eglise. – VII. Portait les armes. Coup d'œil. Un bleu. – VIII. Auteur satirique. Dressé. – IX. Prouve qu'il y a du relâchement. Fleur. Peut éclairer le sujet. – X. Donnent quelque chose à jeter. Grand récipient. – XI. Dans la Mayenne. Article. Dans la gamme. – XII. Un peu de tabac. C'est aujourd'hui la Toscane. Bout de bois. – XIII. Baptisa un roi. Muse. Les uns et les autres. – XIV. Pays pour un poète. Bois dont on fait des tables. – XV. Pronom. Production de « manteaux ». Dévore tout ce qu'il gagne. On y voit le jour.

VERTICALEMENT

1. Mauvaise quand il y a beaucoup d'absences. Doivent être essuyés quand on entre. – 2. Peut provoquer un rebondissement. Comme un centre pour les enfants. – 3. On lui doit le respect. Bien remué. Pas innocent. Préfixe. – 4. Qui n'a pas de bagages. Soumis à quelque chose de pénible. – 5. Situés. Font du nouveau. – 6. Pronom. Qui ne fait pas de vagues. Vers marins. – 7. D'un auxiliaire. Spécialiste qui collectionne les timbres. – 8. Bon, peut faire l'objet d'un rappel. Ne fait pas de cadeaux. – 9. Place. Qui peut caler. – 10. Quand on en a, on est gonflé. Dans un alphabet étranger. Dieu. – 11. L'Espagne autrefois. Avalé. Participe. – 12. Des hommes qui font couler des larmes. Travaille en musique. – 13. Donne un bon conseil. Certaine est traitée de perroquet. Peut porter le chapeau. – 14. Fait pour ne pas être piqué. Jeu. Pas entourés. – 15. S'opposent aux choses. Malaxées.

SOLUTION DU N° 6783

HORIZONTALEMENT

I. Manillons. – II. Inépuisée. – III. Ni. Octave. – IV. Imam. Ise. – V. Maie. Ecus. – VI. Allegro. – VII. Lie. Ré. Er. – VIII. Istres. Ci. – IX. Sétif. Dos. – X. Tee. Faits. – XI. Essieux.

VERTICALEMENT

1. Minimaliste. – 2. Animalisées. – 3. Ne. Ailettes. – 4. Ipomée. Ri. – 5. Luc. Greffe. – 6. Litières. Au. – 7. Osasco. Dix. – 8. Neveu. Ecot. – 9. Sée. Sarisse.

Guy Brouty

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITE
Société fille de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** A partir du 24 mars et jusqu'à la fin de l'automne, les voies sur berges de la capitale sont réservées, le dimanche de 9 heures à 16 heures, aux cyclistes et aux piétons, sur la rive droite, entre le pont Royal et le pont de Bir-Hakeim et, sur la rive gauche, des Tuileries jusqu'au pont d'Austerlitz.

■ **CROATIE-SERBIE.** Un protocole d'accord prévoit la réouverture prochaine de l'autoroute Zagreb-Belgrade et la remise en service des liaisons ferroviaires entre les deux pays. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** La compagnie aérienne Lufthansa ouvrira le 31 mars trois nouvelles lignes vers la Russie et le Turkménistan. Les deux villes russes de Nijni-Novgorod et de Samara et Achkabad, capitale du Turkménistan, seront desservies deux fois par semaine au départ de Francfort. A partir de cette date, Lufthansa effectuera également un vol hebdomadaire sans escale Francort-Shanghaï et un vol quoditien Düsseldorf-Chicago.

PARIS EN VISITE

Lundi 25 mars

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE :** les salles souterraines des thermes gallo-romains (37 F + prix d'entrée), 11 heures, 6, place Paul-Painlevé (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER DE PASSY** (60 F), 11 heures, sortie du métro Passy (Vincent de Langlade).

■ **L'OPÉRA-GARNIER**, 11 h 30 (40 F + prix d'entrée), hall d'entrée devant la statue de Haendel (Approche de l'art) ; 13 h 30 (50 F + prix d'entrée), en haut des marches extérieures à gauche (Tourisme culturel).

■ **MUSÉE GUSTAVE MOREAU** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 14, rue de La Rochefoucauld (Institut culturel de Paris).

■ **L'INSTITUT PASTEUR** (45 F + prix d'entrée), 14 h 15, 25, rue du Docteur-Roux (Le Passé simple).

■ **LA BIÈVRE** et le quartier des teinturiers (40 F), 14 h 30, sortie du métro Corvisart (Sauvegarde du Paris historique).

■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER DES GOBELINS** (37 F), 14 h 30, 42, avenue des Gobelins (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER SÈVRES-BABYLONE** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Vaneau (Europ explo).

■ **DE LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS** à l'église Saint-Germain-des-Prés (55 F), 15 heures, devant la fontaine Saint-Michel (Paris et son histoire).

■ **LE QUARTIER DE LA POMPE** (60 F), 15 heures, sortie du métro Trocadéro côté avenue d'Eylau (Vincent de Langlade).

■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, devant l'entrée dans la cour du Palais de justice (Monuments historiques).

Mardi 26 mars

■ **LE QUARTIER MOULIN-VERT - SABLIÈRE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Alésia devant l'église (Vincent de Langlade).

■ **L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-BONNE-NOUVELLE** (37 F), 14 h 30, 25 *bis*, rue de la Lune (Monuments historiques).

■ **L'ÉGLISE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE** (50 F), 14 h30, parvis de l'église (Institut culturel de Paris).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **LES INVALIDES** (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, cour d'honneur sous la statue de Napoléon (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** décor et mobilier de la demeure parisienne (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 8, rue Elzévir (Musées de la Ville de Paris).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE CERNUSCHI :** exposition « Idoles du Népal et du Tibet » (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 7, avenue Vélasquez (Christine Merle).

■ **LA RUE DES PETITS-CHAMPS**, de la place des Victoires à la place Vendôme (37 F + prix d'entrée), 15 heures, angle de la rue des Petits-Champs et de la rue Radziwill (Monuments historiques).

JEUX

LOTO SPORTIF N°19
RESULTATS OFFICIELS

375 F
47 F
NUMERO PACTOLE : 0

MATCHS DU JOUR :
BORDEAUX – MILAN A.C — 1 179 — 48 F
NANTES — 743 — 65 F
PARME — 1 959 — 27 F

LA FRANÇAISE DES JEUX

PRÊT-À-PORTER Après Londres et Milan, les défilés de l'hiver 1996-1997 se sont tenus à Paris, du 11 au 20 mars. Près d'une centaine de créateurs et de couturiers ont présenté leurs collections, choisissant, en marge du Carrousel du Louvre, des lieux plus excentriques, adaptés à ces collections d'atmosphère. ● BRAVANT LES LIMITES du bon goût international italo-américain, Paris revendique sa différence, à travers des collections d'auteur, qui restituent le parfum de la dame en noir, entre nostalgie couture et modernité des lignes. ● PIERRE CARDIN, puissant doyen de la couture française, l'annonce : « *Seule la rareté sauvera ce métier.* » Réservant le secret de la haute couture à ses clientes particulières, il a choisi de présenter une « collection-évolution », destinée à la rue et signée officiellement par ses assistants.

Dans la mode, Paris veut affirmer sa différence

Les dix jours de défilés des collections de l'hiver 1996-1997 ont été qualifiés de « saison de confusion » par les professionnels de la couture, qui estiment que « tout le système doit être revu »

INVITATIONS RESTREINTES, lieux de rendez-vous lointains, retransmissions interdites... Les défilés de l'hiver 1996-1997 organisés pendant dix jours, ont révélé, au-delà des tendances, la faillite d'un système mis en place à la fin des années 70. Les créateurs de mode, qui avaient voulu braver les règles de la couture en organisant des défilés-spectacles, reviennent au bercail. Thierry Mugler présente ses modèles en silence, retrouvant, dans l'intimisme d'une présentation, la légitimité première d'un métier : le vêtement plus que l'image. Le mot Internet est devenu le nouveau tabou de la mode ; il suscite des réactions de repli et de méfiance, isolant encore une fois Paris dans sa splendeur, face à l'offensive commercialo-médiatique de Milan et de New York... « *Paris est devenu le bureau de style du monde entier* », juge Didier Grumbach, aux commandes de la société Thierry Mugler. « *Les créateurs sont pillés avant que leurs vêtements ne soient commandés par les détaillants... Tout le système des défilés est à revoir. Il faut séparer l'événement professionnel et l'événement promotionnel, destiné au grand public.* »

« DÉGLINGUE »

C'est en avril que des décisions devraient être annoncées par la Chambre syndicale de la couture. « *Voilà vingt ans que le système se déglingue... Quel intérêt pour les professionnels d'être pris dans la tourmente ?* », ajoute Didier Grumbach : « *A quoi bon organiser des défilés coûteux, et spectaculaires, avec six mois d'avance ? Quand il s'agit de prendre des commandes, on n'a pas besoin de scaphandrier...* » Les acheteurs sont repartis, furieux d'avoir été promenés de la Halle Paiol glacée, à l'Espace Evénement, pour un défilé Givenchy au bord du périphérique. Chez Christian Lacroix, Jean-Jacques Picart parle d'une « *saison de confusion* » : « *Cette débandade n'est que le révélateur d'une crise très profonde, de la nécessité de trouver de nouvelles formes d'expression. Tout le monde ne peut pas être invité au même banquet.* » En refusant de défiler au Carrousel du Louvre pour lui préférer la nef du Musée des arts décoratifs, en s'imposant « *plus de rigueur dans la sélection des invités* », la maison Christian Lacroix révèle les tensions d'une capitale qui jamais n'a eu aussi mauvaise presse que cette saison. Un Paris trop divisé pour résister aux attaques lancées par les journaux américains. Quelques jours avant le début des défilés, Marie-Christiane Marek, qui anime la mode sur Paris-Première, se voyait refuser par la Chambre syndicale la retransmission de l'intégralité des défilés. « *Les Italiens, eux, sont plus ouverts. D'ailleurs, cette fois-ci j'ai passé Versace un samedi soir en* prime-time... *Si les Français jouent cette carte-là, qu'allons-nous devenir ?* »

La mode exprime, derrière la peur d'être copiée, la peur de ne plus l'être. A travers l'évocation de la fin des années 60 et des années 70, les créateurs racontent leurs propres fascinations. Même les plus « rock'n'roll », comme Jean Colonna, essuient les larmes de la nostalgie : « *J'ai essayé d'imaginer que Paris était encore une vraie ville. Pas un chauffe-plats, ni un lieu voué aux touristes et à l'argent...* » D'où le portrait de cette héroïne inspirée par l'Edwige, ex-physionomiste-culte du Palace, et par tous ces personnages auxquels il redonne instinctivement une allure grave et moderne : vestons d'homme, jupes de PVC et petits pulls de nylon et de lurex. Fardées de noir, les années cinémathèque ont défilé, magnifiées par le trench de Marlène ; les bas voile, les talons hauts, les Orphée en long fourreau de crêpe, les dames du bois de Boulogne d'Yves Saint Laurent, auxquelles il semble dire toujours : « *Luttez, soyez une femme, vous parlerez après.* » Comme au temps où « Mme Harper's Bazaar », Carmel Snow, demandait : « *Les talons sont-ils compatibles avec le black-out ?* », la mode retrouve dans le portrait de ses scandaleuses, de ses agents doubles, le vertige de la femme en noir : petit pull et cuir « garçon manqué » (Sonia Rykiel), smokings (Guy Laroche), jupes fendues, faux poulain et satins mouvants (Agnès b.), filets de strass, cols en plumes, brillances fondues pour égéries de macadam.

C'est un immense hommage aux photographes qui, à travers leur travail dans les magazines de mode comme *Vogue*, *Harper's Bazaar*, surent à une certaine époque concilier le rêve, le vêtement et les femmes : de Man Ray à Helmut Newton, en passant par David Bailey ou même Sarah Moon, Christian Lacroix, on a feuilleté la saison comme un Livre d'or en trois dimensions. Les années 70 sont apparues comme le refuge de l'imaginaire face à ce média-monde dont les créateurs de mode auront pourtant été les apprentis sorciers. A la faveur du « *nouvel esprit couture* » annoncé par l'hebdomadaire *Elle*, qui « *revendique la victoire du singulier sur le pluriel* », Paris a retrouvé l'étoffe de sa différence. On a rêvé, avec Bertrand Maréchal, de Lauren Hutton à Tanger ; on s'est aventuré, avec John Galliano, en compagnie d'une princesse navajo en visite chez la duchesse de Windsor.

MÉTISSAGE

A ces collectionneurs d'atmosphère « camp », les plus jeunes opposent une vision moins décadente des années 70. Années « relax » pour Christophe Lemaire, qui veut retrouver, sous les couleurs des guimauves anglaises, mauve, jaune acide, le sens du confort cher à cette décennie. Années sans complexes, pour Véronique Leroy, élue « Meilleure future grand », lors des Vénus de la mode. Dans une salle de banquet, elle n'hésite pas à faire défiler triomphalement ses espionnes venues de l'Est, conquérantes du samedi soir, militantes du sex-appeal en robes couleurs de cheveux blond vénitien, brun cendré.

Toutes ces contradictions font la richesse d'une ville : une alternative à ce nouveau bon goût international, qui avait envahi les podiums la saison dernière, dans une marée beige et néopuritaine de petits manteaux Jackie'O. Deux femmes s'offrent le luxe de leur provocation : Rei Kawakubo (Comme des garçons), et Vivienne Westwood, avec ses tailleurs « cherchez l'erreur », épaule fine d'un côté, gigot de l'autre. Les mobiles de couleur d'Issey Miyaké, les manteaux d'ombre de Yohji Yamamoto, ont encore créé l'événement. L'Asie et l'Occident, retrouvent, sans jeux de miroirs, de nouvelles correspondances, sur fond d'inspirations croisées, comme l'a prouvé le concours Design 21 de l'Unesco, avec un défilé de cinquante jeunes créateurs du monde entier, du Kazakhstan à Cuba, en passant par le Bénin et l'Indonésie. Sans citation ethnique, le métissage se retrouve partout. Là où les Européens détournent les formes – robes en vinyle de Jean-Paul Gaultier, paréos d'hiver de Dries Van Noten –, les Asiatiques multiplient les jeux de matières et de lumière : cybermanteau d'organdi traditionnel (Jin Téok), pardessus de soie bouddhiste (Lee Young Hee), deux griffes coréennes défilant à Paris.

« *Chacun a retrouvé son territoire* », conclut triomphalement Maria Luisa, qui distribue à Paris les étiquettes de l'« avant-garde ». « *Cette saison, je suis comme une cliente, qui retrouve des envies.* » Daniel Chiche Portiche, qui vend Jean-Paul Gaultier, Yohji Yamamoto et les autres, à Chambéry, est plus circonspect : « *Tout fourmille de Paris. Mais on ne sait pas exploiter nos richesses. On préfère ramasser les miettes de ceux qui créent. Ce métier est condamné à long terme, parce que chacun fait cavalier seul, acheteurs, créateurs, presse spécialisée. Le public est perdu.* » Les rédactrices de mode annoncent la couleur : « *Le problème à Paris, c'est qu'on est trop à l'écart des tendances. A Milan, au moins, tout est plus simple : c'est tout ce qu'on aime.* »

Laurence Benaïm

Yohji Yamamoto

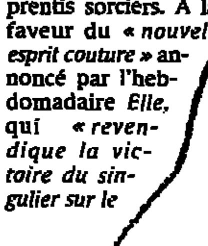


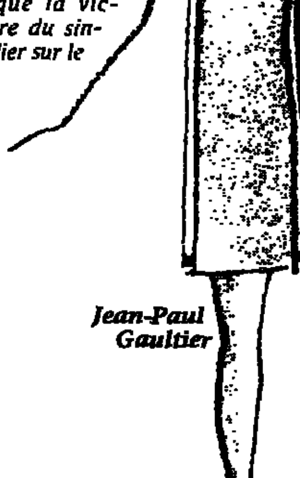
Christian Lacroix



Roger Vivier pour Agnès B.

John Galliano





Jean-Paul Gaultier

DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Des lignes et des couleurs

Les grands concentrent, tracent des lignes, comme Jean-Paul Gaultier, qui taille des pantalons et des jupes dans des boîtes de jersey, de crêpe ottoman, projette des imprimés spirales. Dans un hommage à l'émission « Dim Dam Dom » et aux jeux d'illusion de Jean-Christophe Averty, il se réaffirme comme un grand classique. Au graphisme de cette collection-manifeste, il ajoute le mouvement d'un corps, la fluidité des velours de soie. De ces compositions géométriques et exactes – jupes Polly Magoo, tuniques suspendues, redingotes poches en triangle décollé, poulaines à talon cube – se dégage la mélodie profonde des bruns rouges, des bleus nuit, électrisés par les verts absinthe, turquoise, l'orange et le rose tyrien.

La planète Pierre Cardin

EN 1946, Pierre Cardin, issu d'une famille de sept enfants d'origine italienne, entrait comme premier tailleur chez Christian Dior. Cinquante ans ont passé. Pierre Cardin, le doyen de la couture, classé parmi les grandes fortunes d'Europe, l'empereur aux huit cents usines qui emploient cent quatre-vingt-dix mille personnes a présenté, en toute simplicité, sa collection « Evolution », destinée « *aux jeunes et à la rue* ». Face au Centre Pompidou, dans le décor pastel de l'espace Blue Sky – 1 200 m² appartenant à la maison –, on a pu retrouver tous les classiques des années Op, revisités en apesanteur par Sergio Altieri, qui assiste le maître depuis vingt ans. Tuniques de jersey noir à ellipse blanche, chasubles à découpes hublot, cosmocorps souples et petits manteaux rouges Ferrari, portés par des mannequins blonds et lisses sur fond de rythmes Flunch. Le style est là, véritable manne pour les confectionneurs.

Débit à la Sacha Guitry, Pierre Cardin porte ses soixante-quatorze ans comme un jeune homme, avec l'assurance d'un milliardaire frondeur à la recherche du temps gagné. Premier à défiler dans un grand magasin (Le Printemps, 1957), premier couturier exposé de son vivant (au Metropolitan Museum de New York, en 1980), premier à défiler en Chine (1983) ou à entrer à l'Académie des Beaux-Arts, élu membre de l'Institut (1992), il annonce que ses collections de prêt-à-porter « diffusion » seront présentées désormais tous les deux mois à Paris : « *L'an 2000 sera populaire. Je continuerai la création. Je me réserve le droit de faire des robes pour une clientèle particulière qui ne souhaite pas voir ses robes photographiées. Seule la rareté sauvera ce métier* », déclare ce futuriste qui déteste les ordinateurs. Après avoir parié sur l'ère des bulldozers, de Barbarella, Cardin affirme : « *Internet, c'est la fin de tout !* »

L. B.

Le Musée Carnavalet rouvre une soixantaine de salles

Le directeur souhaite gagner encore des mètres carrés

LE MUSÉE Carnavalet, logé au cœur du Marais, fête le printemps en ayant rouvert, le 20 mars, une soixantaine de salles rénovées. Presque tout l'espace de l'ancien hôtel de la marquise de Sévigné a été repris : les boiseries rafraîchies, voire repeintes, le mobilier restauré, certaines tentures retissées, des décors renouvelés, une signalétique inventée. Cette dernière permet de mieux situer dans la ville l'origine des pièces présentées. L'ensemble des travaux, entamés depuis 1992, ont coûté 32 millions de francs à la municipalité parisienne, dont 19 millions consacrés au renouvellement des installations techniques.

Dans quelques semaines, les plans-reliefs, relégués dans les réserves, retrouveront leur place dans la galerie des enseignes. L'évolution de certains quartiers de la capitale pourra ainsi mieux se comprendre. Est-ce suffisant pour faire de Carnavalet un vrai musée de ville ? Un musée qui retrace l'histoire de Paris, comme le London Museum retrace l'histoire de Londres ? Sûrement pas. Les circonstances de la naissance de Carnavalet expliquent en partie ce déficit.

Le musée est une conséquence des travaux du baron Haussmann. Sous le Second Empire, des milliers de bâtiments disparaissent sous la pioche des démolisseurs. Pour garder le souvenir de ce Paris à jamais évanoui, une importante bibliothèque et une iconothèque sont créées. Quelques décors remarquables sont sauvés – comme le salon de l'hôtel de La Rivière imaginé par Le Brun, remonté dans l'hôtel Carnavalet en 1879. D'autres vont suivre, puis des statues, des meubles, des enseignes, des lustres, des cheminées, des bibelots, mille objets récoltés dans les chantiers parisiens. En 1892, la bibliothèque historique gagne son autonomie. Carnavalet conserve les pièces en trois dimensions. Sans oublier une énorme iconographie, qui compte aujourd'hui 300 000 numéros.

Au fil des années, ces témoignages s'accumulent en désordre. Ils font de Carnavalet un de ces musées de charme où l'anecdote (l'échelle de corde de Latude) côtoie l'histoire (le défilé de la Ligue sur la place de Grève) et les décors majeurs (le café militaire de Ledoux) s'accordent avec des œuvres moins majestueuses (*Le Lever de Voltaire*, par Jean Huber). Il lui manque une dimension didactique : nulle part on ne peut suivre la croissance de Paris à travers les âges.

COMBLER LES LACUNES

Les années 80 lui sont fatales. Augmenté de son voisin, l'hôtel Le Peletier-de-Saint-Fargeau, il étend sans grâce des collections nouvelles. Des pièces sont remisées. L'établissement est aseptisé. Le XX[e] siècle est essentiellement représenté par une galerie de croûtes, alors que Carnavalet est à la tête d'une considérable collection de photographies, d'Atget à Brassaï en passant par Doisneau – ce dernier a fait l'objet en début d'année d'une exposition qui a attiré 140 000 personnes. Le décor de la rue parisienne est également absent. Et les origines de Lutèce sont présentées dans un environnement glacial.

Que faire ? Jean-Marc Léri, qui pilote depuis trois ans Carnavalet, est conscient des faiblesses de son musée, mais reconnaît l'effort financier consenti par la Ville de Paris. Il entend combler les lacunes en grignotant lentement des espaces nouveaux, en multipliant les opérations-tiroirs : loger l'administration sous les combles interdits à la muséographie, redécouper l'ancien auditorium pour évoquer le XX[e] siècle, étendre le cabinet d'art graphique, récupérer les meubles commandés par la Ville entre les deux guerres, expédier le lapidaire banal dans des entrepôts du côté de Bercy pour annexer l'Orangerie, où serait retracée l'évolution de la cité. Le musée gagnerait ainsi de 1 500 à 2 000 m² et une épaisseur historique. Est-ce suffisant pour faire de Carnavalet un grand musée de ville ? Sa configuration et le poids de ses collections multiformes ne permettent pas à Carnavalet d'être un grand musée de ville. Mais il aura, si le projet est mené à son terme, regagné de la lisibilité.

Emmanuel de Roux

★ Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, 75003 Paris. Tél. : 42-72-21-13.

« Madame Poussielgue », du baron Gros, est la vedette d'une vente à Chartres

Ce tableau d'un élève de David est mis aux enchères dimanche 24 mars

Entré dans l'atelier de David à l'âge de quinze ans, Antoine-Jean Gros a peint à Milan, en 1797, *Le Portrait de Madame Poussielgue*, une exceptionnelle œuvre de jeunesse qui n'a jamais quitté la famille du modèle et qui devait être mise en vente à Chartres, dimanche 24 mars. Précurseur du romantisme, le baron Gros a réintroduit les sujets modernes dans la peinture française, vouée par David aux thèmes antiques.

ANTOINE-JEAN GROS est un pur produit de la Révolution française, puis de l'Empire, qui le fit baron. On lui doit un des plus beaux tableaux mis en vente cette année, en l'occurrence *Le Portrait de Madame Poussielgue*, qui devait être négocié à Chartres, dimanche 24 mars. Qui était Gros ? Fils d'un peintre de miniatures, il entre à l'atelier de David à quinze ans. A vingt et un, il tente le prix de Rome, et le rate. Après quelques années de vaches maigres, il part pour l'Italie en 1793. Sans Gênes, où il séjourne, son destin eût été différent : il y croise Madame Bonaparte, qui s'entiche du jeune homme, qu'Etienne-Jean Delécluze, son condisciple à l'atelier de David, décrit ainsi : « *... Gros, dont la figure était belle et prévenante, dont l'esprit, quoique inculte, plaisait par sa franchise et un certain tour original, tira parti de son talent et se fit aimer de ceux qui le connurent.* » (*David, son école et son temps*, Macula, 1983).

Joséphine emmène Gros à Milan pour le présenter à son général de mari. Bonaparte, en stratège habile, lui trouve aussitôt une occupation des plus prenantes : choisir parmi les œuvres d'art que les soldats de la République pillent allègrement dans les palais de la péninsule celles destinées au Louvre. En 1797, Gros est toujours à Milan et réalise deux portraits. Le premier représentait le général Berthier et fut exposé au Salon de 1798, qui marque les véritables débuts de sa carrière artistique. Laquelle fut féconde puisque, toujours selon Delécluze, « *il est hors de doute qu'après David, Gros est le peintre qui a exercé le plus d'influence sur les doctrines et la pratique des artistes ses contemporains* ». Avec *Les Pestiférés de Jaffa*, Gros réintroduit les sujets modernes dans la peinture française, vouée par David aux thèmes antiques. Le maître suivit l'élève et s'empressa de jeter ses principes aux orties pour peindre *Le Sacre* de Napoléon.

Le second portrait peint à Milan en 1797 est donc celui de Madame Poussielgue. Cette dernière est prénomée Albine, née Hersemule de Laroche. Son père était secrétaire des finances de Louis XVI. Elle eut pour parrain le frère du roi. Sa jolie tête eût donc été menacée, sans son mariage avec Jean-Baptiste Poussielgue, lui aussi dans l'administration des finances, mais pour le compte de la République. Qui, bonne fille, expédia le couple aux basques du bouillant Corse : sous les ordres de Bonaparte, Poussielgue eut à préparer la reddition de Malte, puis à surveiller les dépenses pharaoniques de l'expédition d'Egypte.

RARETÉ

Bras croisés, bouche gourmande et l'œil rêveur, Albine Poussielgue est vêtue d'une robe blanche. Relevés en chignon, ses cheveux sont retenus par une flèche d'or, « *une mode très en vogue dans les portraits milanais de cette époque* », explique l'expert, Alain Latreille. Qui souligne, avec raison, l'extrême rareté de ce tableau. « *Gros n'a pas peint plus d'une quarantaine de portraits dans sa vie. La plupart sont dans des collections publiques. Et il est exceptionnel d'en voir passer en vente. Celui-ci est dans un état remarquable, sans repeint, dans son « jus ». Il n'a jamais été mis sur le marché, puisqu'il a été conservé par les descendants des Poussielgue jusqu'à aujourd'hui.* »

C'est donc un des plus beaux tableaux de la saison qui est mis aux enchères. Sans battage publicitaire, sans catalogue spécifique, sans artillerie médiatique. Chargé de la vente, M[e] Lelièvre était pourtant confiant, même si, jusqu'au dernier moment, les acheteurs potentiels sont restés discrets. Aucun amateur étranger n'avait ainsi pris la peine de réserver une ligne téléphonique. Mais tous les grands négociants de la planète ont défilé chez l'expert pour contempler le minois d'Albine. Et le portrait a obtenu du ministère de la culture le sacro-saint passeport qui l'autorise à sortir du territoire. Restait à savoir quel prix pouvait atteindre une telle œuvre. A titre de comparaison, un des derniers tableaux de David encore en mains privées a été vendu aux enchères à Drouot, le 18 octobre 1995 : *Le Portrait de Ramel* (1820), qui avait aussi son certificat de sortie et qui également n'avait pas quitté la famille, était estimé 10 millions de francs. Les enchères se sont envolées jusqu'à 15 millions de francs. Madame Poussielgue est bien plus séduisante que Monsieur Ramel. Mais c'était David, pas Gros. Le maître, pas l'élève. Albine était donc très raisonnablement estimée entre 1,5 et 2 millions de francs.

Albine pourrait pourtant faire tourner bien des têtes, et monter plus haut. Car, pour Antoine-Jean Gros lui-même, elle n'avait pas de prix. Il se fâcha, gentiment, en provoquant en un duel pour rire le mari qui s'enquérait de ce que lui coûterait son épouse, en effigie : « *Tu me rendras raison mon cher Poussielgue de la lettre que tu viens de m'écrire et que je regarde comme un cartel. As-tu donc pu t'imaginer que je fusse assez peu ton ami pour attendre une rétribution du plaisir que tu m'as fait en me demandant le portrait de ta femme. Je t'en veux tellement que je ne sais comment m'y prendre pour te le pardonner. Si je savais que Madame Poussielgue fût complice, je lui ajouterais sur le front une figure de réprobation pour avoir cru que l'intérêt et l'amitié fussent compatibles...* » Adeline a le front net : le tableau ne coûta rien. Le prix de l'amitié s'est maintenu deux cents ans. Jusqu'à aujourd'hui.

Harry Bellet

★ SCP Lelièvre-Maiche-Paris, 1 *bis*, place du Général-de-Gaulle, 28000 Chartres. Tél. : 37-36-04-33. Vente à la Galerie de Chartres, 7, rue Collin-d'Harleville.

La vente Potez en fanfare

Si la mise en vente du *Portrait de M[me] Poussielgue* est discrète, celle de la collection Henry Potez, un pionnier de la construction aéronautique, a bénéficié d'un catalogue relié, d'une présentation des œuvres à l'ambassade de France à New York et dans un grand hôtel de Zurich pour attirer le chaland. Les œuvres le méritaient-elles ? Pas sûr. Dispersées le 19 mars à Drouot-Montaigne, elles ont dépassé toutes les prévisions, à deux exceptions : *Lys et bleuets*, un Chagall de 1928, parti à 2,21 millions de francs, n'a pas atteint son estimation basse ; et un Gauguin des débuts, une *Course de chiens dans la prairie*, à 2,28 millions de francs, s'est vendu à un peu plus de la moitié de la somme espérée. Le lot vedette, une fort belle *Paysanne assise au soleil couchant* de Pissarro, a atteint la somme respectable de 10,2 millions de francs – on en attendait la moitié. Le reste n'était guère excitant, mais les amateurs se sont pourtant disputés parfois âprement. Le battage a donc porté ses fruits.

DANS LES GALERIES

CATHERINE GEOFFRAY

***Galerie Crous Beaux-Arts, 11, rue des Beaux-Arts, Paris 6[e] ; tél. : 43-54-10-99.* Du lundi au samedi de 10 heures à 19 heures ; jusqu'au 30 mars.**

Catherine Geoffray a trente-six ans. Elle expose pour la première fois ses œuvres, des toiles pour la plupart. L'accrochage distingue entre deux sujets, les chambres d'hôtel et les plages. Dans les premières, ténébreuses, un corps nu passe entre le lit et la fenêtre, devant une télévision allumée qui diffuse une lumière bleu-gris. Les secondes célèbrent ironiquement les vacances familiales, les biberons plantés dans le sable, les bouées, les seaux en plastique et les nudités estivales, imprudemment révélées par des maillots trop étroits ou l'absence de maillot. Tout cela est peint dans un style plus suggestif que véritablement descriptif, sans grand souci du détail, mais avec une efficacité qui suffit à retenir l'œil. Parfois, la couleur a été légèrement effacée, pour obtenir un effet de flou à la manière de Richter ou d'un cliché tremblé. Les références françaises – Degas, Bonnard – côtoient les américaines – Hopper, Fischl –, mais Catherine Geoffray les a assimilées et sait éviter le pastiche. Elle affirme ses sujets, ses cadrages en gros plan, ses images découpées, sa neutralité froide, une forme contemporaine de naturalisme.

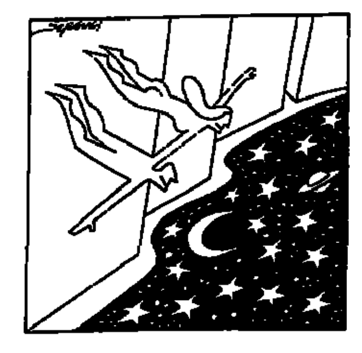
Ph. D.

■ **MUSIQUE : les Transmusicales de Rennes sont confrontées à de graves difficultés financières.** Ce festival, l'un des principaux dans le domaine du rock en France, a dû licencier la moitié de son équipe permanente, soit cinq personnes. Hervé Bordier, membre du trio fondateur des Transmusicales et directeur artistique, a par ailleurs quitté l'équipe d'organisation. Ces problèmes sont liés à la perte de 1,2 million de francs de recette lors de l'édition 1995, pertes provoquées par les grèves de décembre. – *(AFP.)*

■ **ARCHITECTURE : les élections de l'ordre des architectes** destinées à pourvoir le conseil régional de l'ordre d'Ile-de-France (*Le Monde* du 20 février) se sont soldées le 20 mars, au deuxième tour, par la victoire de la liste « Enjeu 66 millions ». Conduite par Gérard-Louis Leroy, elle a emporté les 13 sièges à pourvoir. Ils viennent compléter les 11 sièges obtenus en 1994 et donnent à cette liste la majorité absolue au conseil. 3 096 votants se sont exprimés sur 9 714 électeurs.

Chorus des Hauts-de-Seine

Vedettes d'hier, espoirs de demain



DU 22 MARS AU 14 AVRIL, quarante-trois salles de spectacles dans trente-trois communes du département des Hauts-de-Seine s'animeront de près de cent quarante concerts. Depuis neuf ans, le festival Chorus vante les mérites de la « chanson française ». Une fois encore, part belle sera faite à la variété de grand-maman (Gloria Lasso, Georges Guétary), celle de papa (Richard Anthony, Serge Lama, Juliette Gréco, Michel Fugain, Daniel Guichard) et celle des grands frères (Renaud, Charlélie Couture, William Sheller), aux rockers d'hier (Johnny Hallyday, Franck Alamo) et d'aujourd'hui (Roadrunners, Marousse, les Wampas, Daran et les Chaises). La francophonie a droit de cité (Khaled, Idir, Linda Lemay, Gilles Vigneault, Ismaël Lô), mais pas le rap, qui fournit pourtant les meilleurs paroliers de la chanson d'aujourd'hui. On soulignera enfin le volontarisme de programmateurs qui donnent leur chance aux nouveaux talents en multipliant tremplins et premières parties.

★ Jusqu'au 14 avril dans tout le département des Hauts-de-Seine. Tél. : 47-74-51-11. 3615 CHORUS 92.

UNE SOIRÉE À PARIS

Malik
Du raï remis à la sauce de la *dance*. Malik est un Cheb qui très tôt a marché sur les traces de la jeunesse adepte des musiques en boucle. Le résultat est convaincant, d'autant que Malik, en scène, n'est pas dépourvu de charisme.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 23. Tél. : 42-00-14-14. De 70 F à 90 F.

Françoise Kucheida
Dernière découverte en date du label Saravah, créé par Pierre Barouh il y a trente ans, Françoise Kucheida est une chanteuse de rues, de bar, une chanteuse réaliste dont l'accordéon souligne les tendresses et les coups de griffes. De son album (le premier pour cette femme d'âge mûr, épouse de politicien), *De la Scarpe à la Seine*, orchestré par Romain Didier, Claude Nougaro a écrit : « *Elle est comme un bijou qui chante, un cœur de rubis que tourmentent les doigts exigeants de l'orfèvre.* » A déguster au bar de l'Hôtel du Nord, celui d'Arletty, refait à neuf.
Hôtel du Nord, 102, quai de Jemmapes, Paris 10e. Mo Jacques-Bonsergent. A partir de 21 heures, du 23 au 31 mars. Tél. : 40-40-78-78.

Gema y Pavel
Un brin provocateurs, jouant du clin d'œil autant que de l'émotion, la chanteuse Gema Corredera et le guitariste vocaliste Pavel Urquiza forment un savoureux duo au swing accrocheur. Une autre facette de la bouillonnante scène cubaine, plus dans la lignée des *trovadores* Pablo Milanès ou Silvio Rodriguez que dans celle des groupes à danser de La Havane.
Espace Hérault, 8, rue de la Harpe, Paris 5e. Mo Saint-Michel. 20 h 30, le 23. Tél. : 43-29-86-51. 60 F et 80 F.

Deep Purple
Débarrassé de Ritchie Blackmore, son *guitar hero* caractériel, Deep Purple espère retrouver ses galons d'ancêtre prestigieux du heavy metal. Feront-ils mieux que la fulgurante réunion en 1994 des ex-Led Zeppelin, Robert Plant Jimmy Page ? On en doute.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 24. Tél. : 42-08-60-00. 192 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
Film français d'Edouard Molinaro, avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

L'EXIL DU ROI BÉHANZIN
Film français de Guy Deslauriers, avec Delroy Lindo, France Zobda, Robert Liensol, Denis Tadie Tuene, Aliou Cisse, Jacky Alpha (1 h 26).
14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

FANTÔME AVEC CHAUFFEUR
Film français de Gérard Oury, avec Philippe Noiret, Gérard Jugnot, Maxime Boidron, Jean-Luc Bideau, Charlotte Kady, Daniel Russo (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LEAVING LAS VEGAS (*)
Film américain de Mike Figgis, avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, Kim Adams (1 h 51).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

NICO ICON
Film allemand de Susanne Ofteringer, avec Tina Aumont, Ari Boulogne, Edith Boulogne, Jackson Browne, John Cale, Bob Dylan (1 h 12).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

NIXON
Film américain d'Oliver Stone, avec Anthony Hopkins, Joan Allen, Powers Boothe, Ed Harris, BobHoskins, E. G. Marshall (3 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-68-04-73 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10).

OCTOBRE
Film québécois de Pierre Falardeau, avec Hugo Dubé, Luc Picard, Pierre Rivard, Denis Trudel, Serge Houde (1 h 30).
Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

VALSE AU BORD DE LA PETCHORA
Film géorgien de Lana Gogoberidze, avec Ninon Surguladze, Guram Pirtskhalava, Marika Chichinadze, Tamara Skhirtiadze, Ninely Chankuftadze (1 h 48).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE... (Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
AU PETIT MARGUERY (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
BABE, LE COCHON DEVENU BERGER (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LE BALLON BLANC (iranien, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
BROKEN ARROW (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
LES CAHIERS RETROUVÉS DE NINA VYROUBOVA (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
CASINO (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
CHAMANE (Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; rés. 40-30-20-10).
COÛTE QUE COÛTE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE CRI DE TARZAN (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
DEAD MAN (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ELDORADO (Can.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
EN AVOIR OU PAS (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LES ENFANTS DU SOLEIL (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
ERMO (Chin., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
FLIRT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
FUNNY BONES (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
HEAT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
JUSTINO, L'ASSASSIN DU TROISIÈME AGE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LI (Fr.-Bel.-Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
MAUDITE APHRODITE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
LES MENTEURS (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
NOS ANNÉES SAUVAGES (H.-K., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10).
PAR-DELÀ LES NUAGES (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
PERSONNE NE PARLERA DE NOUS QUAND NOUS SERONS MORTES (*) (Esp., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
RAISON ET SENTIMENTS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA ROUE (Bangladais, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
SEPT EN ATTENTE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
SEVEN (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
SHARAKU (Jap., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
SMOKE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TAXANDRIA (Bel.-All.-Fr., v.o.) : Epee de Bois, 5e (43-37-57-47) ; v.f. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UNDERGROUND (européen, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
WEEK-END EN FAMILLE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES REPRISES

ANNIE HALL (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
HARA-KIRI (Jap., v.o.) : L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; res. 40-30-20-10).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
MADADAYO (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; rés. 40-30-20-10).
SI J'AVAIS UN MILLION (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AUGUSTIN (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 35.
BORDER LINE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) samedi 16 h 15, dimanche 20 h 15.
CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 11 h 40.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 15 h.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; rés. 40-30-20-10) samedi 20 h 30.
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 13 h.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 50.
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (Youg., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-68-06-24 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 10.
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) dimanche 11 h 55.

FESTIVALS

2e FESTIVAL OBJECTIF DOC, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Que tout disparaisse !, mar. 20 h 30.
BUNUEL ARCHITECTE DU REVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). Héros malgré lui, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE, Grand Action, 5e (43-29-44-40). Sauve qui peut la vie, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉMA AMÉRICAIN CONTEMPORAIN : LE TEMPS DE LA VIOLENCE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Reservoir Dogs, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Blue Velvet, dim. 12 h, 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Little Odessa, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Do the Right Thing, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA IRLANDAIS (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). High Boot Benny, dim. 17 h 05, lun. 21 h 10 ; Traveller, lun. 13 h 55 ; Anne Devlin, sam. 21 h 50, dim. 14 h ; Shell Shock Rock, sam. 0 h 10, mar. 21 h 15 ; Dust on the Bible, mar. 20 h 05 ; Boys for Rent, sam. 1 h 15, mar. 15 h 30 ; Power in the Blood, sam. 18 h 25, lun. 22 h 50 ; December Bride, sam. 20 h, mar. 12 h 30 ; Maeve, dim. 12 h 30, lun. 15 h 35, mar. 22 h 25 ; Down the Corner, dim. 23 h, lun. 12 h 35.
CINÉMA IRLANDAIS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Cal, dim. 18 h 30 ; Fools of Fortune, dim. 14 h, lun. 16 h ; le Cercle des amies, dim. 16 h 15, lun. 14 h ; Irish Destiny, mar. 21 h 45 ; Ourselves Alone, mar. 20 h 30 ; Nous étions tous des noms d'arbres, lun. 18 h 30.
CLASSIQUE EN IMAGES 1996 (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Classic Widows, sam. 18 h ; Music Lovers, sam. 20 h 30 ; West Coast Story 3 : Grand Pianola Music, dim. 14 h ; Workshop : Mr Copland Comes to Town, dim. 16 h ; Friedemann Bach, le musicien errant, dim. 18 h ; Milton Babbitt, Portrait of a Serial Composer, dim. 18 h ; Chronique d'Anna-Magdalena Bach, dim. 20 h 30 ; Claude Ballif, l'homme et sa musique, lun. 16 h ; John Cage : From Zero, lun. 18 h ; Amadeus, lun. 20 h 30.
COUP DE CHAPEAU A WOODY ALLEN (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe... sans jamais oser le demander, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; la Rose pourpre du Caire, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Quoi de neuf Pussycat ?, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
EGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). le Péché, sam. 17 h ; C'est toi que j'aime, dim. 14 h 30 ; les Péchés, dim. 17 h.
FESTIVAL DU FILM D'ART BRUT, Auditorium de la Halle Saint-Pierre, 18e (42-58-72-89). Hans Krusi, l'homme aux fleurs d'Appenzell, dim. 13 h 30.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Bianca, lun. 12 h 05.
FIPA 1996 (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Life After Life, sam. 18 h, mar. 14 h, The Hanging Gale, sam. 20 h, 22 h, mar. 16 h, 18 h.
HAROLD LLOYD, Musee d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). le Talisman de grand-mère, dim. 15 h.
HOMMAGE A ARTE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Korea, dim. 20 h 30 ; Belfast-Sarajevo, Ciara et Samina, lun. 20 h 30 ; Belfast à l'école de la paix, lun. 21 h 45.
HUMPHREY BOGART (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Key Largo, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Femme à abattre, sam. 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Casablanca, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
JOAO CESAR MONTEIRO (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Souvenirs de la maison jaune, sam. 19 h 45, dim. 16 h 30, mar. 16 h 15 ; A fleur de mer, dim. 13 h 45, lun 16 h.
LOUIS JOUVET, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). l'Alibi, sam. 18 h 10, 20 h 10 ; Knock, dim. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10 ; Entrée des artistes, lun. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10 ; Quai des Orfèvres, mar. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe ou comment vivre sa folie aujourd'hui, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
MICHELANGELO ANTONIONI (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). l'Avventura, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Notte, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; l'Eclipse, sam. 19 h, 21 h 30 ; Identification d'une femme, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LA NUIT DES PUBLIVORES, Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23). 500 films publicitaires, sam. 0 h, 7 h.
NUIT SPACE (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). Apollo 13, sam. 0 h 45.
ORSON WELLES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Macbeth, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Splendeur des Amberson, sam. 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Troisième Homme, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
PROGRAMME DE COURTS MÉTRAGES DE GARRI BARDINE (v.o.), Le République, 11e (48-05-51-33). le Loup gris et le Petit Chaperon rouge, dim. 15 h.
PROGRAMME DE COURTS MÉTRAGES DE GARRI BARDINE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). le Loup gris et le Petit Chaperon rouge, sam. 18 h 15, dim. 14 h 30, 16 h, 18 h 15.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40.
WESTERNS (v.o.), Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). Il était une fois dans l'Ouest, sam. 0 h 15.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Paris, Texas, sam. 18 h 40 ; Alice dans les villes, mar. 17 h 50 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; l'Ami américain, lun. 21 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : Chéri, ne fais pas le zouave (1956, v.o. s. t. f.), de Frank Tashlin, 16 h 30 ; Numéro deux (1975), de Jean-Luc Godard, 19 h ; la Tragédie d'un homme ridicule (1981, v.o. s. t. f.), de Bernardo Bertolucci, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Essais cinématographiques : Maudite soit la guerre (1915), d'Alfred Machin ; les Hommes le dimanche (1930), de Robert Siodmak, 17 h ; Ceux de chez nous (1941), de Sacha Guitry ; Terre sans pain, v.f.), de Luis Bunuel, 19 h 30 ; Devoirs du soir (1990, v.o. s. t. f.), d'Abbas Kiarostami, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma suisse : les Arpenteurs (1972), de Michel Soutter, 14 h 30 ; l'Homme révolté (1966-1973), de Michel Soutter ; la Lune avec les dents (1966), de Michel Soutter, 17 h 30 ; Meurtre à l'asile (1946), de Leopold Lindtberg, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma suisse : les Faiseurs de Suisses (1979), de Rolf Lyssy, 14 h 30 ; les Années lumière (1980), de Alain Tanner, 17 h 30 ; le Fou (1970), de Claude Goretta, 20 h 30.

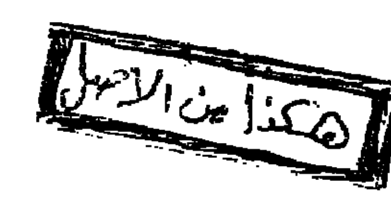
VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Faits divers : Mélo (1986), de Alain Resnais, 14 h 30 ; Jeanne Dielman (1975), de Chantal Akerman, 16 h 30 ; Actualités Gaumont ; Douce Enquête sur la violence (1982), de Gérard Guérin, 19 h ; Casque d'or (1952), de Jacques Becker, 21 h.
MARDI
Faits divers : Keufs dans la ville (1994), de Manu Bonmariage, 14 h 30 ; l'Appartement de la rue Vaugirard (1973), de Christian Boltanski ; la Vie à l'envers (1964), d'Alain Jessua, 16 h 30 ; les Mardis de la Scam, 19 h ; Panique (1946), de Julien Duvivier, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Une villa aux environs de New York de Benoît Jacquot, 15 h ; les Enfants du placard (1977), de Benoît Jacquot, 17 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



هكذا من الاصل

SAMEDI 23 MARS

TF 1

20.45

SI ON CHANTAIT
Divertissement présenté par Julien Courbet. Spécial charme et séduction. Avec Ophélie Winter et son frère Mickaël, Jane Birkin et les Négresses vertes, Véronique Sanson et I Muvrini, Lolo Ferrari et les Chippendales... (125 min). 284897

22.50

LE TÉMOIN DE MINUIT
Téléfilm de Peter Foldy, avec Paul Johannson, Karen Moncoeiff (90 min). 839052
Deux jeunes gens filment par hasard une bavure policière. Pour éviter le scandale, les policiers se lancent à leur poursuite afin de récupérer la bande vidéo.
0.20 Formule foot. 32e journée du Championnat de D1.
0.55 Journal, Météo.
1.05 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.25 et 2.35, 3.45. TF1 nuit. 1.35 Le Vignoble des maudits. 2.45 et 5.05. Histoires naturelles. 4.25 Intrigues. 4.50 Musique.

France 2

20.50

N'OUBLIEZ PAS VOTRE BROSSE À DENTS
Divertissement. Présenté par Nagui. (150 min). 3399743

23.20

BOXE
Championnat d'Europe super-plume : Didier Scheaffer (France)-Anatoly Alexandrov (Russie). (70 min). 7389033
0.30 Journal, Météo.
0.45 La 25e Heure. Magazine. Avoir 13 ans en Haïti, de Dan Setton (80 min). 5635526
Haïti, tourmenté par la guerre civile et l'instabilité politique.
2.05 Belles Années. Des Apennins aux Andes. [3/6] Série. 3.05 Safari Namibie. 4.40 Bouillon de culture (rediff.). 5.45 Dessin animé.

France 3

20.50

LE REFUGE
Téléfilm d'Alain Schwarzstein, avec Maxime Leroux, Marie-Dominique Dessez (90 min). 814743
Un vétérinaire décide de se battre pour faire vivre un refuge pour animaux dans un village ardéchois...

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine. Le piège indochinois, d'Eric Deroo. [1/2] Le temps des illusions (1940-1945) (60 min). 6128101
23.20 Journal, Météo.
23.45 Musique et compagnie. Magazine présenté par Alain Duault. Portrait de Marylin Horne, mezzo-soprano ; Harold Pinter : l'anniversaire ; Roberto Plate : rencontre avec le peintre scénographe dans son atelier (60 min). 2338743
0.45 Dynastie. L'élection. 1.30 Musique Graffiti. *Sonatina*, de Moreno Torroba, par Turibio Santos, guitare (15 min).

Arte

20.45

WILD PALMS
Série [6/6]. Salut ! Je dois m'en aller, de Phil Joanou (45 min). 157304
21.30 Métropolis. L'Est sauvage : la Pologne des cinéastes ; Alberto Giacometti ; le nouveau roman de Martin Walser : *Finks Krieg* ; Bob Arnold (60 min). 62656
22.30 Plan séquence. Homo automobilis. Court métrage (1995, 5 min). 79401

22.35

MUSIC PLANET
Magazine. Toots. Un portrait de Toots Thielemans, de Manfred Waffender. (65 min). 1752656
Le célèbre harmoniciste belge Toots Thielemans, guitariste de formation, nous livre ici tous ses secrets.
23.35 Mariage blanc. Téléfilm de Krzysztof Lang, avec Joanna Trepechinska, Gary Kemp (1993, 85 min). 6758859
Désireuse de commencer une nouvelle vie en Angleterre, une jeune Polonaise ne voit qu'une solution : un mariage blanc. Son futur époux, endetté auprès de la mafia locale, lui réclame une forte somme d'argent...
1.00 Cartoon Factory. Dessins animés [10/10]. English Channel Swim (1925) ; Red Riding Hood (1931) ; Betty in Blunderland (1934) ; Play Safe (1936) (rediff.). 1.25 Les Petits Vendeurs de journaux. Téléfilm de Maciej Dejczer, avec Bartosz Sikorski, Krzysztof Tyniec (90 min, rediff.).

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Le Musée rouge (60 min). 6258491
Quand vient la nuit (55 min). 8578217
Le Fétichiste (50 min). 1168205
Le Musée rouge voit les adeptes d'une secte soupçonnés d'agressions sur des adolescents d'une petite ville du Wisconsin ; Scully et Mulder s'intéressent dans Quand vient la nuit *aux morts inexplicables de bûcherons survenues dans une forêt de l'état de Washington ;* Le Fétichiste *les met sur la piste d'un profanateur de plusieurs tombes de jeunes femmes...*
23.30 Jusqu'à la folie. Téléfilm d'Anthony Page (91 min). 4628014
Une Polonaise, réfugiée aux Etats-Unis, est en butte aux brimades de son mari. Contre l'avis de celui-ci, elle décide de travailler. La situation empire...
1.10 Dance Machine club. 1.45 Hit Dance. 2.15 Best of Dance. 3.50 La Saga de la chanson française. Georges Brassens. 5.10 Fanzine. 5.40 Boulevard des clips.

Canal +

20.35

LA VISION D'HELEN WALKER
Téléfilm de Tom McLoughlin (88 min). 684588
Scénario tiré du roman d'Henry James, Le Tour d'écrou.
22.00 Flash d'information.
22.05 Il était une fois.
22.15 Jour de foot.

23.00

FULL ECLIPSE ■
Film américain d'Anthony Hickox avec Mario Van Peebles, Bruce Payne (1993, 93 min). 6568526
0.45 Le Nouveau Monde. Film d'Alain Corneau (1995, 119 min). 7278304
2.45 A cran. Film de Solange Martin (1994, 76 min). 1011859
4.00 Phantasm III. Film de Don Coscarelli (1993, 88 min). 4168965
5.30 Le cave se rebiffe. Film de Gilles Grangier (1961, version colorisée, ◆, 94 min). 4147472

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse.
20.30 Photo-portrait. André Berne Joffroy, critique d'art. 20.45 Nouveau Répertoire Dramatique. Mare Nostrum, de Eduardo Manet. A l'occasion de la 35e journée mondiale du Théâtre.
22.35 Musique : Opus. Le Festival de Wexford.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Chats entre chats (2). 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.).

France-Musique

19.30 Opéra. Donné en mars à l'Opéra national de Paris (Palais Garnier), par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris : Cosi fan tutte, opéra en deux actes, livret de Lorenzo da Ponte, de Mozart, Susan Chilcott (Fiordiligi), Susan Graham (Dorabella).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Les Danois. Actualité discographique : le Quatuor Arditti. - Concerts : Out of This World (Parting) pour cordes, de Norgard ; Adieu pour orchestre à cordes et sons de cloches, de Nordheim, par le Sinfonietta Cracovia (donné le 21 septembre 1994) ; Decaying Gardens, concerto pour violon et orchestre, de Sorensen, par l'Orchestre symphonique national de la Radio danoise (Tribune internationale des compositeurs 1995).
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Charles Lamoureux. Messe en si mineur (extrait), de Bach, par le Singverein de Vienne et l'Orchestre philharmonique de Berlin ; Prélude de Lohengrin, de Wagner, par le Concertgebouw d'Amsterdam ; Bourrée fantasque, de Chabrier, Planès, piano ; Symphonie, de Lalo, par l'Orchestre symphonique de Bâle ; Mors et Vita (extraits), de Gounod, par l'Orchestre du Capitole de Toulouse ; Concerto no 5, de Saint-Saëns, par l'Orchestre des Concerts Lamoureux ; Œuvres de Chausson, Wagner.
22.40 Da Capo. Le chef d'orchestre Alexander Schneider et le pianiste Rudolf Serkin. Œuvres de Haydn, Brahms, Mozart. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
19.30 Journal (RTBF).
20.00 Encore vous Imogène !
21.30 Magazine du cinéma francophone. Invité : Edouard Molinaro.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 N'oubliez pas votre brosse à dents.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète
20.35 Kilomètre zéro : Asphalte blues.
21.20 Les Oiseaux de feu.
21.45 Little Karim.
22.35 USA : Meurtres de 5 à 7.
23.25 Histoires d'opéras. [2/4] (55 min).

Paris Première
19.30 Stars en stock.
20.00 Eco, écu et quoi ?
20.30 Super Fundoor.
23.45 Paris dernière.
0.40 Concert : Gloria Estefan. Enregistré en 1991 (65 min). 86698231

France Supervision
20.30 Entracte.
20.40 Concert : Musique classique. Enregistré Salle Pleyel, à Paris, le 13 janvier 1996 (100 min) 20061217
22.20 Cap'tain Café.
23.20 Les Grands Courants de l'art italien. Rome : l'art de l'ère impériale.
0.00 Athlétisme (90 min).

Ciné Cinéfil
20.50 Le Club. Alexandre Astruc.
22.30 Hollywood Backstage.
23.00 Dr Jekyll and Mr Hyde ■ ■ Film de Rouben Mamoulian (1932, N., v.o., 80 min) 3359830

Ciné Cinémas
20.30 Séparés mais égaux Téléfilm [2/2] de George Stevens Jr (1991, 95 min) 5450762
22.05 Kim Basinger.
22.30 Dans les coulisse de... Mannequins-actrices.
23.00 Chacun pour toi Film de Jean-Michel Ribes (1993, 105 min) 21818052

Série Club
20.00 Caraïbes offshore. Œil pour œil.
20.45 Commissaire Flemming.
22.15 Commando Garrison. La capture.
23.05 Au-delà du réel. Planète miniature.
23.50 Formule 1.
0.40 César Birotteau (50 min).

Canal Jimmy
21.00 Angela, quinze ans.
21.50 Le Frelon vert. Un as qui tombe à pic.
22.15 Chronique du chrome.
22.20 Liquid Television.
22.45 T'as pas une idée ? Invité : Murray Head.
23.45 Road Test.
0.05 Seinfeld. Le Jerry fusilli.
0.35 Route 66. Le guide destructeur.
1.25 Dream On. Turlututu (25 min).

Eurosport
19.55 Basket-ball. En direct d'Evreux. Championnat de France Pro A. 25e journée : Evreux-PSG-Racing (95 min) 8048491
21.30 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Key Biscayne (Etats-Unis, 60 min) 982782
22.30 Funboard. En direct. 7e super Fundoor de Paris-Bercy (60 min) 973014
23.30 Patinage artistique.
1.00 Patinage artistique. En direct d'Edmonton (Canada). Championnats du monde. Programme libre dames (255 min) 85927453

Rendez-vous
17.00 France-Inter
Les Etoiles du cinéma. Avec Anouk Grinberg et Patrick Timsit.

DIMANCHE 24 MARS

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série.
14.15 Arabesque. Série.
15.05 Le Rebelle. Série.
15.55 Les Dessous de Palm Beach. Série.
16.50 Disney Parade.
18.00 ▶ Patinage artistique. Championnats du monde à Edmonton (Canada) : programme libre dames (60 min). 98980
19.00 7 sur 7. Magazine. Invités : Michel Rocard, Marina Vlady (60 min). 3182
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45

DES HOMMES D'HONNEUR ■
Film américain de Rob Reiner (1992, 138 min). 186366
Une histoire très édifiante sur les notions d'honneur et de virilité. Mené comme un suspense.
23.10 Ciné dimanche.

23.20

▶ PATINAGE ARTISTIQUE
Championnats du monde en direct d'Edmonton (Canada). *Gala de clôture.* (120 min). 4899250
1.20 Journal, Météo.
1.30 Concert. Enregistré à Sienne (Italie).
2.35 et 5.05 Histoires naturelles. 3.25 et 4.00, 4.30 TF1 nuit. 4.10 Mésaventures. 4.40 Musique.

France 2

12.55 et 13.15 Météo.
12.58 Journal, Loto.
13.25 Dimanche Martin. Avec Robert Charlebois.
15.10 Cousteau. Documentaire. Danube 3, les cris du fleuve (55 min). 6325078
16.05 Dimanche Martin. Avec Guy Béart.
17.50 et 5.05 Stade 2.
18.45 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour. Invitées : Valérie Lemercier, Judith Godrèche.
19.59 Journal, Météo.

20.50

PENDEZ-LES HAUT ET COURT ■
Film américain de Ted Post (1968, 125 min). 75501989
Une peinture intéressante du vieil Ouest et la présence de Clint Eastwood sont à porter à l'actif de ce film.

22.55

TARATATA
Variétés présentées par Nagui. Le groupe Bon Jovi, Bob Geldof, Willy De Wille, Roadrunners (70 min). 9712732
0.10 Journal, Météo.
0.20 Musiques au cœur. La passion Mahler. Lieder par Thomas Hampson, baryton, Wolfram Rieger, piano. Concert enregistré le 15 mars au Théâtre du Châtelet (75 min). 4618798
2.25 Pierre Bonnard. 3.15 Come-back de Bacquet (rediff.). 3.40 Urtl. Tag pas la porte. 4.35 Tonnerre de Zeus. 5.50 Dessin animé.

France 3

12.45 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires. Les crocodiles, seigneurs du Kirawira, de Mark Deeble et Victoria Stone.
14.05 New York District. Sécuritate. Série.
14.55 Sport dimanche. 15.05, Tiercé à Auteuil ; 15.30, Basket : Villeurbanne-Antibes.
16.20 Le Défi de l'acier. Téléfilm de Donald Wrye, avec Pamela Reed, John Doucette (95 min). 134453
17.55 Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Les Débatteurs.
20.10 Benny Hill.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série d'Alfred Voher (65 min). 932057
21.55 Un cas pour deux. Série. Noir, impair et meurt, de Michael Meyer (60 min). 7385908
22.55 Dimanche soir.
23.45 Journal, Météo.

0.05

THE LIVING IDOL ■
Film américain d'Albert Lewin avec Steve Forrest (1957, v. o., 100 min). 4024163
Resté inédit en France, le dernier film d'Albert Lewin brode sur un sujet fantastique rappelant quelque peu La Féline *de Jacques Tourneur. Lewin ne semblait plus alors tellement inspiré, mais un certain climat d'étrangeté, de surnaturel fait de cette œuvre, certes mineure, une curiosité.*
1.45 Dynastie. Tentations. 2.30 Musique Graffiti. Concert lyrique : *La Traviata*, extraits, de Verdi, par Sylvie Valayre, soprano, Ramon Alonso, ténor, l'Orchestre français, dir. Jean-Yves Ossonce (20 min).

La Cinquième

13.00 Fenêtre sur court. 13.30 Détours de France. Sur la route des Compagnons. 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. Des Papous à la mode. 16.00 Le Comte de Monte-Christo. [1/6] Feuilleton. 17.00 Le Sens de l'Histoire. La Hollande occupée. Témoins : Christophe De Voogd, Jacques Semelin. 18.30 Va savoir. La pêche miraculeuse à Saint-Médard.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés [1/10]. Alice the Jail Bird (1925) ; Hittin' the Trail (1931) ; Bird Scouts (1935) ; In my Merry Oldsmobile (1931).
19.30 Maestro. Magazine. Vaclav Neumann dirige l'ouverture *Léonore III* de Ludwig Van Beethoven. Avec l'Orchestre symphonique de SDR de Stuttgart (60 min). 3453
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : INGRID BERGMAN
Proposée par Peter von Rüden.
20.46 Ingrid. Documentaire de Gene Feldman (64 min). 100245347
Une chronologie des différentes étapes de la vie de l'actrice. Extraits de films et témoignages d'acteurs comme Liv Ullmann, José Ferrer, Anthony Quinn, Ann Todd...
21.50 Aimez-vous Brahms ? ■ Film américain d'Anatole Litvak avec Ingrid Bergman, Yves Montand (1961, v. o., 120 min). 7273786
Adaptation en mélodrame bourgeois du roman de Françoise Sagan, avec gens matériellement à l'aise s'épluchant sans cesse le cœur. L'impeccable technique de Litvak et la qualité de l'interprétation sauvent ce film de l'ennui.
23.45 Entretien avec Ingrid Bergman. Interview de Dieter Zilligen (1980, 26 min).
0.15 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. L'Est sauvage : la Pologne des cinéastes ; Alberto Giacometti ; le nouveau roman de Martin Walser : Finks Krieg ; Bob Arnold (60 min, rediff.). 1.15 Tu ne tueras point. Téléfilm polonais de Krzysztof Kieslowski (1988, v.o., rediff.). 2.10 Collection Hollywood 1950 (rediff.). Série [21/28]. Sans recours, d'Allen H. Miner, avec Bette Davis, Tiger Fafara (30 min, rediff.).

M 6

13.00 Double Verdict. Téléfilm de Paul Wendlos, (180 min). 75782453
Un brillant avocat se voit proposer, après deux ans de suspension, une affaire dans laquelle tout accuse son client qui malgré tout clame son innocence.
16.10 Fréquenstar. Elie et Dieudonné.
17.05 Affaire d'escrocs. Téléfilm de Sigi Rothemund (101 min). 2282958
Escroquerie à l'assurance.
19.00 Bugs. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6.
20.35 et 0.45 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Magazine d'Emmanuel Chain. Profession : marchands d'armes. Reportages : tempête sur le Rafale. Fusils : la guerre des prix. Portrait d'un marchand de canons. Multinationale de la guerre (115 min). 895366
22.40 et 3.40 Culture pub.

23.15

DÉSIRS DE FEMMES
Film français de Tana Kaleya avec Helmut Berger, Alexandra Stewart (83 min). 7717144
Un romancier séjourne chez une de ses anciennes maîtresses demeurant dans une île. Il entreprend de séduire les femmes de son entourage. Un porno soft qui s'est donné l'alibi de l'esthétisme. (Ce film est sorti sous le titre *Femmes*).
0.55 Best of 100% nouveaux. Musique. 2.25 Black Ballad. Documentaire. 3.15 Fanzine. Magazine. 4.10 E = M 6. Magazine. 4.35 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Elvis. His Great Performance (v.o.).
15.30 Les Inventions de la vie. Documentaire. Le solitaire du lac, de Jean-Pierre Cuny (26 min). 6298
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
17.59 Cinématoc.
18.00 Pêcheur d'Islande. Téléfilm de Daniel Vigne (93 min). 520095
Une adaptation soignée, assez loin du roman.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.35 Flash d'information.
19.45 Ça cartoon.

20.15

FOOTBALL
En direct. Match de la 32e journée de D1 : Auxerre-Paris SG (135 min). 1326989
A sept journées de la fin du championnat, rencontre au goût de « finale » pour les deux équipes les plus à même de succéder au FC Nantes.
22.30 Flash d'information.

22.35

L'EQUIPE DU DIMANCHE.
Magazine présenté par Thierry Gilardi (149 min). 9489724
1.05 Ainsi soient-elles Film français de Lisa et Patrick Alessandrin avec Marine Delterme, Florence Thomassin (1995, 102 min). 8546182
Trois jeunes femmes se retrouvent le dimanche à la piscine. Elles se racontent leurs histoires de cœur et de sexe.
2.45 Surprises (15 min).

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. Ciné-club, par Brigitte Rebichon et Jean-Louis Méchali.
22.25 Poésie sur parole. William Butler Yeats (6).
22.35 Musique : Le Concert. Concert enregistré le 16 décembre 1995, au Théâtre de la Ville, par le Trio de musique traditionnelle de l'Inde du Nord, Vishwan Mohan Bhatt, guitare, Tarun Batacharya, santour, Renu Majumdar, flûte.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Emmène-moi pour toujours au pays des papayes (2ème partie), par Claire de Heve ; Rub a dub dub ; Rémanences : Transferts azurés ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Très-hors 2. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Sur la route de Janis Joplin (3) ; 2.18, New York New York (3) ; 2.29, Isidore Isou (3) ; 2.58, Pages arrachés à Primo Levi.

France-Musique

20.05 Concert. Musicora. Donné en direct de la salle Olivier-Messiaen à Radio-France, par l'Orchestre de concert de la Radio danoise, dir. Jan Wagner : Souvenirs d'Ossian, ouverture de concert op. 1, de Gade ; Œuvres de Nielsen, Massenet.
22.30 Transversales. 1. Variations transversales : le Golden Gate Quartet, de 1934 à aujourd'hui, avec le chanteur Orlandus Wilson, basse. - 2. Les magiciens de la terre : Polyphonies méditerranéennes de la Semaine sainte ; Ouzbékistan : Monajat Yultchieva, chant. - 3. chansons : Légèreté, Agnès Carpi, Lulu Borgia. - 4. Le jazz, probablement : Paul Bley, piano.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. La Fille du régiment, de Donizetti, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Campanella, Anderson (Marie), Kraus (Tonio), Trempont (Sulpice), Hezan (la Marquise), Garcin (Hortensius), Bèguelin (Un caporal).
21.55 Soirée lyrique (Suite). Le Roi Lear, de Berlioz, par The Royal Philharmonic Orchestra, dir. Beecham ; Récital Alfredo Kraus, œuvres de Gounod, Offenbach, Lalo, Meyerbeer, Mozart, Verdi, Bellini. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.35 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Résultats du grand jeu TV5.
22.45 Théâtre : 1789 Pièce d'Ariane Mnouchkine (1974, 150 min) 37695873
1.15 Journal (France 3).

Planète
20.35 La Course aux étoiles : Wernher von Braun.
21.20 Les Nouveaux Explorateurs. [10/12]. Les rivières de lave.
21.50 Voyage au Texas.
22.40 Résistance blanche contre l'apartheid.
23.35 Georges Lemaître, le maître du Big Bang (55 min).

Paris Première
20.00 Totalement cinéma.
20.30 Top-Flop.
21.00 Barry Lyndon ■ ■ ■ Film de Stanley Kubrick (1975, v.o., 185 min) 44899811
0.05 Concert : Tito Puente. Enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère), en juillet 1994 (30 min). 3883748
0.35 Eco, écu et quoi ?
1.05 Le Canal du savoir (60 min).

France Supervision
20.40 Le Voyage de Joachim. De Frédéric Labourasse. Les vacances en Floride d'un Indien d'Amazonie.
21.30 Greystoke ■ ■ Film de Hugh Hudson (1984, 130 min) 74221502
23.40 Rugby.
1.20 Concert : Musique classique. Enregistré Salle Pleyel, à Paris, le 13 janvier 1996 (95 min) 73930449

Ciné Cinéfil
20.30 Easy Living ■ ■ Film de Jacques Tourneur (1949, N., v.o., 75 min) 25507095
21.45 Drôle de mariage ■ Film de Garson Kanin (1940, N., 90 min) 5955927
23.15 Les Intrigantes ■ Film d'Henri Decoin (1954, N., 95 min) 88320085

Ciné Cinémas
20.00 Marilyn, Last Interview.
20.35 Et Dieu créa la femme ■ Film de Roger Vadim (1956, 90 min) 3430540
22.05 Le Dindon de la farce ■ ■ Film d'Anthony Perkins (1989, 80 min) 37238989
23.25 Mister Johnson ■ Film de Bruce Beresford (1990, v.o., 100 min) 94922163

Série Club
20.35 Le Club.
20.45 César Birotteau.
22.00 Commando Garrison. La bombe.
22.50 Au-delà du réel. Contrepoids.
23.40 Formule 1.
0.30 Commissaire Flemming (90 min).

Canal Jimmy
20.25 Dream On. Turlututu.
20.55 Country Box.
21.25 Absolutely Fabulous.
21.55 Chronique New Age.
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues. Episode no 40.
22.55 Destination séries.
23.30 Les Envahisseurs. L'ennemi.
0.20 Cambouis (55 min).

Eurosport
16.00 Funboard. En direct. 7e super Fundoor de Paris-Bercy (120 min) 522618
18.00 (et 21.00) Aérobic.
19.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Key Biscayne (Etats-Unis, 120 min) 509927
22.00 Patinage artistique. En direct d'Edmonton (Canada). Championnats du monde, gala de clôture (180 min) 55383095

Rendez-vous
18.00 Europe 1
Le Club de la Presse. Alain Madelin.
18.30 RTL
Le Grand Jury RTL – *Le Monde*
Philippe de Villiers.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 24 - LUNDI 25 MARS 1996

La loi de l'éponge

par Alain Rollat

QUAND le gouvernant a mauvaise conscience il cherche à imposer silence à la conscience du gouverné. S'il a du sang sur les mains, ou s'il doit composer avec des criminels, il fait toujours l'éloge de la réconciliation pour interdire au citoyen l'exercice du souvenir. Toutes les lois d'amnistie sont proclamées au nom de la réconciliation nationale. Inventeurs de la démocratie à géométrie variable, les Athéniens avaient même décrété l'oubli obligatoire au lendemain d'une guerre civile un peu plus traumatisante que les autres (403 av. J.-C.) : ils faisaient jurer aux vainqueurs d'oublier les méfaits des vaincus.

Cette référence à la Grèce antique servait d'exergue au remarquable documentaire consacré par *Arte, vendredi soir 22 mars, aux familles* d'Argentine qui refusent d'oublier les crimes commis sous la dictature militaire qui fit régner la terreur dans leur pays de 1976 à 1983. Certaines militent pour l'abolition de l'*indulto*, la loi d'amnistie votée en 1989. D'autres s'acharnent à retrouver la trace de leurs parents enlevés par les « escadrons de la mort ».

On voyait à l'écran des mères hurler de désespoir, vingt ans après les faits, parce qu'elles ne savent toujours pas comment sont morts leurs fils. Un général en retraite, ancien ministre de l'intérieur, devenu gérant de ranch, se plaignait de son inconfortable séjour en prison. Des anthropologues – aujourd'hui au travail en Bosnie – fouillaient les fosses communes pour essayer d'identifier les restes exhumés. Une jeune fille, Karina, se déclarait presque heureuse de pouvoir enfin donner une sépulture aux ossements de sa mère, de son père et de son grand-frère, abattus sous ses yeux lorsqu'elle était âgée de quatre ans. Privé d'antenne en Argentine pour cause d'autocensure, ce film plein de retenue témoignait que la conscience humaine, à Buenos Aires comme à Athènes, reste allergique à cette éponge de la raison d'Etat qui prétend effacer l'ineffaçable.

On pensait à Sy Lalla Aïcha, cette belle Mauritanienne rencontrée en février à Nouakchott. Cela fait quatre ans qu'elle s'entête à militer pour la vérité au nom de son Comité de solidarité avec les victimes de la répression. Là-bas aussi, le pouvoir a changé de *mains. Officiellement, pourtant,* personne ne sait ce que sont devenus les militaires d'origine négro-africaine, appartenant pour la plupart à la communauté halpulaar, victimes d'épuration ethnique au lendemain des massacres intercommunautaires du printemps 1989. Selon Amnesty International, trois cent trente-neuf personnes ont été tuées en détention. Sujet tabou ! Une loi d'amnistie est passée par là. Malheur à celle qui refuse de passer l'éponge.

Mutée loin de la capitale, Sy Lalla Aïcha a été privée de la moitié de son salaire d'enseignante. Son mari a perdu son poste de fonctionnaire. Elle camoufle ses racines quand elle fait ses courses dans les quartiers maures : *« Je dis que je suis soninké pour cacher que je suis halpulaar... »* Cette femme est quelque part fille d'Andromaque.

Les experts sont divisés sur la transmission à l'homme de la maladie de la « vache folle »

Les exportations de viande bovine britannique se heurtent à un blocus international

L'ALERTE à la « vache folle » a provoqué en fin de semaine un blocus quasi général des bovins et produits de boucherie britanniques dans le monde entier. Tous les principaux pays importateurs, en Europe, au Proche-Orient, dans le Commonwealth, ont interdit, vendredi 22 mars, à titre conservatoire, l'entrée de ces produits sur leur territoire. Il s'agit de protéger les consommateurs et, dans les pays producteurs, de tenter aussi d'éviter des conséquences trop graves pour leurs éleveurs. En France, les associations professionnelles redoutent un nouvel effondrement des cours, déjà très bas ces derniers temps.

La communauté scientifique apparaît très divisée sur les risques de contagion à l'homme. A Rome, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a appelé, vendredi, l'Union européenne et les gouvernements à ne pas céder à la pression. *« Nous parlons d'une maladie très rare. De très sévères précautions ont déjà été prises pour éliminer ou réduire à un minimum absolu tout petit risque qui aurait pu exister avant, de sorte que le danger que des êtres humains soient contaminés est très lointain »*, a estimé le responsable de la division des maladies émergentes.

En revanche, certains scientifiques britanniques continuent de tenir des propos alarmistes. Le président de la commission chargée de la question, John Pattison, a indiqué que la maladie de Creutzfeldt-Jakob, qui serait transmise par la consommation de viande contaminée, pourrait devenir une épidémie de l'amplitude de celle du sida.

RÉUNION D'URGENCE

Tous les yeux sont maintenant tournés vers Bruxelles, ou le comité vétérinaire de l'Union européenne a été convoqué lundi 25 mars. Réunis d'urgence vendredi, les experts nationaux des Quinze ont émis un avis nuancé, mais peu rassurant, nous indique *notre correspondant* à Bruxelles, Jean de la Guérivière. Ils ont longuement entendu un rapport du docteur Will, chef de l'unité de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob à Edimbourg qui, en 1994 et 1995, a identifié dix cas chez des personnes âgées de dix-huit à quarante-deux ans.

« Ces données ne conduisent pas à considérer comme évident, pour le moment, que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est transmissible à l'homme », indiquent les experts. *« Cependant, le comité, qui a toujours pris en considération la possibilité d'une telle transmission, reconnaît la nécessité de revoir la pertinence des mesures courantes de la Communauté à la lumière des nouvelles informations. »* Il *« recommande une courte liste d'améliorations de ces mesures »*, sans préciser publiquement lesquelles. Il *« reconnaît qu'une plus grande réduction du risque peut être obtenue en excluant de la chaîne alimentaire humaine les animaux le plus susceptibles d'avoir été exposés à l'infection »*.

Cela signifie-t-il que tout troupeau dans lequel il y aurait eu un cas suspect devrait être abattu dans sa totalité ? Une telle décision serait lourde de conséquences pour le cheptel britannique, mais aussi pour le budget de la politique agricole commune. Les experts bruxellois calculent que les mesures de compensation pourraient coûter près de 1 milliard d'écus (environ 6 milliards de francs). Le commissaire européen chargé des consommateurs, Emma Bonino, a assuré vendredi que, quoi qu'il en coûte, la protection des consommateurs *« sera à la base des décisions »*.

Avis consultatifs

Les conclusions du comité indépendant des experts vétérinaires *réunis* le vendredi 22 mars à Bruxelles, *ne correspondent qu'à* un avis scientifique consultatif. De la même manière, la prise de position de l'Organisation mondiale de la santé quant aux mesures à adopter face au risque de contaminations humaines à partir de l'épidémie de la *« vache folle »* ne s'impose pas aux Etats membres de cette organisation.

Il faut donc aujourd'hui attendre la réunion lundi 25 mars à Bruxelles, du comité scientifique vétérinaire de l'Union qui rendra un avis conduisant à une prise de position de la Commission.

« Ce doute infâme que rien encore n'étaye »

BANBURY (Oxfordshire)
de notre envoyée spéciale

« C'est effroyable », dit-il, lentement, en fixant dans les yeux son interlocuteur. C'est... effroyable. Il n'aura pas d'autre adjectif, lui qui choisit méticuleusement ses mots. Celui-là *lui convient, qu'il a lesté de gravité et de solennité*, et qui emplit la pièce. Une petite pluie fine a transformé en terrain boueux le vaste champ de foire qui jouxte le bureau. Enclos et hangars sont déserts. Vendredi est lendemain de marché à Banbury, et Brian Pile, directeur et adjudicateur de cette importante foire à bestiaux de l'Oxfordshire, au nord-ouest de Londres, a vite fait les comptes : le marché du bœuf s'est bel et bien écroulé. Deux jeudis comme celui-là, et les faillites s'enchaînent.

Il y a encore une semaine, les éleveurs s'étaient réjouis d'une belle activité et de prix florissants. Et voilà qu'en une nuit tous leurs efforts ont été anéantis. Le prix du bœuf a chuté de plus de 20 %, soit près de 1 000 francs par animal. Certains prix étaient si bas qu'ils ne couvraient même plus les coûts de production et d'entretien des bêtes. La moitié d'entre elles, d'ailleurs, n'ont pas trouvé preneur. Les acheteurs éventuels de la vente aux enchères gardaient obstinément les mains dans les poches, sous le regard mortifié des éleveurs, agrippés aux barrières, les lèvres et les doigts crispés. Des abattoirs ont boudé tout à coup *leurs commandes après avoir eux-mêmes reçu* des télécopies d'annulation en provenance de supermarchés anticipant une grande fâcherie des Britanniques envers la viande de bœuf. *« Jamais nous n'avons essuyé de tempête comme celle-là »*, remarque Brian Pile. *« Mais lundi, selon l'avis rendu par les scientifiques, ce sera peut-être pire. »*

Peut-être, peut-être pas. Brian Pile n'en sait rien. Pas plus que les autres éleveurs. La confusion dans les fermes et sur les marchés est totale. *« Personne n'a prouvé l'existence d'un lien entre la maladie de la vache folle – que nous étions parvenus à enrayer – et celle de Creutzfeldt-Jakob qui attaque les humains. Peut-être existe-t-il, et ce serait horrible. Mais peut-être n'existe-il pas. Et ce doute infâme, que rien encore n'étaye, aura suffi à démolir de vrais artisans et à ruiner tout un secteur de l'économie. »* Et puis, tout de même, n'est-il pas étrange que la Grande-Bretagne soit la seule à être montrée du doigt ? Les croisements de bêtes, remarque Brian Pile, se font à partir d'éléments achetés à l'étranger, et notamment en France. Les produits d'alimentation sont *quasiment les mêmes, distribués par des multinationales*. La maladie serait typiquement britannique ? *« Faux »*, dit-il, affirmant que l'Autriche, par exemple, a recensé un plus grand nombre de malades de Creutzfeldt-Jakob que le Royaume-Uni.

Le gouvernement ? Il est dans sa logique, estime Brian Pile. Il fait son travail. Les médias, peut-être un peu moins. Sont-ils vraiment obligés de multiplier *« ces titres sans nuances »* qui, s'ils se révèlent faux, *« auront causé, avec une formidable bonne conscience, des dégâts irréparables »*. Le *Daily Mail* du vendredi 22 mars poussait très haut l'enchère, puisqu'il titrait en énormes caractères à la « une » : « Se pourrait-il que ce soit pire que le sida ? »

Annick Cojean

L'Inde pourrait acheter dix nouveaux Mirage 2000

LE GOUVERNEMENT INDIEN A PRÉVU, dans les prochaines semaines, d'indiquer s'il achète à la France dix nouveaux Mirage 2000, dans une version perfectionnée. Une réunion du cabinet indien a eu lieu sur cette question il y a une quinzaine de jours, selon le magazine américain *Defense News*. Le montant du contrat est de l'ordre de 1,2 milliard de francs. L'Inde a déjà acheté quarante Mirage 2000, dont trente-cinq sont encore en service. C'est pour remplacer les avions perdus à la suite d'accidents que l'Inde s'apprêterait à commander dix nouveaux exemplaires.

La critique londonienne « assassine » Isabelle Huppert

LA PRESSE BRITANNIQUE A TRÈS MAL ACCUEILLI la performance d'Isabelle Huppert, qui a fait ses débuts, jeudi soir 21 mars, au Royal National Theatre, dans *Mary Stuart*, de Friedrich Schiller, pièce mise en scène par Howard Davies (*Le Monde* du 23 mars). La comédienne serait *« terriblement décevante »*, écrit le quotidien *Daily Telegraph*. *« Elle avale ses répliques au point de les rendre incompréhensibles. »* Le journal conclut : *« Vous quittez le théâtre avec l'impression d'avoir vu seulement la moitié de la pièce. »* Selon l'*Evening Standard*, *« sa performance, succincte sur le plan des émotions, est trop souvent un flot continu et angoissé de paroles avec la mauvaise intonation »*. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : *Vladimir Jirinovski demande* 500 000 francs** de dommages et intérêts aux Editions du Cherche-Midi et aux écrivains Didier Daeninckx et Pierre Drachline pour contrefaçon. L'affaire a été plaidée, vendredi 22 mars, devant la troisième chambre du tribunal de grande instance de Paris, qui rendra son jugement le 10 mai. Les deux auteurs ont publié, en avril 1994, *Jirinovski, le Russe qui fait trembler le monde*, *« lecture critique »* de l'autobiographie-programme du chef du Parti libéral-démocrate russe.

■ **CHANSON : Jean-Luc Godard va réaliser le nouveau vidéo-clip** de France Gall, *Plus haut*. En 1969, il avait réalisé *One + one*, un film sur les Rolling Stones enregistrant leur album *Beggar's Banquet*. Jean-Luc Godard a aussi tourné un sujet vidéo inspiré de la chanson *Faut pas rêver* de Patrick Juvet. En 1987, il a mis en scène les Rita Mitsouko dans *Soigne ta droite*. – *(AFP.)*

■ **CINÉMA : la Société des auteurs, réalisateurs, producteurs**, que dirige Claude Lelouch, approuve l'amendement sur les salles multiplex adopté par l'Assemblée nationale (*Le Monde* daté 9 et 17-18 mars) et le Sénat visant à *« soumettre à l'autorisation de la commisssion départementale d'équipement commercial »* les projets de complexes cinématographiques.

■ **RADIO : Jean-Noël Tassez, directeur général de RMC** depuis 1991, devrait annoncer son départ du groupe le vendredi 29 mars lors d'un conseil d'administration au cours duquel seront présentées les grandes orientations du plan de relance.

■ **SOCIÉTÉ DES LECTEURS : l'assemblée générale mixte** de la Société des lecteurs du *Monde*, qui fête son dixième anniversaire, aura lieu le samedi 30 mars 1996, à 15 heures au CNIT, 2, place de la Défense (92053 Paris la Défense). *Les actionnaires qui n'auraient pas reçu le dossier de* convocation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la société (15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15, tél. : (1) 40-65-25-01). Les pouvoirs ou votes par correspondance doivent être parvenus à la société avant le 29 mars.

■ **« LE MONDE »-L'AVION : la croisière aérienne** organisée par *Le Monde* du 1er au 7 mai au Proche-Orient sur le thème de « la reconstruction de la paix » connaît un tel succès qu'une liste complémentaire d'inscriptions a été ouverte. Merci de téléphoner au (1) 46-05-44-33 (et de demander Katia Goujon).

L'autopsie des victimes inquiète les autorités

Les informations médicales et scientifiques précises concernant les cas britanniques de maladie de Creutzfeldt Jakob (MCJ) commencent progressivement à sortir de la confidentialité dans laquelle *elles étaient curieusement* tenues. Les représentants britanniques ont fourni oralement, vendredi 22 mars à Bruxelles devant le comité indépendant des experts vétérinaires de la Commission européenne, une série de données qui permettent de mieux saisir les fondements de la décision spectaculaire prise par Londres.

L'inquiétude tient tout d'abord au fait que les dix victimes, dont huit sont mortes, ont une moyenne d'âge de vingt-sept ans, la plus âgée ayant quarante-deux ans. Or il est établi que la MCJ ne touche habituellement que les personnes âgées de cinquante à soixante ans. On sait par ailleurs que l'incidence de cette maladie est de l'ordre d'un cas par an et par million d'habitants.

Des calculs statistiques précis seront nécessaires pour établir si les dix cas britanniques (qui n'ont pas modifié l'incidence globale de l'affection à l'échelon du Royaume Uni) correspondent à une première *et inquiétante « bouffée épidémique »* ou si, à l'inverse, cette observation résulte du fait que la surveillance épidémiologique est beaucoup plus efficace en Grande-Bretagne que dans les autres pays européens. Les études épidémiologiques effectuées depuis l'apparition de l'épidémie de « vache folle » en Grande-Bretagne ne montraient aucune augmentation du nombre des cas de MCJ. Cependant tous les spécialistes faisaient valoir que la durée de la période d'incubation est telle que si une transmission était possible le phénomène ne deviendrait perceptible *que dans dix ou vingt ans*. Les choses s'accélèrent-t-elles brutalement ?

L'autre élément d'inquiétude tient à la nature des lésions cérébrales qui ont pu être observées à l'occasion des autopsies pratiquées chez les victimes. Les experts britanniques ont ainsi expliqué à leurs homologues européens avoir retrouvé l'agent transmissible non conventionnel (ou *prion*) responsable de la maladie dans des zones spécifiques du cerveau (le cervelet, par exemple). Les victimes présentaient, d'autre part, des symptômes très particuliers de nature psychiatrique. L'ensemble de ces observations correspond à des formes très particulières de MCJ, dites iatrogènes. Il s'agit, par exemple, des MCJ observées en France chez des enfants ayant été contaminés à partir d'hormones de croissance provenant d'hypophyses de cadavres. Il s'agit encore des cas de contamination interhumaine observés après certains gestes chirurgicaux (greffes de cornée, implantation cérébrale d'électrodes).

L'ensemble du dossier ne permet pas de conclure à une contamination par voie alimentaire à partir de viande de bovins. Il ouvre cependant la voie à des présomptions *a priori* inquiétantes.

Jean-Yves Nau

Les éleveurs et les consommateurs britanniques s'installent dans la crise

LONDRES
de notre correspondant

La Grande-Bretagne s'installe dans la crise. Il faudra attendre la décision de Bruxelles, lundi 25 mars, pour savoir si l'élevage bovin et l'industrie qui l'entoure sont condamnés. Dans le pire cas de figure, l'abattage du cheptel britannique – onze millions de têtes – pourrait coûter une vingtaine de milliards de livres (environ 160 milliards de francs). Il faudrait importer de la viande et du lait. Au total, selon un économiste de la banque HSBC, cela pourrait représenter un point de baisse annuel pour le produit national brut britannique.

Mais on n'en est pas encore là. Un secrétaire d'Etat à l'agriculture a indiqué, vendredi 22 mars, que, si les experts le conseillaient, on pourrait se livrer à l'abattage sélectif des troupeaux atteints de l'ESB. *« Serons-nous les seuls au monde à manger du bœuf anglais ? »*, se demande *The Independent* dans son édition de samedi. L'Association des consommateurs estime que *« le seul moyen d'être certain d'éliminer le risque est d'arrêter de manger de la viande de bœuf et des produits à base de bœuf »*. Le chef d'un syndicat d'enseignants a demandé l'interdiction du bœuf dans toutes les cantines. La chaîne de supermarchés COOP cherche une autre source d'approvisionnement.

Une association de producteurs de bœuf de qualité de la région de Cumbria a profité de l'occasion pour lancer sa viande, affirmant qu'elle était prête à accepter tous les contrôles et à répondre à toutes les questions. C'est sans doute sur ce terrain que la profession devra se battre si elle veut éviter la déconfiture financière. Déjà, vendredi au marché au bétail de Ruthin, au Pays de Galles, les prix s'étaient effondrés et on ne comptait que vingt bêtes en vente contre deux cents habituellement. Seule bénéficiaire pour le *moment, l'Irlande voisine, officiellement* indemne de l'épizootie.

Patrice de Beer

SPÉCIAL EUROPE : la conférence intergouvernementale sur la réforme de l'Union européenne (CIG) sera lancée, vendredi 29 mars à Turin, par un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Elle durera environ un an. Les Quinze y préciseront notamment le fonctionnement politique de l'Union, ainsi que leur coopération en matière de défense, de politique étrangère et de sécurité intérieure.

Pour exposer les principaux thèmes de la négociation, nous publierons chaque jour, du lundi 25 au vendredi 29 mars, une page spéciale dans la séquence « Horizons ».

Tirage du *Monde* daté samedi 23 mars 1996 : 471 587 exemplaires 1

